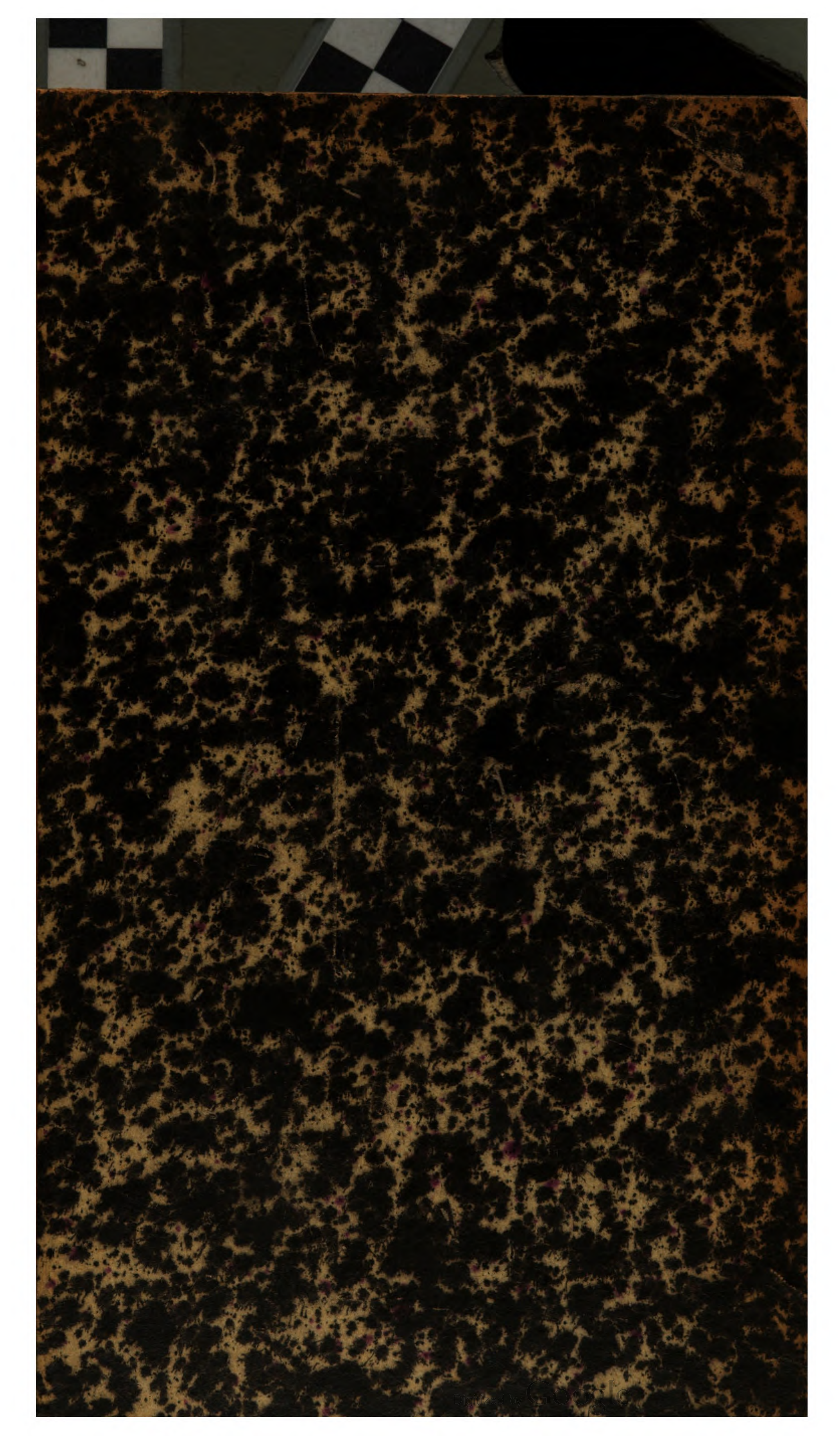
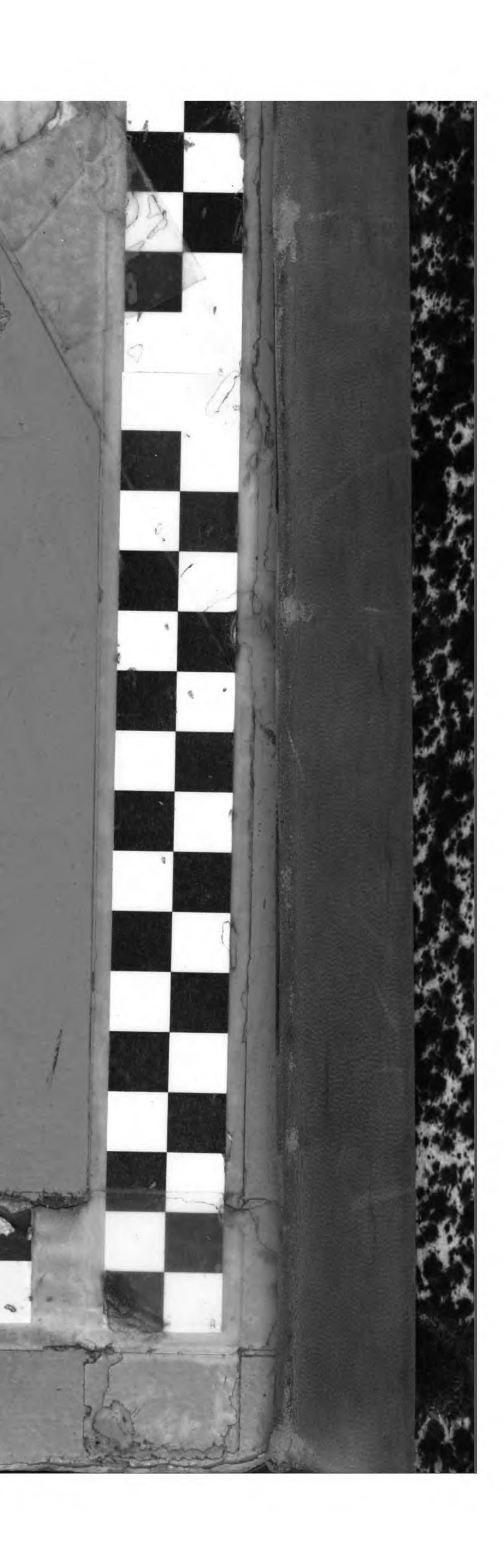
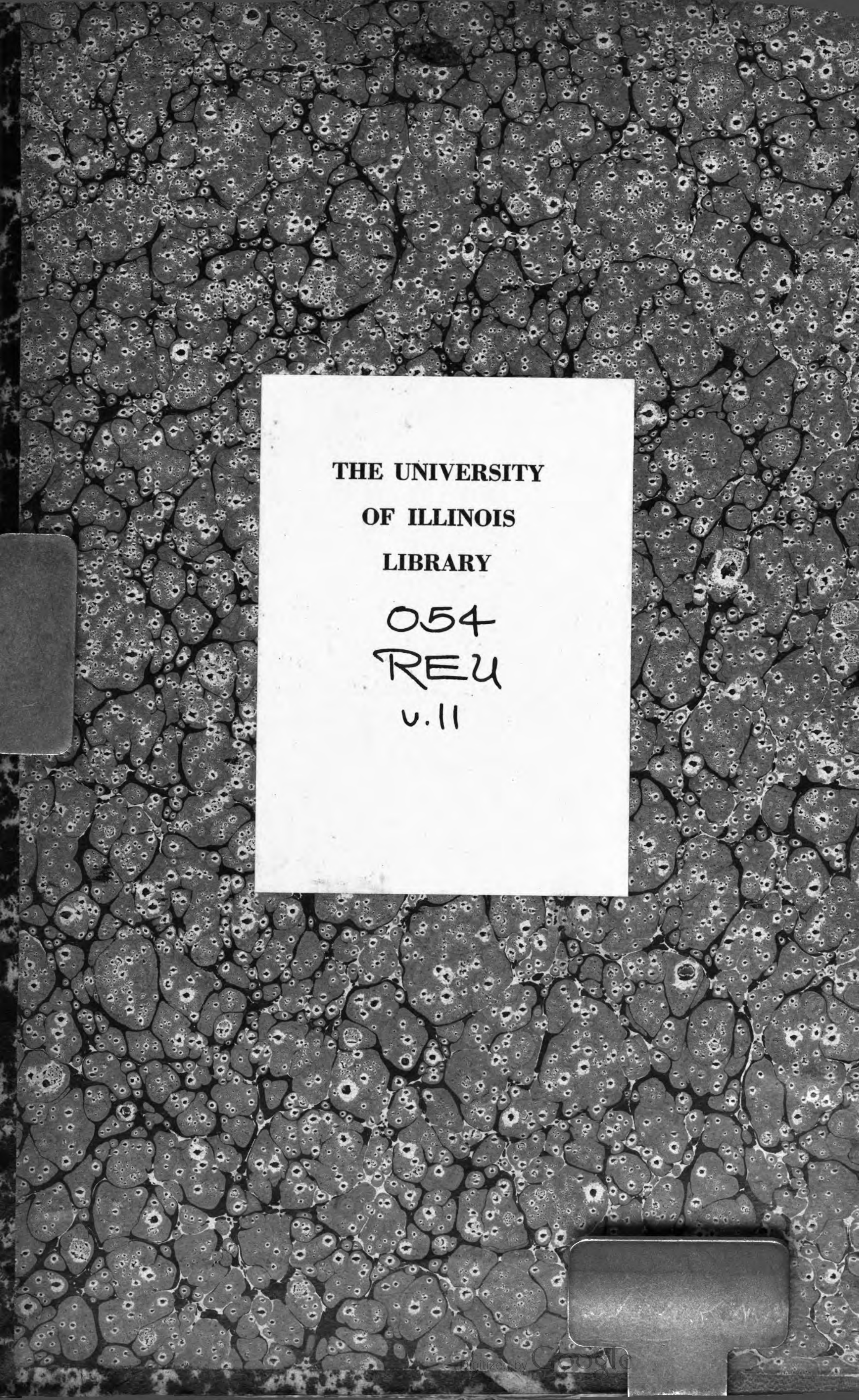








THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
REU
v.11



ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

RÉDIGÉES PAR LES PROFESSEURS DES FACULTÉS DES LETTRES
DE BORDEAUX ET DE TOULOUSE

ANNÉE 1889

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, Rue Bonaparte, 28

1889

ÉTABLISSEMENT DE LA DYNASTIE AUTRICHIENNE EN BOHÊME

Les Habsbourgs. — Premières relations avec la Bohême. — Maximilien I et les mariages autrichiens. — Les partis en Bohême en 1526; élection de Ferdinand I. — Son caractère, sa politique : le roi et les diètes; les assemblées provinciales et les villes. — L'armée et les finances ; la chambre royale. — Premier essai d'une administration centrale autrichienne.

Les trois groupes slave, magyar et allemand, dont la réunion a formé l'État autrichien, présentent un certain parallélisme dans le développement des lignes les plus générales de leurs destinées et ils avaient subi à diverses reprises des influences analogues ; mais, jusqu'au xvie siècle, ils n'en ont pas moins eu une existence absolument indépendante. Profondément différents déjà par la langue et par la race, ils avaient derrière eux, au moment où ils acceptèrent un maître commun, une longue et dramatique histoire pendant laquelle s'était éveillée et trempée leur conscience nationale.

Les conséquences qu'a eues sur la fortune de l'Autriche la manière dont elle s'est formée, ont été signalées depuis longtemps par les écrivains; Montesquieu remarquait que l'on craignait toujours « de voir les diverses pièces de la monarchie tomber les unes sur les autres », et le développement de ce thème est devenu une sorte de lieu commun. Il y a quelque temps, un grand historien, M. Albert Sorel, reprenait cette thèse avec sa lucidité et sa vigueur ordinaires: la grande cause de faiblesse de l'Autriche, c'est qu'elle n'est pas une nation, et qu'on ne voit pas comment elle pourra le devenir; il faut que la nation et l'État se forment ensemble, comme cela est arrivé en France, ou que l'État forme la nation, comme cela s'est produit en Prusse ; mais les Habsbourgs n'ont le loisir d'imiter ni les Capétiens ni les Hohenzollern. Ils ont sous leur autorité trop de peuples, et surtout ces peu-

ples étaient déjà trop formés quand ils ont renoncé à leur indépendance. Le contraste est grand en effet : la France s'est constituée « par assimilation », et l'Autriche « par agglomération »; ici de vastes royaumes qui se donnent librement et qui, protégés par les siècles de liberté et de gloire qu'ils ont derrière eux, entendent conserver leur autonomie et ne pas se perdre dans une monarchie nouvelle; là, des provinces, peu étendues en général et peu populeuses, qui tombent sous la domination des Capétiens après une longue période d'incertitude et d'anarchie dans laquelle se sont usés leur esprit de résistance et leur individualité. Et, comme le fait observer très justement encore M. Sorel, presque toute la politique intérieure et extérieure de l'Autriche se trouve déterminée par ces conditions premières de son existence : les difficultés qu'elle rencontre à traiter avec des peuples prêts à se révolter si elle attente à leur autonomie, ou à reprendre leur indépendance si elle relâche les liens qui les retiennent ensemble, son indifférence administrative, son impuissance relative dans l'action, parce que les intérêts et les passions de ses sujets sont souvent dissemblables, et sa singulière vitalité, parce que sa force est disséminée dans toutes les parties de son empire et qu'aucun coup ne l'atteint au cœur. Elle appartient, s'il est permis de parler ainsi, à la catégorie des êtres inférieurs, lents à se mouvoir, mais d'autant plus résistants, et que l'on coupe en tronçons sans que ni les parties ni l'ensemble cessent d'exister.

Cette conception de l'Autriche était celle de la vieille diplomatie française, et nos hommes d'État avaient assez d'intérêt a bien la connaître et assez de lumières pour qu'elle ait grande chance d'être exacte. D'ailleurs, en général, en histoire les idées traditionnelles sont justes, et il y aurait une grave outrecuidance à s'inscrire en faux contre une théorie qui a pour elle de si nombreuses observations et que confirme l'étude des événements contemporains. Peut-être cependant doit-il être permis de remarquer que l'on risque de fausser la vérité en la marquant trop nettement.

Les Habsbourgs, en même temps qu'ils obtenaient les couronnes de saint Étienne et de saint Venceslas, devenaient les chefs du Saint Empire romain germanique; une branche de leur famille régnait en Espagne et sur les provinces de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin inférieur, que Louis XI n'a-

vait pas réussi à enlever à l'héritier de Charles le Téméraire. Ils parurent ainsi sur le point de réaliser le rêve de domination universelle qui avait hanté tous les empereurs. La liberté de l'Europe fut défendue contre eux par la France que leurs états menaçaient de tous les côtés, et la lutte des Habsbourgs et des Capétiens est restée le plus grand fait de l'histoire politique moderne. Les imaginations en furent fortement frappées ; de là une tentation toute naturelle d'antithèse : on opposa les deux États, l'un né d'un effort lent et continu, dont l'unité a été déterminée par les conditions géographiques et dont l'énergie physiologique est d'autant plus forte que sa grandeur n'est que le résultat d'une évolution naturelle; l'autre, né brusquement, du hasard des événements, sans autre raison d'être que l'ambition heureuse d'une famille, et à la merci de tous les accidents. Le contraste est réel, il est frappant, mais il admet quelques nuances. Il n'est pas douteux ainsi qu'il existe un patriotisme autrichien, bien que souvent combattu et voilé par les tendances des diverses nationalités, et de même, il n'est pas complètement exact de dire que la formation de l'État autrichien ait été purement fortuite et imprévue.

Le Danube, après avoir terminé la première partie de sa course, traverse, au sortir du plateau de Bavière, une contrée accidentée que resserrent au Nord les monts de Bohême et au Sud les contreforts des Alpes Noriques. La plaine de Vienne, de beaucoup la plus importante de cette région, s'ouvre d'une part sur la vaste dépression hongroise et, de l'autre, sur la vallée de la Morava (March) ; plus au Sud, les affluents du Danube. la Drave et la Save, établissent des liens tout naturels entre la plaine hongroise et les provinces montagneuses de la Styrie, de la Carniole, de la Carinthie et même du Tyrol, qui se trouvèrent de très bonne heure réunies à la Haute et Basse-Autriche. Les monts de Moravie d'autre part, peu élevés et doucement inclinés, créent entre la Moravie et la Bohême, une frontière plus géographique que réelle, et, bien qu'elle appartienne au bassin de l'Elbe, la Bohême est par sa configuration générale plutôt attirée vers le Danube que vers la mer du Nord. Cette attraction fut accrue par la disparition rapide des tribus slaves de l'Allemagne septentrionale et par les relations étroites qui s'établirent entre les Tchèques de Moravie et de Bohême. Sans doute, les conditions géographi-

ques n'imposent pas aussi nettement l'unité que dans certains autres pays, mais il n'est pas contestable qu'elles ont contribué à préparer et ensuite à maintenir le rapprochement des divers peuples qui ont confondu leurs destinées sous le sceptre des Habsbourgs.

Les nations n'ont guère réussi à conserver leur indépendance que lorsqu'elles étaient assez populeuses pour braver leurs voisins ou qu'elles étaient protégées par une situation tout à fait exceptionnelle. Pas plus que les Magyars, les Tchèques n'étaient ni assez bien défendus par la nature ni assez nombreux ou assez barbares pour défier les invasions ou les dédaigner. Sans cesse menacés par l'Allemagne, ils sentirent de bonne heure la nécessité d'alliances extérieures : les exigences mêmes de l'indépendance nationale habituèrent peu à peu et indirectement les esprits à accepter des rois étrangers, ce qui devait entraîner la réunion de divers États sous un même maître. Les dynasties particulières favorisèrent ces obscures pensées de confédération parce qu'elles furent incapables d'assurer à leurs sujets l'ordre au-dedans et la sécurité au-dehors. Les progrès incessants des Musulmans rendirent enfin inévitable la concentration de toutes les forces des chrétiens de l'Europe orientale, s'ils voulaient échapper au sort des Slaves du Danube inférieur.

L'erreur serait grave de supposer que ces considérations générales ont entraîné le vote des électeurs de Ferdinand I; nous montrerons le contraire, et il suffit pour prouver qu'il n'en est rien de rappeler que les Tchèques conseillaient à Ferdinand de ne pas briguer la couronne de Hongrie : la défense de ce pays, disaient-ils, entraînerait des frais qui grèveraient inutilement la Bohême. Ils ne pensaient nullement d'ailleurs abdiquer, en le nommant, la moindre parcelle de leurs libertés. Mais, de même que toutes leurs résistances n'empêchèrent pas le fait accompli de porter ses fruits et qu'ils ne réussirent pas à conserver leur autonomie, il est évident qu'ils subissaient, sans le savoir et sans le vouloir, la pression de la situation politique. L'élection de Ferdinand I n'eût pas eu lieu si elle n'avait pas été dans la logique des événements, et l'union ne se serait pas maintenue si elle n'avait été conforme aux conditions historiques et géographiques. Comme il arrive souvent, les hommes furent les instruments inconscients d'une force supérieure.

De très bonne heure, de nombreuses tentatives s'étaient produites pour former un grand État dans le bassin moyen du Danube. Sans remonter au premier empire de Moravie qui au IXe siècle, sous Rastislas et Svatopluk, avait compris avec la Moravie la Bohême et la Pannonie, Otakar II, au XIIIe siècle, avait soumis la Styrie, la Carinthie et l'Autriche, et, après la victoire de 1278, Rodolphe de Habsbourg, le fondateur de la puissance de sa maison, avait légué à ses héritiers un plan de conquête qu'ils n'avaient depuis jamais complètement oublié. Dès la première heure, ils crurent toucher au but. Le fils de Rodolphe, Albert, moins avisé et plus pressé que son père, fut un moment maître de la Hongrie et de la Bohême (1306). L'entreprise était prématurée ; le pouvoir des Habsbourgs dans leurs nouvelles provinces était encore chancelant, les princes de l'Empire, inquiets et jaloux des progrès de la nouvelle dynastie, ne montrèrent aucun empressement à soutenir Albert; il périt assassiné quelque temps après (1308), et il sembla pendant plus d'un siècle que, si la vaste monarchie entrevue par Rodolphe se réalisait, ce serait en dehors des Habsbourgs et contre eux.

Tandis en effet que la Bohême et la Hongrie atteignaient sous les Luxembourgs et les Angevins une rapide puissance, les Habsbourgs, engagés dans des luttes difficiles, retombaient dans une demi-obscurité. La couronne impériale leur avait échappé, leurs possessions patrimoniales les exposaient à des conflits incessants avec les cantons helvétiques, et leurs défaites retentissantes affaiblissaient leur prestige alors même qu'elles n'atteignaient pas sérieusement leurs forces. Rodolphe I et Rodolphe IV, le prince le plus remarquable qu'ait produit la dynastie au XIVe siècle, avaient interdit de partager les domaines de la famille ; mais les jalousies égoïstes et les tendances de l'époque avaient été plus fortes que les règlements et l'intérêt de la maison : les frères de Rodolphe IV s'étaient divisé ses États, et les diverses lignes Albertine, Léopoldine et Ernestine, semblèrent quelque temps devoir, comme la plupart des dynasties allemandes, user leur ambition dans des querelles sans grandeur. Comme la loi de Rodolphe n'avait pas été absolument abrogée, les divers princes avaient conservé un certain droit d'intervention dans les affaires de leurs parents ; mais, bien loin de diminuer les inconvénients du morcellement, ces souvenirs de l'ancienne unité

n'étaient qu'une nouvelle cause de conflits. Les querelles perpétuelles des princes avaient eu très rapidement pour effet de compromettre leur autorité intérieure : au début, les Habsbourgs, possesseurs de très vastes propriétés, avaient été des maîtres respectés et obéis, et leur pouvoir s'exerçait sans autre concours que celui de leur conseil privé. Vers la fin du XIVe siècle, leurs ressources, épuisées par des guerres fort onéreuses, ne suffisaient plus aux dépenses qu'augmentait l'entretien des diverses cours ; ils furent obligés de s'adresser à leurs sujets, et, comme toujours, leur dépendance financière entraîna bientôt leur dépendance politique. Les désordres et l'affaiblissement de la prospérité matérielle sollicitèrent en même temps et justifièrent l'intervention des États ; les diètes devinrent les arbitres des souverains, et, avant de songer à étendre leurs frontières, les ducs d'Autriche eurent en quelque sorte à soumettre de nouveau leurs propres provinces. Ils n'avaient même pas à compter ici sur les haines de classes qui, dans la plupart des autres pays, favorisèrent les progrès de la monarchie : les bourgeois n'étaient pas moins intéressés à défendre les libertés publiques que les prélats et les nobles à côté desquels ils siégeaient dans les diètes.

Ces causes de décadence furent, en partie, compensées par la durée de la dynastie qui créa entre les souverains et les sujets des liens indestructibles, par la situation géographique du pays qu'ils gouvernaient, par son unité ethnographique et par l'appui moral que trouvèrent les Habsbourgs dans l'Empire germanique dont l'Autriche constituait l'avant-garde vers le Sud-Est. Même au moment de son plus grand affaiblissement, c'est-à-dire dans la première partie du XVe siècle, l'Allemagne ne renonçait pas à l'espérance d'étendre sa frontière vers l'Est, de même qu'au milieu des soucis mesquins qui paraissaient les absorber, les successeurs de Rodolphe n'oubliaient pas que leur race avait dû sa puissance à la défaite d'Otakar et des Slaves. En attendant que l'occasion leur permît de reprendre les projets d'Albert, ils étendaient peu à peu leurs domaines et se préparaient au rôle que leur réservait l'avenir ; la fortune finit toujours par entendre ces persévérantes et ardentes supplications.

Trois princes, dans moins d'un siècle, relevèrent l'Autriche et en firent une grande monarchie. Le premier, le moins

connu, Albert V, l'empereur Albert II, était peut-être le plus remarquable. « Homme d'action, plus que de paroles », nous dit Sylvius, « bon quoiqu'il fût allemand, écrit le chroniqueur bohême, hardi et pitoyable », il rétablit l'ordre dans ses domaines immédiats, épousa la fille de Sigismond, et, après la mort de son beau-père, fut élu roi des Romains (1438); depuis lors la couronne impériale n'a pas cessé d'appartenir aux Habsbourgs. Il fut reconnu roi de Bohême et de Hongrie, et réussit un moment à constituer ainsi, nominalement sinon de fait, un vaste état slave-hongrois-autrichien. Il avait de grands projets, voulait rattacher plus étroitement les royaumes que le hasard lui avait livrés, pensait à fonder une véritable monarchie : tous ces desseins furent détruits par la peste qui l'enleva à 42 ans (1439).

L'empire qu'il n'avait guère fait que rêver et entrevoir, ne lui survécut pas. Son fils, Ladislas le Posthume, ne fut roi que de nom; après sa mort, la Bohême élut Podiébrad, la Hongrie Mathias Corvin, et tout fut à recommencer. Frédéric III, le successeur d'Albert II, qui, pendant plus d'un demi-siècle, porta les destinées de l'Empire et de l'Autriche, eut un règne fort agité, et la fortune lui fut longtemps sévère. Instruit, pieux sans fanatisme, de mœurs exemplaires et de goûts simples, il fut le spectateur plutôt que l'acteur des événements qui marquèrent sa longue vie. Il unissait à beaucoup d'inertie et d'indécision un vif sentiment de ses droits et une confiance absolue dans l'avenir de sa maison. Il laissait aller les choses, s'en remettait au temps et à l'imprudence de ses adversaires du soin de réparer ses échecs, pliait souvent, ne cédait jamais, sans colère contre les faits, sans rancune contre les hommes. Il pensait que tout arrive et que nous ne pouvons pas grand chose sur la destinée; il n'avait point d'amour-propre, ce qui le préservait des coups de tête et des entêtements, ou plus exactement son orgueil était trop profond pour se croire atteint par des accidents futiles. Chassé de ses états, errant, misérable, sa foi restait entière, et il faisait respecter en lui la grandeur future de sa race. Il se consolait des tristesses du présent en inscrivant partout, sur ses livres, sa vaisselle, ses diamants, son tombeau, les cinq lettres fatidiques A E I O U (Austriæ est imperium orbis universi), que l'on trouve alors pour la première fois. Il ne manquait pas d'imagination, mais l'usait en de-

hors des affaires [1]. Il finit par lasser le malheur. Son fils Maximilien épousa Marie de Bourgogne; lui-même survécut aux autres princes de la famille, et les diverses provinces autrichiennes se trouvèrent de nouveau réunies. L'Autriche propre, la Carinthie, la Carniole, la Styrie, Trieste, les domaines du Frioul et de l'Istrie, le Tyrol, le Voralberg, les possessions de Souabe et d'Alsace, formaient un vaste demi-cercle à peine interrompu et qui enserrait toute la Haute-Allemagne; dans tout l'Empire, il n'était pas une seule dynastie qui pût essayer de lutter désormais avec les Habsbourgs, mais ce n'était pas du côté de l'Ouest que se tournait surtout leur ambition; leurs possessions allemandes étaient leur base d'opérations contre les Magyars et les Slaves.

Quelle était l'importance des résultats acquis, on en eut la preuve sous le règne de Maximilien Ier. Depuis lors l'histoire de l'Autriche commence à se confondre avec l'histoire générale de l'Europe : pas de grands événements qu'il n'y soit mêlé ou de guerres qu'il n'y intervienne. Il a été le plus populaire des Habsbourgs, et cette popularité, — bieu qu'elle tînt surtout à certaines qualités secondaires, sa tournure, ses exploits de chasseur, sa bravoure extraordinaire, sa familiarité, ses largesses, — n'était pas absolument usurpée. Il n'avait guère de son père qu'un certain sens pratique qui lui permit de sortir sans perte des plus fâcheuses aventures, et une confiance joyeuse et inébranlable dans l'avenir; de sa mère, Éléonore de Portugal, il tenait l'imagination ardente, les passions impétueuses et mobiles : Ferdinand d'Aragon disait de lui que quand il avait pensé à une chose, il croyait qu'elle était faite. Il se trouva, en résumé, que les fantaisies de son imagination furent dépassées par la réalité, et, qu'en mariant son fils à Jeanne d'Aragon, il avait préparé cette immense monarchie de Charles-Quint qui menaça si longtemps la liberté de l'Europe.

Mais l'Empire d'Occident ne suffisait pas à Maximilien; comme beaucoup de ses contemporains, comme Charles VIII, il aimait fort les romans de chevalerie et ne désespérait pas de les mettre en action. La croisade contre les Turcs et la reprise de Constantinople obsédaient son imagination, et cela

1. Astrologue et alchimiste convaincu, il passait « pour un grand sorcier » et dans sa chambre, la nuit, on voyait et on entendait « des choses étonnantes et effrayantes. »



le ramenait aux traditions de ses ancêtres. Le meilleur moyen d'arrêter les Ottomans et de les refouler n'était-il pas de mettre la main sur la Bohême et la Hongrie ? L'Empereur sentait bien que les acquisitions de ce côté seraient plus solides, plus durables, plus réellement utiles; aussi, dans le décousu de sa vie, ne cessa-t-il jamais de suivre d'un œil attentif les événements de Prague et de Pesth.

La situation de ces deux royaumes était si troublée que toutes les espérances paraissaient légitimes. Même après la naissance du fils de Vladislas, les princes voisins semblaient considérer le trône comme vacant et la succession ouverte. Leur empressement inquiétait tous ceux qui, en Bohême ou en Hongrie, avaient encore quelque souci de l'indépendance nationale, mais les luttes de classes et les rivalités personnelles absorbaient toujours plus l'attention de la plupart des hommes politiques, et Maximilien trouva dans l'indifférence de tous et la connivence de quelques-uns de précieux auxiliaires. Le traité de Presbourg (1491) portait qu'en l'absence d'héritiers mâles de Vladislas, la couronne de Hongrie reviendrait à Maximilien ou à ses descendants; il avait été accepté par les États (1492) et confirmé par diverses conventions postérieures contre lesquelles la diète n'avait soulevé aucune objection. Les prétentions des Habsbourgs sur la Hongrie étaient par conséquent très nettement établies en droit, mais le parti national, qui avait fait voter par les États l'exclusion du trône de tous les étrangers, était peu disposé à les reconnaître, et depuis longtemps Jean Zapolya briguait la couronne.

En Bohême, la situation était moins nette. Diverses conventions avaient au XIVe siècle reconnu aux Habsbourgs un droit éventuel de succession au trône, mais ces conventions et, en particulier, le traité d'héritage conclu en 1364 entre Rodolphe d'Autriche et Charles IV, avaient été complètement abolies en 1463, lorsque l'Empereur Frédéric III, en retour de l'appui que lui avait prêté Podiébrad, lui avait remis tous les documents qui pouvaient menacer l'indépendance tchèque. Maximilien ne négligea rien pour créer aux Habsbourgs de nouveaux titres en faisant épouser à un prince de sa maison la fille de Vladislas, Anne. Dès 1506, une convention, signée à Vienne, réservait la main d'Anne à Ferdinand, alors âgé de trois ans. Ce traité resta sans doute secret, et de nom-

breux compétiteurs se présentèrent, les ducs de Bavière, Jean Zapolya. Le mariage d'Anne était devenu une question de politique européenne; une ambassade française vint à Prague, sans doute pour battre en brêche les Habsbourgs [1]. Une opposition plus redoutable pour Maximilien était celle du roi de Pologne, Sigismond, qui convoitait pour lui-même la Hongrie ou voulait tout au moins empêcher qu'elle ne fût réunie à l'Autriche; il s'était rapproché du parti national magyar et avait épousé en 1512 la sœur de Zapolya, Barbara. Maximilien arma contre lui les Teutoniques et les Russes, mais les Teutoniques avaient cessé depuis longtemps d'être redoutables, et les Russes furent complètement défaits en 1514. En même temps, la victoire de Zapolya sur les paysans révoltés augmentait son influence, et, dans plusieurs assemblées de comitats, on parlait ouvertement de l'élever au trône. Dans ces conjonctures périlleuses, Maximilien réussit à gagner deux des conseillers les plus influents de Sigismond, Tomitsky et Schidlovetsky; celui-ci a avoué lui-même qu'il avait reçu de l'Empereur plus de 80,000 florins; Barbara était morte, Sigismond suivit docilement l'avis de ses ministres et se rapprocha de Maximilien; l'empereur en profita pour triompher des dernières résistances de Vladislas, qui, d'ailleurs, flatté par les propositions des Habsbourgs, n'avait guère été retenu jusque-là que par l'affection très vive qu'il ressentait pour son frère.

Cuspinien, l'ambassadeur de Maximilien, déployait une grande activité; on décida qu'une entrevue aurait lieu à Presbourg (1515) entre l'Empereur et les rois de Bohême et de Pologne; Maximilien, arrêté comme d'habitude par des difficultés financières, ne vint pas, mais son absence n'empêcha pas la conclusion d'un traité par lequel il s'engageait à ne pas secourir les Russes et les Teutoniques; en retour, le fils de Vladislas épousait Marie d'Autriche, et Anne, Ferdinand; ce traité fut modifié par la convention de Vienne (20 mai 1515), mais sans que les articles nouveaux en altérassent le sens

1. Rezek, les traités de Vienne, Tchas. tchesk. M. 1881, p. 389. Comparez sur les prétentions des Habsbourgs et l'élection de Ferdinand les autres articles de Rezek (Tchas. tch. M. 1882); Liske, Der Congress zu Wien, (Forschungen, VII), et Des polnischen Hofes Verhæltniss zur Wahl K. Karls V. dans le Sybel's histor. Zeitschrift, 1866; Gluth, die Wahl Ferdinands I zum K. von Bœhmen, dans les Mittheil des Vereins f. Gesch, der Deutschen in Bœhmen, XV; — C'est à partir de 1526 que commence une publication capitale pour l'histoire du XVIe siècle, *Les diètes tcheques* (en bohême), éditées sous la direction de Gindely.



général. Le mariage d'Anne et de Ferdinand fut célébré par procuration en 1516 et accompli en 1521.

L'obstination de Maximilien avait trouvé sa récompense : quelle situation faisait cependant ce mariage à son petit-fils, si la couronne de saint Venceslas devenait vacante? Elle créait sans doute à Ferdinand des présomptions favorables, mais, en lui-même, ne lui constituait aucun droit. Sans doute, la Bulle d'or de Charles IV (1356) avait établi qu'à défaut de postérité masculine, la couronne revenait aux filles, mais cette disposition était depuis tombée en désuétude, et les Jagellons, qui n'étaient arrivés au trône que par la violation de cette loi, n'étaient pas autorisés à en réclamer le bénéfice. L'on n'était pas même d'accord sur le sens qu'il convenait de lui attribuer; les États tchèques, appliquant à la succession à la couronne les coutumes juridiques civiles, prétendaient que les filles mariées et dotées renonçaient par cela même à toute revendication ultérieure, et Vladislas avait accepté cette interprétation : lorsqu'il avait obtenu de la diète la promesse de reconnaître sa fille comme héritière du royaume dans le cas où son frère mourrait sans enfant, il s'était engagé en retour à ne pas la marier sans l'avis et le consentement des États. Son mariage avec Ferdinand ne pouvait, par conséquent, avoir d'autre effet juridique que de lui faire perdre tous ses droits à la couronne, s'il n'avait pas été approuvé par la diète.

La diète tchèque avait-elle connu et accepté les traités de Presbourg et de Vienne? La question a été l'objet de très longues discussions, et la lumière n'est pas encore absolument faite, en ce sens que nous n'avons aucune preuve formelle et directe du consentement des États; M. Rezek a du moins établi qu'ils n'avaient pas ignoré les négociations de Presbourg et de Vienne, que leurs représentants n'en avaient pas été écartés et qu'aucune protestation ne s'était élevée contre l'union de l'héritière du royaume et du petit-fils de Maximilien. Dans ces conditions, il ne semble guère plus possible de mettre en doute les droits d'Anne à la succession de Vladislas, et les prérogatives de la diète n'allaient qu'à « accepter » l'époux de la reine. Tout au plus est-il permis de dire que le parti oligarchique avait voulu se ménager un moyen de procédure en ne pas approuvant solennellement le mariage.

A la mort de Maximilien (1519), l'attention des Habsbourgs fut absorbée quelque temps par les affaires d'Allemagne, d'Italie et de France. Les craintes qu'avaient longtemps inspirées la santé de Louis, s'étaient peu à peu dissipées; les deux frères, Charles et Ferdinand, avaient quelque peine à se mettre d'accord sur le partage de leur héritage, et Ferdinand, qui avait été le favori de son grand-père maternel, Ferdinand d'Aragon, et qui avait été un moment soupçonné d'avoir des prétentions sur l'Espagne ou même sur la couronne impériale, ne pouvait pas s'intéresser beaucoup aux ambitions *autrichiennes* tant qu'il ignorait encore si l'Autriche lui reviendrait. Les troubles qui éclatèrent dans la Basse-Autriche prouvèrent bientôt à Charles-Quint qu'il risquait de compromettre la fortune de sa maison en voulant conserver sous son autorité immédiate tous les domaines qu'avaient réunis ses ancêtres; il avait trop d'affaires sur les bras aussi pour suivre d'assez près les affaires de l'Orient; par le traité de Worms (1521), confirmé et complété par le traité de Bruxelles (1522), il laissa à Ferdinand la Haute et Basse-Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, l'Istrie, le Tyrol, le Voralberg et les domaines de Souabe et d'Alsace; en somme, toutes les possessions allemandes de Maximilien. Les Habsbourgs d'Espagne et les Habsbourgs d'Autriche, bien que longtemps étroitement unis, n'en formèrent pas moins dès lors deux branches distinctes, et, tandis que les premiers défendirent les intérêts de la maison dans l'Ouest et le Sud, les seconds tournèrent plus spécialement leur attention vers l'Europe centrale et orientale.

Pendant les premières années, Ferdinand continua cependant à s'occuper moins de la Bohême et de la Hongrie que de l'Allemagne qu'il gouvernait au nom de son frère, et de l'Italie que François Ier disputait à Charles-Quint. Il avait réussi sans trop de difficultés à rétablir son autorité dans ses provinces et cruellement réprimé les tentatives d'usurpation des États, mais ses succès ne suffisaient pas à son imagination aventureuse. Plus tard, l'expérience devait modérer son ardeur et lui inspirer un sens plus juste des réalités politiques, mais il était bien le petit-fils de Maximilien et le frère de Charles-Quint; sa fantaisie se plaisait aux vastes plans et aux desseins chimériques. Il essaya de décider son frère à lui abandonner la couronne impériale; il suivait avec

passion les évènements d'Italie et sollicitait l'investiture du Milanais [1]. Même l'invasion de Soliman en Hongrie et la prise de Petrovaradin ne le décidèrent pas tout de suite à renoncer à ses desseins : il partit non pour Vienne, mais pour Innsbruck, et lorsque, dans les premiers jours de septembre, il reçut la nouvelle du désastre de Mohacz et les lettres désespérées de sa sœur Marie qui demandait des secours, ce ne fut pas sur la frontière de Hongrie qu'il dirigea Freundsberg à la tête de forces importantes, mais sur la Lombardie [2]. Cependant, lorsque de nouvelles lettres lui eurent appris la mort de Louis, il songea aussitôt à faire valoir ses droits sur sa succession et partit pour Linz d'où il était plus à portée de suivre les évènements. La plus grande partie de la Hongrie était déjà dans les mains des Turcs ; le moindre retard pouvait encore lui coûter la Bohême.

Ferdinand avait envoyé à Prague un agent retors et très au courant des affaires bohêmes, Jean Mrakech de Noskov. Il ne lui avait donné que des instructions générales, se réservant de modifier son plan de campagne suivant la tournure que prendraient les évènements ; il était assez mal informé de l'état de la question, comptait appuyer ses droits sur le traité de 1364 et n'avait dans tous les cas aucun doute sur la valeur de ses titres. Il ne pensait pas solliciter une élection, mais faire reconnaître son pouvoir. Ses chargés d'affaires s'aperçurent bientôt que son acceptation par les États n'irait pas sans de sérieuses difficultés et que, pour ne pas tout compromettre, ils seraient obligés sans doute à bien des concessions.

Bien que les règnes de Vladislas et de Louis fussent de nature à décourager les plus robustes ambitions et que la tâche de gouverner un peuple qui depuis longtemps avait désappris l'obéissance, parût assez peu digne d'envie, les candidats au trône de Bohême foisonnaient. L'électeur de Saxe et son fils, l'électeur de Brandebourg, se targuaient de leurs alliances de famille avec les anciens souverains bohêmes ; le roi de Pologne, Sigismond, faisait appel aux sentiments slaves, si puissants alors, et aux traditions qui faisaient de l'alliance polonaise un des principaux points du pro-

1. Baumgarten, Gesch. Karl's V, II, 201, 571.
2. *Id.* p. 572.

gramme national; des agents français tâtaient le terrain et cherchaient à Prague une revanche de l'échec de Worms. Il suffit de quelques semaines à la plupart des compétiteurs pour reconnaître que leurs chances de succès étaient à peu près nulles, et, s'ils ne renoncèrent pas tout de suite à leurs espérances personnelles, ils songèrent surtout à adoucir leur défaite en empêchant la nomination de Ferdinand. A la suite de la bataille de Pavie, une partie de l'Europe s'était coalisée contre Charles-Quint; comme il arriva si souvent au XVIe et au XVIIe siècle, les ennemis des Habsbourgs cherchaient des alliés contre eux en Bohême et en Hongrie. Ils appuyèrent, bien que trop mollement, la candidature des ducs Louis et Guillaume de Bavière.

Les remords patriotiques qu'avait un moment provoqués parmi les Tchèques la nouvelle du désastre de Mohacz, en admettant leur sincérité, n'avaient pas été de longue durée, et les divers partis en présence se hâtèrent de mettre l'occasion à profit pour fortifier leur situation et réduire définitivement à merci leurs adversaires. Ce qui prouve la gravité du mal dont souffrait le pays, les crises décisives qui auraient dû réveiller le patriotisme, déchaînaient les cupidités et les haines.

Aux vieilles dissensions une question d'héritage avait ajouté une nouvelle cause de division et partagé en deux camps la noblesse. Au mois d'octobre 1523 était mort le vieux Pierre de Rosenberg, le complice dévoué de Lev de Rozmital. La maison de Rosenberg était la plus illustre et la plus puissante de la noblesse; ses chefs, maîtres de presque tout le sud du royaume, étaient « les premiers justiciers après le roi », et marchaient à la tête des hauts fonctionnaires et du Tribunal suprême; d'après un règlement sanctionné par Charles IV, les domaines de la famille ne devaient jamais être divisés, mais étaient gérés par un délégué, *l'administrateur* des Rosenberg. En dépit des traditions de sa race, Pierre, qui n'avait pas de fils et dont les relations avec la plupart de ses héritiers étaient plus que froides, avait distribué entre diverses personnes une partie de ses possessions et avait légué à Lev d'importantes propriétés. Les neveux de Pierre protestèrent contre un testament qui ruinait leur famille et en demandèrent l'annulation à Louis; Lev au contraire essaya d'obtenir du Tribunal suprême un jugement

favorable. Les seigneurs d'abord, puis le royaume tout entier prirent parti dans le débat. Ceux des nobles qu'indignait l'avidité de Lev ou qu'inquiétaient ses projets, les Frères et les Utraquistes avancés qu'irritait son intolérance et qui suivaient avec angoisse les négociations engagées avec la cour de Rome, les partisans de l'autorité royale qui espéraient une revanche du coup de main par lequel il avait si rapidement détruit l'effet des résolutions de 1523, se prononcèrent contre lui. Il eut pour lui la plupart des chevaliers et presque toutes les villes habituées à suivre l'impulsion de Prague où dominait sans conteste son allié Paschek de Vrat. A la suite d'une anarchie d'un demi-siècle, il semblait qu'il n'y eût plus même de partis en Bohême, si l'on entend par ce mot l'union de tous ceux qu'auraient dû grouper des intérêts communs ou des principes semblables; ce n'était plus qu'une poussière de factions, et le hasard des évènements déterminait les coalitions les plus étranges.

Il n'était guère douteux que Lev; qui disposait d'une forte majorité dans deux curies et qui comptait dans l'ordre même des seigneurs de très nombreux et très puissants amis, serait le maître de l'élection, en ce sens du moins que personne ne serait accepté pour roi contre sa volonté. Il eut l'idée de donner une sanction légale à l'autorité souveraine qu'il exerçait, et le souvenir de Georges de Podiebrad flotta certainement devant ses yeux. Il ne manquait pas de gens en Bohême qu'attristait la pensée d'élever au trône un allemand; le royaume n'était-il pas assez riche pour ne pas mendier les subventions de l'étranger? Cependant, dans ce parti national, tous les avis n'étaient pas unanimes; à Lev, on opposait Charles de Münsterberg et Vojtiech de Pernstein; la jalousie des seigneurs n'aurait jamais consenti à reconnaître l'autorité souveraine d'un de leurs égaux, et les richesses de Lev, quelque considérables qu'elles fussent, ne suffisaient pas à acheter toutes les consciences. Il eût peut-être réussi à obtenir la majorité dans la diète, mais le parti des Rosenberg eût répondu à ce choix par un soulèvement; il crut plus aisé et plus sûr de faire un roi que de le devenir.

Les ducs de Bavière étaient les adversaires naturels des Habsbourgs; ils avaient cherché à obtenir de Vladislas la main de sa fille; évincés dans leurs espérances de ce côté, ils n'avaient pas perdu courage et avaient en Bohême des amis

nombreux et sur le dévouement desquels ils croyaient avoir le droit de compter, parce qu'ils le payaient largement. Leur candidature avait été favorisée par l'attitude de Ferdinand: l'archiduc lui-même n'était guère populaire; cet Allemand, mâtiné d'espagnol, déplaisait par sa naissance, par ses alliances, par son caractère; élevé dans des idées d'une piété étroite et fort mal vu des Luthériens allemands, respecterait-il les libertés religieuses des Utraquistes et accepterait-il les changements que méditaient les plus hardis d'entre eux? Maître de possessions nombreuses et éloignées, il sacrifierait les intérêts du royaume à ses ambitions personnelles; Prague cesserait d'être une capitale, et la Bohême serait réduite au rang de province. Il passait pour énergique, jaloux de son autorité, presque cruel; singulier gardien pour les prérogatives de la diète et les privilèges des Ordres que ce prince qui avait si sévèrement réprimé les tentatives d'opposition en Autriche! Toutes ces causes d'hostilité se résumaient dans un grief : Ferdinand ne sollicitait pas les suffrages des États, mais prétendait faire consacrer par eux son droit héréditaire.

Il avait envoyé à Prague une nouvelle ambassade composée de Georges de Puchheim, de Louis de Polheim, de Jean de Stahrenberg et de Nicolas Rabenhaupt, et, bien que ceux-ci n'avançassent qu'avec beaucoup de prudence et de réserve, leurs instructions avaient certainement transpiré et elles avaient éloigné de l'archiduc tous les indécis. Les seigneurs rencontreraient-ils jamais une meilleure occasion pour mettre au-dessus de toute contestation leur droit d'élire le souverain? C'eût été folie que de la laisser échapper. Et comment abdiquer un si précieux privilège? La période électorale était à peine ouverte et déjà de tous côtés les promesses et les présents pleuvaient. Lev de Rozmital, aussi peu disposé que les autres seigneurs, à faire fi de ces avantages, suivit le courant, et, forcé de renoncer à ses espérances personnelles, se rallia aux candidats dont l'attitude était la plus humble et qui seraient les moins dangereux après leur succès.

Les Bavarois, Guillaume et Louis, eurent le tort de croire le succès assuré; l'affaire avait été bien préparée, elle était bien engagée, mais, au dernier moment, ils n'agirent ni avec assez de rapidité ni avec assez d'énergie. Ils ne parvinrent même pas à se mettre d'accord sur le nom de celui d'entre eux qu'ils présenteraient aux suffrages de la diète, lui lais-

sèrent le choix ; une candidature anonyme n'a jamais provoqué beaucoup d'enthousiasme! Ils avaient envoyé, dès la première heure, à Prague des agents qui avaient trouvé un entremetteur très actif dans un marchand praguois, d'origine bavaroise, Michel Karg, et un guide intelligent et sûr dans Brzétislas de Schvihov, le véritable chef du parti bavarois; ils déployaient beaucoup de zèle, multipliaient les promesses, mais ils manquaient un peu d'autorité : l'ambassade officielle arriva trop tard, à peine quelques jours avant le vote. Les ambassadeurs de Ferdinand avaient plus de surface; fort bien renseignés par les Rosenberg et Adam de Hradets, ils témoignèrent d'une habileté supérieure, raffermirent les hésitants, ramenèrent les dissidents, surent surtout répandre peu à peu l'opinion qu'il valait mieux traiter avec le concurrent le plus puissant et que les Habsbourgs étaient plus en mesure que les Wittelsbach de récompenser les services qu'ils recevraient.

L'animation à Prague était extrême, et les esprits fort excités; la diète s'ouvrit le 18 oct. 1526. Les ambassadeurs de Ferdinand, sur l'invitation de leurs conseillers bohêmes et sans même attendre les instructions de leur prince, avaient pris une résolution hardie, ne parlaient plus des droits de l'archiduc, ne contestaient pas les pouvoirs électoraux des États. Bien leur en prit, car la diète dans une première résolution déclara que la couronne était vacante et que le souverain serait élu par la libre volonté des représentants du royaume; puis elle chargea une commission de préparer les *Pacta Conventa* qui lieraient le nouveau souverain.

Elles étaient fort rigoureuses, ces conventions. La question religieuse ne joua pas un très grand rôle dans les discussions ; les États se bornèrent à demander que les libertés de l'Église nationale fussent maintenues ; la majorité n'était pas d'ailleurs favorable aux Luthériens, et elle pria le nouveau roi d'interdire sévèrement le mariage des prêtres et les attaques contre la Vierge Marie et les Saints. Les Ordres se montrèrent en revanche très préoccupés de faire sanctionner par la loi toutes leurs récentes usurpations politiques : le souverain ne prendra le pouvoir qu'après avoir prêté serment à la constitution ; il résidera dans le royaume, et, s'il est obligé de s'absenter, remettra l'autorité aux gouverneurs désignés par la diète ; les fonctions publiques ne seront confiées qu'à

tige de Charles-Quint, l'oublie volontiers; il ne se plaindrait pas de disparaître ainsi dans l'auréole impériale; il aimait son frère à ce qu'il semble, ne se mêla à aucune intrigue contre lui, le servit fidèlement, mais son affection réfléchie ne sacrifiait pas ses intérêts; il lui abandonnait volontiers l'éclat, la pompe, les honneurs, mais il ne lui livra pas ses domaines. En réalité, des deux frères, l'aîné n'était peut-être pas le plus grand : qu'a laissé Charles-Quint? — Un nom et un souvenir. Le véritable créateur, ce n'est pas lui, c'est Ferdinand qui a fondé la monarchie autrichienne. Il dut au hasard de riches héritages, mais par sa volonté seule, il en fit réellement un état. Sans bruit, par un effort lent et continu, par une attention vigilante, il releva dans chacun des royaumes qu'il avait acquis l'autorité monarchique profondément ébranlée et il les réunit assez solidement pour que leur cohésion défiât désormais les révolutions. C'est là, dans l'intérieur de ses domaines, dans la lutte quotidienne avec les États, qu'apparaissent dans tout leur jour ses qualités supérieures; ici, plus de ces hésitations et de ces faiblesses qui se trahissent quelquefois dans sa politique extérieure. Il rappelle tour à tour Maximilien et Frédéric III, et, chez lui, l'ardeur de son grand-père est corrigée par l'obstination de sa race. Très accueillant, tout en dehors, aussi prodigue de son amitié que de ses trésors, sachant qu'on le volait, mais préférant ne pas s'en apercevoir, il n'entendait pas cependant laisser affaiblir le respect dû à la dignité royale; il n'oubliait jamais une injure, et tous ceux qui contestèrent ses droits furent rudement punis. Il parlait volontiers, mais sans se trahir, noyait ses interlocuteurs dans le flot de ses déclarations, et sa faconde n'était pas moins muette que le silence de Charles-Quint. Les revers ne l'abattaient pas, mais il avait le mérite plus rare de supporter la victoire sans en être grisé. Si l'on cherche à distinguer en lui la qualité maîtresse, non la plus saillante, il semble bien que c'était la prudence, comprise dans le sens le plus élevé du mot, cette pleine possession de soi-même qui laisse à l'homme d'état la libre disposition de ses forces dans toutes les circonstances, et lui permet de tirer le meilleur parti possible d'une situation, parce qu'elle n'est jamais imprévue. Frédéric III avait espéré et entrevu la grandeur de la maison d'Autriche, Maximilien l'avait préparée, Ferdinand l'établit

sur des bases indestructibles. La famille des Habsbourgs a eu de plus hardis capitaines et de plus brillants politiques; elle n'a pas peut-être produit de plus grand souverain : aucun n'a eu plus d'action sur l'avenir de la dynastie et n'a plus contribué à fixer le caractère de la race [1].

Jusqu'à la dernière minute la partie était restée douteuse et la joie des ambassadeurs de l'archiduc fut grande, mais les conditions qu'avait mises la diète à son élection gâtèrent quelque peu le plaisir de Ferdinand. L'heure était décisive : l'avenir de son règne dépendait de l'attitude qu'il prendrait dès les premiers jours ; il jugea la situation avec une remarquable netteté et fit face au péril avec autant de fermeté que de prudence.

Le vote du 24 octobre n'avait pas écarté tous les périls : l'élection n'était qu'une présomption ; tant que le roi n'avait pas été couronné et n'avait pas reçu le serment de fidélité de ses sujets, le choix de la diète n'était pas irrévocable. Les Bavarois, foudroyés d'abord par une résolution qui trompait toutes leurs prévisions, n'abandonnaient pas la partie ; leurs alliés étaient exaspérés de la trahison de Lev, mais Lev lui-même se demandait s'il n'avait pas été dupe, et une nouvelle palinodie n'aurait pas effrayé sa conscience. La situation politique était favorable aux Bavarois, ils comptaient sur la France, sur Clément VII, l'adversaire implacable des Habsbourgs, sur les Hongrois et leur chef, Jean Zapolya, qu'une diète venait d'élire roi.

1. C'est à partir de 1527 que commencent les rapports des ambassadeurs vénitiens, publiés par Fiedler, dans les Fontes rerum austriacarum, zweite Abtheilung, Band XXX. Sur Ferdinand, voir le rapport de Contarini 1527. Ferdinand a alors 24 ans, « e superbo, avido de honor, desiderosso de cosse grande » (p. 3); rapport de Mocenigo (1548), p. 54 : Ferdinand est le frère de l'Empereur, mais on pourrait l'appeler son fils ou même son vassal, tant est grand et profond le respect qu'il lui montre. Il ne lui parle qu'avec les signes de la plus extrême vénération, ne décide et ne fait rien sans son aveu. L'Empereur a pour lui une affection extrême. Comme un jour le roi disait à son frère qu'il était devenu blanc, celui-ci lui répondit que ses cheveux avaient blanchi à cause des pensées et des travaux qu'il avait acceptés pour l'amour qu'il lui portait à lui et à ses fils. Chose curieuse que cette parfaite entente de deux frères, si différents d'habitudes et de caractères : dico, che come maggior conformità di volere forse non si ritrova hoggidi fra dui altri fratelli, cosi ne anco maggior disparità di natur et di costume » (p. 55). Mocenigo exagère certainement l'opposition; en dépit des apparences, il y a entre les deux frères d'importantes ressemblances. Dans les mémoires de Nicolas Datchitsky de Heslov, un portrait du roi dans ses dernières années, « petit, sec, la bouche fendue, un peu voûté, les yeux assez grands, la parole extrêmement rapide, l'esprit haut, colère, rancunier » (1, p. 85). Les Mémoires de Datchitsky, qui constituent une source très précieuse pour le xvi[e] siècle, ont été publiés à Prague en 1878 par Rezek. Vers la même époque le rapport de Siranzo (1563), Fiedler, p. 214 : è d'animo temperato et più presto inclinato alla pace che alla guerra.

Mais Ferdinand [1] était un redoutable partenaire, impétueux et prudent, actif et réfléchi ; aucune faute de ses ennemis ne lui échappait. Les seigneurs tchèques, toujours exclusifs et peu désireux de partager le butin qu'ils espéraient, n'avaient pas appelé à la diète d'élection les représentants de la Silésie, de la Lusace et de la Moravie. En admettant que les termes de la Bulle d'or prêtassent à l'équivoque, il eût suffi d'un peu d'intelligence et d'ouverture d'esprit pour comprendre tous les dangers d'une pareille résolution ; les Bohêmes, en s'obstinant à traiter les provinces annexes comme des fiefs et non comme de véritables membres de la couronne, les jetaient dans les bras de leurs ennemis. Les déclarations patriotiques des Moraves cachent mal les colères que provoquait, fort justement du reste, une pareille attitude, et l'unité du pays en était sérieusement compromise. Ferdinand exploita ces rancunes et ces ressentiments; les Moraves reconnurent Anne comme leur souveraine héréditaire et Ferdinand, son mari, comme leur prince légitime. L'archiduc avait toujours été sûr des Lusaces et des Silésiens : en Silésie surtout, les passions nationales triomphèrent facilement des inquiétudes religieuses, et le prince allemand fut accueilli à cœur ouvert; mais la défection de la Moravie était pour les Tchèques un coup imprévu et terrible : leur position était forte parce qu'ils avaient pour eux la loi, ou, dans tous les cas, croyaient et paraissaient l'avoir; la proclamation d'Anne comme héritière de Vladislas par les Moraves donnait prise sur eux en mettant en question le droit d'élection qu'ils avaient revendiqué [2] ; leur résistance, s'ils la poussaient jusqu'au bout, prenait désormais un air d'insurrection, et une partie des sujets

1. La bibliographie des ouvrages relatifs à Ferdinand I est très étendue parce que la plupart des écrivains ne séparent pas sa vie de celle de son frère. Le travail considérable de Bucholtz, Gesch. der Regierung Ferdinand des ersten, 9 vol. 1831-1838, ne peut être consulté qu'avec quelque précaution. On lira toujours avec grand profit le chef-d'œuvre de Ranke, Deutsche Gesch. im Zeitalter der Reformation.

2. L'attitude des Tchèques était d'autant plus impolitique qu'au moment où l'élection de Ferdinand allait faire entrer la Bohême dans une vaste association, il eût été nécessaire de rattacher plus étroitement entre elles les diverses provinces de la couronne. Un parti l'avait compris et avait invité les Silésiens et les Moraves à des délibérations communes, mais l'outrecuidance et la sottise l'emportèrent et les conférences annoncées ne furent jamais ouvertes. Les délégués partirent furieux, et l'on aperçut bientôt l'effet de leur colère. En Silésie les plus mécontents allèrent même jusqu'à rappeler le traité d'Olmütz et prétendirent qu'ils ne relevaient pas de la Bohême, mais de la Hongrie. (V. Rezek, Nouvelles études sur l'élection de 1526, dans les Abhandl. der k. bœhm. Ges der Vissens., 6e suite, t. XI, p. 4-11).



du royaume marcherait contre eux derrière Ferdinand.
Le roi leur facilita la retraite, promit de demander à la cour de Rome l'autorisation de communier sous les deux espèces, n'insista pas pour faire proclamer les droits d'Anne à la couronne, reconnut même qu'il avait été élu par la libre volonté des États. Quand les autres demandes de la diète lui furent soumises, il se tint sur la réserve, protesta de sa ferme résolution de respecter les libertés du pays ; mais certains des articles qu'on lui proposait lui semblaient des innovations, d'autres étaient dangereux ou impraticables; il n'était pas juste de les lui imposer ainsi, sans même lui permettre d'exposer son opinion; on s'entendrait à Prague. Les délégués de la diète s'en retournèrent fort déconcertés : toutes ces promesses vagues, ces réserves, ne leur disaient rien qui vaille. Mais qu'importait à l'archiduc? Il savait que les États, trop engagés désormais et isolés, n'iraient pas jusqu'à une prise d'armes. Arrivé à Prague avec sa femme au commencement de 1527, il indiqua plus nettement ses objections. On voulait qu'il ne consultât dans les affaires bohêmes que des conseillers tchèques : il y avait cependant des questions dans lesquelles se trouvaient intéressés les divers peuples qu'il gouvernait, et il serait utile qu'il eût auprès de lui des hommes au courant de la situation générale. — Il ne pourrait enlever leurs charges aux grands fonctionnaires du pays qu'avec l'approbation du conseil royal : mais n'était-ce pas les affranchir des lois et les pousser à la tyrannie? Et s'ils abusaient de leurs fonctions pour ruiner et opprimer le pays, quelle arme aurait-il contre eux? — Pourquoi défendre au roi de demander que l'on couronnât son fils de son vivant? La liberté de la diète n'en était en rien diminuée.

Les États se récrièrent, ergotèrent, puis se soumirent en rechignant. Le roi sortit ainsi complètement victorieux de ce premier engagement [1]. Dès le début, il avait clairement marqué la voie qu'il comptait suivre : entre ses mains, la royauté ne péricliterait pas, il ne la laisserait pas transformer en un pouvoir nominal et électif, mais il s'efforcerait de lui rendre l'autorité qu'elle avait perdue entre les faibles mains des Jagellons, et, en même temps, il travaillerait à rapprocher plus

1. Il est juste de constater que Ferdinand était soutenu par une fraction des nobles, l'ancien parti national qui désirait fortifier le pouvoir royal.

étroitement ses diverses provinces, à les soumettre à une administration commune.

Il n'est guère contestable que l'œuvre que se proposait Ferdinand était conforme aux tendances générales du siècle : partout les institutions féodales disparaissaient et les organismes politiques modernes se constituaient ; elle était d'ailleurs nécessaire en face des progrès de l'invasion turque. Accomplie avec le concours des États, limitée de manière à ce que les libertés politiques et l'indépendance nationale du pays n'en fussent pas atteintes, elle eût été heureuse et féconde. Les seigneurs ne surent ni se résigner à une transformation fatale ni s'y opposer avec la vigueur nécessaire. Ils ne réussirent pas à l'empêcher, et leur résistance ne servit qu'à la rendre plus violente et plus radicale. L'issue de la première lutte n'était pas d'un bon augure : quand cependant trouveraient-ils des conditions aussi favorables? La leçon ne fut pas perdue pour Ferdinand : les derniers événements lui avaient prouvé qu'avec de la fermeté et de la douceur, à condition de ne pas brusquer les choses, il amènerait les diètes à des concessions : son règne tout entier ne fut que la continuation et le développement de la même politique, modérée, tenace, et les résultats qu'il en obtint dépassèrent toutes les prévisions.

Ce n'est pas assez pour apprécier comme il convient le mérite supérieur de Ferdinand que de se rappeler l'état de la Bohême au moment où il fut élu roi et la profonde décadence de la royauté ; il faut songer aux difficultés extérieures au milieu desquelles il se débattit toute sa vie. On est tenté quelquefois, quand on étudie quelque point en particulier, de l'accuser d'incohérence et de légèreté, mais cette incohérence lui est le plus souvent imposée par les événements et sa légèreté n'exclut pas beaucoup de suite dans les desseins.

Pour le moment, il avait à disputer la Hongrie à Zapolya qu'une diète avait acclamé et qui s'était jeté dans les bras des Turcs et avait reconnu la suzeraineté de Soliman : pendant toute sa vie, sans autre secours que les maigres subsides que votaient de temps en temps les diètes germaniques, il dut soutenir l'effort des Musulmans, arrivés alors à l'apogée de leur puissance. En 1529, Vienne fut en grand péril, et, jusqu'en 1562, les provinces autrichiennes furent exposées presque chaque année à l'invasion : les Magyars, pour l'indépendance desquels il combattait, redoutaient et détestaient leur défen-

seur plus que les Infidèles; pour obtenir quelque répit, il dut non-seulement renoncer aux deux tiers de la Hongrie, mais payer au sultan un tribut très lourd. Les affaires d'Allemagne ne lui causaient pas moins de tourments. Il fut élu roi des Romains en 1531, mais les Catholiques n'obéissaient guère à ses ordres, et les Luthériens, toujours plus nombreux, bravaient ouvertement ses décisions. La Réforme pénétrait dans ses domaines héréditaires et ajoutait à tous les anciens éléments de désordre un nouveau et redoutable ferment d'agitation.

Les premières années furent dures : Ferdinand était sans cesse par les chemins, courant de province en province, sollicitant partout des secours qu'on lui marchandait et qui, arrivant trop tard, ne servaient à rien. En Bohême, en particulier, les difficultés étaient extrêmes : pas de ressources régulières ; des immenses domaines de la couronne à peine quelques parcelles restaient, qui avaient échappé par hasard à l'avidité des seigneurs; des dettes énormes et des créanciers exigeants; ni argent, ni crédit, ni administration. La plupart des revenus étaient engagés, les autres se perdaient en route et n'enrichissaient que les administrateurs. Les mines de Kutna-Hora, si productives, longtemps le trésor des rois de Bohême, sont un curieux exemple du gaspillage et du désordre financiers : les fermiers prospéraient, le faux monnayage était ouvertement pratiqué, les dépenses dépassaient les recettes, et le roi ne recevait rien[1]. Le roi de mœurs régulières, la main facile mais nullement prodigue pour lui-

1. Sur les mines, v. les Mémoires de Datchitsky, *passim*. Sur la situation financière, v. l'Instruction de Ferdinand à la Chambre des Finances (25 mars 1527), dans les *Archiv für œsterr. Gesch.*, t. 66, p. 281. L'honneur d'avoir attiré l'attention sur l'administration de Ferdinand revient avant tout à M. Rezek, il a publié de nombreux articles dans les diverses revues de Bohême, entre autres : *Einige Beitræge zu den bœhm. Landtags-Akten vom J. 1526 bis 1534*, dans les *Sitz. Ber. der K. bœhm. Ges. der Wiss.* 1876, p. 138, et la Réforme de la Chambre royale, (en tchèque), même recueil 1881. Sur l'administration de Ferdinand et les commencements de la monarchie autrichienne, il a paru depuis quelque temps d'assez nombreux travaux : les deux plus importants, parmi les ouvrages récents, sont Rosenthal, *Die Behœrdenorganisation K. Ferdinand's. I* dans les *Archiv für œsterr. Gesch.*, t. 66, Vienne 1887, et Fellner, *zur Gesch. der œsterr. Centralverwaltung* dans les *Mittheil. des Instituts für œsterr. Geschichtsforschung*, 1887. Pour l'administration en Bohême, on trouve de très nombreux renseignements dans le très remarquable travail de M. Bohuslas Rieger, les districts et leur organisation en Bohême (en tchèque), Prague 1889. M. Bohuslas Rieger, le fils du célèbre orateur tchèque, le petit-fils de Palatsky, continue dignement l'illustre famille dont le nom est inséparable du relèvement de la Bohême.

même, n'avait pas d'argent pour payer ses serviteurs; il lui arriva, à lui ou à sa famille, de manquer des objets les plus nécessaires.

D'un souverain il n'avait que le nom : il s'était engagé en 1526 à ne pas enlever aux seigneurs les charges dont ils étaient titulaires. C'était la continuation des règnes de Vladislas et de Louis ; les seigneurs ne tenaient aucun compte des ordres du prince : n'était-il pas leur créature? Lev de Rozmital, grand burgrave, plus tard capitaine général, était plus puissant que jamais : il avait deviné Ferdinand et le redoutait, aussi il restait sur ses gardes et recherchait des alliances qui, en cas de conflit, lui permettraient de défier la colère du roi. A Prague, son complice, Pachek de Vrat, regardait comme non avenues les ordonnances de la cour. Les Bavarois n'avaient pas gardé rancune à Lev, avaient peut-être recommencé à lui fournir de l'argent; il était en relations suivies avec tous les adversaires de Ferdinand, les protestants d'Allemagne, les Hongrois. En 1528, on levait ouvertement des soldats en Bohême pour Jean Zapolya; le bruit courait en Allemagne qu'une insurrection allait éclater, et le roi ne l'évita qu'à force de modération et de sang-froid.

Dans le pays, le désordre était extrême : luttes des seigneurs entre eux, des chevaliers et des seigneurs, des nobles et des villes. Les ligues particulières se multipliaient; chaque Ordre, menacé, ne comptant que sur lui-même pour défendre ses privilèges, avait ses assemblées, ses chefs, ses soldats. Tout le pays était en armes. Les brigands pullulaient, infestaient les routes. Les diètes, très fréquentes, n'aboutissaient pas : dans une seule année, en 1531, il y en eut six, sans compter un congrès des villes. Hostiles au roi et tumultueuses, peu nombreuses, indifférentes au bien public, elles entretenaient l'agitation, se séparaient le plus souvent sans avoir rien décidé, ou leurs votes restaient lettre morte.

Peu à peu cependant et assez vite, sans mesure retentissante, par le simple effet d'une résolution obstinée et d'une intelligence claire, la situation se modifie. La royauté se dégage des entraves étroites dans lesquelles on a prétendu l'enfermer, écarte ses adversaires les plus dangereux, rallie les bonnes volontés qui s'offraient, et reprend la direction du pays. Bien que le dernier terme de l'évolution qui com-

mence à ce moment ait été le triomphe de l'absolutisme et que Ferdinand ait très habilement dès lors supprimé celles des institutions qui auraient pu devenir, avec le temps, le fondement des libertés publiques, il n'est guère possible de voir dans le duel engagé entre les seigneurs et le roi la lutte du despotisme et de la liberté : si on a parlé quelquefois à ce propos de l'Angleterre et des Stuarts, c'est qu'on s'est laissé tromper par des apparences de pure forme, et rien, du moins dans cette première période, ne justifie ces rapprochements ; il ne s'agit en réalité que de savoir si la Bohême aura un gouvernement ou continuera à se débattre au milieu de l'anarchie. Ferdinand en général respecte les droits acquis, les anciens privilèges, tient la main seulement à ce que les traités ne soient pas interprétés contre lui et à ce que les nobles n'empiètent pas encore sur les pouvoirs de la royauté. Contre les seigneurs, il défend la constitution, sinon telle que l'ont faite des usurpations récentes, du moins telle qu'elle résulte des textes authentiques. Sa modération conservatrice, son souci de la légalité expliquent ses succès [1].

Les États protestaient, murmuraient, mais les prétextes nécessaires de révolte leur manquaient. La charte n'était pas violée, au moins dans sa lettre. Le pays d'ailleurs ne les aurait pas suivis. Ferdinand justifiait son pouvoir par ses services, rendait à la royauté son rôle naturel de protectrice de l'ordre public. Comme tous les princes qui ont eu le sens du gouvernement, il avait le goût de la justice. Pendant son premier long séjour en Bohême, dans l'hiver de 1529 à 1530, il assista en personne, avec un zèle infatigable, aux séances du tribunal suprême : il ne savait pas le tchèque, se faisait traduire mot à mot les pièces. Toutes les fois qu'il revint, il montra la même application ; il aimait à se nommer « le chef et le sommet du droit, le juge de paix suprême. » Il voulait que les juges ne tinssent compte ni de la naissance ni de la fortune, et des exemples rigoureux avertirent les nobles que personne n'était au-dessus de la loi. Dès lors les guerres privées n'avaient plus de raison d'être ; sous quel prétexte

1. Dans ses relations avec les diètes, Ferdinand a grand soin de s'appuyer toujours sur les anciennes lois, il s'oppose à leurs demandes, « parce que c'est une chose qui n'existait pas auparavant, mais qui s'est introduite récemment, contre les usages et les bonnes et anciennes habitudes » ; il les invite à ne pas se laisser entraîner « à des choses nouvelles et jadis inconnues », etc. V. les diètes bohêmes, 1,450, 452, 453, etc.

conclure des alliances particulières, puisque chacun pouvait compter sur la protection et la justice royales? Une des premières résolutions qu'il demanda à la diète fut l'interdiction des ligues [1]. La guerre civile avait été jusqu'alors l'ultima ratio : ceux à qui déplaisait un vote de la diète, ne s'y soumettaient pas; on s'acheminait insensiblement au liberum veto : Ferdinand proclama le principe fondamental de toute organisation sociale, le devoir de la minorité de s'incliner devant la majorité : « les décisions sur lequelles le plus grand nombre et deux Ordres se sont accordés, le petit nombre et le troisième doivent se diriger d'après elles [2] ».

Grâce à ces mesures, l'agitation se calma. Au bout de quelques années de règne, Ferdinand constatait avec une légitime fierté « que jamais la Bohême n'avait été plus calme et les routes plus sûres. » Avec la sécurité, le commerce reprit, la prospérité revint : précieuse garantie d'ordre public. De même qu'auparavant l'anarchie, en ruinant le pays, créait sans cesse de nouveaux éléments d'agitation, la richesse intéressait la population au maintien de la paix. Ferdinand n'aurait pas mieux demandé que d'aller plus loin dans cette voie de justice et de protection : sa bienveillance naturelle souffrait de la situation des paysans soumis au servage, et il sentait en même temps combien l'exercice de l'autorité royale était gêné et restreint par la puissance des seigneurs sur leurs hommes. Dans ses provinces autrichiennes, il avait adouci le sort des paysans; en Bohême de même, il essaya de supprimer au moins les abus les plus odieux de la servitude. Ce fut sur son inspiration que la diète de 1531 décida que les serfs désireux de se consacrer aux études ne pourraient pas être retenus par leurs maîtres. Il lui était impossible de modifier radicalement l'ordre de choses qu'avaient établi des lois solennelles; il essayait au moins de s'attribuer une sorte de médiation entre les nobles et leurs laboureurs, accueillait les plaintes des paysans, les protégeait; les serfs s'agitaient çà et là, comme à l'aurore d'une ère nouvelle; les protestations acrimonieuses des seigneurs prouvent leurs inquiétudes.

Ferdinand était un habile politique, mais ce n'était pas un

1. 1528, Diètes boh. I, 270.
2. 1538, Id. p. 453.



grand homme; il ne dépassait pas les idées de son temps. Il voulait modérer le servage et l'adoucir, non le supprimer. Pour y réussir d'ailleurs, il n'eût fallu rien moins qu'une révolution, et ce n'était pas un révolutionnaire. Les lois féodales ne lui déplaisaient pas, il suffisait de savoir s'en servir, et il était passé maître dans l'art de transformer la constitution en la respectant.

Les diètes offraient au monarque un excellent moyen d'action. Grâce à l'égoïsme des nobles et aux rivalités des classes, il était toujours sûr d'y trouver des alliés. Il avait protesté dès la première heure contre leur omnipotence; la loi ne pouvait naître que de l'accord du souverain et des États, et c'était une flagrante usurpation que de prétendre faire inscrire dans les Tables du pays des décisions qui n'auraient pas été sanctionnées par le souverain. Sans refuser aux députés le droit d'initiative, il veilla, comme le voulaient les traditions, à ce que l'on discutât d'abord les propositions royales. Cela suffit presque pour écarter sans débat toutes les réclamations qui lui étaient désagréables. Lorsque la diète avait voté l'argent qu'il demandait, il déclarait la session clôse; si l'opposition était en forces, on prolongeait les débats jusqu'au moment où, découragée, à bout de ressources, elle s'émiettait et laissait le champ libre à ses adversaires. Les plus opiniâtres ne résistaient pas à quelques avertissements ou à l'offre de quelque charge lucrative. A une époque où les communications étaient difficiles et où les nouvelles se répandaient lentement, lorsque un demi-siècle de guerres civiles et de corruption politique préparait les esprits à toutes les palinodies, qui donc aurait résisté à cette pression tour à tour insinuante et énergique? « Les Bohêmes, écrivait un inconnu au moment de l'élection de 1526, ont nommé Ferdinand; ce n'est pas là un roi comme Vladislas, auquel on dit : tu es notre chef, obéis-nous. » La prédiction se réalisait; le souverain étendait sa juridiction, resserrait les liens de vassalité; les nobles se plaignaient d'être moins bien traités que leurs paysans : ils ne contestaient pas à ceux-ci le droit de tenir des assemblées, et le roi ne voulait pas leur permettre de convoquer une diète sans son autorisation.

Cette question de la libre réunion des États se rattachait à une autre, plus grave encore, celle des *assemblées provinciales*. Aucun des succès de Ferdinand n'eut de plus lointai-

nes conséquences, et la persistance grâce à laquelle il arriva à ses fins fait grand honneur à son habileté et à sa prudence, en même temps que la faiblesse de la résistance des seigneurs témoigne de leur médiocre perspicacité. Les vices et la faiblesse de la constitution tenaient à son caractère purement oligarchique. Tout ce qui mettait en relations plus intimes le pays et les diètes et tendait à élargir la base du gouvernement des États, diminuait les chances d'une réaction monarchique; les prérogatives des nobles seraient devenues inattaquables si elles s'étaient confondues avec les libertés de la nation, et le souverain n'eût pas aussi facilement bravé la majorité si elle avait représenté autre chose qu'elle-même. Or, pendant les dernières années de Vladislas, on constate le commencement d'une évolution qui, si elle n'eût pas été brusquement arrêtée, eût sans doute modifié très heureusement les institutions. L'anarchie avait développé la vie locale, et les assemblées de districts avaient hérité d'une partie des devoirs que désertait le souverain. Par la force des choses, directement ou par leurs représentants, elles avaient pris en main une partie de l'administration publique. En même temps, elles devenaient des centres très actifs de politique : on y promulguait les résolutions des États, mais aussi on les discutait, on y préparait le programme des sessions suivantes, et l'usage s'introduisait peu à peu d'envoyer aux diètes des délégués qui, entretenus aux frais de l'assemblée, assistaient régulièrement aux débats et représentaient la province. Déjà, à diverses reprises, quand il s'était agi de votes importants, les districts avaient été invités à élire des députés, et les diètes ne se regardaient pas toujours comme autorisées à délibérer tant que toutes les parties du royaume n'avaient pas envoyé leurs mandataires.

On n'en était encore sans doute qu'aux tâtonnements, mais il est facile de découvrir au milieu des incertitudes et des incohérences les premiers essais d'un véritable gouvernement représentatif. Si ce système se maintenait et se développait, les diètes générales devaient rapidement devenir moins mobiles et moins malléables, plus tenaces, plus conséquentes, plus sages aussi et plus fermes à la fois, parce qu'elles s'inspireraient de l'intérêt public et seraient bien réellement l'organe du pays légal. Ferdinand comprit le danger qu'il y avait là pour son pouvoir. Dès 1528, il défendit de réunir les as-



semblées provinciales sans l'autorisation du roi : à diverses reprises, les États protestèrent, mais il fut sourd à toutes les instances : c'était, répondait-il, une coutume nouvelle et qui ne servait qu'à faire perdre du temps et à ralentir l'expédition des affaires [1]. Lui-même ne les convoqua guère que par exception et fort rarement. Les réclamations des seigneurs se renouvelèrent, et la libre réunion des « communautés provinciales » resta un des articles de leur programme; ils n'opposèrent pas cependant au souverain sur ce point la résistance opiniâtre qui seule eût triomphé de ses préventions et qu'eût justifiée la gravité de la question. Ils ne comprirent pas que de la solution qui surviendrait dépendait tout l'avenir du pays; sans doute même, quelques seigneurs, inquiets de l'influence que le régime représentatif aurait rapidement assurée aux délégués des assemblées provinciales, ne virent pas sans une certaine satisfaction un changement qui rendait à la haute noblesse une prépondérance incontestée dans la direction générale des affaires. Comme d'habitude, ils sacrifièrent l'avenir à un étroit esprit d'égoïsme. La constitution des Jagellons, quelque médiocre qu'elle fût, cachait encore un germe de vie : Ferdinand l'aperçut et le détruisit. Désormais, il n'y avait plus place en Bohême que pour le despotisme ou l'anarchie oligarchique : pendant tout le XVI[e] siècle, elle oscilla entre ces deux périls jusqu'au jour de la catastrophe dernière.

Restaient les villes qui, elles aussi, représentaient un élément démocratique, redoutables encore en dépit des luttes au milieu desquelles s'usaient leurs richesses et leurs forces et des défaites qu'elles avaient essuyées. C'était contre elles que s'était brisée jadis la puissance de Sigismond et, tout récemment, celle de Jagellons : en ce moment même, Pachek de Vrat tenait en échec le roi. Ici encore Ferdinand fut servi par les fautes de ses adversaires. Les souffrances qu'entraîna pour la Bohême le triomphe de l'absolutisme sont si épouvantables qu'on éprouve une involontaire sympathie pour tous ceux qui ont combattu la royauté, pour Pachek en particulier; il y a dans la vie de ce tribun qui, sorti de rien, par son éloquence et son audace, mérita de devenir le représentant des libertés municipales, et qui, sans autres armes que sa parole,

1. Rieger, p. 149-153.

arrêtait le souverain, quelque chose de prestigieux qui explique l'admiration de certains historiens. Malheureusement, il faut bien ajouter que Pachek de Vrat fut en réalité un des complices inconscients de la monarchie. La liberté n'est durable que si elle est fondée sur la justice, et ce n'était pas la justice qui régnait à Prague; le parti victorieux abusait de son triomphe sans scrupule et sans pitié. En n'admettant même que sous bénéfice d'inventaire les accusations dont les ennemis de Pachek ont chargé sa mémoire, sans tenir même pour prouvées les exactions dont on l'accuse, il n'en demeure pas moins qu'il avait chassé de la ville tous ceux qui lui étaient suspects et qu'il refusa toujours de les recevoir. Son pouvoir dans la cité ressemblait beaucoup moins à celui d'un bourgmestre qu'à celui d'un tyran dans les anciennes république grecques. Une véritable terreur pesait sur la ville : les expulsions et les confiscations se multipliaient, quelques personnes dénoncées comme hérétiques et dont le principal crime était sans doute de déplaire au parti dominant, furent envoyées au bucher. En même temps, Pachek bravait les lois du royaume et représentait, comme Lev, l'anarchie bien plus que la liberté. Il finit par être abandonné par ses alliés nobles, sollicita vainement l'autorisation de rester dans cette ville qu'il avait si longtemps gouvernée et mourut assez vite après (1533 [1]).

Ferdinand, en même temps qu'il supprimait les diètes provinciales avait ordonné que les assemblées communales ne seraient plus désormais réunies qu'avec son autorisation (1528) [2] et il ne l'accorda que dans des cas nettement déterminés [3]. Les conseillers, soustraits désormais à la surveillance quotidienne du peuple, rappelés par le sous-chambellan au respect de l'autorité royale, n'opposèrent plus au souverain qu'une résistance timide et inquiète : l'âge héroïque de la bourgeoisie tchèque est passé, elle est dès lors à la

1. C'est peut-être dans ces dernières années qu'apparaissent le mieux ses qualités supérieures. Dès 1528 le roi avait séparé les deux villes et écarté Pachek du conseil ; pendant deux ans, Pachek balance encore l'autorité royale et réussit à empêcher le retour de Hlavsa. Ferdinand, très catholique, n'avait pas hésité à soutenir les exilés, suspects d'hérésie ; il s'agissait avant tout pour lui de faire reconnaître son pouvoir.

2. Diètes bohême, I, 270.

3. Privilèges de Prague, I, p. 362. Les conseils auront le droit de convoquer l'assemblée dans les cas où son intervention est nécessaire « et qui ne peuvent entraîner ni dangers ni troubles ou conspirations. »



remorque des autres Ordres, et on a quelque peine à reconnaître dans les chefs hésitants et apeurés des villes les successeurs de ces fiers tribuns qui avaient tenu tête aux nobles et pour lesquels les villes « avaient souvent plus de respect que pour le roi. » Ferdinand acheva de briser l'influence de Prague en séparant de nouveau la Vieille et la Nouvelle-Ville ; toute tentative de réunion serait punie de mort.

Après Pachek, ce fut le tour de Lev. Ferdinand connaissait ses intrigues avec les Bavarois ; dès qu'il fut assez sûr du terrain, il accepta sa démission (fév. 1530) : depuis lors cet homme qui, pendant près d'un quart de siècle, avait dominé toute l'histoire de la Bohême, se perd dans l'oubli. La destitution de Lev, car il est impossible de voir autre chose dans cette démission acceptée, était légale, elle fut sans doute accueillie avec joie par les nombreux ennemis qu'il avait poussés à bout : elle n'en portait pas moins un coup grave aux institutions oligarchiques ; les hauts fonctionnaires qui, à l'époque des Jagellons, avaient cessé en réalité d'être les serviteurs du roi pour devenir les représentants de la diète, étaient désormais avertis qu'ils avaient un maître et que leur sort dépendait de lui ; en général, ils ne l'oublièrent pas et s'attachèrent à ne pas attirer sa colère. De même, dans les provinces, les capitaines de cercles, dont les assemblées provinciales tendaient peu à peu à usurper la nomination, furent désormais toujours nommés par le roi, et, s'ils ne cessèrent pas pour cela d'être des officiers du pays et conservèrent même la confiance de la noblesse, ils n'eurent plus du moins la même indépendance [1].

Les diètes ne servaient plus qu'à enregistrer les volontés royales : la chose en est arrivée à ce point, écrit un contemporain, Sixt d'Ottersdorf, que deux ou trois personnes décident dans les assemblées, et même, le roi, avec ses conseillers allemands et italiens, examine les propositions et supprime ce qui lui est désagréable. L'abus est tel que depuis de longues années et presque pendant tout le règne, il n'y a pas eu une seule diète qui ait été convoquée pour le bien public, on ne les réunit que pour leur demander de l'argent, des contributions, des aides. — A quelle docilité en étaient réduits les nobles, la diète de 1545 le prouva.

1. Rieger, p. 170, 173.

Ferdinand, dans la charte du 13 déc. 1526, avait très explicitement reconnu qu'il devait son élection uniquement au libre choix des États [1]. Mais il s'était attaché à affaiblir peu à peu le sens de sa déclaration. Lorsque les Bohêmes lui avaient demandé d'accepter officiellement l'interprétation qu'ils donnaient à la Bulle d'or et de limiter aux filles non mariées le droit de succession au trône, il s'était dérobé : il ne convenait pas à un roi de Bohême de modifier une décision impériale; il profitait de l'attitude des Moraves et d'une certaine obscurité de la langue juridique pour se nommer tour à tour roi élu et roi accepté, quelquefois dans le même document, de façon à provoquer une certaine confusion. Le 21 juin 1541, un épouvantable incendie éclata à Prague et détruisit la plus grande partie de la Mala-Strana et le château royal : les Tables du pays, les archives publiques et privées de la Bohême, furent dévorées par les flammes. La diète essaya de réparer le désastre et de reconstituer autant que possible les documents disparus. Ferdinand jugea l'occasion bonne : il demanda aux États de revenir sur la décision en vertu de laquelle il avait été librement élu et de reconnaître le droit héréditaire de sa femme. En fait le changement était insignifiant, mais il atteignait les seigneurs dans une de leurs prétentions constantes, celle de transformer la monarchie en royauté élective, et, de plus, que valaient les anciennes chartes, si les privilèges les plus solennels étaient ainsi mis en question? L'assemblée était déjà très mal disposée : les impôts étaient lourds, les passions religieuses fort excitées. Les États n'osèrent pas cependant résister et repousser la proposition royale.

Qu'il ne fallût pas toujours compter sur de semblables condescendances, Ferdinand ne se le dissimulait pas. Aux périodes de prostration succéderaient des périodes de révolte : il n'avait à ce propos aucune illusion, mais pensait qu'il est toujours plus aisé de maintenir que de conquérir et s'arrangeait pour livrer le combat attendu dans de bonnes conditions. Le signe des véritables hommes d'état est que les obstacles mêmes leur servent pour arriver à leurs fins. Le péril turc et la nécessité de veiller en même temps aux intérêts fort compliqués et souvent très divergents de ses diverses

1. *Status et communitas illius regni non ex aliquo debito, sed... eam electionem eligentes, nos in regem Bohemiæ ex libera et bona voluntate ipsorum hoc fecerunt.* — Cité par Kalousek, *Droit d'état bohm.*, p. 198.

provinces semblaient favoriser contre lui l'oligarchie tchèque : le roi sut au contraire trouver dans ces difficultés une force et un point d'appui.

Les États bohêmes avaient beau se désintéresser toujours plus de la politique extérieure, les nécessités de la situation leur imposaient certains sacrifices. Ils auraient volontiers abandonné les Hongrois à leurs destinées, mais les frontières du royaume étaient déjà menacées par l'invasion musulmane. Le roi ne les réunissait pas une fois sans leur demander des secours : ils se lamentaient, protestaient contre des charges qui devenaient en effet écrasantes, et, de guerre lasse, cédaient. Les recrues que fournissait la Bohême étaient médiocres, quelques bons cavaliers, d'excellents soldats du génie, mais des fantassins peu disciplinés [1] ; ce n'était pas le courage qui manquait aux Tchèques, mais l'habitude de la guerre et une bonne organisation militaire; ils formaient de redoutables bandes de partisans, mais leurs bataillons improvisés ne résistaient pas au choc des Turcs. Les levées se faisaient mal, aucune règle uniforme n'était établie, les uns donnaient des hommes, les autres se rachetaient; les États se réservaient une certaine autorité sur l'armée, exigeaient que le roi ne nommât les chefs que sur leur avis [2]. Ce n'était pas avec ces milices féodales qu'on arrêterait les Ottomans. Aussi Ferdinand préférait-il beaucoup obtenir de l'argent pour entretenir des mercenaires.

Double avantage : l'armée qu'il formait ainsi était bien à lui, n'obéissant qu'à ses ordres; pourvu que la solde fût payée, elle marchait où on l'envoyait et combattait ceux qu'on lui désignait. Ce n'était pas des troupes hongroises ou tchèques, mais une armée autrichienne : contre les rébellions possibles, ces soudards sans religion et sans patrie étaient l'instrument passif de la volonté du souverain. On a dit très justement que l'Autriche était une diplomatie plutôt qu'un état, mais elle était aussi, elle est encore surtout une armée.

Et, en même temps, l'entretien de cette armée entraînait la création de finances régulières. Avant Ferdinand, les dépenses publiques étaient en général couvertes par les revenus des domaines de la couronne ou les redevances que le prince

1. Fiedler, ambass. vénit., p. 205 et 234.
2. Rieger, p. 204 et sq.



imposait à ses sujets immédiats, juifs, bourgeois, etc.; dans quelques cas spéciaux seulement, la diète votait des aides extraordinaires. Ce qui était jusqu'alors l'exception devient désormais la règle. Non sans doute en principe. Le droit des États de voter l'impôt et par conséquent de le refuser n'est pas mis en question; ils ont la précaution de demander presque chaque fois au souverain une déclaration qui confirme leurs franchises sur ce point : leur vote ne formera pas un précédent, l'avenir est réservé. Mais le fait n'en subsiste pas moins : l'impôt n'a plus d'extraordinaire que le nom; renouvelé chaque année, il passe peu à peu dans les mœurs, le refuser devient une mesure grave et un symptôme d'insurrection. A ce point de vue, l'œuvre de Ferdinand à Prague n'est pas sans quelque analogie avec celle de Charles VII en France : avec une armée régulière et une taille permanente, au moins en fait, la Bohême cesse d'être un royaume féodal et se dégage des traditions du moyen âge.

Les impôts étaient très lourds : les renseignements que nous possédons sur l'état économique du pays prouvent que les plaintes des Assemblées étaient des plus légitimes, et cependant ils ne suffisaient pas. Les ambassadeurs vénitiens constatent que Ferdinand serait un des plus puissants souverains du monde si l'argent ne lui manquait : malheureusement ses revenus ne sont ni assez élevés ni assez réguliers [1]. Les diètes votaient toujours des sommes à peu près égales, mais elles refusaient de s'engager pour une longue période; elles marchandaient aussi : de là des retards, des incertitudes. L'administration financière était très mauvaise; le roi, par impuissance ou par faiblesse, fermait les yeux : tous ceux qui étaient mêlés au maniement des deniers publics s'enrichissaient rapidement. De là des déficits perpétuels : il arrivait sans cesse que les traitements des serviteurs du roi, la solde des troupes, n'étaient pas payés. Pour suppléer à la générosité du Parlement ou suffire à des dépenses imprévues, on avait recours à l'emprunt; cela eut pour résultat la naissance d'une classe nouvelle, les créanciers du roi, personnellement intéressés à ce que son pouvoir ne fût pas contesté et à ce qu'on ne lui refusât pas les subsides qu'il réclamait. Ces créanciers, qui n'é-

1. Ambass. vénit., p. 210 et 211. Cp. le rapport de Michele en 1564. La situation n'avait pas changé.



taient pas toujours volontaires, étaient sans doute peu nombreux, mais, à une époque où les droits politiques n'appartenaient qu'à une élite, cet appoint n'était pas indifférent : les villes en particulier, qui étaient souvent forcées de consentir à des avances ou de prêter au roi leur caution, devenaient par là solidaires de la monarchie, et ces considérations pécuniaires calmaient un peu leur ardeur d'opposition.

La transformation financière qui s'accomplissait peu à peu servit enfin de prétexte et d'occasion à la création d'une administration qui ne releva que du roi et étendit son influence sur la plupart des affaires. Les États avaient conservé le droit, non seulement de voter l'impôt, mais de le percevoir, et Ferdinand ne le leur constesta pas en général. Comme cependant des abus et des retards se produisaient fréquemment, il essaya par divers moyens d'attirer de plus en plus sous sa surveillance la levée de l'impôt, et la perception fut confiée par intervalles soit aux capitaines de cercles qu'il nommait, soit même à des collecteurs particuliers qu'il désignait [1]. Cette intervention devint presque la règle quand les États remplacèrent l'impôt sur le capital qui ruinait le pays par un impôt sur la bière : de 1546 à 1564 cette taxe est perçue par des collecteurs royaux qui relèvent de la chambre royale, et ce sont quelquefois même des étrangers qui sont nommés [2]. Les Assemblées protestèrent souvent contre une innovation qui était certainement contraire à la constitution et réussirent quelquefois à reprendre la nomination des collecteurs, mais les rois ne renoncèrent plus à leurs prétentions et, dans la lutte qui s'engagea sur ce point entre eux et les seigneurs, il était facile de prévoir que le dernier mot ne resterait pas à la diète, d'autant plus que les aides ordinaires, c'est à dire celles qui devaient être payées lors du couronnement du roi ou quand il mariait ses enfants, étaient perçues par les employés royaux.

En général, le souverain avait la libre disposition de l'argent voté par les États : plusieurs votes de la diète indiquent bien quelques velléités de se réserver un contrôle supérieur, mais les nobles n'obtinrent ni même ne poursuivirent très énergiquement la spécialisation des subsides accordés au souverain. De plus, Ferdinand, à peine arrivé au trône, avait

1. Ainsi en 1537 ; *Diètes boh.*, I, 410-12.
2. V. Rieger, p. 197.

repris la libre disposition des revenus de la couronne sur lesquels les seigneurs avaient mis la main pendant le règne de Vladislas. Comme les anciens officiers royaux avaient été peu à peu transformés en fonctionnaires du pays et que le souverain ne pouvait plus compter sur leur dévouement absolu et leur soumission complète, il créa de toutes pièces une administration nouvelle qui ne dépendit que de lui et qui, confondant ses destinées et celles du prince, mit toute son ardeur à étendre les attributions de l'autorité monarchique. Aucune institution n'exerça sur l'avenir du pays une action plus efficace que la *Chambre des Comptes* ou *Chambre royale;* elle fut instituée dès 1527, c'est-à-dire au lendemain même de l'élection de Ferdinand : un haut conseiller de la Chambre, qui prit en 1547 le titre de président, assisté de quatre conseillers, reçut la direction des finances royales avec les pouvoirs les plus étendus ; les membres de la Chambre furent choisis avec beaucoup de soin, parmi les hommes qui avaient donné au roi des preuves de leur dévouement, et ils ne trompèrent pas les espérances que le souverain avait placées en eux : Henri Hlozek de Zampach, Plankner de Kynzberk et Christophe Genndorf tracèrent la voie à leurs successeurs et firent école; en face des États, ils représentèrent les théories absolutistes et ne travaillèrent pas avec moins d'ardeur que les légistes de France à substituer un régime autoritaire aux institutions libérales et parlementaires. Le *Maître du Trésor* fut la cheville ouvrière de la nouvelle organisation. La Chambre royale fut plusieurs fois modifiée, mais chaque changement eut pour but d'élargir et de fortifier son action : elle eut sous ses ordres un personnel nombreux, absorba les officiers de finances qui avaient d'abord conservé, au moins en partie, leur indépendance, étendit sur toutes les provinces de la couronne sa compétence d'abord limitée à la Bohême proprement dite. Chargée de veiller à la bonne administration et au développement des revenus du roi, il n'y avait guère de questions dans lesquelles elle ne fût autorisée à intervenir ; elle préparait les propositions qui étaient ensuite soumises à la diète, contrôlait la gestion des élus chargés de la perception de l'impôt, veillait à l'entretien des châteaux royaux comme à la fabrication de la monnaie, poursuivait la reconstitution du domaine, cherchait les moyens de rendre aux mines leur

prospérité disparue ; sous prétexte de défendre l'intérêt du fisc, elle réclamait une sorte de surveillance sur les tribunaux, jugeait au contentieux, connaissait des procès dans lesquels les parties habitaient les domaines royaux. Elle eut ses représentants dans les cours suprêmes, chercha à y faire prévaloir les théories juridiques romaines, et ses délégués trouvèrent des complaisants dans ceux qu'avait gagnés l'habile générosité du prince ou qui comptaient sur sa victoire pour ramener la Bohême à l'Église catholique [1]. Les sous-chambellans, habilement choisis, acceptèrent la direction de la Chambre et mirent au service de la royauté toute l'influence qu'ils possédaient sur l'administration municipale : Georges de Gerstorf en particulier (1540-1558) fut l'exécuteur docile de tous les ordres de la cour, et les diètes perdirent en fait tout le bénéfice de la révolution qui avait transformé en charge du pays l'office de sous-chambellan.

Si l'on songe à ce qu'était la royauté à l'avènement de Ferdinand, on est véritablement stupéfait des progrès réalisés en quelques années. Usant avec une singulière finesse de la négligence et de la faiblesse des diètes, il avait créé une armée, des finances, une administration ; les haut fonctionnaires, qui jadis attiraient à eux toute l'autorité et repoussaient dédaigneusement toute intervention du souverain, étaient annulés ou gagnés; l'autorité du prince s'exerçait dans les domaines les plus divers et ses agents faisaient pénétrer sa volonté dans les provinces les plus lointaines. Et cette transformation, qui était une véritable révolution, elle avait été conduite avec tant de ménagements et de réserves qu'elle n'avait provoqué ni révoltes ni émeutes, tout au plus quelques murmures. A peine la diète avait-elle présenté quelques observations sur la compétence judiciaire que s'attribuait la Chambre aulique ou sur le choix des personnes qui la composaient. Ferdinand avait répondu d'abord ironiquement, par des allusions aux succès financiers du gouver-

1. Le rôle de la chambre royale et l'habileté persévérante de Ferdinand ont été mis en relief avec une grande netteté par Tchelakovsky, l'office du sous-chambellan en Boh., p. 45 53. L'instruction royale du 25 mars 1527 est très intéressante, non seulement à cause des renseignements qu'elle renferme sur la situation financière du royaume, mais aussi parce qu'elle montre avec quelle précision le roi avait dès lors préparé son plan de réorganisation. Elle a été publiée par Rezek (Ferdinand I; p. 162) et par Rosenthal, p. 281. Les ordonnances de 1530 et de 1548 marquent les progrès accomplis et le développement de l'administration monarchique.

nement précédent; puis, comme les seigneurs insistaient, il leur avait opposé une fin de non-recevoir hautaine : « Quant à nos revenus royaux, nous trouvons inconvenant que quelqu'un s'avise d'intervenir et veuille nous prescrire de quelle manière nous devons les administrer. » Les nobles n'avaient pas osé répliquer et, jusqu'en 1547, les textes ne nous ont conservé aucune trace de nouvelle résistance.

Un point surtout provoquait leurs murmures : parmi les membres de la Chambre, plusieurs étaient des étrangers, ce qui était certainement contraire à l'esprit, sinon à la lettre de la constitution. Mais toutes les représentations se brisaient devant la volonté du roi. Non seulement les doléances des Parlements n'obtinrent pas satisfaction, mais à chaque réorganisation de la Chambre, la pensée du roi devient plus évidente : il veut exclure l'élément national. Dès 1530, quelques-uns des nouveaux conseillers ne savent pas le tchèque, et l'allemand est dès lors la langue de l'administration financière. C'est que la Chambre bohême n'était dans l'intention de Ferdinand que l'organe d'une institution centrale, la Chambre de Vienne, à laquelle appartenait l'autorité suprême dans toutes les questions de finances et qui imprimait aux chambres provinciales une direction commune. En même temps, en effet, qu'il travaillait à relever dans ses différents états le prestige de la couronne, il s'efforçait de les rattacher plus étroitement entre eux, préparait la transformation de l'union personnelle en union réelle, voulait dégager de cette coalition fortuite et instable de royaumes autonomes un organisme politique. Par là, plus encore que par le hasard qui avait fait de lui le successeur de Louis Jagellon, Ferdinand mérite d'être appelé le fondateur de la monarchie autrichienne, et, jusqu'à Marie-Thérèse, aucun de ses successeurs n'a eu une conscience aussi claire du but à atteindre.

Sans doute, les résultats sont longtemps encore discutés et médiocres. Au XVIe siècle l'idée de l'État nait à peine : ses droits et ses attributions sont mal déterminés; les privilèges des villes, la puissance patrimoniale des seigneurs enferment dans d'étroites limites l'autorité du prince; il est probable que la souveraineté absolue revendiquée par les nobles sur leurs domaines était pour quelque chose dans l'hostilité de Ferdinand contre les diètes et dans son désir de briser ces coalitions de suzerains : ils lui sont moins odieux encore par le

contrôle qu'ils réclament sur l'ensemble des affaires que parce qu'ils ne lui permettent pas de pénétrer jusqu'à la masse même de la population. Mais, sur ce point, ses prétentions sont trop contraires aux idées généralement acceptées, et tous ses efforts pour atteindre directement les sujets par delà les propriétaires restent sans effet; l'autorité des nobles sur leurs hommes survivra longtemps même à l'influence des diètes.— Pendant plusieurs siècles aussi, la Bohême ne cesse pas d'être un royaume absolument autonome, au moins en principe : non-seulement les diètes conservent avec le vote de l'impôt une influence décisive sur toutes les questions de politique générale, mais les tribunaux sont indépendants, leurs arrêts sans appel, et aucun habitant ne peut être cité devant une cour étrangère; dans les limites du pays, les grands fonctionnaires seuls exerçent régulièrement l'autorité, et, dans toutes les affaires graves, le dernier mot appartient aux États. L'autonomie de la Bohême est si bien établie qu'elle survit même, au moins en partie, à la guerre de Trente Ans, et qu'elle ne disparaît réeliement que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Il importe donc de se tenir en garde contre des exagérations auxquelles des préoccupations contemporaines ne sont pas toujours étrangères; mais, ces réserves faites, il n'en est pas moins certain que, dès le règne de Ferdinand Ier, se prépare la révolution qui aboutira sous Joseph II et qui fera alors de la Bohême une province de la monarchie autrichienne. La force des choses travaillait ici avec les souverains : l'union permanente avec les états voisins impliquait pour chacun des membres de l'association une sorte d'abdication, elle entraînait presque fatalement la création d'institutions centrales qui, par leur existence seule et alors même qu'elles étaient purement consultatives et que leur autorité n'était pas officiellement acceptée, réagissaient sur les constitutions particulières et menaçaient l'autonomie des divers royaumes.

Dans une certaine mesure, les tendances centralisatrices, dont le roi et ses agents devinrent les instruments, étaient favorables à la Bohême : elles neutralisèrent, en effet, l'esprit de morcellement et de division qui avait si fâcheusement relâché les liens qui rattachaient à la couronne les provinces annexes. Le roi, qui n'éprouvait pas une tendresse bien vive pour les Tchèques, les appuya cependant en général contre les Silé-

siens et les Moraves : la compétence de la chancellerie bohême fut étendue à tout le royaume; la surveillance de la Chambre aulique tchèque s'exerça sur les finances de Lusace, de Silésie et de Moravie; dans certains cas, les procès des provinciaux furent évoqués devant les tribunaux de Prague; Ferdinand créa en 1548 une haute cour d'appel qui prononça en dernier ressort sur toutes les affaires qui relevaient en première instance des tribunaux municipaux, et il s'efforça d'établir entre les diverses provinces une certaine unité juridique. Ces mesures provoquèrent d'assez vives résistances, particulièrement dans les pays allemands, et donnèrent une âpreté nouvelle aux rancunes passées : elles contribuèrent indirectement par là à fortifier le pouvoir royal, en rendant plus difficiles les insurrections générales, en même temps qu'elles servaient de préface à des modifications plus profondes. La soumission plus étroite des Silésiens et des Moraves aux Bohêmes n'était, en effet, aux yeux des Habsbourgs qu'un moyen pour préparer la fondation d'un régime unitaire dans lequel les divers royaumes, abdiquant leur indépendance, se fondraient dans une seule monarchie.

Sur le terrain de l'administration, comme dans le domaine des faits, Ferdinand réalisa l'œuvre entrevue et essayée par Maximilien. Les variations, les incertitudes, l'agitation un peu confuse de Maximilien, ne doivent pas, en effet, nous empêcher de saluer en lui le véritable créateur de l'organisation politique autrichienne. Sous Frédéric III, les institutions féodales étaient encore toutes puissantes; non seulement l'autorité du prince était très faible et le pouvoir presque tout entier concentré dans la main des États, mais les diverses provinces jouissaient d'une indépendance à peu près complète, et la personne du souverain était le seul lien qui existât entre elles. Sous son successeur, nous constatons un sérieux effort pour modifier cet ordre de choses. La France, arrivée à l'unité beaucoup plus vite que les royaumes voisins, a exercé une influence toute puissante sur la transformation politique du reste de l'Europe; l'organisation royale, telle qu'elle a été créée par les Capétiens, a fait le tour du monde avant le drapeau tricolore, et il serait intéressant de montrer de siècle en siècle le régime féodal perdant peu à peu du terrain devant les théories modernes qui avaient trouvé en France leur première et leur plus complète application;

la Révolution ne fut en réalité que le dernier terme de l'œuvre commencée par les successeurs de Hugues Capet.

Lorsque les Valois s'établirent dans les provinces flamandes, ils y introduisirent le système d'administration française, et ce fut dans ses domaines de Flandre que Maximilien, héritier des ducs de Bourgogne, apprit à connaître les institutions qu'il entreprit d'acclimater en Autriche. Le conseil du roi et les diverses sections politique, financière et judiciaire, qui s'en étaient détachées, avaient été l'instrument des rois de France dans leur lutte contre la féodalité : les Habsbourgs eurent aussi leur conseil royal qui servit les mêmes desseins, représenta en face des traditions nobiliaires séparatistes l'idée de l'état moderne, et prépara l'unité du gouvernement et du pays.

Maximilien soumit les diverses provinces à une direction commune et substitua l'administration du prince à celle des diètes. Mais ce n'était là encore qu'un embryon; Ferdinand reprit la pensée de son grand père avec plus de précision, d'énergie et de suite. Le *Conseil aulique* fut à la fois une haute cour de justice et un grand conseil de gouvernement; le roi avait d'abord voulu étendre sa compétence aux royaumes de Bohême et de Hongrie : mais l'usurpation eût été trop flagrante, et l'opposition qu'aurait provoquée une entreprise aussi radicale eût facilement dégénéré en insurrection. L'action du conseil, pour être indirecte, n'en fut pas moins profonde : « Nous ne voulons pas, dit Ferdinand dans son instruction de 1597, qu'il y ait aucune différence entre les membres du conseil à cause du pays dont ils sont, ce ne sont pas les représentants du pays, mais nos conseillers et nos serviteurs »[1]. Rien n'était plus opposé aux idées du moyen âge, et rien aussi ne pouvait contribuer davantage à fondre dans un même ensemble les diverses parties de la monarchie que la concentration des affaires dans une assemblée qui, nommée par le roi et ne dépendant que de lui, s'élevait au-dessus de tous les intérêts et de tous les souvenirs particularistes et n'avait d'attention que pour la grandeur de la maison régnante.

La principale différence entre le système administratif du moyen âge et celui des pays modernes consiste peut-être

1. Cité par Rosenthal, p. 68.

dans la substitution de la répartition logique des affaires à leur répartition géographique. Tandis qu'auparavant les mêmes agents exercent tous les pouvoirs sur un territoire assez limité, la réunion sous des administrateurs communs de vastes territoires entraîne bien vite la division du travail et la spécialisation. Sous Ferdinand, à côté du conseil aulique qui est le grand conseil de gouvernement et dont les fonctions sont surtout administratives et judiciaires, trois autres conseils ont dans leurs attributions la politique extérieure, la guerre et les finances [1]. Le *Conseil privé* est le plus haut auxiliaire et comme le confident du roi : il y appelle les hommes auxquels il réserve sa plus entière confiance; là se discutent les questions les plus graves et se prennent les résolutions décisives. Le grand chancelier de Bohême fait ordinairement partie du conseil privé; cela seul suffirait pour marquer combien la situation s'est modifiée : tandis qu'auparavant la politique du royaume, dirigée par des fonctionnaires qui ne relevaient que de la diète, était absolument autonome, maintenant elle est conduite, au moins en fait, par un conseil étranger dans lequel son représentant n'a qu'une part modeste d'influence : était-ce bien d'ailleurs des intérêts particuliers du royaume que s'inspirerait désormais le chancelier de Bohême? — Il continuait bien sans doute à être un fonctionnaire du pays; mais la force des choses devait faire de lui le « serviteur et le ministre » du souverain.

La *Chambre aulique* de Vienne fut un véritable ministère des finances de la monarchie : les chambres des comptes de Prague et de Pesth subirent sa direction et reçurent ses instructions : Ferdinand avait déjà posé en principe la solidarité des provinces qu'il gouvernait, déclaré qu'elles étaient tenues de s'entr'aider; il ne mit pas moins de fermeté à établir qu'il avait le droit de confier à une seule administration la défense et la représentation de ses intérêts, « car tout est la chose d'un même maître », et, comme la mission de la Chambre aulique ne se bornait pas à empêcher les malversations et à contrôler les comptes, mais allait aussi à augmen-

1. Il est évident que les attributions ne sont pas, dès le premier jour, fixées avec une précision absolue. Le conseil aulique peut être consulté sur la direction politique générale, la chambre aulique a des pouvoirs judiciaires étendus, etc. On sait que de même, en France et jusqu'à la veille de la révolution, la compétence des divers conseils varia sans cesse et ne fut jamais très nettement délimitée.



ter par tous les moyens les ressources du trésor, elle intervint dans les questions les plus diverses. Enfin, dans les dernières années de son règne, en 1556, Ferdinand compléta son œuvre en instituant le *Conseil de guerre,* dont le nom indique suffisamment la compétence.

Nous sommes au XVIe siècle et non pas au XIXe, il importe d'insister sur ce point ; il serait absurde de parler de centralisation, il convient de se rappeler que la Bohême conserve ses diètes, ses fonctionnaires, ses tribunaux, ses lois ; mais, il n'en est pas moins vrai qu'un grand changement s'est accompli : Ferdinand a indiqué au moins les grandes lignes d'un régime qui n'était déjà plus l'union personnelle, mais se rapprochait d'une organisation fédérative : l'indépendance des royaumes n'était pas menacée, mais certaines affaires, politique extérieure, armée et finances royales, échappaient aux diètes particulières, et le conseil privé, le conseil de guerre et la chambre aulique étaient la première amorce des ministères communs, tandis que le conseil et la chancellerie auliques, dont l'action était beaucoup plus limitée par les institutions nationales analogues, devaient peu à peu, indirectement et par une pression constante, diminuer les différences administratives et juridiques qui créaient un abîme entre les divers états soumis aux Habsbourgs.

A ces ministères communs, s'il est permis de se servir dès lors de ce mot, devait correspondre un parlement commun. Comme en général Ferdinand ne réussissait à obtenir des diètes les votes qu'il désirait que s'il assistait en personne à leurs délibérations, il était réduit à courir sans cesse de pays en pays pour enlever les votes. La tâche était lourde : il essaya d'obtenir des diètes particulières qu'elles déléguassent, dans certains cas, leurs pouvoirs à des représentants qui délibèreraient en commun ; il espérait que dans ces réunions les jalousies et les rivalités s'effaceraient, et que de ce rapprochement naîtrait un patriotisme autrichien, qui rendrait les sacrifices moins lourds et les efforts plus productifs. Il se heurta sur ce point à une résistance invincible : ce fut un grand malheur. L'oligarchie tchèque, avec son ordinaire médiocrité d'intelligence politique, ne sut pas saisir le moyen d'opposer une barrière infranchissable au despotisme monarchique. Les assemblées générales auraient été certainement une garantie à la fois pour les libertés politi-

ques et pour l'indépendance nationale ; rapprochés dans un même esprit, solidaires de leurs destinées, Hongrois, Allemands et Slaves auraient été intéressés à ne faire au souverain que les sacrifices indispensables à l'état, et le développement de l'unité autrichienne aurait pu se concilier avec le maintien de l'autonomie de chacun des royaumes. Seulement, il fallait pour cela admettre la nécessité de concessions, et un certain esprit de sacrifice était nécessaire : les Tchèques se condamnèrent à tout perdre parce qu'ils se refusèrent à rien abandonner.

La première tentative pour créer un parlement commun autrichien est de 1530. L'opposition en Bohême était fort excitée ; la diète, encore sous l'inspiration de Lev de Rozmital, repoussait les demandes de subsides : si les frontières du royaume étaient menacées, elle saurait les défendre ; sinon, elle n'enverrait de secours aux Hongrois que lorsqu'on lui fournirait la preuve incontestable que le pape, l'empereur, la France et les autres princes chrétiens mettaient aussi des troupes en campagne. Aussi, quand Ferdinand demanda à la diète d'envoyer des représentants à Linz pour s'y entendre avec les délégués des autres États sur les moyens d'assurer la défense contre les Turcs, la majorité refusa net : ce serait compromettre les libertés du pays ; si les autres diètes voulaient envoyer des députés à Budjéovitse elle ne refuserait pas d'écouter leurs propositions, mais l'assemblée entendait se réserver le dernier mot. « Certes, entre tant que cette bande florisse, écrivait à Ferdinand sa sœur Marie, il n'est pas possible que vos affaires peuvent bien aller. »[1] Ferdinand revint à la charge en 1537 : les Hongrois et les Autrichiens le soutenaient, les Silésiens et les Moraves n'étaient pas éloignés d'entrer dans ses vues ; les Tchèques opposèrent à sa proposition une fin de non recevoir. L'année suivante, le roi renouvela sa demande avec plus d'insistance, fit intervenir les ambassadeurs de Venise et du pape, les députés des autres pays : le succès ne fut pas plus grand ; les chevaliers en particulier se montraient intraitables. Cependant les progrès des Turcs les décidèrent à quelques concessions. Soliman avait occupé toute la Hongrie entre la Theiss et le Danube,

1. V. Rezek, les États tchèques et la politique extérieure, dans la revue tchèque, Osviéta, 1882, p. 5.



une garnison turque avait pris possession de Bude, l'émotion était extrême en Europe : les Tchèques acceptèrent, plus ou moins sincèrement, l'idée de délibérations communes avec les représentants des autres pays ; ils refusèrent seulement d'envoyer leurs députés à Linz, ce qui était certainement leur droit ; le roi décida les autres délégués à venir d'abord à Kutna-Hora, puis à Prague (1541); malgré les difficultés qui se produisirent, l'utilité de ces assemblées plénières fut clairement démontrée par l'événement, mais l'épreuve ne fut pas renouvelée. A diverses reprises, la question revint sur le tapis ; mais les Tchèques ne voulaient pas aller à Vienne ou à Linz, les représentants des autres provinces ne refusaient pas moins obstinément de se rendre à Prague ; le roi, fatigué et désespérant de triompher de ces mauvaises volontés réciproques, finit par se lasser. L'unité de la monarchie, si elle se réalisait jamais, se ferait sans les États et contre eux.

Cet échec partiel met en lumière les difficultés que rencontrait Ferdinand et permet d'apprécier à leur juste mesure les rares qualités qui seules lui permirent d'accomplir les fort importantes réformes qu'il mena à bonne fin. Ne soyons pas cependant trop sévères pour les seigneurs tchèques : leur résistance, bien que leur intransigeance ait été funeste, s'explique tout naturellement ; les sacrifices qu'on sollicitait d'eux étaient de telle nature qu'un patriotisme quelque peu susceptible ne pouvait s'y résigner qu'avec tristesse, et l'abnégation qui eût été nécessaire froissait les sentiments les plus respectables et les préjugés les plus enracinés. Ils avaient un vague pressentiment qu'au bout de la voie dans laquelle on les poussait se trouvait une demi-servitude ; malheureusement, ici comme toujours, leur perspicacité n'était pas assez claire ni leur résolution assez virile. Certaines conséquences d'une situation sont inéluctables : du jour où l'on avait accepté pour roi Ferdinand, il était vain de prétendre maintenir la Bohême dans un isolement absolu, et le seul moyen que son autonomie ne disparût pas complètement, était de s'avouer qu'elle devait désormais être limitée.

En général d'ailleurs, les craintes des seigneurs, qui ne visaient encore qu'un avenir éloigné, n'étaient pas partagées par la masse de la population. Parmi les nobles, l'ancien parti

patriote, bien qu'il commençât à se tenir sur la réserve et à trouver que le roi dépassait ses espérances, savait en somme gré au souverain d'avoir relevé l'autorité et sauvé le pays de l'anarchie. Ferdinand, en dépit de ses qualités supérieures et bien qu'il s'y efforçât, ne fut jamais populaire : il était trop besogneux, trop absorbé par des travaux multiples, exigeait trop d'argent pour ces éternelles guerres hongroises qui ne rapportaient ni honneur ni profit; il fut toujours un étranger, sachant à peine quelques mots de bohême. Mais, si on ne l'aimait pas, on lui était reconnaissant de l'ordre rétabli, de la bonne justice maintenue, de la prospérité réelle du pays. Peu à peu, des liens solides se nouaient entre les sujets et le prince, la dynastie étrangère prenait racine. Il était permis à ce moment d'envisager l'avenir avec confiance. Les plus désastreux effets de la domination des Jagellons étaient réparés : pourquoi la Bohême ne se développerait-elle pas en paix sous une monarchie assez forte pour mettre fin aux discordes civiles et dominer les compétitions, assez contenue par les lois pour que les libertés publiques n'eussent rien à craindre de la volonté des souverains? Pourquoi, tout en conservant sa langue, ses lois, ses traditions, ne trouverait-elle pas dans son union avec les pays voisins, une garantie de sécurité et d'influence? Après tant de souffrances et de troubles, n'avait-elle pas le droit d'espérer un avenir plus calme?

Qu'eût-il fallu pour cela? D'abord, que la royauté n'essayât pas d'abuser de sa victoire et, qu'après avoir arrêté les empiétements des États, elle consentît à respecter leurs légitimes prérogatives; puis, que la diète renonçât sans arrière-pensée à quelques-unes de ses revendications et se résignât à un rôle de contrôle et de modération; en d'autres termes, il était nécessaire que l'état de guerre ouverte ou sourde, qui avait mis aux prises jusqu'alors les principaux facteurs de l'autorité, fît place à une bonne volonté réciproque. Malheureusement, c'était là un rêve à peu près irréalisable; non seulement parce que les intérêts ne désarment guère et qu'il est dans la nature des choses qu'une lutte engagée ne se termine que par l'écrasement complet d'un des combattants, mais surtout parce que cet apaisement aurait exigé une confiance qui n'existait d'aucun côté.

Le grand malheur de la Bohême, à cette période décisive de son histoire, fut qu'elle ne put pas aimer ses souverains,

parce que ceux-ci ne l'aimèrent pas. Lorsqu'une dynastie est nationale et qu'elle a grandi avec le pays, le chef et les sujets se sentent solidaires et, en dépit de tous les malentendus, un dévouement commun à la patrie crée entre eux des liens indissolubles. Sortis du même sol, nourris des mêmes pensées, poursuivant le même but, animés des mêmes passions, combattant les mêmes ennemis, l'instinct d'une destinée commune suffit d'habitude à rendre les conflits moins acerbes et les réconciliations plus sincères. Mais, entre les Tchèques et leur maître d'occasion, quels souvenirs venaient adoucir les dissentiments? Ferdinand ne comprenait pas leur langue, n'avait pas la même foi; leurs plus illustres héros n'étaient à ses yeux que des insurgés ou des bandits. Son gouvernement était juste et ses lois utiles, seulement ce qu'il cherchait, ce n'était pas le bonheur de la patrie, mais les moyens d'accroître au dehors sa propre influence personnelle : les Tchèques n'étaient qu'un instrument de sa gloire, le savaient et s'en irritaient. Le roi, de son côté, froissé de cette froideur qu'il jugeait injuste, irrité des défiances qu'il rencontrait, s'entourait d'étrangers et creusait ainsi entre lui et ses sujets l'abîme qu'il eût fallu combler. Par une conséquence cruelle de la situation, l'attachement au pays paraissait une sorte de trahison envers le souverain, et celui-ci ne se jugeait pas sûr de l'autorité tant qu'il ne l'avait pas conquise. Aussi, tandis qu'il aurait dû trouver ses auxiliaires les plus dévoués dans les masses populaires, intéressées au maintien de l'ordre public et qui, comme cela se passa par exemple en France, semblaient devoir être les alliées du roi contre la noblesse, c'était précisément de ce côté qu'il se heurtait à une sorte d'aversion instinctive. L'opposition venait moins des seigneurs que des chevaliers et des bourgeois : plus difficiles à atteindre, moins accessibles aux séductions individuelles, joignant à des idées plus simples une intelligence plus bornée et un instinct plus vif de conservation, ils suivaient avec une irritation croissante le développement d'un système politique dont tout le poids retombait sur eux et dont ils ne comprenaient pas la nécessité. Ferdinand n'ignorait pas ces dispositions : toutes les fois qu'il s'était trouvé en présence, non plus de quelques oligarques, mais du gros de la nation, il avait senti cette répulsion sourde, et les mesures par lesquelles il avait fondé son pouvoir et qui avaient surtout frappé les villes et la petite

noblesse, telles que l'interdiction des assemblées provinciales et des assemblées communales, avaient naturellement accru le mécontentement. C'était de ce côté qu'une insurrection était à craindre bien plutôt que du côté des seigneurs.

Une rupture ouverte eût été cependant sans doute évitée si aux questions politiques ne se fussent mêlées les questions de dogme. Avec les théories dominantes à cette époque, Ferdinand ne devait pas se croire véritablement roi tant qu'il n'avait pas imposé sa foi à ses sujets. Menacés dans leurs croyances, attaqués dans les libertés religieuses qu'ils avaient chèrement achetées, les Tchèques essayèrent de secouer le joug qui peu à peu s'appesantissait sur eux ; l'attachement aux doctrines utraquistes ou réformées était surtout vif dans les classes populaires : nouvelle raison pour celles-ci de prendre la direction du mouvement, que la haute noblesse ne suivit qu'assez timidement et abandonna très vite. La royauté triompha sans grande peine de l'insurrection et mit à profit sa victoire pour écraser dans l'Église et dans l'État les éléments démocratiques dont elle n'avait pas pu ou pas voulu obtenir l'appui ; les seigneurs abandonnèrent à sa vengeance les Frères Bohêmes et les villes, mais avec eux disparurent l'honneur et la force de la nation.

E. Denis.



SUR L'EMPLOI

DE QUELQUES PARTICULES DANS SALLUSTE

Sed, *ceterum*, *equidem*, *ne*.

Ce n'est pas une étude méthodique et complète sur l'emploi des particules dans Salluste que je présente ici, mais seulement une contribution à ce chapitre de grammaire historique, qui, à mon avis, serait curieux et intéressant. Ce chapitre, j'ai eu un instant quelque volonté de l'écrire; mais, sollicité par d'autres travaux, je ne puis pour le moment que communiquer aux lecteurs des *Annales* quelques notes éparses. Je désire qu'elles appellent l'attention des latinistes sur ce point et qu'elles incitent quelque jeune ami de Salluste à compléter cette statistique et à tirer les conclusions qu'elle comporte.

1° Emploi de *sed*.

Si nous comparons la langue grecque avec la langue latine, nous constaterons facilement que celle-ci n'a pas, comme sa sœur, ce luxe de conjonctions et d'adverbes qui servent à articuler le discours; et par le fait même que les articulations sont moins nombreuses en latin, leur jeu est aussi beaucoup moins souple. C'est ainsi qu'en grec les deux particules μὲν et δὲ, pour ne citer que ces deux-là, relient facilement les phrases et les membres de phrase. Par suite de l'usure que l'usage fréquent et durable a fait subir à ces particules et à d'autres, le jeu des articulations s'est trouvé singulièrement assoupli. Il n'en est pas de même en latin : la notion propre, originelle et primordiale de chaque particule reste toujours présente et fortement accentuée. Les particules latines n'ont pas subi les mêmes atténuations que les particules grecques et ne se sont pas, comme elles, usées par le

frottement. *Sed* est toujours adversatif, *enim* est toujours causal, etc. Aussi l'usage de ces particules comme simples liens du langage, comme simples signes de transition, est rare chez les écrivains latins. Que font-ils alors? Ils ont recours à l'asyndéton ; là où le grec met τοί, μέν, δὲ, etc., le latin ne met rien et laisse au lecteur le soin de découvrir le rapport des idées. Ou bien, si l'on veut quand même exprimer le rapport de transition par un signe extérieur, comme ces signes sont peu nombreux et comme chacun d'eux a un sens bien précis, il faut de toute nécessité leur faire violence et leur imposer un rôle qui n'est pas toujours conforme à leur sens étymologique ni même à leur emploi primitif.

Cette violence, presque toutes les particules l'ont subie, et ce serait s'exposer à de graves erreurs que de vouloir toujours dériver leur fonction de leur sens originel, ou même de leur rôle dans la langue archaïque. En thèse générale, il ne faut jamais confondre la nature et la forme d'un mot avec sa fonction dans le discours. Mais cette déviation est plus ou moins caractérisée. Pour ce qui regarde les particules latines, elles l'ont subie à des degrés qui varient avec les époques, avec les genres, et aussi avec les auteurs.

C'est ainsi que dans Salluste la particule *sed* joue un rôle multiple et prend des sens qu'elle n'a vraiment que dans la langue de cet écrivain. Le retour fréquent et obstiné de ce mot constitue une particularité de son style et lui communique de la roideur et de la monotonie. Il en est de cette conjonction comme de certains verbes, *agere*, *agitare :* Salluste en use et en abuse. Il ne prend pas la peine d'observer les nuances, et, sans chercher plus loin, se sert du mot qu'il a sous la main. Il met *sed* un peu partout, à tort et à travers, peut-on dire. Or, cet emploi abusif et indifférent de certaines particules, comme aussi de certains autres mots, est peu conforme au génie de la langue latine, une des plus précises de toutes les langues anciennes, qui veut que chaque terme ait un sens bien défini, et, par suite, que les particules, prépositions, adverbes ou conjonctions, aient leur rôle bien déterminé.

Sed est devenu chez Salluste une simple particule de transition. Or, comme jusqu'à lui l'usure dont je parlais tout à l'heure n'existait pas et n'avait pas affaibli le sens premier de cette particule, qui est de marquer l'opposition et la restriction, il en résulte que cet emploi donne au style une cer-

taine rudesse, ce qui n'était point d'ailleurs pour déplaire à notre écrivain. La présence de *sed*, là où il semble qu'on doive attendre, soit une autre particule, soit un autre tour de phrase, nous étonne et produit une sorte de heurt dans la marche logique de la pensée.

Ce n'est pas à dire que Salluste n'ait employé *sed* que d'une manière abusive. Cette particule conserve chez lui, comme chez les autres écrivains classiques, son sens ordinaire de particule adversative; mais ce qui est propre à Salluste, c'est de la faire servir, outre son usage ordinaire et faute de mieux, à remplir une fonction pour laquelle elle ne semblait pas indiquée, de lui imposer un rôle d'emprunt, celui qui consiste, par exemple, à marquer la transition d'une idée à une autre ou simplement la suite du récit.

La particule *sed* joue ainsi chez Salluste trois rôles différents :

1° Elle marque l'opposition, comme particule adversative; c'est son rôle ordinaire et étymologique chez les écrivains classiques, correspondant à celui de notre français « mais ». Il n'est point nécessaire d'insister sur ce point ni de citer de nombreux exemples; quelques-uns suffiront.

Cat. 2, 10 : *Sed* in magna copia rerum aliud alii natura iter ostendit.

Cat. 6, 3 : *Sed* postquam res eorum...

Cat. 8, 3 : *Sed* quia provenere ibi scriptorum magna ingenia.

Ibid. 10, 1 ; 14, 7 ; 20, 2 ; 23, 4 et 6.

Ibid. 48, 5 : *Sed* ubi Tarquinius Crassum nominavit...

Ibid. 49, 4.

Ibid. 51, 10 et 21 : *Sed* est adversatif et oratoire, sert à renforcer le raisonnement.

Ibid. 51, 23, 35 et 39.

Ibid. 52, 5, adversatif et oratoire, comme 51, 10.

Ibid. 52, 9 : *Sed* ea (Salluste aime la combinaison de *sed* avec un pronom, qui est ainsi mis en relief).

Ibid. 52, 28 ; Jug. 7, 3.

Jug. 9, 4 : *Sed* ipse... (opposition : Micipsa adopte Jugurtha, mais sentant sa fin prochaine, il s'adresse ainsi à lui.)

Ibid. 14, 4 ; 17, 4 (adversatif, marquant une restriction); 25, 2 (« mais »); 27, 3 ; 29, 1 etc.

Il est inutile de multiplier les renvois; on consultera utile-

ment l'index de Dietsch, 2e vol. de l'édition critique (1859).

2° *Sed* marque encore l'opposition, mais le sens adversatif est affaibli : c'est un acheminement à l'emploi de *sed* comme simple transition.

Cat. 2, 8 : *Sed* multi mortales, dediti ventri atque somno... vitam sicuti peregrinantes transiere. *Sed* oppose ce fait constaté à l'assertion précédente : Quae homines arant... virtuti omnia parent. « Tous ne comprennent pas cette maxime (que tout est subordonné au mérite personnel), *et* il y a des hommes en grand nombre qui, esclaves de leur ventre, etc. » Le sens adversatif est assez marqué, quoique cependant l'opposition ne soit pas catégorique.

Ibid. 1, 5 : *Sed* oppose ce qui suit (diu magnum inter mortalis certamen fuit etc.) à l'opinion exprimée par l'auteur auparavant (Quo mihi rectius videtur ingeni quam virium opibus gloriam quaerere); il reste quelque peu adversatif, tout en marquant la transition entre les idées générales qui viennent d'être exprimées et l'application particulière qu'en fait l'auteur. On pourrait traduire par : « Ainsi, par exemple, on a discuté longtemps la question de savoir si, etc. »

Ibid. 3, 3 : *Sed* ego adulescentulus... studio ad rem publicam latus sum. *Sed* ramène l'attention sur *ego* : « Quant à moi, pour ma part. » Il y a opposition, mais elle ne se révèle que par la réflexion : « D'après ce que je viens de dire sur le mérite de l'historien, j'aurais dû d'abord me consacrer à l'histoire. Mais voilà : j'étais jeune et ambitieux, et je me jetai dans la politique. »

Cat. 8, 1. Ici le sens adversatif n'est pas d'abord facile à saisir, la suite des idées n'étant pas très perceptible au premier abord. « Les Romains ont accompli de grandes choses ; ils devraient, par conséquent, eux aussi, être couverts de gloire. *Mais* le hasard, qui règne en souverain maître (*Sed* fortuna in omni re dominatur) ne les a pas servis comme les Grecs en faisant naître chez eux des écrivains de génie capables de rehausser leurs exploits. » De plus *sed* introduit une parenthèse, et ce sera *igitur* qui au chap. suivant, reprendra la description interrompue.

11, 1 : *Sed* primo magis ambitio... (transition et adversatif).

14, 5 : *Sed* maxume adulescentium familiaritates appetebat. « Mais il recherchait surtout... » Salluste affectionne



cette réunion de mots, *sed maxume,* cf. Cat. 17,6 : Iuventus pleraque, *sed maxume* nobilium, Catilinae inceptis favebat.

Cat. 31, 7 : *Sed* ubi ille assedit, Catilina... (rôle mixte : transition et opposition).

32, 2: Catilina part pour le camp de Manlius, non sans laisser des instructions à Cethegus : *Sed* Cethego atque Lentulo ceterisque mandat...

49, 1. Salluste, après avoir dit qu'il a souvent entendu Crassus dire que c'était Cicéron qui avait voulu le déshonorer par une accusation de complicité, ajoute : « *Sed* isdem temporibus Q. Catulus et C. Piso neque precibus neque gratia neque pretio Ciceronem impellere potuere, uti per Allobroges aut alium indicem C. Caesar falso nominaretur », opposant ainsi par *sed* l'incorruptibilité de Cicéron aux soupçons que pouvait faire planer sur lui la déclaration de Crassus. *Sed* pourrait se traduire : « Or, cependant ».

50, 5 : *Sed* Caesar... (transition et opposition).

56, 4 : *Sed* incultu, tenebris, odore foeda facies. (Adversatif, mais servant aussi de transition pour noter un point particulier).

Jug. 5, 3 : *Sed* priusquam huiusce modi rei initium expedio, pauca supra repetam. Légèrement adversatif, peut se traduire par « mais »; sert en même temps de transition pour ouvrir une longue digression.

11, 3 : *Sed* annonce un fait particulier et le détache; il est un peu adversatif, en continuant le récit.

12, 3 : A peu près même sens, peut se traduire ici par « or ».

13, 4 (adversatif et continue le récit).

13, 7 (*id.*)

17, 7 : *Sed* qui mortalis initio Africam habuerint,... quam paucissimis dicam. *Sed* introduit une autre partie de la description des habitants de l'Afrique.

18, 11 : Par *Sed* Salluste revient aux Perses, pour les opposer aux autres peuples.

21, 2 (adversatif et continue le récit : « mais »).

21, 4 : *Sed* postquam etc. Par *sed* on passe du récit de la bataille aux événements de Rome : « *Mais* quand le sénat apprit la guerre... » (adversatif et transition).

29, 3 : *Sed* Iugurtha primum tantummodo belli moram redimebat. « Quant à Jugurtha, il ne voulait d'abord acheter

qu'un répit. » (Adversatif et continue le récit, en opposant Jugurtha à Scaurus).

36, 4 : *Sed* postquam dies comitiorum adventabat... « Cependant le jour des comices arrivait... »

39, 1 : *Sed* ubi ea Romae comperta sunt (transition et adversatif).

40, 5 : « Cependant les poursuites n'en furent pas moins rigoureuses (transition et adversatif).

42, 3 : *Sed* bono vinci satius est quam malo more iniuriam vincere. *Sed* annonce une réflexion justificative après une concession : « Et pourtant pour un bon citoyen mieux vaut succomber que de triompher par la violence. »

44, 1 : *Sed* continue le récit avec une légère opposition : « Mais quelle armée on lui remit! » A la rigueur on pourrait ne pas le traduire.

44, 5 : *Sed* neque muniebantur... Un peu adversatif, mais se traduira d'une manière quelconque : « du reste ».

50, 1 (adversatif et continue le récit).

51, 5 : *Sed* ne Jugurtha quidem interea quietus erat (appelle l'attention sur Jugurtha, adversatif et continue le récit).

55, 5 : *Sed* igni magis quam praeda ager vastabatur. *Sed* est très faible, ne se traduit pas.

71, 1 (transition et un peu adversatif : « or »).

89, 1 : « Cependant ».

91, 4 (adversatif et continue le récit).

92, 3 : *Sed* consul, ubi ea res bene evenit, ad alia oppida pergit. « Le consul, lui, » oppose Marius aux Numides et à ses soldats, en rappelant l'attention sur lui et continuant le récit).

3° *Sed*, particule de transition.

Jusqu'ici Salluste ne se distingue pas des autres écrivains en ce qui concerne l'emploi de *sed*, quoique dans quelques-uns des passages cités, le sens du mot paraisse déjà passablement affaibli. Mais là où il devient vraiment original, et se sépare nettement de ses prédécesseurs et de ses contemporains, c'est lorsqu'il plie cette particule, dont la signification est si précise et si bien déterminée, à un usage qui semble lui être étranger, lorsqu'il en fait une simple particule de transition, en laissant au lecteur le soin de découvrir, d'après le contexte et le mouvement du style, le véritable rapport des idées. Ici je crois qu'il est nécessaire, sinon d'être complet, du moins de citer un nombre de passages suffisant



pour convaincre le lecteur de la fréquence de cet abus. Il arrive même que *sed* remplace une autre particule qui serait beaucoup mieux à sa place, par ex., une particule causale, comme Cat. 1, 2 : après la phrase bien connue du début (Omnis homines qui sese student etc.), Salluste continue ainsi : *Sed* nostra omnis vis in animo et corpore sita est. *Sed* reste bien adversatif et oppose ce qui suit à la dernière partie de la phrase précédente; mais on attendrait tout aussi bien *enim*, *nam*, ou toute autre particule. M. Constans traduit *sed* par « or » ; il a raison, et il devra se traduire ainsi dans bien d'autres cas.

La transition par *sed* est très commode pour Salluste : elle le dispense de toute complication grammaticale ou oratoire. Il évite ainsi, par exemple, d'entrer dans sa période, comme Cicéron, par une proposition secondaire rappelant ce qui précède et expliquant ce qui suit. Salluste ne cherche pas loin, il met *sed;* c'est au lecteur à comprendre ; et souvent *sed* n'en dit pas plus que ne ferait l'asyndéton.

Cat. 7, 1 *Sed* ea tempestate coepere se quisque magis extollere... *Sed* = *autem* et indique simplement la continuation du récit. Servius, ad Aen. X, 411, avait déjà noté cet emploi de Salluste : « *Sed* modo inceptiva particula est, ut in Sallustio saepius. »

Cat. 7, 3 *Sed* civitas incredibile est... On se demande vraiment pourqnoi Salluste commence ces deux § par *sed* plutôt que par un autre mot. M. Constans traduit le premier *sed* par « du reste » ; alors on aurait pu mettre *ceterum;* on aurait même pu ne rien mettre du tout.

11, 4. Voici les deux phrases unies par *sed :* § 3 : Avaritia pecuniae studium habet, quam nemo concupivit... (réflexion générale sur les caractères de l'*avaritia); §* 4 : *Sed* postquam L. Sulla... bonis initiis malos eventus habuit, rapere omnes... Ici M. Constans a tort, selon moi, de traduire par « mais ». *Sed* n'est nullement adversatif; on aurait pu le laisser ou le traduire par « cependant », qui est en français une particule de transition assez affaiblie.

13, 3 : Par *sed* Sall. ajoute une nouvelle idée à ce qui précède; c'est comme s'il y avait : *non solum*, *sed etiam*.

16, 1 : *Sed* iuventutem... multis modis mala facinora edocebat. Vient après un portrait de Catilina. M. Constans traduit ainsi : « Quant à cette jeunesse qu'il avait gagnée, il

lui enseignait... » *Sed* équivaut à *autem*, reprend et continue le récit interrompu par une parenthèse, en appelant l'attention sur ce qui suit. Sall. revient par *sed* à ce qu'il disait à la fin du chap. 14, le chap. 15 tout entier étant une digression.

18, 1. Par *sed* Sall. introduit le récit de la première conjuration; il n'y a pas à le traduire; M. Constans ne le traduit pas, et il a raison.

19, 3 : *Sed* is Piso... « Or, ce Pison... » *Sed* me semble être ici elliptique et praegnans : il répond, comme le ferait une particule causale, à une idée sous-entendue : « Le but que poursuivait le Sénat en éloignant Pison ne fut pas atteint, car celui-ci fut tué dans sa province. »

20, 5. *Sed* a un sens flottant; il peut se traduit par « or » ou « d'ailleurs », ou ne pas se traduire du tout. On pourrait dire cependant, pour justifier la présence de *sed,* qu'il appelle l'attention sur *ego*, comme 3, 3 *sed ego* adulescentulus..., rôle qu'il joue souvent dans Salluste, qui aime à le joindre à un pronom personnel : *sed ego*, *sed is*, *sed ea,* etc.

23, 1 : *Sed* in ea coniuratione fuit Q. Curius. *Sed* continue le récit après une parenthèse, de plus appelle l'attention sur Curius. C'est comme s'il y avait : *ut ad rem redeamus.*

25, 1 : *Sed* in eis Sempronia erat. *Sed* marque la transition et appelle l'attention sur Sempronia. Dans ce chap. 25, d'ailleurs, il y a un emploi répété de *sed* qui mérite d'être noté : § 1 : *Sed* in eis Sempronia...; § 3 : *Sed* ei cariora...; § 4 : *Sed* ea saepe antea... Le premier *sed* introduit dans une parenthèse le portrait de Sempronia; par le second et le troisième, Sall. revient en insistant (l'insistance est marquée par la répétition du pronom) sur cette femme, pour appeler l'attention sur un nouveau trait de son caractère ou un fait de sa conduite passée.

13, 3 : *Sed* lubido stupri... non minor incesserat. *Sed* ajoute simplement un nouveau membre à l'énumération, et point n'est besoin de le traduire.

30, 5 : Transition pour passer à un autre objet.

36, 1. Sall., après avoir cité la lettre de Catilina à Catulus, continue : *Sed* ipse paucos dies commoratus... ad Manlium contendit. *Sed* sert à continuer le récit en mettant en relief le sujet, *ipse*. On pourrait le traduire par « cependant », ou ne pas le traduire du tout.

39, 1 : *Sed* postquam Cn. Pompeius ad bellum maritumum... missus est... *Sed* continue le récit et ne se traduit pas.

41, 1. Par *sed* on passe d'Umbrenus aux Allobroges.

44, 1 : *Sed* Allobroges... Même rapport que 41, 1, de plus reprend le récit après une parenthèse.

43, 2 : Après avoir énuméré les dispositions prises par Lentulus et les autres complices, qui avaient chacun leur tâche particulière, Sall. continue : *Sed* ea divisa hoc modo dicebantur. « Or, ces rôles étaient distribués de la manière suivante. »

49, 4 : *Sed* ubi consulem ad tantum facinus impellere nequeunt. *Sed* ne se traduit pas : « Voyant qu'ils ne pouvaient décider le consul à commettre une aussi grande iniquité. »

50, 3. Cicéron convoque le sénat, dit Sall., et le consulte sur le traitement à infliger aux conjurés, et il continue : « *Sed* eos paulo ante frequens senatus iudicaverat contra rem publicam fecisse. » Ici, comme 19, 3, *sed* est elliptique et causal et semble répondre à une idée sous-entendue : « La question de culpabilité n'est pas posée, car le sénat... » On ajoute une remarque nécessaire qui explique les termes de la proposition.

51, 12 : *Sed* alia aliis licentia est. « D'ailleurs » ; introduit une nouvelle idée.

51, 39. « Nos ancêtres aimaient mieux imiter ce qu'ils trouvaient de bon chez les autres que de s'en montrer jaloux ». *Sed* eodem tempore Graeciae morem imitati, verberibus animadvertebant in civis... « Or, à la même époque, ils en étaient encore à battre de verges des citoyens. » *Sed*, comme on le voit, n'est nullement adversatif; il annonce une application particulière d'un plan de conduite général.

53, 2. Après avoir dit que le discours de Caton eut un plein succès et que l'on rédigea le sénatus-consulte comme il l'avait proposé, Sall. s'arrête pour ouvrir une digression, et c'est encore par *sed* qu'il passe à ces réflexions générales [entre parenthèse : « *Sed* mihi multa legenti... forte lubuit attendere. » Non seulement *sed* ici n'a pas besoin de se traduire, mais il est même intraduisible.

56, 4 : *Sed* postquam Antonius... (autre point du récit).

57, 1 : *Sed* postquam in castra...

57, 5 : *Sed* Catilina postquam videt... (répétition de la même formule, monotonie).

60, 1 : *Sed* continue le récit; on passe de la harangue de Catilina à la description de la bataille.

61, 1. *Sed* introduit le tableau du champ de bataille.

Jug. 1, 3 : *Sed* = transition, introduit une réflexion morale.

8, 2 : *Sed* postquam.

18, 3 : (Continuation du récit).

18, 5. On passe à une autre idée et l'on oppose les Persés aux autres peuples. D'ailleurs, dans ce chap. 18, il y a trois *sed* avec un sens adversatif très affaibli et presque nul. M. Constans traduit le premier par « or », le second par rien, et le troisième par « quant à ».

28, 6. Après une parenthèse par laquelle Sall. interrompt le récit pour énumérer les qualités de Calpurnius, il continue : « *Sed* legiones per Italiam Regium atque inde Siciliam... transvectae. »

29, 6 : *Sed,* uti pro consilio imperatum erat, elephanti triginta... traduntur. « Le lendemain, on vote pour la forme, en bloc, et la soumission est acceptée. *Puis* Jugurtha, comme il lui avait été prescrit, livre trente éléphants. »

30, 4 : *Sed* quoniam ea tempestate... (introduit une digression et annonce le discours de Memmius).

31, 4 : *Sed* quamquam haec talia sunt... M. Constans rend fort bien le mouvement de la pensée en traduisant : « Eh bien! malgré cette triste situation [1]. »

31, 8. Annonce une concession; emploi oratoire de *sed* dans l'argumentation : *Sed* sane fuerit regni paratio plebi sua restituere.

31, 15. *Sed* haec inter bonos amicitia, inter malos factio est. « Or »; on pourrait cependant ici traduire par « mais ».

38, 6 : *Sed* ex eo numero... cohors una Ligurum transiere ad regem. « Les soldats romains étaient troublés, indécis, ne sachant s'il était plus sûr de fuir ou de rester, *lorsqu'*une cohorte de Liguriens fit défection. »

45, 1 : *Sed* in ea difficultate Metellum non minus quam in rebus hostilibus magnum et sapientem virum fuisse comperior. On passe à autre chose et l'on continue; *sed* ne se traduit pas.

1. Je renvoie volontiers à cette traduction, qui est fort bien faite, très exacte et qui reproduit, autant que cela se peut, la physionomie du style de Salluste.



56, 6 : *Sed* milites Jugurthini... paucis amissis profugi discedunt. *Sed* sert simplement à passer de Marius aux soldats de Jugurtha, il ne saurait se traduire.

57, 6 : « Quant à ceux qui se tenaient plus loin, leur pusillanimité ne les sauva point. » Il y a bien ici une opposition, mais qui serait mieux marquée par *autem*.

60, 3 : *Sed* illi qui moenia defensabant... (appelle l'attention sur *illi :* « Cependant les défenseurs de la place... »)

63, 3 : *Sed* is natus et... Arpini altus. La traduction de *sed* est ici assez difficile ; on pourrait peut-être traduire par « de plus » ; car il ne sert qu'à ajouter de nouveaux traits au portrait de Marius.

66, 3 : *Sed* ubi tempus fuit... » Puis quand le moment fut venu... » (Continuation du récit).

73, 7 : *Sed* paulo ante senatus Metello Numidiam decreverat ; ea res frustra fuit. Ce qu'il y a de singulier dans cette phrase, c'est que la particule *sed* paraît être transposée ; elle est mise là où elle est inutile, et elle manque là où il la faudrait et où nous la mettons forcément en français : « Quelque temps auparavant, le sénat avait donné la Numidie à Métellus, *mais* ce décret ne fut pas exécuté. » (Const.)

74, 2 : Ita quocumque intenderat, res advorsae erant. *Sed* inter eas moras repente sese Metellus cum exercitu ostendit. (*Sed* ne doit pas se traduire).

76, 1. (Transition, ne se traduit pas).

77, 1. (*Id.*)

79, 1. (Transition, et de plus annonce une digression, l'histoire des frères Philènes).

87, 1. (Transition et continuation du récit ; *sed* ne se traduit pas).

94, 1. Tout est prêt pour le coup de main que le soldat Ligurien veut tenter pour arriver par surprise sur la plate-forme de la forteresse dont Marius fait le siège : « Et ei negotio proxumum diem constituit » (fin du chap. 93) : Puis Salluste continue, en marquant la suite du récit par *sed :* « *Sed* ubi ex praecepto tempus visum, paratis compositisque omnibus, ad locum pergit. » Je traduirais ainsi : « Lorsque *donc* il crut que le moment était venu... »

95, 1 : *Sed* quoniam... res admonuit... (Annonce et justifie une parenthèse, le portrait de Sylla).

98, 7 : *Sed* ea cuncta Romanis ex tenebris et editioribus

locis visu magnoque hortamento erant. « Les Romains favorisés par l'obscurité... » Il serait facile de traduire *sed,* qui n'a d'autre rôle ici que de faire ressortir *ea.*

105, 3 : *Sed* in itinere quinto denique die Volux... repente sese ostendit. *Sed* continue le récit et annonce l'apparition de Volux. On pourrait le traduire ainsi : « Voilà que, après cinq jours de marche, Volux se montre tout à coup ». M. Constans ne le traduit pas.

109, 4 : *Sed* ubi plerumque noctis processit... (Transition et continuation du récit ; ne se traduit pas.)

113, 3 : *Sed* nocte ea, quae proxuma fuit etc. (Transition et continuation du récit).

114, 3 : *Sed* postquam bellum in Numidia confectum,... Marius consul absens factus est. On revient à Marius après une parenthèse.

Ces citations suffiront, je pense, pour prouver surabondamment le sans-gêne avec lequel Salluste plie la particule *sed* à un usage auquel elle n'était pas d'abord destinée, lui faisant violence pour l'assouplir, l'allégeant pour ainsi dire et la réduisant ainsi à n'être plus qu'une simple particule de transition. Il y a là un véritable abus. A quoi faut-il l'attribuer? Est-ce au manque de ressources et à une certaine négligence voulue? Ou bien est-ce un emprunt de plus à la langue vulgaire? Je ne saurais me prononcer sur ce dernier point. Je serais pourtant porté à croire que le langage populaire, en latin comme en français, abusait volontiers des particules, sans se soucier toujours de les employer à propos, et surtout sans se préoccuper beaucoup de leur sens étymologique. Je connais un paysan à demi lettré qui, lorsqu'il raconte quelque chose, commence la moitié de ses phrases par « pour lors ». Le *sed* de Salluste, en bien des cas, me rappelle exactement le « pour lors » de ce paysan.

Cet abus de *sed* comme particule de transition devrait surtout se rencontrer chez les historiens, cela se comprend. Cependant il n'y en a pas trace dans César. Quant à Tite-Live, ni M. Riemann dans ses *Etudes*, ni Kühnast dans sa *Syntaxe de Tite Live* ne mentionnent le fait. Draeger cite un passage de Tite-Live et deux passages de Justin où *sed* est employé, comme chez Salluste, comme simple particule de transition, au lieu de *autem*. T.-Liv. 9, 2, 7 : Duae ad Luceriam ferebant viae, altera praeter oram superi maris..., sed

quanto tutior, tanto fere longior, altera per Furculas Caudinas, brevior; *sed* ita natus locus est. « Or, voici quelle était la disposition des lieux. » Weissenborn dans sa note ne dit rien de *sed;* il faut croire qu'il le trouve tout naturel, et je suis de son avis. Draeger ne paraît pas avoir compris ce qui justifie *sed* avec son sens pleinement adversatif. La note de Weissenborn nous met sur la voie, et si Draeger l'avait lue, il n'aurait point cité cet emploi de *sed* comme exceptionnel. « Au lieu de dire, pour correspondre au *tutior* de plus haut, *sed tanto periculosior*, qui serait justifié ensuite, par la description du lieu (*nam ita natus locus*), T.-Live donne immédiatement cette description elle-même. » En d'autres termes, au lieu de dire : « L'autre route, qui passait par les Fourches Caudines, était plus courte, *mais* aussi plus dangereuse, car telle était la disposition du terrain », T.-Live, par une concision qui est à noter, dit, en supprimant l'idée intermédiaire : « L'autre route était plus courte, *mais* voici quelle était la disposition du terrain. » Donc cet exemple ne compte pas, et s'il n'y en a pas d'autres, il ne faut pas ranger T.-Live parmi les écrivains qui ont abusé de *sed*, à l'exemple de Salluste.

L'exemple de Justin se rapprocherait davantage de ceux de Salluste. Lysimaque demande par lettre à se réconcilier avec le roi d'Egypte ; il le flatte de toute manière, craignant de l'avoir pour troisième ennemi dans la guerre qu'il allait soutenir contre Antigone et Antiochus. » (17, 2, 11) *Sed* nec Pyrrhus rex Epiri omissus, etc. » « Et il n'eut garde d'oublier Pyrrhus. » Je ne pense pas que le second exemple, cité par Draeger (même chap., § 14), rentre dans cette catégorie ; *sed* y reste adversatif et peut très bien se traduire par « mais ».

La conclusion est que, jusqu'à plus ample informé, cet emploi abusif de *sed* reste, à l'exclusion des autres écrivains, une des particularités du style de Salluste.

2° Emploi de *ceterum*.

Une autre particule, que Salluste traite exactement comme *sed*, c'est-à-dire, dont il fait également un emploi abusif et personnel, dans une mesure plus restreinte cependant, c'est *ceterum*.

Le véritable sens de *ceterum* est : « pour tout le reste », « sous tous les autres rapports », « à part cela ». Salluste

l'emploie, en effet, d'abord dans ce sens, d'accord en cela avec l'usage de Cicéron :

a) Cat. 20, 6 : « Ego quae mente agitavi omnes iam antea divorsi audistis. *Ceterum* mihi in dies magis animus accenditur, cum considero, etc. « Je vous ai déjà dit ce que je médite ; tout ce qui me reste à vous dire encore, c'est ceci : de jour en jour mon courage s'enflamme davantage. »

Jug. 4, 1 : Frustra autem niti... extremae dementiae est : nisi forte quem inhonesta... lubido tenet potentiae paucorum decus atque libertatem suam gratificari (fin du chap. 3). *Ceterum* ea aliis negotiis, quae ingenio exercentur, in primis magno usui est memoria. M. Constans a raison de ne pas traduire *ceterum,* qui n'est ici qu'une particule de transition, pour passer à un autre ordre d'idées. Salluste aurait pu mettre aussi bien *sed.*

Jug. 75, 3 : Igitur omnia iumenta sarcinis levari iubet nisi frumento dierum decem, *ceterum* utris modo et alia aquae idonea portari. « *Pour le reste,* en fait de bagages, il ordonne de n'emporter que des outres et autres ustensiles propres à conserver l'eau. »

b) Puis *ceterum,* comme *sed,* est employé dans un sens atténué, pour marquer une transition ou une opposition légère (« du reste »).

Cat. 17, 6 : Erant praeterea complures paulo occultius consili huiusce participes... *Ceterum* iuventus pleraque... Catilinae inceptis favebat.

Jug. 18, 8 : Ei paulatim per conubia Gaetulos sibi miscuere..., semetipsi Nomadas appellavere. *Ceterum* adhuc aedificia Numidarum agrestium, quae mapalia illi vocant, oblonga... quasi navium carinae sunt. « Du reste, encore aujourd'hui..... »

75, 9 : Tanta repente caelo missa vis aquae dicitur, ut ea modo exercitui satis superque foret. Praeterea commeatus spe amplior,... *Ceterum* milites religione pluvia magis usi... « D'ailleurs nos soldats, par l'effet de la superstition, préfèrent l'eau de pluie. »

79, 6 : « Je ne sais, dit Sall., si le retard des Cyrénéens doit être imputé à leur négligence ou au hasard. » *Ceterum* solet in illis locis tempestas haud secus atque in mari retinere. « *Toutefois* il est un point à noter, c'est que dans ces régions les tempêtes arrêtent quelquefois les voyageurs, tout

comme sur la mer. » *Ceterum* sert à introduire cette remarque de l'historien, qui explique *socordiane an casu.*

91, 6 : Les habitants et la garnison de Capsa se rendirent. *Ceterum* oppidum incensum, Numidae puberes interfecti, etc. « *Cependant*, malgré cette capitulation... »

c) Enfin, et c'est en cela que Salluste abuse de *ceterum* et se singularise, il l'emploie comme particule adversative, dans le sens de *sed.* M. Riemann note cette particularité du style de Salluste et fait observer justement que c'est l'emploi précédent (*ceterum*=transition ou opposition) qui amena Salluste et Tite-Live à prendre *ceterum* tout à fait dans le sens de *sed*[1].

Cat. 51, 26 : Illis merito accidet, quicquid evenerit, *ceterum* vos... quid in alios statuatis considerate. « Tout ce qui leur arrivera, ils l'auront mérité ; *mais* considérez le précédent que vous allez établir. »

Jug. 2, 4 : Quo magis pravitas eorum admiranda est, qui... per luxum atque ignaviam aetatem agunt, *ceterum* ingenium... torpescere sinunt. « *Mais* leur esprit (*tandis que* leur esprit), ils le laissent s'engourdir. »

14, 1 : Uti regnum Numidiae tantummodo procurationem existumarem meam, *ceterum* ius et imperium penes vos esse.

14, 12 : Ego sic existumabam... qui vostram amicitiam colerent, eos multum laborem suscipere, *ceterum* ex omnibus maxime tutos esse. « *mais d'autre part* ».

76, 1 : (Rex) simulabat sese negoti gratia properare ; *ceterum* proditionem timebat. « *Mais en réalité* il craignait une trahison. »

82, 1 : Imperator... non temere neque... omnibus locis pugnandi copiam facit ; *ceterum* haud procul ab Cirta castris munitis reges opperitur.

83, 1 : Omne bellum sumi facile, *ceterum* aegerrume desinere.

A ces exemples cités par M. Riemann (l. c.), on peut ajouter :

Jug. 52, 1 : Ipsi pares, *ceterum* opibus disparibus.

— 87, 1 : Proelia multa, *ceterum* levia, alia aliis locis facere. « Des combats nombreux, *mais* peu importants. »

1. *Etudes sur la langue de T.-Live*, p. 188 de la première édit.

— 92, 4 : Non eadem asperitate, *ceterum* haud secus difficilem.

— 108, 1 : Dabar, Massugradae filius, ex gente Masinissae ; *ceterum* materno genere impar, « *mais* de condition inférieure par sa mère. »

Voir, pour d'autres exemples, l'index de Dietsch.

Cet emploi de *ceterum* jouant le rôle de particule adversative manque chez César et chez Cicéron. Mais ce n'est pas, comme l'emploi de *sed,* une nouveauté chez Salluste. On trouve en effet déjà *ceterum* ainsi employé chez Térence, p. ex. *Eun.* 3, 1, 62 : Thraso : Bene dixti, ac mihi istuc non in mentem venerat. — Gnatho : Ridiculum; non enim cogitaras, *ceterum* idem hoc tute melius quanto invenisses, Thraso. « Tu as raison, et cela ne m'était point venu à l'esprit. — Vous voulez rire ! C'est que vous n'y aviez pas songé; *mais* je suis sûr que vous l'auriez beaucoup mieux trouvé que moi. »

T.-Live a imité Salluste. Citons seulement, après M. Riemann (l. c.) :

2, 3, 1 : Cum haud cuiquam in dubio esset bellum ab Tarquiniis imminere, id quidem spe omnium serius fuit, *ceterum*, id quod non timebant, per dolum ac proditionem prope libertas amissa est.

9, 21, 1 : Non consulibus ab se creatis, Sp. Nautio et M. Popilio, *ceterum* dictatori L. Aemilio legiones tradiderunt.

28, 11, 7 : Id quamquam nihil portendentibus deis, *ceterum* neglegentia humana acciderat, tamen, etc.

Ajoutons : 1, 24, 3 : Foedera alia aliis legibus, *ceterum* eodem modo omnia fiunt. « Les autres traités portent des conditions diverses, *mais* tous sont conclus avec les mêmes formalités. »

T.-Live va même plus loin que Salluste, et Draeger cite un exemple intéressant de *ceterum* servant, comme le ferait *igitur* chez Cicéron, à reprendre le discours interrompu par une digression, 9, 46, 10 : *Ceterum* Flavium dixerat aedilem forensis factio. *Ceterum* nous reporte à ce qui a été dit § 1 : Eodem anno Cn. Flavius... aedilis curulis fuit.

Quinte-Curce accentue encore davantage le rôle de *ceterum=sed;* il l'emploie même après *quidem*, p. ex. 3, 8, 7 : Ipsum quidem benevolentiae illorum gratias agere, *ceterum*

si retro ire pergat, haud dubie regnum hostibus traditurum. « Il leur rend grâces pour leurs bons sentiments, *mais,* s'il continue à reculer, il livrera certainement son royaume à l'ennemi. » — De même Tacite, *Ann.* 1, 10 : Dicebatur contra pietatem erga parentem et tempora rei publicae obtentui sumpta; *ceterum* cupidine dominandi concitos per largitionem veteranos. « On disait que cette piété envers son père et ce zèle pour les intérêts de la république n'étaient que des prétextes, *mais* que, en réalité, c'était par ambition qu'il avait séduit les vétérans par des largesses. »

Cet abus de *ceterum* chez Salluste ne pourrait-il pas s'expliquer par l'abus de *sed*, dont il serait comme une conséquence? Ayant ainsi affaibli *sed* et l'ayant fait servir à toute sorte de transitions, en l'employant un peu à tort et à travers, il semble que pour éviter la monotonie d'une répétition plus fréquente encore de la même particule, il l'ait remplacée de temps en temps par *ceterum*, en pliant aussi cet adverbe à une fonction que sa nature et son sens étymologique ne semblaient pas d'abord indiquer.

3. *Equidem.*

Salluste se distingue aussi de César et de Cicéron en ce qui concerne l'emploi de *equidem*. Toutefois il y aurait ici, non plus un abus de la particule, détournée de son sens ordinaire et étymologique, mais au contraire un retour à ce sens originel, une sorte de restitution. Pour parler plus exactement, c'est chez Cicéron qu'il y aurait abus et déviation, en ce sens qu'il a donné à *equidem* un rôle exclusif et restreint, alors que Salluste, en en étendant l'usage, est resté fidèle au sens vrai et archaïque de ce mot. Un fait hors de doute, en effet, c'est que Cicéron a toujours employé *equidem* avec la 1re personne du singulier, comme si *equidem* était l'équivalent de *ego quidem*. Les passages qui paraissent faire exception sont altérés par la faute des copistes ou des éditeurs, et cela par la suite de la confusion avec *et quidem* (Voy. Zumpt, ad *Verr.* p. 737; Madvig, ad *de fin.* 1, 10, 35); et aujourd'hui tous ces passages ont disparu dans les dernières éditions critiques. Il n'est pas discutable non plus que Cicéron a employé *equidem* pour *ego quidem;* c'est ce que démontre fort bien Jordan, *Kritische Beiträge zur Geschichte der lat. Sprache*, p. 315 sq. Chez Cicéron, *equidem* renforce *ego*,

sujet de la 1re pers., exprimé ou non, et le met généralement en opposition avec une autre personne, très souvent la seconde.

Etant donné le caractère subjectif et philosophique de son histoire, Salluste aurait dû, ce semble, employer *equidem* à la manière de Cicéron, pour accentuer la première personne et l'action exprimée par le verbe. Or, de cet emploi cicéronien, Salluste n'offre qu'un seul exemple dans le *Catilina* et deux dans le *Jugurtha*, qui sont plus anciens que les *Histoires :* Cat. 51, 15 (discours de César) : *Equidem ego* sic existumo. « Pour moi, assurément, je pense... » ; Jug. 10, 16 (discours de Micipsa à Jugurtha) : *Equidem ego* vobis regnum trado firmum, si... ; 85, 26 (discours de Marius) : *Equidem ego* non ignoro. Au contraire, dans les *Histoires*, son dernier ouvrage, il n'y a pas un seul exemple de l'emploi non Cicéronien, c'est-à-dire, de *equidem* avec n'importe quelle personne ; il est toujours avec *ego* ou un verbe à la 1re personne.

Donc, à trois exceptions près, Salluste s'en tient, pour le *Catilina* et le *Jugurtha*, à l'ancien emploi de *equidem*, particule d'affirmation renforçant une assertion, abstraction faite de la personne du verbe. Ce qu'il y a de particulier chez cet écrivain, c'est qu'il ne l'emploie jamais quand il parle en son nom. C'est dans les discours qu'il prête à ses personnages qu'il se sert de *equidem* comme d'un ornement oratoire, et d'abord selon l'ancienne manière, d'après le sens étymologique, avec un verbe à la 2e ou à la 3e personne, puis, selon la nouvelle manière de Cicéron. Il se sépare ainsi nettement de ses contemporains. César, en effet, n'emploie *equidem* que deux fois, à la manière de Cicéron, dans les discours : *B. C.* 2, 32, 14 (discours de Curion) : *Equidem me* Caesaris militem dici *volui*, vos me imperatoris nomine appellavistis (*equidem* oppose *ego* à *vos*) ; discours de César pour la loi Plautia, ap. Gell. 13, 3, 5 : *Equidem mihi videor* pro nostra necesitate, non labore, non opera, non industria defuisse. Dans les autres discours, pas de trace de *equidem*. Et, dans son récit, César ne parlant jamais à la 1re personne, n'avait pas lieu d'employer pour son compte *equidem* à la manière de Cicéron.

Voici les passages où Salluste emploie *equidem* à l'ancienne manière, c'est-à-dire, comme renforcement de *quidem,* avec une 2e ou une 3e pers.

Cat. 52, 11 : Jam pridem *equidem nos* vera nomina rerum *amisimus*.

Cat. 52, 16 : Vanum *equidem* hoc consilium *est*.

— 58, 4 : *Scitis equidem*, milites...

Quand je dis que Salluste se distingue par là de ses contemporains, il faut en excepter Varron, qui emploie *equidem* de la même manière. Il y a là un fait singulier et dont il faut chercher l'explication. Cet emploi de *equidem* dans Salluste est-il un simple archaïsme? Non, car Térence, Afranius, Accius, Lucilius emploient déjà *equidem* comme Cicéron, à très peu d'exceptions près. L'usage de Plaute également concorde, pour la grande masse des exemples, avec celui de Cicéron. Ritschl (Prol. du *Trinummus*, p. LXXV) va même jusqu'à nier l'emploi de *equidem* avec la 2[e] et la 3[e] pers. Puis il change d'avis, 2[e] édit. du Trin. ad v. 352. La vérité, c'est que chez Plaute comme chez Cicéron, *equidem* = *ego quidem*, à très peu d'exceptions près, où il est employé librement et étymologiquement, comme renforcement de *quidem* (voy. Luchs, *Hermes*, VI, p. 276).

Il est permis de croire que l'emploi de *equidem* était plus libre dans l'ancienne langue populaire; cet emploi dans Salluste serait donc un vulgarisme archaïque, que M. Uri a oublié de noter dans son intéressante thèse sur les traces du langage populaire et familier chez Salluste. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est qu'Apulée, dans ses *Florida* et dans son *Apologie*, emploie *equidem* 17 fois (d'après Jordan, l. c.), et toujours à la manière de Cicéron, les deux ouvrges étant écrits dans le style littéraire, le *sermo urbanus*, tandis que dans les *Métamorphoses*, où *equidem* est employé 11 fois, il l'est 6 fois avec la 3[e] pers., 2 fois avec la 2[e], et 3 fois seulement avec un verbe de la 1[re], et encore *equidem* ne porte pas sur le sujet. Donc dans le roman, Apulée revient à l'ancien emploi plus libre de *equidem*. La langue des *Métamorphoses* est, en effet, bien différente de celle des ouvrages de rhétorique et de philosophie; elle a un caractère bien marqué de vulgarité populaire; c'est à tel point qu'on en a conclu à la non authenticité de l'ouvrage. C'est ainsi qu'Apulée, par-dessus toute la littérature des premiers siècles de l'empire, par-dessus l'époque d'Auguste, donne la main à Varron et à Salluste, et, par-dessus Lucrèce et Térence, à Plaute, et sans doute aux contemporains du chant des Arvales,

qui disaient *e quidem venito*, comme ils disaient : *E, nos, Lases, iuvate ; E, nos, marmor, iuvato.*

4. *Ne.*

Je termine par quelques observations sur trois passages de Sall. où l'emploi et le sens de la particule *ne* me semblent mal interprétés par les commentateurs.

Ne, dans Sall. comme dans tous les autres écrivains, sert à introduire une proposition finale négative, après une proposition marquant la volonté, la défense, l'empêchement. Mais dans trois endroits Sall. l'emploie de telle façon qu'elle paraît remplacer une autre particule à signification différente, *nedum* ou *dummodo ne*.

Cat. 11, 8 : « Quippe secundae res sapientium animos fatigant, *ne* illi corruptis moribus victoriae temperarent. »

Les grammairiens anciens, Priscien et Donat, les copistes des manuscrits et les commentateurs, même les plus récents, sont unanimes à voir dans *ne* un remplaçant de *nedum*. Ainsi Donat, ad. Ter. *Andr.* 4, 2, 23, s'appuie sur Salluste pour confirmer l'emploi de *ne* au lieu de *nedum*, et il cite, non pas ce passage du *Catilina*, mais un autre tiré des *Histoires*, II, 14 Kritz : « *Ne* pro *nedum* aut adverbium est prohibentis, ut sit *ne non*. Sallustius secundo libro : *Ne illa tauro paria sint*, pro *nedum*. » Donat, en choisissant ce texte, a eu la main malheureuse, et notre passage du *Catilina* l'aurait bien mieux servi. Priscien, qui cite deux fois ce passage, met *ne* dans une citation et *nedum* dans l'autre : « *Ne* quoque in eadem invenitur significatione. Sallustius in Catilinario : quippe secundae res sapientium animos fatigant, *ne* illi corruptis moribus victoriae temperarent. » *Id. sup. XII Versus Aen.*, p. 1270 : « est tamen quando pro coniunctione repletiva accipitur : et *nedum* illi corruptis moribus victoriae temperarent. » De fait, un certain nombre de manuscrits, appartenant pour la plupart à la classe des interpolés (P^3 p p^1 p^3 p^5 p^6 m^2 s s^1 g^5 $g^6$$g^7$ r μ γ M) [1] donnent *nedum*. D'autres (P^2 M) donnent *ne* avec *nedum* au-dessus de la ligne, qui est une glose ; d'autres (G m^1 s) ont *ne*, et *num* au-dessus ; m donne : *ne* **** *illi*, la rature effaçant *dum*.

Cela prouve que ni les copistes ni les grammairiens Pris-

1. Ces désignations sont celles de Dietsch.



cien et Donat ne comprenaient l'emploi de *ne* en ce cas particulier; c'est pourquoi les copistes l'ont expliqué en glose par *nedum*, puis la glose s'est introduite dans le texte. Les commentateurs modernes, Burnouf, Gerlach, Constans, Lallier, Thomas, Dietsch, Capes, etc., ont repris l'explication commode et erronée de Donat et de Priscien; tous mettent en note : *ne* pour *nedum*. M. Lallier, dans ses *Observations sur la langue de Salluste*, en tête de l'édition classique, fait à ce sujet une remarque spéciale, n° 92 : « *Ne* est mis quelquefois pour *nedum* (Cat. 17), quelquefois pour *dummodo ne (ibid.*, 52, 12) ». Jacobs, tout en disant que *ne*, dans le passage qui nous occupe, est pour le sens équivalent de *nedum*, se rapproche davantage de l'explication naturelle. *Ne*, dit-il, est employé elliptiquement et renferme en lui-même ou suppose une idée d'après laquelle se règle le temps du verbe suivant, par exemple, ici : *Ne existimes* (ou *ne dicas*, correspondant à bien loin que), *fieri potuisse ut illi... temperarent*, c'est-à-dire : *multo minus fieri potuit ut*, etc. »

Il me paraît que toutes ces explications vont chercher midi à quatorze heures. Il n'est nullement besoin de recourir à ce subterfuge, et *ne* trouve son explication naturelle dans son sens propre de conjonction qui sert à introduire une proposition finale négative, après une idée de volonté négative, d'empêchement. *Ne* est mis pour *ne*, et non pour *nedum*, et signifie, ici comme ailleurs, « pour que ne pas », indiquant que le fait exprimé dans la proposition principale empêche que l'action de la proposition secondaire introduite par *ne* ne s'accomplisse. Ici la proposition principale (« la prospérité énerve les courages »), sous sa forme affirmative renferme un sens négatif qui justifie l'emploi de *ne* : « La prospérité énerve les courages et leur enlève l'énergie nécessaire pour faire le bien, et elle a empêché entre autres que ces hommes, avec leurs mœurs corrompues, restassent modérés dans la victoire ». C'est comme s'il y avait : *illos eo magis fatigavit, ne... temperarent*, « en fatigant leur vertu, elle les a empêchés d'être modérés. » La pensée, qui est générale dans la proposition principale, devient particulière dans la subordonnée. Seulement Sall. n'a pas cru devoir répéter l'idée contenue dans *fatigant* en l'appliquant au sujet de *temperarent*. Il y a là une concision énergique qu'il ne faut pas détruire par des explications subtiles ou ingénieuses.

C'est cette erreur d'explication qui amène Dietsch à échanger *temperarent* en *temperarint,* qui n'est dans aucun manuscrit. « *Ipse meo Marte* », dit-il. Il prétend que l'imparfait ne peut se justifier grammaticalement. Non, en effet, si l'on prend *ne* pour *nedum;* tous les autres verbes étant au parfait, celui de la proposition introduite par *nedum* doit être au même temps, pour exprimer une action passée. Mais avec notre explication, *ne* restant particule finale négative, l'imparfait des manuscrits est très correct : il marque une action qui dure, c'est-à-dire, un état qui est la conséquence naturelle de ce qui est énoncé dans la proposition antérieure.

Dans les passages des auteurs cités par Dietsch (Comment., p. 103) et par Draeger (§ 542, 7), et où, d'après eux, *ne* est pris pour *nedum*, il doit s'expliquer de même. Plaut. *Amph.* 330 : Vix incedo inanis, *ne* ire posse cum onere existumes. « Je marche avec peine à vide, pour que tu n'ailles pas croire que je puisse marcher avec un fardeau ». Cic. *Verr.*, IV, 23, 52 : Scuta si quando conquirantur a privatis in bello ac tumultu, tamen homines inviti dant, etsi ad salutem communem dari sentiunt; *ne* quem putetis sine maximo dolore argentum caelatum domo quod alter eriperet protulisse. « Si je dis cela, c'est pour que vous ne croyiez pas que, etc. » ; *ad fam.*, IX, 26, 2 : Me vero nihil istorum ne iuvenem quidem movit unquam, *ne* nunc senem. « Jamais dans ma jeunesse même ces plaisirs n'ont fait sur moi aucune impression, ce qui fait qu'ils en font encore moins sur moi vieillard ». T.-Live, 3, 52, 9 : Novam inexpertamque eam potestatem eripuere patribus nostris, *ne* nunc dulcedine semel capti ferant desiderium. « Ils ont arraché ce pouvoir à nos pères, alors qu'il était nouveau et inconnu; ce n'est pas pour qu'aujourd'hui qu'ils en ont senti le prix, ils en supportent la privation ». (*Ne* = un fait négatif, conséquence de la proposition précédente). « *Ne* pour *nedum* est rare, dit Draeger ». D'après ce que nous venons de dire, il n'existe pas, et il peut toujours s'expliquer par *ne*.

Cat., 52, 12, *ne* n'est pas non plus, comme le veulent les commentateurs, et comme le dit M. Lallier dans l'observation citée, pour *dummodo ne*. « *Ne, id est*, *dummodo ne* », dit Kritz, et il rapproche T.-Live 36, 1, 8 : Et extra Italiam permissum, ut, si res postulasset, auxilia ab sociis, *ne* supra quinque millium numerum, acciperet. Et il ajoute que dans les exemples

cités par Scheller dans son *Lexique*, p. 6660, « *ne* meram vetandi vim habet ». Il ne fallait pas faire d'exception pour ce passage du *Catilina*. Ici aussi, comme partout ailleurs, *ne* doit s'expliquer par « que ne pas », et il conserve son rôle de particule prohibitive. Le mouvement des idées suffit à en faire saisir le rapport, sans recourir à aucun subterfuge d'explication. Le sens est même ici encore plus simple et plus clair; nous avons tout bonnement un impératif de défense : « Qu'ils soient prodigues avec les biens de nos alliés, qu'ils soient pleins de clémence pour les voleurs du trésor, mais ne fassent pas cadeau de notre sang! » (En leur faisant cette concession, je leur défends de prodiguer notre sang). Que pour le sens il y ait au fond cette idée « pourvu que ne pas », je l'accorde, mais dire que *ne* est pour *dummodo ne,* c'est donner une explication grammaticale absolument fausse, et en traduisant, d'après cette indication, par « pourvu que... ne pas », on affaiblit le sens et l'on détruit le mouvement de la pensée. La vérité, c'est qu'il y a là un rapport adversatif que nous devons exprimer en français par « mais », qui, en latin, se dégage suffisamment de la construction des phrases; c'est un asyndéton et rien de plus.

Reste enfin un troisième passage, qui a été l'objet d'interprétations diverses également erronées, Cat. 52, 27 : *Ne* ista vobis mansuetudo et misericordia, si illi arma ceperint, in miseriam convortat. Les éditeurs prennent ici *ne* pour la particule affirmative; il faudrait donc traduire : « *Certes* cette clémence pourrait tourner à votre perte ». Il n'en est rien : il y a dans la pensée le même mouvement que nous avons fait ressortir plus haut, § 12, et *ne* est toujours la conjonction qui exprime la volonté négative : « Que du moins votre clémence ne tourne pas... prenez garde qu'elle ne tourne... » Cook propose les trois sens différents : *ne* = *dum modo ne;* mais il vaut mieux, dit-il, s'arrêter à *dimittatis; ne (nae),* « certes, sans aucun doute », ou voir dans *ne* une défense : « Prenez garde que ». Entre ces trois hypothèses, nous avons montré qu'il faut rejeter la première, d'après laquelle *ne* est pour *dum modo ne.* La seconde serait très admissible; mais pourquoi s'arrêter à cette interprétation, alors que nous avons ici une phrase tout à fait analogue à celle du § 12 et qui s'explique parfaitement bien de la même manière?

Ferd. ANTOINE.

MÉLANGES D'ÉTYMOLOGIE ROMANE

a) Rom. *Andare*.

Malgré les efforts sans cesse renouvelés des étymologistes, le champ est encore ouvert aux conjectures sur l'origine insaisissable du verbe roman *andare*. Je n'ai pas l'intention de rappeler ici toutes les tentatives faites pour percer le mystère : je dirai seulement un mot de la plus récente, celle de Schuchardt dans la *Romania* (XVII, pp. 417-21). Le point capital de cet article est la disjonction que fait le savant philologue entre la forme italo-espagnole *andare* d'une part, et d'autre part les formes provençale *anar* et française *aller*, formes qu'il rattache par une hypothèse ingénieuse au type *ambulare*. Je crois avec lui que cette disjonction s'impose désormais, mais je ne m'occupe pas aujourd'hui de ce côté de la question, et je me contente de rappeler que le type *alare* se trouve, au VIIIe siècle, quatre fois dans les *Glosses de Reichenau* (éd. Fœrster, n°s 1028, 1122, 1130, 1131).

Reste *andare*. Schuchardt, bien entendu, n'admet pas la série que dans un des précédents numéros de la *Romania* (XVI, p. 560 ss.) Cornu avait si laborieusement construite et en dépensant inutilement tant de science, la série *enatare* = *anatare* = *anitare* = *anidare* = *andare*. Il se range à une opinion ancienne, soutenue de nouveau par Grœber (*Archiv für lateinische Lexikographie*, I, pp. 238-39), et postule un type *ambitare*. Mais Diez (mettant en avant, comme on sait, le *aditare* d'Ennius) avait déjà élevé contre cet hypothétique *ambitare* des objections phonétiques sérieuses et qui n'ont point disparu depuis. Je ne crois pas non plus qu'on puisse l'admettre, et je ne cite que pour mémoire le type barbare *vandere* (= vadere) proposé par Fœrster, qui n'a eu qu'un

médiocre succès dans le monde des philologues. Il n'en a pas été de même de la conjecture de Langensiepen rattachant *andare* par l'intermédiaire *addare* au latin *addere*, pris dans le sens de *addere gradum* : c'est la solution à laquelle G. Paris s'est arrêté, et qu'il adopte (sous forme dubitative, il est vrai) dans le glossaire de ses *Extraits de Roland*. Que cette conjecture soit ingénieuse, je ne le nie point; elle me paraît même l'être trop, et c'est là un défaut radical. Il n'est pas vraisemblable qu'une analyse si subtile de la pensée se soit produite pour donner naissance à un mot populaire, synonyme de *ire*.

Je vais en émettre une autre, qui me séduit par sa grande simplicité, et me semble par là même d'accord avec tout ce que nous savons sur les développements internes du latin vulgaire. Je pars d'une idée autrefois préconisée par G. Paris (par exemple dans la *Romania*, VIII, p. 298), et à laquelle Schuchardt, dans son récent article, ne veut pas se ranger : il faut, pour résoudre le problème, écarter toute étymologie contenant l'élément *ad*. *Andare* exprime toujours une idée d'éloignement et non d'accession; c'est essentiellement sa valeur primitive; le sens de l'expression courante en italien *andiamo*, c'est *partons d'ici, éloignons-nous du lieu où nous sommes*. Si l'on est d'accord sur ce point, pourquoi se refuserait-on à admettre que le verbe soit sorti de la particule locale elle-même qui, en latin, indique nettement le point de départ, de la particule *inde?* Autrement dit, je propose une dérivation *inde* + *are*, c'est-à-dire *endare*, qui, par une loi phonique bien connue, serait devenu de très bonne heure *andare*, sur le terrain du latin vulgaire. Cette dérivation faite à l'aide d'une particule locale peut s'appuyer sur des dérivations analogues opérées à l'aide de particules prépositionnelles, et telles que *circare* (= circa + are), *iuxtare* (= iuxta + are) : le suffixe verbal *-are* aurait en somme ajouté à *inde* la même idée qu'il ajoute à *circa*, c'est-à-dire l'idée contenue dans *ire*. Cette façon de voir, quel que soit l'accueil qui lui est réservé, me paraît d'accord avec la logique et avec la valeur expresse du mot.

b) Rom. *Stroppiare*.

L'italien possède un verbe *stroppiare*, ou avec métathèse de

de *r storpiare;* l'espagnol et le portugais ont également *estropear.* Diez, dans le *Dictionnaire Etymologique*, part de la forme *storpiare* et, d'après le latin *extorpescere,* propose (dubitativement, il est vrai) un type *extorpidare* syncopé ensuite en *extorpiare :* il rappelle en même temps que Muratori avait jadis mis en avant le latin *turpis.* Je ne m'arrêterai pas à démontrer combien cette conjecture est peu satisfaisante à tous égards : je ne me rappelle pas cependant en avoir vu d'autres se produire. Il y a longtemps que guidé par le sens, qui indique nettement l'idée de *tourné*, *contourné*, j'avais songé à rattacher le mot au grec στρέφω, στρόφος : d'ailleurs *strŏphus* devient régulièrement *strŏpus* ou plutôt *strŏppus* en latin vulgaire. Cette façon de voir est mise hors de doute par une des glosses publiées déjà par Lœwe sous le titre de *Glossae nominum*, et tout récemment par Gœtz et Gundermann dans le tome II de leur *Corpus Glossariorum.* La voici : *Strupus*, *strophus infirmitas* (p. 593, 46). L'existence de *stroppus* avec le sens demandé une fois constatée, il devient facile d'en dériver un type verbal *stroppicare*, qui est précisément celui que nous cherchons. *Stroppicare* devient *stroppiare* en italien, où *-iare*, est la forme ancienne du suffixe alternant avec *-icare*, *-eggiare* (cf. Diez, *Grammaire*, tr. fr. t. II, p. 368); il devient *estropear* en espagnol, où *verdear*, par exemple, répond à *viridicare.* Quant au mot français *estropier* il est d'introduction assez récente dans la langue et emprunté à l'italien : le plus ancien exemple qu'en cite Littré à l'historique du mot est emprunté à Rabelais.

c) Fr. *Chez.*

L'étymologie de la préposition française *chez* se rattachant au latin *casa* n'a jamais fait doute pour personne, et on le conçoit aisément. Mais on s'est demandé pourquoi le mot latin avait contrairement aux lois générales de la phonétique perdu son *a* final, et comment *casa* avait pu donner *chez* et non *chese.* C'est Cornu qui a ainsi posé ainsi la question dans un article de la *Romania* (XI, p. 82), que Scheler, dans la 3ᵉ édition de son Dictionnaire, résume en ces termes : « Il conclut à attribuer la chute de l'*a* de *casa* dans esp. *en cas*, vfr. *en chiés*, nfr. *chez* au fait que le substantif complément de la préposition, par son accentuation plus forte et son con-



tact immédiat, réduisait la tonalité et la consistance du mot *casa* en un simple *cas*, fr. *chiés*, *chez*. En esp. nous avons à la fois *a caso* et *a cas*. » N'est-ce pas-là chercher trop loin? Pourquoi, en définitive, refuser d'admettre qu'une forme masculine *casus*, *caso* ait existé en latin vulgaire à côté du féminin *casa?* Cette forme masculine Diez la rencontrant dans les glosses de Cassel, n° 91 : *Casu hus*, l'avait ainsi rejettée dans son commentaire : « Le ms. porte distinctement *casu*, mais il faut certainement lire *casa*. La préposition fr. *chez* conduit, il est vrai, à une forme *cas*, qui se montre en effet dans l'expression anc. esp. *en cas*, mais cette préposition n'a certainement perdu la désinence *a* qu'après avoir cessé d'être un substantif. » (tr. Bauer, p. 96). Cette affirmation de Diez me paraît peu convaincante, et j'admets au contraire l'existence en latin vulgaire d'une forme masculine, qui est démontrée 1° par la glosse de Cassel 91; 2° par deux autres exemples au moins que je puis en citer. Le premier de ces exemples est dans les *Glossae nominum*, où je lis : *Casus domus* (Corp. Gloss. p. 571, 33); le second se trouve dans les Formules d'Angers, n° 40 : *Cum vilare vel omne circumcincto suo iuxta kaso illius* (éd. Zeumer, p. 17, 33).

d) Prov. *Aissi*, fr. *Ainsi*.

L'étude des juxtapositions vulgaires d'où sont sorties les particules romanes composées n'a pas fait depuis Diez autant de progrès qu'on pourrait le souhaiter. L'auteur du *Dictionnaire Etymologique* donnait, on le sait, comme origine commune au provençal *aissi* et au français *ainsi* (de même qu'au v. esp. *ansi* et à l'ital. *così*) la juxtaposition *aeque sic :* les raisons phonologiques sur lesquelles il s'appuyait n'ont rien perdu de leur valeur. Littré, quelques années plus tard, a donc eu tort de vouloir, en suivant Ménage, rattacher le fr. *ainsi* à une composition *in sic*, qui n'est nullement dans les habitudes du latin vulgaire. D'autre part, la juxtaposition *aeque sic*, si elle est très suffisante phonétiquement, ne l'est pas au point de vue syntaxique : je ne me rappelle pas l'avoir rencontrée. Littré avait en partie raison lorsque, disjoignant le prov. *aissi* du fr. *ainsi*, il le faisait venir de *ac sic* (on trouve en effet la forme *acsi* dans le fragment de *Boèce*, 145). Cette façon de voir a été reprise récemment par Wœlfflin (*Archiv*

fur lateinische Lexikographie, IV, pp. 269-70), et appuyée sur de nombreux exemples de *ac sic* et *hac sic* tirés d'un texte de la fin du IVe siècle, la *Peregrinatio ad loca sancta*. Je suis loin d'y contredire, et elle me paraît fort juste : je veux seulement noter ici qu'une juxtaposition analogue, dont le premier terme était le pluriel neutre du démonstratif *hic*, semble avoir existé déjà dans le plus ancien latin populaire. On trouve dans Plaute plusieurs passages qui l'indiquent, et entre autres ceux-ci : Ille elocutus *haec sic*. Asin. 350. — *Haec sic* dicam herae. Amph. 260. Si l'on remarque que *haec* devient régulièrement *hac* en latin vulgaire (comme *acramen* devient *aramen*), on pourra, je crois conclure qu'il y a eu confusion entre les deux locutions *haec sic* et *ac sic*, et que de cette confusion sont sorties dans les langues romanes les formes que Diez rapportait au type *aeque sic*.

e) Fr. *Trancher*.

Toutes les suppositions fantaisistes (*internecare*, *dirimicare*, *interimicare*, etc.), au milieu desquelles se sont promenés Diez et d'autres à la recherche de cette étymologie, ne me semblent pas infirmer l'idée première et la plus naturelle qui se présente, celle de rapporter *trancher*, vfr. *trenchier*, au latin *truncare*. Je ne suis pas séduit davantage par la dernière hypothèse qu'a faite Ulrich dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XI, 4), tendant à rapporter par des séries divergentes d'une part *tricar*, *tricher* et de l'autre *trinciare*, *trincar*, *trenchier* au latin *tricari* ou *tricare*. J'admets bien qu'il y a dans les formes romanes avec *i* une grosse difficulté, et je n'ai rien à proposer actuellement pour essayer de la résoudre : mais il y a, malgré tout, un point qui me paraît inattaquable, c'est l'identité du vfr. *trenchier* et de *truncare*. Cette identité, on l'appuyait autrefois phonétiquement sur un rapprochement avec *voluntate* devenant en vfr. *volenté* : G. Paris a fait, il est vrai, disparaître cette ressource en montrant que *volenté* avait sans doute été influencé par *volentem* ou *volenter;* mais il n'en reste pas moins certain que *o* avait en latin vulgaire une certaine tendance à s'assourdir en *e* (cf. Schuchardt, *Vokalismus*, t. II, pp. 211-18), et en vieux français n'avons-nous pas encore *chalenge* (Gormund, 177) qui répond évidemment à *calumnia?* Enfin, il y a une raison qui tou-



chera peu sans doute les néo-grammairiens, mais qui pour cela n'en est pas plus dénuée de poids : c'est qu'il faut autant que possible dans une étymologie tenir compte de l'usage populaire tel que nous l'ont conservé les documents écrits. Or que disent les Glosses de Reichenau? Elles nous indiquent *truncare* nettement et par deux fois : *Abscide : trunca.* 506; *excidetur : truncabitur.* 544. Et le composé latin *distruncare*, qui se trouve déjà dans Plaute, ne correspond-il pas lui aussi très heureusement avec notre vfr. *destrenchier?*

f) Vfr. *Enquenuit, encui, encore.*

Ces trois expressions adverbiales, usitées dans notre ancienne langue, et dont la dernière seule s'est conservée en français moderne, n'ont point été jusqu'ici, que je sache, expliquées étymologiquement d'une manière satisfaisante. On a conçu d'une façon vague qu'il devait y avoir entre elles une étroite parenté, mais on a été fort embarrassé pour déterminer la première partie de chacun de ces mots : les uns ont voulu y voir la forme démonstrative féminine *hanc,* les autres la conjonction *atque*. Dans son commentaire sur le Roland, Fœrster déclare quelque part, à propos de *encoi*, que ce mot représente *hodie* combiné avec une racine qu'il n'est pas encore possible d'expliquer. Le problème est-il donc tellement insoluble, ou plutôt la solution n'a-t-elle pas échappé à cause de sa simplicité même?

Encore ne peut venir de *hanc horam*, comme le veut Diez et d'après lui Scheler : phonétiquement, il pourrait encore moins venir de *hanc ad horam*, qui eût donné *enchore*, comme *causa* donne *chose*. Dans un article publié, il y a quelques années, par la *Romania* (VIII, pp. 93-95), L. Havet se plaignant que l'article de Diez sur *anche* fût obscur, substituait à *adhuc* une étymologie par *atque*, et l'appuyait en principe sur de bonnes raisons phonétiques. Dès lors l'italien *anche (hanc* dans le Saint-Léger, str. 8), se trouvait apparenté avec le français *encore*, et ce dernier dérivait de *atque ad horam*, dérivation assez séduisante en effet. Havet ajoutait : « *Encui* montre qu'il ne faut pas voir dans *enquenuit* l'accusatif féminin *hanc* », et c'est un point sur lequel on ne peut manquer d'être d'accord avec lui. Mais enfin, s'il est vrai que *encui* peut venir de *atque hodie*, est-il également vrai que *enquenuit*,

sans parler du provençal *ancanuech*, peut venir de *atque nocte?* Et dans ce cas ne serions-nous pas ramenés à la théorie puérile de Burguy, qui, à propos de cette forme, écrivait autrefois dans sa *Grammaire de la langue d'Oïl* (t. II, p. 297) : « On a sans doute écrit *que* au lieu de *c*, pour faciliter la prononciation du son guttural devant le *n* »?

Voilà des raisons sérieuses pour repousser une explication qui ne s'applique pas à une des formes en question : on pourrait en signaler d'autres relatives à la difficulté syntaxique de semblables juxtaposition. Je proposerai donc une explication toute différente, car je crois que la portion embarassante de ces mots doit représenter tout simplement la préposition *in* à laquelle est venu se souder le relatif *qui*. Autrement dit je pose les trois équations : *enquenuit* = *in qua nocte; encui* = *in quo die; encore* = *in qua hora*. La première est, il me semble, celle dont on peut le moins douter, et elle entraîne avec elle les deux autres. Il est impossible de rien objecter phonétiquement contre *in qua nocte* donnant en vfr. *enquenuit* et en prov. *encanuech*. Quant à *in quo die* il est bien permis de supposer qu'il sera devenu *inquŏdie* par une influence presque inévitable de *hodie*. Enfin, *in qua hora* rend compte de *encore* aussi bien que *atque ad horam*. Si je ne craignais d'être prolixe, il me serait facile de montrer par des exemples que ces juxtapositions ont dû exister en latin vulgaire, et que leur sens répond bien à celui qu'avaient les trois mots en question dans la plus ancienne période du vieux français.

g) Fr. *Loir*.

L'italien *ghiro*, le provençal *glire*, le dérivé français *liron*, vfr. *gliron*, répondent au latin *glīs*, *glīris*. Mais le fr. *loir* postule un type *glĭris*. Ce type se trouve en effet dans Grégoire de Tours, HF. 8, 33 : *Non serpens, non gliris apparuisset* (éd. Arndt, p. 349, 31). Un manuscrit, écrit à l'époque mérovingienne, le *Bruxellensis* 9403, offre dans ce passage la forme *glerus*. A la fin du même chapitre, ce manuscrit porte encore *clerem*, *cleres* au lieu de *glirem* et *glires*.

h) Fr. *Creux*.

L'hypothèse par laquelle Diez (*Etym. Wœrt.*, p. 556) essaie



de tirer le prov. *cros* et le fr. *creux* d'une contraction du lat. *corrosus*, et qu'il appuie d'un très ingénieux exemple, a été généralement abandonnée. G. Paris et ensuite Fœrster (Zeitsch. f. rom. ph., VI, p. 109), l'ont condamnée, en faisant remarquer que *corrosus* a un *ó*, qui est en désaccord avec la forme du vfr. *crues* assonnant toujours en *ò* (par exemple avec *ues*, Renart, 2, 471).

Jusqu'à production d'une étymologie meilleure, je crois cependant que l'hypothèse de Diez ne doit point être mise de côté : certains arguments peuvent en effet la consolider. Si le lat. *corrosus* est impropre, il n'en serait pas de même d'un type *corrossus*, *corossus*, qui a parfaitement pu exister en lat. vulg., et où le *ó*, suivi de *ss*, devient naturellement *ò*, d'après une loi dont les étymologistes n'ont pas encore assez tenu compte, et que le grammairien Virgile formule ainsi : « Sciendum sane est quod ubicumque vocalem quamlibet in media arte possitam *s* duplicata secuta fuerit, eandem vocalem corripiemus ut *vassa fossa clussit vissit vessit* », (éd. Huemer, p. 11, 13). La série, pour arriver au vfr. *crues*, pourrait donc avoir été *corrōsus* = *corŏssus* = *cròssus*.

i) Lat. *Acqua*.

Dans le *Précis de Phonétique*, qu'il a publié en tête de la nouvelle Chrestomathie de Bartsch, Horning (§ 24), a parfaitement raison de rattacher le vfr. *aigue* au lat. vulg. *acqua* (coexistant avec *aqua*, d'où vient *eve)*, mais la forme ne doit point être marquée d'un astérisque. Elle est loin d'être hypothétique, puisque l'Appendix Probi dit : *Aqua non acqua*. Keil, IV, p. 198, 18. Je trouve encore *acqua* dans une des pièces de vers attribuées à saint Damase (Migne, XIII, p. 418 A).

j) Lat. vulg. *Flottus*.

Diez et Littré, sans s'expliquer davantage, ont donné le lat. *fluctus* comme étymologie de l'ital. *fiòtto* et du fr. *flot*. Peu satisfait de cette façon de voir, Scheler, dans sa *Transformation française des mots latins* (p. 105, note 1), s'exprime ainsi : « La conversion de *uct* en *uit* fait défaut dans fluctus *flot*, ructus *rot*, mais on peut considérer ces mots comme dégagés des verbes *flotter*, *roter* et traités selon les principes

vagues des voyelles atones ». Il est vrai que le même auteur, dans la 3e édition de son *Dictionnaire d'Etymologie*, semble renoncer à cette explication et se contente de citer toujours le lat. *fluctus*. Enfin Horning dans son *Précis de Phonétique* (§ 66), dit : « *Flot* dérive plutôt d'un hypothétique *flòttum* que de *fluctum*. » Je me range absolument à cette façon de voir, et l'hypothèse peut être, il me semble, appuyée sur les considérations suivantes :

La racine de *flŭctus* est identique à celle de *flŭvius*, dont la forme archaïque est *flovius* (cf. le Lexique de Georges), devenu *flŏvius* en lat. vulg., comme le prouvent les formes du vfr. *flueve*, *fluive*, *fluie*. Il est parfaitement admissible de poser à côté de *flŏvius* le type *flŏctus*. Ce type suffit pour expliquer l'ital. *fiòtto*, puisque la réduction à *tt* est ici le traitement normal du groupe latin *ct*. Mais rien n'empêche de supposer que dans le cas présent cette réduction ne se soit déjà opérée sur le terrain du latin vulgaire : on a des exemples anciens de *praefetto* dans des inscriptions, de *lattucae* dans l'édit. de Dioclétien, etc. (Cf. Seelmann, *Aussprache*, p. 348; Schuchardt, *Vokalismus*, I, p. 134). C'est donc en définitive sous la forme vulgaire *flòttus* que le mot doit avoir été introduit dans le latin des Gaules : je crois que Grœber aurait pu l'admettre dans les *Vulgærlateinische Substrate*, qu'il publie dans l'*Archiv* de Wœlfflin.

Edouard Bourciez.

LE JUGEMENT
DE DENYS D'HALICARNASSE
SUR THUCYDIDE (*)

(*) L'étude sur Denys d'Halicarnasse que nous donnons ici est l'œuvre d'un jeune Normalien d'avenir, M. Mille, mort à l'Ecole Normale en 1888. Cette étude nous ayant été communiquée par les amis de M. Mille, nous avons cru pouvoir nous rendre à leur désir de nous la voir publier. Les conditions dans lesquelles paraît ce travail en expliqueront les légères imperfections. Nous n'y avons touché que d'une main très discrète, uniquement pour en faire disparaître quelques inexactitudes de détail.

Ch. Cucuel.

On a sur Thucydide non pas un jugement, mais plusieurs jugements de Denys d'Halicarnasse. A vrai dire, dans le *Traité de l'Arrangement des Mots*, le *Traité sur Démosthène* et la *seconde Lettre à Ammæus*, il n'a étudié que le style de Thucydide ; la *Rhétorique* n'offre que l'appréciation de quelques discours ; et il n'y a dans l'*Examen des Anciens* qu'un résumé général très bref ; — mais la *Lettre à Pompée* et la *Lettre à Ælius Tubéron* (celle-ci avec bien plus de développements que celle-là) contiennent des jugements complets sur l'Histoire de la Guerre du Péloponnèse, considérée dans sa forme et dans son fond.

Entre ces deux jugements, il n'y a pas tout à fait concordance. Dans les deux Lettres, l'œuvre de Thucydide est également [1], quoique diversement critiquée pour le fond ; mais la forme est beaucoup plus sévèrement appréciée dans la seconde lettre que dans la première. Même opposition entre la *Seconde Lettre à Ammæus*, qui complète la *Lettre à Tubéron*, et le *Traité de l'Arrangement des Mots*, le *Traité sur Démosthène*, la *Rhétorique*, l'*Examen des Anciens*, qui confirment la

1. Notons toutefois que la deuxième rétracte quelques critiques injustes : choix du sujet, manque de patriotisme, p. ex.



Lettre à Pompée. L'on a ainsi deux groupes de jugements qui, en un sens, diffèrent. Où est la vraie pensée de Denys?

D'après Denys lui-même, la Lettre à Tubéron et la Seconde Lettre à Ammæus avaient été précédées d'un *Traité sur l'Imitation* [1] ou *sur les Anciens Orateurs* [2] (Denys lui donne l'un et l'autre titre); le traité dans son ensemble a disparu, mais les chapitres qui avaient trait aux Historiens sont reproduits dans la *Lettre à Pompée*. Le Jugement exprimé dans cette Lettre est donc le premier Jugement de Denys. Ainsi Denys a commencé par admirer sans beaucoup de restrictions le style de Thucydide.

Ses idées sur ce point se sont donc quelque peu modifiées. Il y aurait pourtant de l'excès à dire qu'il a changé d'opinion. Les deux jugements se distinguent, ne s'opposent pas. Nous devons l'en croire là-dessus : c'est, dit-il, en se renfermant dans d'étroites limites qu'il avait tout d'abord parlé de Thucydide; et il a cru sans doute que dans une courte appréciation de son style il ne devait y avoir place que pour l'éloge. — Dès qu'il a pu traiter le même sujet avec plus d'étendue, il y a eu lieu pour lui de joindre la critique à la louange.

Ainsi la *Lettre à Tubéron* (dont dépend la *Seconde Lettre à Ammæus*) est le jugement développé et définitif ; — mais c'est dans la *Lettre à Pompée* qu'on peut saisir la pensée de Denys à son origine et dans son point de départ ; il sera donc prudent, en nous servant beaucoup de celle-là, de nous reporter souvent à celle-ci et aux jugements partiels qui la complètent.

I

On ne comprendrait guère les opinions de Denys, si on les examinait à part, sans les rattacher à Denys lui-même.

Denys n'est pas un oisif qui dans les lettres cherche son plaisir, sans plus; il n'a rien d'un dilettante. Il est professeur d'éloquence ; et il n'y a pour lui d'éloquence que dans l'imitation de ceux qui furent éloquents. A cet effet, il commente tous les jours en public [3] les grands écrivains grecs, en les

1. *De Th. Judic.*, I (p. 810-811).
2. *Ad. Amm.*, c. 1 (p. 788).
3. *De Compos. Verborum*, c. 20 (p 144 12).

proposant comme modèles à son auditoire. Il veut qu'on les imite, ou plutôt qu'on les reproduise : nous devons, dit-il [1], pratiquer leurs écrits assez assidûment pour qu'on retrouve en nous les caractères de chacun d'eux. Et l'imitation l'occupe toute sa vie ; il est, si l'on peut dire, professeur d'imitation. — Son goût littéraire a pris par suite un tour pratique, et il ne conçoit pas d'autres beautés de style que celles qui sont imitables. C'est pour lui la marque du grand écrivain, de pouvoir être utilement imité. D'autre part sa tâche est double : après qu'il a signalé à ses élèves les exemples salutaires, il lui reste à leur faire éviter les exemples dangereux ; et il n'appréhende rien tant que les engouements littéraires qui font perdre au public studieux le discernement des bons et des mauvais modèles.

Ce choix entre les divers modèles n'avait rien d'arbitraire. Il ne pouvait embarrasser un Rhéteur. La rhétorique est l'art de plaire, l'art de trouver des paroles qui caressent l'oreille et flattent l'esprit de l'auditeur. Pour cela, il y a des règles. On plaît à l'oreille en employant l'un des deux genres d'élocution qui sont admis, légitimes et comme officiels, le style élevé et le style simple, qui ont chacun leur harmonie, âpre ou douce. On plaît à l'esprit [2] en traitant un sujet glorieux, qu'on développe d'une façon variée et vive. — Comme peu d'écrivains, même parmi les plus grands, ont su plaire ainsi à la fois par le fond et par la forme, on conçoit qu'il importe beaucoup à Denys de fixer dans quelle mesure un auteur se recommande à l'imitation, et de prémunir ses élèves contre les admirations qui deviennent des engouements.

Or, au temps de Denys, il y avait une ardeur et comme une fureur de goût qui portait les jeunes gens à l'étude de Thucydide. On l'admirait en tout, et en tout on l'imitait. Denys en témoigne en plus d'un endroit. Ce qu'était ce zèle aveugle, Lucien, quoique venu près de deux siècles plus tard, peut nous le faire comprendre [3] : dans son Traité de la Manière d'écrire l'Histoire, on voit que les imitateurs de Thucydide, qui lui empruntaient des tours, des locutions et jusqu'à des phrases entières, s'efforçaient aussi de choisir un sujet analogue au sien et de le développer d'après sa méthode.

1. *De Priscis script. Censura*, c. 1 (p. 415).
2. V. la préface des *Antiquités romaines*, t. I, p. 1-8.
3. *Quomodo Hist. Conscrib. sit*, c. 15.

Il y avait lieu pour Denys d'intervenir, et d'appliquer à Thucydide ses règles ordinaires de jugement. Il l'a jugé pour faire œuvre utile, pour marquer en lui ce qu'on doit et ce qu'on ne doit pas imiter. En écrivant ce traité, dit-il [1], dans sa *Lettre à Tubéron*, je cherche à être utile à ceux qui voudront imiter Thucydide ; ce qu'il dit aussi dans sa *Lettre à Pompée* [2]. C'est dans ces vues louables qu'il juge Thucydide, d'après sa conscience de rhéteur.

Thucydide écrivait pour les Grecs : dans quelle mesure a-t-il travaillé à leur plaire?

Le sujet qu'il a choisi est bien étrange [3]. Il raconte « une guerre qui n'a été ni honorable ni heureuse, et telle enfin qu'il serait à souhaiter qu'elle ne fût pas arrivée. » Comment le lecteur grec prendrait-il plaisir au récit des malheurs de la Grèce? Comment Thucydide n'aurait-il pas choqué [4] les Athéniens en les rendant responsables de cette guerre funeste? Il est singulier que Thucydide ait méconnu ces lois de convenance historique. Denys a été plus avisé dans ses *Antiquités Romaines* [5]; le problème était pourtant plus compliqué pour lui, puisqu'il avait à plaire à la fois aux lecteurs grecs et aux lecteurs romains : mais il s'est tiré de peine en montrant que Rome avait été fondée par des Grecs de haute race, et non, comme on le croyait, par des brigands du Latium.

Quel que soit le sujet choisi, la division en est-elle claire? Puis, y a-t-il entre toutes les parties du développement cette juste proportion qui plaît à l'esprit? — En distribuant les faits par étés et hivers, Thucydide a innové ; mais cette innovation est malheureuse [6]. Pour suivre les évènements qui se passent en la même saison dans des lieux différents, il a dû couper son récit par une foule de subdivisions, et l'impression d'ensemble est confuse. Comme exemple du morcellement des faits, Denys cite le troisième livre [7], ou, d'après lui, Thucydide ébauche et abandonne tour à tour plusieurs

1. *De Th. Judic.*, c. 25 (p. 871).
2. Comp. *Ad Pomp.*, fin., p. 787, 10.
3. *Ad Pomp.* c. 3 (p. 767).
4. *Ib.* (p. 769, 10).
5. *Antiq. Rom.*, I, c. 5 (t. I, p. 14, 14).
6. *De Th. Judic.*, c. 9 (p. 826).
7. *Ib.* c. 9 (p. 828).

récits, entrecroisant dans sa narration les affaires de Mytilène, la guerre dans le Péloponnèse, le siège de Platées, la sédition de Corcyre, etc.

Quant au développement des faits, il est à la fois monotone et inégal. Les faits analogues se suivent, se pressent, s'entassent [1], les batailles succédant sans relâche aux batailles, et les discours aux discours ; c'est toujours le même objet qui occupe et qui fatigue les yeux du lecteur. A peine y a-t-il en tout deux ou trois digressions (sur les Odryses, par exemple, et sur les villes siciliennes). — D'autre part, la proportion manque [2] entre les divers développements. Ainsi le prétexte de la guerre est étudié en bien plus grand détail que sa cause véritable ; et l'introduction dans son ensemble est beaucoup trop longue, comparée à ce qui suit : il fallait brusquer le récit et résumer la situation. De même dans le corps de l'ouvrage, ce n'est pas toujours à propos que la narration est ample ou concise. Comment Thucydide peut-il si longuement raconter l'affaire de Sphactérie, puisque les Spartiates assiégés n'étaient pas plus de quatre cent-vingt? Pourquoi tel combat naval contre les Barbares est-il plus brièvement décrit que tel autre combat naval contre les Lacédémoniens quand il est reconnu que les Barbares avaient deux cents trirèmes, tandis que les Lacédémoniens n'en avaient que quarante-sept? — Ce n'est pas là le seul genre d'inégalité que Denys trouve choquant chez Thucydide : il lui reproche [3] aussi de ne pas s'émouvoir de même sur tous les évènements tristes, et de paraître indifférent aux malheurs des Eginètes ou des Eubéens, lui qui ailleurs raconte d'une manière si touchante la ruine de Platées et celle de Mytilène.

Ces défauts ne font pas oublier à Denys les grands mérites de Thucydide, sa véracité [4] et son impartialité [5] ; il met pourtant ceux-ci beaucoup moins en lumière que ceux-là.

De même, examinant les discours [6], qu'il étudie à part, Denys y reconnaît bien une force d'invention admirable : il accorde que quelques-uns sont de tout point accomplis, l'apo-

1. *Ad Pomp.*, c. 3, (p. 771, 11).
2. *De Th. Judic.* c. 13-14 (p. 839-841).
3. *De Th. Judic.*, c. 15, p. 845, 1.
4. *Ib.*, c. 6 (p. 822).
5. *Ib.*, c. 8 (p. 824-825). Il corrige donc ici encore ce qu'il avait dit dans sa *Lettre à Pompée*.
6. *Ib.*, c. 16-19 (p. 846-853).

logie des Platéens par exemple, les discours de Nicias dans le sixième et le septième livre, celui de Périclès dans le premier livre. Mais la même irrégularité qu'il blâmait dans le développement des faits le choque dans la distribution des discours. C'est arbitrairement, lui semble-t-il, que Thucydide choisit parmi les harangues celles qui lui paraissent dignes d'être reproduites ; et ce choix arbitraire n'est pas toujours heureux. Ainsi il y a eu à propos des affaires de Mytilène deux assemblées et deux séries de discours : pourquoi rapporter tout ce qui fut dit dans la seconde assemblée, si l'on ne reproduit rien de ce qui concerne la première, plus importante pourtant et plus intéressante? — Et c'est là le défaut du grand éloge funèbre [1] : il est prononcé à propos d'une perte insignifiante; il n'a pas d'autre matière que la mort de quelques hommes dans un combat de cavalerie. Il fallait réserver cette douleur, et cet apparat, et cet hommage à un désastre comme celui de la Sicile, où périrent quarante mille Athéniens et alliés. — Un seul fait suffirait d'ailleurs à montrer combien est capricieuse cette distribution des discours dans l'ouvrage : il n'y a pas la moindre harangue dans le huitième livre [2], où sont pourtant rapportés des évènements considérables. — Mais considérons les discours en eux-mêmes : ils manquent souvent de convenance, ils expriment parfois des pensées inattendues et choquantes : conçoit-on les Athéniens disant aux Méliens [3] que la violence est permise aux forts contre les faibles? c'est le langage d'un roi barbare s'adressant à des Grecs, ce n'est pas celui des Grecs entre eux. De même Périclès [4], dans son apologie aux Athéniens, emploie le ton de la menace, quand il devrait recourir à la prière. Concluons donc, pour les discours en particulier, qu'ils sont presque toujours mal placés, et quelquefois mal conçus ; et, pour le fond en général, que, peu faite pour plaire au lecteur et construite sur un plan incommode, l'œuvre est distribuée et développée sans art, ou sans bonheur, — quelque admirables que soient d'ailleurs les fortes qualités qui y paraissent. On ne peut se tromper sur la pensée de

1. *De Thuc. Jud.*, c. 18 (p. 852).
2. *Ib.*, c. 16 (p. 847).
3. *Ib.*, 41 (p. 918-919).
4. *Ib.*, c. 43-44 (p. 923-924).

Denys : l'histoire de la guerre du Péloponnèse est pour le fond un mauvais modèle.

Denys a-t-il jugé aussi durement le style de Thucydide? On le croit d'ordinaire quand on s'en tient à la *Lettre à Tubéron*, où le ton de la critique est un peu vif; — on en est moins convaincu si on se reporte aux écrits antérieurs pour y chercher la pensée de Denys à son origine.

Dans la *Lettre à Pompée*, Thucydide, jugé bien inférieur à Hérodote comme historien [1], est déclaré son égal comme écrivain [2]. Il a la pureté et la propriété de l'expression, la concision, l'art de peindre les choses par les mots; il excelle à rendre les affections vives. Sans doute il est monotone dans sa véhémence; mais il y a partout chez lui quelque chose de poétique qui est fort élégant. Son style, à le bien définir, a une beauté âpre et un peu farouche. Ce jugement de la *Lettre à Pompée* se retrouve — résumé — dans la *Critique des anciens écrivains;* [3] il y est complété sur un point, puisque Denys y signale en plus la variété des figures.

Nous voyons jusqu'ici Thucydide loué comme grand écrivain, d'une façon toute générale. Dans le *Traité de l'Arrangement des mots*, l'éloge devient plus particulier : Thucydide est grand écrivain dans un genre spécial, dans le *style sévère* (ἡ αὐστηρὰ ἁρμονία). Denys fait remarquer [4] qu'on ne trouve guère chez lui de phrases douces à l'oreille et harmonieusement construites; si beaucoup de commentateurs ont vu là un blâme, c'est faute de s'être reportés à la définition du style sévère donnée plus haut par Denys. Tel quel, ce genre, où avait excellé Pindare parmi les poètes, était admis par tous; et loin de blâmer Thucydide de la rudesse de ses phrases, Denys s'étudie à découvrir par quels moyens il a pu donner ce caractère à son style. Il examine à cet effet [5] les trois premières phrases du premier livre, et il montre que, si elles produisent une impression de rudesse et d'âpreté, c'est grâce surtout à des chocs de lettres [6]; plusieurs cas sont distingués,

1. *Ad Pomp.*, c. 3, p. 766-774.
2. *Ib.*, c. 3, p. 775-776.
3. *De vet. script. censura*, c. 3 (p. 424-425).
4. *De. comp. Verb.* c. 22, p. 165, 10.
5. *Ib.* c. 22, p. 166-169.
6. *Ib.* c. 22, p. 169, 7.

le choc des diverses consonnes (σ et ξ, — ν et τ, — ν et π, — ν et κ), le choc des voyelles (ι et α, ε et ε, etc.), le choc des semi-voyelles (ν et λ, etc.) : procédés qui donnent à la phrase une allure pénible et comme fatiguée ; l'oreille s'arrête forcément sur des sons aussi durs, et de ces heurts, de ces ressauts de la phrase il résulte une harmonie compliquée que savaient goûter les anciens. Pour rompre la continuité de la période, il a recours aussi à d'autres procédés : il termine la phrase [1] non par des mots qui se lient facilement à ceux qui précèdent, mais par un ou deux grands mots qui se suffisent en quelque sorte à eux-mêmes et qui s'isolent de l'ensemble, de sorte que la phase n'a pas à proprement parler de fin, et se termine sans ménagements pour l'oreille, d'une manière abrupte (τῶν προγεγενημένων). Denys se résume en disant [2] que dans ces deux premières pages non seulement les phrases sont brisées par d'âpres dissonances, mais qu'il y a aussi entre les parties de chaque période des discordances voulues ; que les tours de phrase sont forcés, les formes de langage renouvelées, et que l'ordre logique est négligé. Quelques éditeurs ont cru que c'était autant de reproches que Denys adressait là à Thucydide ; il n'en est rien. Denys admirait fort le style rude, et semble avoir bien compris et bien exposé les qualités du genre : il termine [3] simplement son examen par ces mots : voilà tous les caractères du style rude que j'ai cru distinguer. — Et si l'on s'étonnait que Denys ait pu goûter cette forme un peu âpre, il ne faudrait que se reporter aux rhétoriques des Grecs pour voir à quel point elle était recherchée et étudiée. Le rhéteur Démétrius déclare [4] qu'au style magnifique, qui est le style de Thucydide, l'harmonie ordinaire ne convient pas. « Presque toujours, dit-il, Thucydide évite les constructions de phrase trop ajustées et comme tirées au cordeau ; il a l'air de donner sans cesse contre des obstacles, en homme qui marche dans des chemins raboteux... ». Il cite un exemple et remarque que, si la forme eût été plus facile et plus douce, « tout ce qui fait la grandeur du style aurait disparu. »

1. Ainsi Thuc. I, 1 : καὶ ἐλπίσας μέγαν τε ἔσεσθαι καὶ ἀξιολογώτατον τῶν προγεγενημένων.
2. *De comp. Verb.*, c. 22, p. 169.
3. *Ib.* p. 170, 1.
4. Δημητρίου περὶ Ἑρμηνείας, c. 48-49. — Walz, *Rhet. Græc.*, t. 9, p. 27.

On voit que dans ses premiers écrits Denys admire et loue pleinement le style de Thucydide. Ce jugement est-il démenti dans la *Lettre à Tubéron?* — Jusqu'ici, Denys déclare, comme tous les rhéteurs, que la manière de Thucydide est âpre et rude; mais cette rudesse, cette âpreté, il l'admet et l'admire, il y voit le caractère même du genre adopté par Thucydide, et il étudie avec goût les procédés que Thucydide applique pour obtenir de pareils effets. A bien regarder les choses, on reconnaît sans peine que c'est encore ici sa méthode. Lui attribuer l'intention de dénigrer le style sévère, c'est faire une hypothèse injustifiable, et que les textes repousseraient d'eux-mêmes. Quand Denys, au début de ce chapitre XXIV, nous dit que Thucydide a introduit dans l'histoire un langage négligé jusque-là (ἴδιόν τινα χαρακτῆρα, καὶ παρεωραμένον ἅπασι), il ne prétend pas le blâmer, et nous devons donner à παρεωραμένος son sens ordinaire de « négligé ». Ce que Denys expose ensuite, ce sont les procédés mis en œuvre par Thucydide dans cette heureuse innovation. Il détaille minutieusement[1] toutes les figures qu'il a employées; il montre comment il a interverti les parties du discours (un nom pour un verbe, et inversement), les voix verbales, les nombres, les genres ; comment tour à tour il condense une phrase en un mot, ou développe un mot jusqu'à en tirer une phrase ; procédés qu'il examine de plus près[2] en citant des exemples à l'appui, dans la *Seconde Lettre à Ammaeus.* C'est sans intention critique qu'il désigne[3] comme qualités, comme propriétés organiques du style de Thucydide le caractère poétique des mots, la variété des figures, la rudesse des sons, la promptitude avec laquelle l'idée se dégage. « Telle est, ajoute-t-il, l'essence du style de Thucydide, style par lequel il s'est placé au-dessus des autres historiens[4]. » Prises dans leur sens naturel, les paroles de Denys ne veulent pas dire autre chose : Thucydide, qui pour employer le style sévère a dû violenter la grammaire et dompter la langue, est supérieur comme écrivain aux autres historiens.

Est-ce à dire qu'il soit sans défauts? Denys ne le croit plus,

1. *De Th. Judic.* c. 24 (p. 866).
2. *Ad Amm.* p. 788, 809.
3. *De Th. Jud.*, c. 24, p. 869, 12.
4. *De Thuc. Judic.*, c. 24, p. 870, 3.

et c'est là qu'est proprement et uniquement la hardiesse de sa critique. Auparavant il louait sans réserve le style de Thucydide; maintenant — quoiqu'il le maintienne toujours à son rang — il lui trouve des défauts, et il le dit.

Ces défauts sont de deux sortes. Tout d'abord Thucydide, maître dans le style sévère [1], a abusé des procédés qui donnaient à son style ce caractère de sévérité. A certains moments il y a surcharge [2]; l'effet produit est trop fort. Qu'il y ait des mots étrangers ou inventés, qu'il y ait aussi des tours forcés ou embarrassés, Denys l'admet sans peine; mais suivant lui, Thucydide en use trop, et ne sait pas garder dans leur emploi la mesure nécessaire. Par là il devient obscur [3]; grave reproche, qui n'était exprimé ni dans la *Lettre à Pompée*, ni dans le *Traité de l'Arrangement des Mots*, mais que le *Jugement sur Thucydide* et le *Traité sur Démosthène* énoncent formellement.

Cela c'est l'exagération du style sévère. L'autre défaut de Thucydide est d'avoir employé des artifices étrangers à ce style [4]: les antithèses puériles, les périodes à membres symétriques et à chutes consonnantes ne devraient pas trouver place dans son œuvre, parce qu'elles n'ont rien de commun avec le genre sévère, et l'usage qu'en a fait Thucydide est toujours un abus.

A ces deux observations se bornent les critiques de Denys sur le style de Thucydide. Elles atténuent sans doute les grands éloges qu'il lui a donnés; il n'en reste pas moins vrai que pour lui Thucydide est un admirable écrivain, dont il a voulu surtout analyser les beautés. C'est comme historien qu'il le critique et qu'il le blâme; et c'est le fond de son œuvre que, suivant lui, on ne doit pas imiter.

II

La manière dont Denys apprécie pour le fond l'Histoire de Thucydide nous étonne; nous ne jugeons plus ainsi. Denys

1. *De Admir. vi dicendi in Demosth.*, c. 39, p. 1074, 2.
2. *Ibid.*, c. 29, p 885, 13; et c. 24, 870, 9.
3. *Ibid.*; — II *ad Amm. 2.*, c., 16. — p. 806, 11; — *De Admir. vi dicendi in Demosth.*, c. 10 — p. 982, 7.
4. *De Thuc. Jud.*, c. 24, p. 869, 2.

voyait en Thucydide un écrivain qui avait négligé de plaire, et à tort; nous le regardons, nous, comme un historien qui cherchait à comprendre, et qui y a réussi. Pour nous, Denys s'est mépris, et il n'est presque aucune de ses critiques qui porte.

D'après Denys, le sujet même est mal choisi, puisque la guerre du Péloponnèse a été à la fois honteuse et malheureuse pour la Grèce. Mais c'est justement le mérite propre de Thucydide d'avoir su se dégager des préjugés grecs et de s'être considéré simplement comme homme, par un effort presque unique en cette antiquité. Ce qui l'émeut, ce sont les choses humaines, et non plus seulement les intérêts grecs; et s'il a entrepris de raconter la guerre du Péloponnèse, c'est qu'il a vu en elle un évènement considérable, dont la portée dépassait la Grèce : « Ce mouvement, dit-il [1], est le plus grand qui ait jamais troublé les Grecs, agité une partie des Barbares, et se soit étendu, pour ainsi dire, *à la majeure partie du genre humain* ». Cette grande vue a échappé à Denys.

Denys a fort attaqué le plan suivi par Thucydide et la division en saisons. — Mais d'abord qu'on ne s'exagère pas l'importance que cette division avait pour Thucydide : son histoire, c'est, dit-il [2], « le récit des faits exposés dans une succession ininterrompue, à mesure que chacun s'est produit, et distribués par étés et par hivers ». On voit que cette distribution n'est pour lui qu'un moyen de classer les faits, et que ce qui importe c'est la continuité, la marche suivie des événements.

Pourquoi a-t-il choisi ce procédé de classement? Il nous le dit lui-même [3] : « Il faut plutôt avoir égard à l'ordre des temps qu'aux magistrats qui ont rempli quelque part la dignité d'archontes ou quelque autre charge, et dont les noms servent à désigner les époques des évènements; car on ne voit pas exactement si une chose est arrivée au commencement ou au milieu, ou à un point quelconque de leur magistrature... ». Il faut donc une manière de compter le temps qui s'adapte aux faits, qui ait avec eux une liaison naturelle : or l'été (les huit mois qui suivent le printemps) est la saison des campagnes et de l'activité guerrière, l'hiver le temps du

1. Thucydide, I, 1, 2.
2. Thucydide, II, 1.
3. Thucydide, V, 20.

repos ; tel est le principe — très sensé — de la division. Il ne faudrait pourtant pas être dupe de l'apparente rigueur de cette distinction. En beaucoup d'endroits, on voit que les campagnes commencées en été s'achèvent en hiver ; les mêmes intérêts se débattent, les mêmes entreprises se poursuivent ; par exemple, la quinzième année de la guerre [1], les affaires d'Argos sont en jeu dans les deux saisons, c'est même en hiver que les campagnes importantes ont lieu. L'hiver, en général, marque seulement l'achèvement des entreprises, la solution des grosses difficultés soulevées au début de l'année, ou bien un simple ralentissement dans les hostilités. Du reste, cela n'atteint pas le principe même de la division : car l'été reste la saison importante, et le commencement de l'été est toujours accompagné d'une nouvelle reprise de la lutte. C'est dire que la véritable unité de temps est l'année. L'ère employée par Thucydide est ainsi simple et pratique, elle commence avec la guerre elle-même, au printemps de l'année 431.

Telle quelle, cette division n'est pas admise par Denys : elle produit, dit-il, le morcellement des faits, et il emprunte au livre III des exemples de ce morcellement. Mais la dispersion qu'il y signale est plus apparente que réelle : Thucydide n'abandonne un instant les affaires de Mytilène pour parler de Lacédémone que parce que les Lacédémoniens sont directement intéressés aux affaires de Mytilène ; il n'y a en somme dans cette première partie du troisième livre que deux récits importants, celui de la révolte de Mytilène et celui du siège de Platées [2] ; à un certain moment, les deux récits s'entrecroisent, il est vrai, mais sans qu'il y ait confusion.

A la vérité, l'exemple pris par Denys n'est qu'à moitié mal choisi, et la fin extrême du III[e] livre est curieuse à étudier ; du chapitre 102 au chapitre 116 et dernier, il y a un singulier enchevêtrement des faits qui se sont produits dans un seul hiver : nous assistons, au chap. 103 à des combats en Sicile ; au chap. 104 à la purification de Délos ; dans les chap. 105-114 à la continuation de la guerre d'Ambracie, au chap. 115 à d'autres combats en Sicile, et au chap. 116 à l'éruption de l'Etna. — Ici Denys a raison, il y a morcellement, et morcellement excessif.

1. Thucydide, V, 82-83.
2. *Thucydide*, livre III : affaires de Mytilène, chap. 2-20, 25-50 ; affaires de Platées 20-24 ; 51-68.



Mais en s'égarant ainsi, Thucydide applique une méthode réfléchie, non pas un procédé instinctif, et nous avons le droit de nous demander ce qui fonde pour lui la valeur de cette méthode. Les faits que nous venons d'énumérer sont par eux-mêmes sans rapport les uns avec les autres : quel lien Thucydide met-il entre eux? Ce qui unit le second fait (les combats en Sicile) au premier (la guerre d'Ambracie), ce sont ces mots : « L'hiver qui suivit » (τοῦ ἐπιγιγνομένου χειμῶνος) [1] ; puis le second fait est lié au troisième, le troisième au quatrième, et le quatrième au cinquième [2] par cette formule trois fois répétée : « Ce même hiver » (τοῦ δ'αὐτοῦ χειμῶνος). Une foule d'exemples pourraient appuyer cette remarque. — Eh bien! cette formule, qui pour un autre historien serait peut-être une transition banale, a pour Thucydide une valeur sérieuse, puisque pour adopter cet ordre singulier il renonce à la disposition naturelle des faits et brise la continuité des événements. C'est dire que d'après lui le simple rapport de simultanéité ou de succession dans le temps est aussi réel que le rapport de causalité, et qu'il faut tenir en histoire autant de compte du premier que du second. Des faits qui n'ont entre eux aucun lien naturel, qui n'influent pas les uns sur les autres, sont unis pourtant d'une façon réelle s'ils se passent dans le même temps ou dans des temps qui se suivent immédiatement. Le synchronisme enchaîne les faits au même titre que la causalité ; là où nous dirions « pour les mêmes causes », il dit « dans le même temps ». Le temps est donc pour lui le vrai lien des faits; et pour qu'il en soit ainsi, il faut que le temps soit quelque chose de réel, le milieu où les faits, pour ainsi dire, naissent.

Du reste l'application de cette théorie a des bornes — car autrement Thucydide aurait dû faire un synchronisme universel ; elle est limitée par le sujet même qu'il a posé. Il n'étudie qu'une portion de l'immense simultanéité du temps : ce qui se passe en terre grecque durant la guerre du Péloponnèse. Mais, dans ces limites, la théorie est strictement appliquée, puisqu'il parle même de l'éruption de l'Etna [3] ; ce fait, d'après lui, n'est pas sans rapport avec les autres faits,

1. Thucydide, III, 103, 1.
2. Thucydide, III, 104, 1 ; 105, 1.
3. Thucydide, III, 116.

puisqu'il leur est simultané; ou plutôt, il a avec eux ce rapport intime, de leur être simultané.

Le développement des faits n'est pas moins critiqué par Denys que le plan lui-même. Il y a partout des disproportions qui le choquent. D'abord, à son gré, l'introduction est trop longue. Mais, à bien examiner ce qu'a voulu faire Thucydide, on voit qu'elle *devait* avoir cette longueur : car,si la guerre du Péloponnèse est le plus grand événement de l'histoire grecque, tous les faits qui l'ont précédée n'ont servi qu'à la préparer, et il faut pour la comprendre remonter aux origines de la Grèce. On voit combien Denys se trompe quand il reproche à Thucydide d'avoir surtout étudié le prétexte de la guerre : à proprement parler rien n'est prétexte, et tout est cause.

Je ne sais si Denys a bien rendu sa pensée quand il a accusé Thucydide d'entasser les faits sans répit, et de fatiguer le lecteur par une accumulation de récits analogues, les batailles suivant toujours d'autres batailles, etc. Denys serait mal venu d'adresser ce reproche à Thucydide, après avoir dit que son plan n'est défectueux que parce qu'il brise la continuité des faits; et en effet, par suite de ce morcellement, ce sont parfois des faits tout différents qui se suivent dans la narration. Ajoutez qu'à ce compte les deux récits que Denys considère comme des digressions, l'histoire des Odryses [1] et celle des villes de Sicile [2], ni seraient plus des digressions, mais des faits pareils aux autres faits : car l'histoire des Odryses par exemple, qui est racontée à propos d'une campagne des Athéniens, est elle-même toute de batailles. — Denys a plutôt voulu dire que Thucydide s'en tient toujours aux faits contemporains ; il ne parle des événements qu'en tant qu'ils sont simultanés ou successifs; il n'y a pas chez lui ces retours en arrière, ces récits du passé qui plaisent tant dans Hérodote et à cet égard les deux seules digressions de Thucydide sont bien en effet l'histoire des Odryses et celle des villes Siciliennes, par laquelle il se reporte à des temps lointains. Cette liaison immédiate de tous les faits dans le temps est singulièrement intéressante; c'est elle qui fait de

1. Thucydide, II. 29; II, 96 et suiv.
2. Thucydide, VI, 2-5.

l'histoire de Thucydide un ensemble si serré, si dense et si compacte, que par là elle reproduit quelque chose de la plénitude de la vie et de la connexité universelle des faits [1].

Dans les développements particuliers, Denys se plaint qu'il y ait disproportion, et que tout les faits ne soient pas également étudiés. C'est que Denys n'admet entre eux qu'un ordre de proportion, une proportion numérique ; et il voudrait voir l'étendue des récits de batailles varier d'après le nombre des combattants engagés. C'est faire trop de place à l'arithmétique dans l'histoire. — Pour Thucydide, un fait n'importe qu'autant qu'il se rattache à la guerre d'Athènes et de Lacédémone [2] ; et parmi ceux qui y ont trait directement, Thucydide ne développe que les plus significatifs. S'il s'étend sur un combat naval contre cinquante trirèmes de Lacédémone, c'est qu'il y voit la première épreuve que firent les Lacédémoniens de leur force sur mer, épreuve dont l'insuccès leur fut une grande déception. — Quant à la prise de Sphactérie, Thucydide explique [3] pourquoi il y a insisté : c'est que, « de tous les événements de la guerre, ce fut pour les Grecs le plus inattendu. Car on croyait que ni la faim ni aucune extrémité ne pourraient obliger les Lacédémoniens à livrer leurs armes, mais qu'ils mourraient sans les abandonner ». On voit toute l'importance du fait, et quelle émotion il a produite en Grèce.

Quand Denys examine les Discours, ce qui nous prouve d'emblée qu'il ne les a guère compris, c'est qu'il les étudie à part, sans leur trouver de lien avec le fond de l'ouvrage, et en les traitant comme des hors-d'œuvre oratoires. Il se plaint que les discours soient arbitrairement placés. Pourquoi, quand dans les mêmes circonstances il y a eu deux discours prononcés, pourquoi Thucydide ne reprend-il qu'un seul de ces discours? — C'est qu'en réalité les circonstances ne sont pas les mêmes : par exemple, s'il y avait des raisons pour rapporter le discours des députés lacédémoniens à Athènes au moment du siège de Sphactérie [4], il n'en était pas de même du discours des députés athéniens à Lacédémone après la seconde invasion du Péloponnèse [5]. L'affaire

1. Thucydide, I, 100.
2. Thucydide, II, 83-84 et suiv.
3. Thucydide, IV, 40, 1.
4. Thucydide, IV, 17-21.
5. Thucydide, II, 59.

de Pylos marque une crise : c'est le seul revers des Lacédémoniens, et c'est aussi le seul moment où les Athéniens pouvaient faire la paix à leur gré. Au contraire la députation à Lacédémone n'a rien de significatif; elle a lieu dans une de ces phases de découragement si habituelles aux Athéniens et si passagères; ce fut même à peine une ambassade officielle, puisqu'elle fut envoyée sans l'aveu de Périclès et de son parti. — Thucydide ne prétend pas reproduire tous les discours qui ont été prononcés : il choisit ceux qui résument une situation. Chacun de ceux qu'on trouve dans son œuvre se rapporte non précisément à un fait, mais à une série de faits. Il n'en faudrait pas conclure que chaque série de faits trouve ainsi son résumé, et que Thucydide écrit un discours toutes les fois que l'exige la composition de son ouvrage ; non, l'art de Thucydide s'ajoute à la réalité, il ne la trouble pas.

Denys, qui pour le fond avait apprécié Thucydide en rhéteur, se contentait pour juger son style de le soumettre aux règles du genre, c'est-à-dire aux lois du style sévère. Il l'étudiait comme forme pure, distincte de la pensée ; nous cherchons au contraire dans quelle mesure il se prête et s'ajuste à la pensée. Suivant nous, c'est donc d'une façon tout extérieure que Denys a étudié le style de Thucydide.

Mais sur les dehors mêmes de ce style il a fait des observations qui nous sont précieuses; par lui nous connaissons ce qui est la technique de l'art de Thucydide, les combinaisons de lettres où se heurtent les sons.

Il ne semble pas non plus qu'il ait mal jugé les artifices les plus extérieurs du style de Thucydide, les parisoses, paronomases, et autres procédés d'harmonie emprunté à Gorgias. Chercher des propositions qui aient le même nombre de syllabes, terminer deux phrases par le même son, opposer symétriquement les divers membres de deux périodes, ce sont là des curiosités de style qui nous touchent fort peu dans l'Histoire de la guerre du Péloponnèse. Pour défendre ces minuties, les éditeurs allèguent qu'il y a là un remarquable effort pour faire percevoir le sens d'une phrase par le son des mots, et rendre ainsi la pensée sensible à la fois à l'esprit et à l'oreille. A voir sainement les choses, cet effort même est à critiquer. La prose n'a pas besoin de ren-

dre pour ainsi dire matérielle à ce point la pensée qu'elle traduit : il lui suffit de la suggérer ; c'est à la poésie de la faire vibrer dans les mots. Si deux idées sont de même ordre, il est inutile de les reproduire dans des formes de langage parallèles ; la symétrie interne suffit, elle se passe de toute autre. Ainsi l'assonance finale et la correspondance syllabique des phrases ne servent en rien à la pensée pure : c'est pour traduire des images, et non des idées, qu'il faut en user. A cet égard, Thucydide s'est trompé, et Denys a bien jugé [1].

Il n'en est pas de même de son autre critique. S'il déclare le style de Thucydide tourmenté et obscur, nous sommes d'accord avec lui : mais il le juge mauvais par là-même, et il se trompe sans doute ; car, s'il y a obscurité, il n'y a pas réellement confusion, et sous cet embarras de la construction il y a des idées nettes. Telle quelle, la phrase de Thucydide porte la marque d'un effort puissant, l'effort pour rendre la pensée en elle-même et pour la suivre jusqu'au bout. Thucydide aurait trouvé artificiel le style coupé des modernes ; c'est le langage qui isole ainsi les idées ; dans l'esprit, elles ne paraissent pas une à une. Il y a entre elles des affinités fondamentales qui les attirent, qui les rapprochent et qui les groupent ; elles se forment par masses, que maintient une secrète cohésion. Pour Thucydide, la phrase doit reproduire un de ces groupes d'idées. Elles ne sont pas mêlées, liées sans ordre : il y a dans chaque groupe une hiérarchie profonde, une exacte subordination des idées secondaires à l'idée principale : on trouve de même dans la phrase de Thucydide un ordre de groupements que Denys n'a pas vu. Telle période, critiquée par Denys pour son apparente confusion, nous paraît, au contraire, remarquable en ce qu'elle présente avec force les rapports de subordination et de coordination des idées ; par exemple la période citée dans le chapitre 25 sur Thucydide : sur les dix membres de cette phrase [1], les

1. Ainsi, quand Denys (*Ad Tuber. c.* 29) critique la phrase suivante : Τόλμα μὲν γὰρ ἀλόγιστος, ἀνδρία φιλέταιρος ἐνομίσθη · μέλλησις δὲ προμηθής, δειλία εὐπρεπής (Thuc., III, 82), il semble bien avoir raison : la ressemblance des chutes et l'égalité des membres n'ajoute rien à la force du sens, et la correction de Denys nous paraît plus élégante en sa simplicité : Τὴν μὲν γὰρ τόλμαν ἀνδρίαν ἐκάλουν · τὴν δὲ μέλλησιν δειλίαν.

1. Thucydide, IV, 34. Au chapitre XV de la deuxième lettre à Ammaeus est cité un exemple analogue. Thucydide (I, 2) dit que, pour telles et telles causes, les premiers Hellènes émigraient facilement ; et, suivant son habitude, il fait précéder le membre de phrase qui exprime l'action (οὐ χαλεπῶς ἀπανίσταντο) de

neufs premiers qui se tiennent entre eux par des liens de coordination sont subordonnés au dixième : celui-ci exprime l'action, ceux-là les circonstances de l'action. La phrase entière est donc le fait, précédé de son explication ; et Denys, en prétendant reporter la dernière proposition au milieu de la phrase, a détruit l'harmonie des idées. On trouve aussi la construction inverse, également naturelle, le fait *suivi* de son explication. A proprement parler, dans les deux cas la construction dramatique est substituée à la construction logique. Dans les propositions circonstancielles qui expliquent le fait, Denys remplace volontiers les participes par des tournures conjonctives : l'analyse de la pensée est ainsi plus claire, mais la série des participes marquait bien mieux l'accompagnement des circonstances ; il semblait que le rapport de coordination fût plus intime. Qu'il y ait des phrases embarrassées, cela ne fait pas de doute ; mais c'est l'embarras même des idées qui naissent et se présentent simultanément à l'esprit, et la phrase de Thucydide est l'expression directe, la plus immédiate qui fut jamais, de l'ordre de naissance des idées et de leur groupement naturel.

L'ordre des mots dans la phrase n'est pas moins librement ni moins fortement réglé par lui que l'ordre des propositions dans la période. L'ordre prétendu logique lui importe peu ; pour qu'on fût en droit d'employer toujours la même construction régulière, il faudrait que les faits à exprimer eussent tous le même aspect pour l'esprit. Or, il n'en est rien, et la phrase doit être assez souple et assez mobile pour représenter tour à tour les faces diverses des choses. A cet effet, on peut faire mouvoir dans la phrase les mots importants, en donnant successivement à chacun d'eux la place où il sera le mieux en saillie et comme en lumière. Thucydide abonde en tours inversifs, et les corrections que Denys en propose sont fort intéressantes, parce qu'elles opposent la logique des grammairiens à la logique de Thucydide, qui est supérieure. Comparez la phrase originale : Καὶ ὅρκοι, εἴ που ἄρα ἐγίγνοντο ξυναλλαγῆς, ἐν τῷ αὐτίκα πρὸς τὸ ἄπορον ἑκατέρῳ διδόμενοι, ἴσχυον, οὐκ ἐχόντων ἄλλοθεν δύναμιν à la correction de Denys :

tous ceux qui expriment les causes de l'action (τῆς γὰρ ἐμπορίας οὐκ οὔσης, οὐδὲ ἐπιμιγνύντες ἀδεῶς ἀλλήλοις..., etc). Denys en est choqué, et voudrait insérer le « οὐ χαλεπῶς ἀπανίσταντο » après les premières propositions participiales : il ne voit pas que ce serait détruire le double rapport de coordination et de subordination qui est rendu si exactement dans la phrase de Thucydide.



Οἱ δὲ περὶ τῆς φιλίας ὅρκοι, εἴπου ἄρα γένοιντο, ἀπορίᾳ πίστεως ἄλλης, ἑκατέρῳ διδόμενοι, ἐν τῷ παραχρῆμα ἴσχυον. La phrase de Thucydide a deux mots forts, ὅρκοι, placé en avant de tout le reste et dégagé même de l'article, et ἴσχυον, isolé au centre de la phrase et séparé de son complément circonstanciel. Ainsi les mots sont à divers plans dans la phrase, qui s'étend en profondeur, tandis que la construction régulière ne donne qu'un alignement de termes.

Les critiques de détail formulées par Denys sont nombreuses; elles portent en général sur des changements de nombre, de genre, ét autres singularités grammaticales, qui nous intéressent encore ; car si Thucydide fait aux mots cette espèce de violence, c'est pour renouveler ou nuancer leur sens, Quand Denys substitue cette phrase correcte : Οἵ τ' ἐπιβουλεύοντες ἑτέροις, εἰ κατορθώσειαν, δεινοί à ce tour bref : Ἐπιβουλεύσας δέ τις, τυχών τε, ξυνετός, il exprime la pensée plus clairement peut-être, mais avec beaucoup moins de concision et de force. On pourrait citer bien d'autres exemples de ces curieuses concentrations de sens.

En résumé, quand Denys a bien apprécié le style de Thucydide, ç'a été comme d'instinct, et en dehors des règles. En général, ce qui a nui à ses jugements, c'est sa profession de rhéteur. Il a mal jugé Thucydide, parce qu'il ne pensait pas qu'un écrivain pût jamais chercher autre chose que plaire; et Thucydide n'a cherché qu'à comprendre.

MILLE.

LE MARGITÈS ET LA BATRACHOMYOMACHIE

Dans leur Histoire de la Littérature Grecque (T. I, p. 594 et suiv.), MM. Croiset me paraissent bien apprécier le caractère du personnage de Margitès. « Ce n'était pas un pauvre d'esprit; le poète l'avait conçu plutôt comme une intelligence bizarre, pleine de vélléités et d'idées incomplètes, mais dénuée de jugement et de sens pratique ». Mais l'idée qu'ils se font du caractère et du but de ce poème me paraît donner prise à la discussion. « Quelle que fût l'action, Margitès s'en allait donc à travers la vie en s'achoppant à toutes les pierres et en donnant de la tête contre tous les murs; c'était, pour ainsi dire, l'antithèse vivante d'Ulysse. Le génie grec s'était offert en celui-ci le spectacle de l'intelligence déliée, pratique, prête à tout, manifestant les qualités dont il était le plus fier; il s'amusait à présent à considérer dans l'autre les défauts les plus opposés. L'élément satirique, qui apparaissait à peine dans l'ancienne épopée sous les traits de Thersite, s'était dégagé complètement et devenait épique à son tour dans ce récit nouveau qu'il remplissait. »

Si je ne me trompe, le poème du *Margitès* aurait été au fond, d'après cela, un poème assez sérieux. Tout en étant plaisant, le personnage de Margitès n'aurait pas été absolument ridicule, ou, pour parler plus exactement, grotesque. Il est naturellement bien difficile de se prononcer d'une façon catégorique d'après le petit nombre de documents dont nous pouvons disposer. Mais je croirais volontiers que si le *Margitès* a pu, comme le dit Aristote, servir de type à la comédie, c'est qu'il était lui-même un poème non-seulement satirique, mais encore franchement comique.

A mes yeux, le *Margitès* ne peut guère être séparé de la *Batrachomyomachie*. Sans voir un chef-d'œuvre dans ce petit poème, je le jugerais volontiers moins sévèrement que MM. Croiset. Ce qui m'y frappe surtout, c'est l'intention évidente de parodier l'*Iliade*. Dans ces quelques centaines de vers, je retrouve, caricaturés, tous les procédés familiers à l'auteur de ce dernier poème : délibération dans les deux camps, assemblée des dieux dans l'Olympe, prudence exagérée des Immortels, qui rappelle les consolations données à Aphrodite par sa mère, description de la bataille d'abord par grandes masses, puis mise en relief d'un héros magnanime dans un épisode brillant, enfin inutilité de la foudre de Zeus, qui tombe en effet à plusieurs reprises dans l'*Iliade* sans effrayer beaucoup les combattants. Je considérerais donc volontiers la *Batrachomyomachie* comme une parodie de l'*Iliade*, parodie plus ou moins heureuse d'ailleurs, mais non sans valeur.

De même, je serais fort tenté de voir dans le *Margitès* une parodie de l'*Odyssée*. Dans la *Batrachomyomachie* comme dans l'*Iliade*, multiplicité des personnages ; dans le *Margitès* comme dans l'*Odyssée*, un seul acteur, toujours en scène, remplissant le poème de sa personne. Margitès était, je le veux bien, « l'antithèse vivante d'Ulysse ». Pourquoi ne pas supposer que le *Margitès* pouvait être une sorte d'*Odyssée* renversée? Le principal personnage était un Ulysse à rebours ; ses actes devaient reproduire en les chargeant, en les caricaturant, les actions du fils de Laërte « fécond en ruses ».

Ce n'est là, je le sais, qu'une hypothèse; mais l'analogie de la *Batrachomyomachie*, le rapprochement du titre de ce dernier poème et de celui du *Margitès* avec ceux de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, l'attribution même à Homère de ces deux pseudo-épopées, tout cela n'est pas sans soutenir quelque peu cette hypothèse. Le poète auteur du *Margitès* avait sans doute plus de talent que celui qui fit la *Batrachomyomachie;* c'est du moins ce qu'on peut conclure des témoignages flatteurs de l'antiquité. La perte du poème en est d'autant plus regrettable. En tout cas, on ne saurait attribuer à Homère ni l'un ni l'autre de ces petits poèmes. Un auteur épique, pas plus qu'un auteur tragique, ne saurait se parodier lui-même.

Ch. CUCUEL.

LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS

EXAMEN COMPARÉ

DES THÉORIES DE M. FREEMAN ET D'AUGUSTIN THIERRY

RELATIVES A CETTE CONQUÊTE

« Un paysage, a dit je ne sais quel auteur, est un état de l'âme et jamais deux personnes n'ont vu le même tableau. » Deux historiens non plus ne verront jamais la même histoire en racontant les mêmes événements; trop souvent en effet l'esprit national, le zèle de parti, l'amour propre qui se dissimule, chez les meilleurs même, sous les dehors du désir de dégager de faits mal interprétés un passé présenté sous un jour trompeur, et bien d'autres causes qui agissent sur nous à notre insu, ne nous portent-elles pas à voir les choses autrement que nos devanciers?

Parfois, sans les voir mieux, on les saisit sous un aspect nouveau qui n'avait pas été auparavant signalé, et, bien qu'on ait tort d'attacher à cet aspect une importance exclusive, on contribue aux progrès de la science historique dans une certaine mesure tout au moins. Pour bien connaître une personne au point de vue physique, il ne suffit pas de l'avoir vue d'un seul côté. Qu'on la regarde successivement de profil, en trois quarts ou en face, il semblera souvent qu'on voit trois personnes distinctes. Il y a quelque chose de semblable en histoire, et les points de vue différents sous lesquels on considère tels ou tels événements à différentes époques, après une étude approfondie, pourraient bien n'être que les aspects divers sous lesquels devaient se présenter tel ou tel temps, telle ou telle société, tel ou tel personnage à celui

8

qui se placerait dans telle ou telle position pour porter sur eux ses regards, en vertu des lois de la perspective. Il en est ainsi, notamment, si je ne me trompe, des systèmes auxquels la conquête de l'Angleterre sur les Normands a donné naissance de nos jours. La France et l'Angleterre leur ont dû deux monuments historiques qui méritent à divers titres d'être comptés parmi les œuvres importantes dont elles ont droit d'être fières. Je veux parler du livre d'Augustin Thierry sur cette conquête et de celui que M. Freeman a consacré à le réfuter. Nous essayerons d'indiquer la part de vérité que renferme chacune de ces deux œuvres remarquables.

I

On sait que le livre d'Augustin Thierry lui fut inspiré par le beau roman de Walter Scott intitulé Ivanhoe. L'auteur du roman, dans une série de scènes qu'il présentait comme ayant eu lieu en Angleterre sous le règne de Richard Cœur-de-Lion, mettait en présence des conquérants normands maîtres et spoliateurs du pays des membres de l'ancienne noblesse anglo-saxonne conservant les vieux usages de leurs ancêtres et nourrissant pour les fils des vainqueurs cette haine invétérée que leurs ancêtres avaient nourrie pour ces vainqueurs eux-mêmes. L'Angleterre, telle qu'elle nous apparaît dans l'œuvre de Walter Scott, semble encore divisée en deux camps hostiles ; d'un côté sont les Normands fiers, dédaigneux, oppresseurs et tyrans ; de l'autre les Anglais de pure race, grossiers sans doute, mais francs, ouverts, d'un caractère loyal et dont les rancunes sont dictées par le sentiment le plus honorable. On sait le rôle immense que la persistance de l'antagonisme des races dans le sein des nations a joué dans les préoccupations historiques d'Augustin Thierry. Le roman de Walter Scott, en ce qui concerne l'histoire d'Angleterre, lui parut un trait de lumière. Là se trouvait à ses yeux la clef de la plupart des événements accomplis depuis la bataille d'Hastings jusqu'au temps de Jean sans Terre dans le pays de nos voisins d'outre-Manche. Les causes assignées par les historiens antérieurs à ces faits s'effacèrent

pour lui ou tout au moins n'eurent plus qu'un intérêt secondaire.

Et d'abord qu'a été à ses yeux la conquête elle-même? Ce fut dans son opinion, l'équivalent de ces grandes tempêtes qui, couvrant l'Occident, avaient détruit l'Empire romain et fait la proie des barbares de ses habitants aussi bien que de ses richesses. Elle a été la dernière des grandes invasions.

« La conquête de l'Angleterre par Guillaume duc de Normandie, dit-il [1], est la dernière conquête territoriale qui se soit opérée dans la partie occidentale de l'Europe. Depuis lors, il n'y a plus eu que des conquêtes politiques différentes de celles des barbares qui se transportaient en familles sur le territoire envahi, se le partageaient par tête et ne laissaient aux vaincus la vie, que sous la condition de travailler et de rester paisibles. Cette invasion ayant eu lieu dans un temps plus rapproché de nous que celles des populations qui, au v[e] siècle, démembrèrent l'empire romain, nous possédons sur les faits qui s'y rapportent des documents bien plus nombreux. Ils sont même assez complets pour donner une juste idée de ce qu'était la conquête au moyen âge, pour montrer comment elle s'exécutait et se maintenait, quel genre de spoliations et de souffrances elle faisait subir aux vaincus et quels moyens employaient ceux-ci pour réagir contre les envahisseurs. Ce tableau retracé dans tous ses détails et avec les couleurs qui lui sont propres doit offrir un intérêt plus général que ne semblent le comporter les bornes du temps et du lieu où il est circonscrit; car presque tous les peuples de l'Europe ont dans leur existence actuelle quelque chose qui dérive des conquêtes du moyen âge. C'est à ces conquêtes que la plupart doivent leurs limites géographiques, le nom qu'ils portent et en grande partie leur constitution intérieure, c'est-à-dire leur distribution en ordres et en classes ».

Je pourrais remarquer ici que l'historien français de la conquête normande confond ensemble avec les conquêtes de l'invasion d'autres conquêtes qui, comme la conquête normande de l'Angleterre, ont été accompagnées de la dépossession au moins d'une partie des vaincus, mais qui ne diffèrent pas moins d'une manière notable de celles qui ont amené la chute de l'Empire romain. Le résultat peut avoir été le même

1. Introduction, p. 7 de la 7[me] édit.

pour certains possesseurs. Mais l'occupation par le vainqueur des propriétés qui leur furent enlevées n'eut pas lieu de la même manière. Le droit, tel au moins qu'on le comprenait alors, y intervint pour une certaine part. Les vaincus furent considérés comme des rebelles tantôt à la foi chrétienne, tantôt à leur légitime seigneur, et, si leurs domaines leur furent enlevés, ce fut sous prétexte de forfaiture et en vertu de la loi des fiefs que le chef des vainqueurs n'appliquait pas seulement à l'égard des peuples conquis. Guillaume le Conquérant, après les guerres civiles qui avaient troublé la Normandie pendant sa jeunesse, avait exercé le même droit qu'en Angleterre, sur une échelle moins vaste, je le veux bien, mais il l'avait exercé comme une prérogative inhérente à son titre de duc de Normandie. En Angleterre, d'ailleurs, ainsi que le remarque Freeman, les nombreuses dépossessions qui eurent lieu pendant son règne ne furent pas probablement simultanées [1]. Des révoltes partielles et successives les produisirent et leur donnèrent le caractère d'un acte de justice rigoureux, sans doute, mais parfaitement conforme au droit féodal. Nous reviendrons sur ce point. Contentons-nous pour le moment d'observer que, dans bien des guerres postérieures, des faits semblables ont eu lieu et demeurèrent inaperçus. Quand Charles VIII, par exemple, s'empara du royaume de Naples dont les princes de la maison d'Aragon avaient été, suivant lui, les détenteurs injustes, il enleva leurs domaines à plus d'un seigneur pour en investir des nobles de sa suite ou des partisans de la maison d'Anjou. Et si cela n'eut lieu qu'à titre d'exception, c'est peut-être parce qu'il s'était emparé de ce royaume presque sans coup férir. S'il l'eût conquis de nouveau après en avoir été chassé, il y aurait eu vraisemblablement beaucoup de confiscations et d'investitures nouvelles.

Freeman nous semble porter sur la conquête de Guillaume un jugement plus juste lorsqu'il la place en quelque sorte à égale distance de ces émigrations de peuples en Occident par lesquelles a commencé l'histoire du moyen âge et de ces éta-

1. Stubbs *(The Constitutional History of England)* croit que le nombre des Normands qui s'établirent en Angleterre lors de la conquête, a été singulièrement exagéré. The earls, the greater barons, the courtiers, might be of pure Norman blood, but they were few in numbers..... the numbers of Normand settlers in England are easily exaggerated. T. I[er], p. 586 de la quatrième édition.

blissements de dominations étrangères qui, dans des siècles postérieurs, ont été fréquemment le résultat des succès obtenus par un ennemi les armes à la main.

« Comme conquête comparée à celles qui avaient eu lieu auparavant et qui ont eu lieu ensuite, dit l'auteur anglais [1], la conquête normande de l'Angleterre tient une place intermédiaire entre les unes et les autres et a quelque chose de la nature de toutes deux. Elle est quelque chose de moins que les conquêtes qui forment le principal sujet de l'histoire durant les grandes invasions. Elle est quelque chose de plus que les conquêtes politiques qui occupent une trop large place dans l'histoire des temps modernes. Elle a été beaucoup moins qu'une immigration nationale; elle a été beaucoup plus qu'un changement de frontière ou de dynastie. Ce n'a pas été un changement semblable à celui qui s'opéra quand les Anglo-Saxons tuèrent, chassèrent ou réduisirent en esclavage toute la nation des Bretons vaincus. Ce n'a pas été un changement semblable à celui qui eut lieu quand les Bourguignons ou les Goths s'établirent en dominateurs, conservant leur langage et leurs lois et laissant le langage et les lois de Rome aux Romains vaincus. Mais il y eut un plus grand changement que celui qui suit le transférement d'une province de la domination d'un souverain sous celle d'un autre ou même l'acquisition par la force d'une couronne par une dynastie étrangère... La conquête de l'Angleterre a amené avec elle non seulement une nouvelle dynastie, mais une nouvelle noblesse; elle n'a pas chassé et transplanté la nation anglaise ni une partie de cette nation; mais elle a graduellement privé les hommes les plus puissants et les familles les plus marquantes de leurs propriétés et de leurs fonctions et elle les a jetés dans une position secondaire sous le commandement des étrangers. Elle n'a pas balayé tout à coup les vieilles lois et les libertés du pays, mais elle a changé tout à coup la manière d'être, et l'esprit dans lequel il était administré et elle a ouvert la voie à des changements sans fin dans les lois elles-mêmes. Elle n'a pas aboli la langue anglaise, mais elle a introduit à côté d'elle un nouveau langage qui, pour un temps, a supplanté celui-ci comme langage des classes polies et qui n'a cédé la

1. *Conquête normande de l'Angleterre*, T. Ier, p. 3, de la deuxième édit.



place à l'ancien langage, ramené à la vie, qu'après lui avoir communiqué la plus large infusion que jamais langue européenne ait reçue d'une autre [1].

« Les plus importants de ces changements dans la législation, le langage, le système de gouvernement et la propriété n'ont pas été la conséquence immédiate de la conquête, n'ont pas été de pures innovations appartenant au règne de Guillaume. Elles ont été le développement graduel des temps postérieurs... Les changements dans les lois et le gouvernement de l'Angleterre que nous attribuons à Guillaume le Normand ont pris graduellement naissance aux temps de ses successeurs et ils semblent avoir atteint leur forme définitive seulement sous son arrière-petit-fils Henri l'Angevin. Mais le règne de Guillaume a frayé la voie aux changements qui devaient s'accomplir ensuite, et ceux qu'il opéra lui-même étaient, après tout, grands et importants. Ils n'ont pas été moins grands et importants pour n'avoir pas modifié autant les lois écrites et les institutions qu'ils ont modifié en réalité la condition du peuple. Quand une nation est forcée de recevoir un étranger comme son roi, quand ce roi étranger partage les plus hautes fonctions et les plus grandes propriétés foncières du pays avec ses compagnons, bien qu'un tel changement doive être soigneusement distingué des changements accomplis dans la loi écrite, ce changement n'est pas moins pour le temps en fait le plus grand qu'une nation et ceux qui la conduisent peuvent éprouver ».

Si Freeman se renfermait toujours dans les limites où il se tient dans ce passage, il n'y aurait, je crois, aucune objection à lui faire. Le prince normand, qui s'empara de l'Angleterre, s'y était présenté comme l'héritier légitime du trône. Harold n'était, prétendait-il, qu'un usurpateur, et un usurpateur qui avait violé le serment qu'il lui avait fait de le reconnaître et de le faire reconnaître par ses concitoyens comme successeur d'Edouard III. Si parfois il s'attribua sur ses nouveaux sujets un droit résultant de la conquête, c'est que dans les idées de l'époque la victoire constituait *un jugement de Dieu* lorsqu'il s'agissait de prétentions opposées en présence l'une de l'autre. Avant la bataille de Senlac ou d'Has-

1. D'après Stubbs, *op. cit.*, la langue anglo-saxonne n'aurait pas cessé de progresser après l'invasion normande, t. I[er], p. 587.



tings, nous voyons que Guillaume offrit à son adversaire de s'en remettre pour vider leur différend aux chances d'un combat singulier, ce que cet adversaire refusa. Ce fait, sur lequel aucun des historiens qui ont raconté la conquête de l'Angleterre ne me paraît avoir assez insisté, est assez significatif, si je ne me trompe. La querelle qu'Harold avait refusé de vider en champ-clos fut vidée sur un champ de bataille. Bientôt après eut lieu à Westminster la cérémonie du couronnement qui fut pratiquée suivant les formes employées auparavant pour Edouard III et pour Harold lui-même. Si ce ne fut pas l'archevêque de Cantorbéry, Stigand, qui plaça la couronne sur la tête de Guillaume, il ne l'avait pas placée davantage sur celle d'Harold. Ses démêlés avec le Saint-Siège suffisent pour expliquer comment, dans l'un comme dans l'autre cas, on crut prudent de s'adresser plutôt au prélat qui occupait le second siège métropolitain de l'Angleterre. Stigand avait jadis reçu le pallium des mains d'un antipape et la cour de Rome ne le lui avait pas pardonné [1]. Il avait d'ailleurs été investi de son titre à la place d'un autre archevêque nommé Robert, dont la dépossession de son siège n'avait pas été ratifiée par cette même cour. Est-il vraisemblable que Guillaume qui, comme on l'a dit, fit de son expédition une espèce de croisade antérieure aux croisades en Terre-Sainte, eût voulu recourir à lui pour une consécration que les chefs de l'Eglise auraient regardée comme nulle? Il est peu probable que Stigand eût refusé d'y prêter son ministère si elle lui avait été demandée ; car il avait reconnu Guillaume. Le couronnement fut accompagné d'une élection. L'archevêque d'York demanda aux Anglais assistant à la cérémonie dans leur langue nationale s'ils consentaient à reconnaître comme roi d'Angleterre le duc de Normandie, et ils répondirent

1. Il est vrai que certains historiens et particulièrement Guillaume de Newbridge prétendent que le conquérant voulut d'abord être couronné par lui et que l'archevêque refusa de lui prêter son office pour cette cérémonie. Mais ce témoignage est infirmé par celui d'autres auteurs. Freeman cite en note les suivants (t. III, p. 556, c. XVI). Guillaume de Poitiers 143. « Repudiavit consecrari a Stigando Cantuariensi quem per Apostolici justum zelum anathemate reprobatum didicerat ». — Orderic Vital 503. « Stigandus Cantuariensis saecularibus curis et actibus nimis intentus erat et pro quibusdam reatibus ab Alexandro papa interdictus fuerat ».— Eadmer 6. « Quam consecrationem licet ipse Rex et omnes alii nossent deberi specialiter fieri et proprie a Pontifice Cantuariensi, tamen quia multa mala et horrenda crimina praedicabantur de Stigando qui eo tempore ibi Pontifex erat, voluit (noluit) eam ab ipso suscipere, ne maledictionem videretur induere pro benedictiones ».

affirmativement avec les acclamations usitées en pareil cas . Il est vrai qu'il survint alors un incident déplorable. Le feu fut mis par des cavaliers normands restés en dehors de l'Eglise aux maisons voisines de l'édifice et, tandis que le sacre s'achevait, la confusion, le désordre et la terreur régnaient en dehors de l'église. Comparons à ce sujet les récits d'Augustin Thierry et de M. Freeman. Ils nous donneront un nouvel exemple de la manière dont les mêmes faits peuvent être interprétés par deux auteurs qu'une idée d'ensemble, différente sur une série d'événements, dispose d'avance à accentuer ou à effacer certains traits dans le tableau qu'ils font de chacun de ces événements.

Voici le récit d'Augustin Thierry :

« L'archevêque d'York demanda aux Anglais, en langue saxonne, s'ils voulaient pour roi le duc de Normandie. Alors il s'éleva dans l'Eglise des acclamations si bruyantes qu'elles retentirent hors des portes jusqu'à l'oreille des cavaliers qui remplissaient les rues voisines. Ils prirent ce bruit confus pour un cri d'alarme et, *suivant leurs ordres secrets*, mirent aussitôt le feu aux maisons. *Plusieurs s'élancèrent dans l'Eglise* et à la vue de leurs épées nues et des flammes de l'incendie, tous les assistants se dispersèrent, les Normands aussi bien que les Saxons. *Ceux-ci couraient au feu pour l'éteindre, et ceux-là pour faire du butin dans le trouble et dans le désordre.* La cérémonie fut suspendue par ce tumulte imprévu et il ne resta pour l'achever en toute hâte que le duc, l'archevêque Elred, et *quelques prêtres des deux nations*. Tout tremblants, ils reçurent de celui qu'ils appelaient roi et qui, *selon un ancien récit*, *tremblait lui-même* comme eux, le serment de traiter le peuple anglo-saxon aussi bien que le meilleur des rois que ce peuple avait jadis élu [2] ».

Ecoutons maintenant Freeman.

« Les acclamations des assistants retentirent dans l'Eglise. Elles vinrent aux oreilles des cavaliers normands qui veillaient autour du bâtiment. Ils crurent ou firent semblant de croire que quelque attentat avait été commis contre le souverain nouvellement élu. Mais, au lieu de courir à son secours, ils

1. Freeman, t. III, p. 559, c. XVI. L'évêque de Coutances adressa la même question aux Normands qui se trouvaient dans l'Eglise et reçut la même réponse.
2. *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. II, p. 14.

se hâtèrent, *avec l'étrange instinct de leur nation*, de mettre le feu aux bâtiments tout autour de l'Eglise. Tout fut alors confusion ; on voyait les lueurs de l'incendie et l'on entendait le bruit dans l'Eglise. Hommes et femmes de tout rang se précipitèrent pour éteindre les flammes ou pour sauver leurs propriétés, *quelques-uns* [1], *dit-on*, pour chercher une occasion de pillage dans une telle scène de terreur. *Le roi élu*, *les prélats qui officiaient*, *le clergé et les moines de l'abbaye* seuls demeurèrent devant l'autel. Ils tremblaient et *peut-être le roi trembla-t-il lui-même pour la première et la dernière fois dans sa vie*. Son cœur n'avait jamais faibli dans le conseil ou dans la bataille, mais il se produisait alors une scène telle que Guillaume lui-même n'avait jamais été préparé à la braver. Le rite ne s'en accomplit pas moins ; le duc prêta le serment que prêtaient les rois d'Angleterre de faire justice et merci à tous ceux qui habitaient dans son royaume, et il y joignit un serment spécial, imaginé probablement pour le cas où un prince étranger régnerait sur l'Angleterre, le serment de gouverner son peuple comme le meilleur des princes qui eussent régné avant lui *dans le cas où celui-ci se montrerait loyal à son égard*. Les prières et les litanies continuèrent. La cérémonie, bien que précipitée et privée de sa splendeur, ne manqua point de sa vertu sacramentelle ni de sa signification ecclésiastique : tout fut fait conformément à l'ordre, tandis que les flammes s'élevaient aux alentours, parmi le tumulte et les cris retentissant aux abords du saint lieu, Ealdred (l'archevêque d'York) eut assez d'empire sur lui-même pour verser l'huile sacrée sur la tête royale et placer le sceptre dans les mains du roi. En présence du petit nombre de moines et d'évêques assistants, le grand rite fut accompli et le diadème, avec ses pierreries brillantes, solidement posé sur la tête de Guillaume roi d'Angleterre. »

D'après le récit d'Augustin Thierry, le roi peut être véhémentement soupçonné d'avoir arrangé d'avance les choses de manière à ce que la terreur dictât le simulacre d'élection populaire ou permît de s'en passer. Les cavaliers placés aux alentours de Westminster avaient reçu des ordres secrets, et c'est en suivant ces ordres qu'ils mirent le feu aux maisons du voisinage. On objectera que, d'après les historiens

1. Some.

contemporains, la foule manifesta d'une manière bruyante, beaucoup trop bruyante même, qu'elle acceptait Guillaume pour souverain. Il pourrait répondre que Guillaume ne s'y attendait nullement. On observera aussi que Guillaume n'aurait pas tremblé, si l'incendie allumé par les Normands l'avait été en exécution de ses commandements. Il répondra qu'un seul récit nous fait connaître que le duc de Normandie ait éprouvé une telle émotion. Donc on peut douter qu'il l'ait éprouvée. Il prend sur lui d'affirmer, cette fois sans aucun témoignage contemporain que plusieurs des cavaliers s'élancèrent dans l'Eglise et que, si la foule en sortit, elle se divisa en deux bandes : les pillards, *tous Normands*, et ceux qui couraient éteindre le feu et sauver leurs propriétés, *tous Saxons*. Il est bien question sans doute dans Orderic Vital de la division de ceux qui quittèrent l'Eglise en deux catégories. Mais il ne les distingue nullement par la nationalité [1]. Les Saxons étaient-ils donc tous d'honnêtes gens? — Freeman, au contraire, laisse Guillaume à l'abri de tout reproche et dans cette occasion il a raison. Mais c'est pour rejeter sur tous les cavaliers normands et sur les Normands en général, qu'il estime peu, la responsabilité du sinistre, que les auteurs qu'il cite en note attribuent principalement à une imprudence [2]. Il parle à ce sujet de l'*étrange instinct de leur race*. Cet instinct ne s'est-il pas trouvé, ne se trouve-t-il pas même aujourd'hui quelquefois chez les gens de guerre de toutes les nations? Mais, comme ceux qui sortirent de l'Eglise devaient être en majorité des Saxons, voulant les innocenter relativement aux pillages commis, il traduit Orderic Vital d'une manière un peu fantaisiste lorsqu'il dit : « Hommes et femmes de tout rang se précipitèrent pour éteindre les flammes ou pour sauver leurs propriétés et *quelques uns* (some), dit-on, pour chercher une occasion de pillage. » C'est mal traduire, je crois, le mot *plures*. Il y a apparence que les Saxons qui assistèrent en grand nombre au couronnement et qui y poussèrent des cris d'enthousiasme si bruyants que les cavaliers normands crurent peut-être leur prince en danger n'appartenaient pas pour la plupart à la classe des gens paisibles.

1. Cité par Freeman, III, p. 560, note 3 : « Pene omnes ad ignem nimis furentes concurrerunt *quidam* ut vim foci viriliter occarent et *plures* ut in tanta perturbatione sibi prædas diriperent. »
2. *Id*, *ibid*, note 2.

Beaucoup étaient sans doute de ces gens sans aveu dans lesquels on peut trouver dans certains cas des applaudisseurs faciles, mais dont il faudra toujours se défier en cas d'incendie [1]. Cela ôte peut-être à l'élection de Guillaume comme roi d'Angleterre une partie de son importance, Augustin Thierry aurait pu le remarquer. M. Freeman n'avait pas les mêmes raisons que lui pour cela et le mot *plures* ne pouvait que le gêner; ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il l'ait mal traduit par calcul. Mais, je le répète combien souvent on trouve dans les écrits d'autrui ce que l'on y met soi-même!

En somme, comme on peut le constater, Augustin Thierry ne voit dans le couronnement de Guillaume qu'un acte d'hypocrite violence qu'il faut ajouter à tous les actes odieux qui signalèrent la conquête. Pour Freeman, elle a rendu légitime ou tout au moins légale la domination de Guillaume dans l'Angleterre du Sud. Suivant l'auteur anglais, Guillaume de Poitiers a bien apprécié les faits lorsqu'il dit que le duc de Normandie devint roi d'Angleterre par legs (bequest), en vertu du testament d'Edouard, par conquête et par élection (coronatus consensu vel potius appetitu ejusdem gentis primatum).

Il est vrai qu'après la bataille d'Hastings les citoyens de Londres et les représentants du Sud de l'Angleterre formant une espèce d'assemblée nationale avaient élu Edgar, petit-fils d'Edmond Côte de fer et neveu du confesseur pour succéder à Harold [2]. Mais, dans l'opinion de M. Freeman, l'élection n'ayant pas été suivie du sacre était par cela nulle [3]. Ce dernier devait toujours compléter la première dans l'opinion des Anglo-Saxons pour qu'elle pût être efficace. Nous n'avons aucune raison pour ne pas l'admettre, d'autant plus que nous voyons Edgar reconnaître lui-même Guillaume à l'époque du couronnement de celui-ci à Westminster. Il est vrai qu'il devait ensuite paraître dans plusieurs révoltes comme un compétiteur au trône.

Nous disions, il n'y a qu'un instant, que, dans l'opinion de M. Freeman, la cérémonie de Westminster avait fait cesser

1. Il est de ces gens-là dans tous les temps et chez tous les peuples. On en trouverait même vraisemblablement parmi les Français du XIXe siècle.
2. Voir Freeman, t. III, p. 524 et suiv. chap. XVI.
3. *Id. ibid*, p. 529 « Eadgar then never was full king, king crowned and anointed ».

au profit de Guillaume un interrègne qui, après la bataille d'Hastings, avait existé au moins dans les Etats du Sud. Pourquoi dans les Etats du Sud et non dans toute l'Angleterre? C'est que, d'après notre auteur, l'Angleterre du Nord et celle du Sud étaient encore très mal unies ensemble. Les provinces du Nord, occupées en grande partie par des colons danois n'étaient pas associées aux Saxons du Sud par ce lien de fraternité sans lequel il n'existe point d'esprit national. Edwin et Morkar, les deux grands comtes sous le commandement desquels elles étaient placées, avaient bien reconnu Harold; mais, autant qu'il leur avait été possible, ils s'étaient arrangés de manière à ce que leur soumission fût purement nominale. Le retard, probablement calculé, qu'ils mirent à le joindre fut l'une des causes de sa défaite. Quand il eut succombé, ils espérèrent ou réunir toute l'Angleterre sous leur sceptre ou tout au moins se créer une souveraineté avec la partie septentrionale [1]. L'assemblée de Londres trompa leurs espérances en nommant Edgar. Ils le reconnurent sans difficulté, mais les forces du Northumberland dont ils disposaient ne vinrent point au secours du jeune prince. Ils le laissèrent lutter seul, s'il l'osait, contre Guillaume [2]. On sait ce qui s'en suivit. Guillaume fut élu, ils ne lui refusèrent pas plus leur hommage apparent. Comme ils n'avaient pas combattu, Guillaume se montra pour eux très doux et très débonnaire. Pas un château ne fut bâti dans leurs comtés; aucun soldat n'y fut envoyé, aucun agent du pouvoir royal révoqué de ses fonctions [3]. Seulement quand le nouveau roi retourna en Normandie, il se fit accompagner dans ce pays des deux comtes, que d'ailleurs il traita de la manière la plus honorable. A l'un d'eux Edwin il promettait même alors une de ses filles en mariage. Mais il retardait chaque jour l'exécution de sa promesse et Edwin en conçut une vive irritation. Après son retour en Angleterre, les deux frères s'échappèrent de sa cour où, sous un nom honorable ils étaient gardés comme otages et allèrent se mettre à la tête de ceux de leurs compatriotes dont ils étaient les administrateurs attitrés. Des

1. « Eadwine and Morkare were open to receive any crowns that they could get. In their eyes no doubt the happy moment had come, when Mercian hands might grasp the sceptre if possible of the whole realm, at any rate of its northern half. » Freeman, t. III, p. 526, ch. XVI.
2. *Id. ibid*, p. 529-530.
3. T. IV, p. 29. c. XVII.

fugitifs, venus de toutes les parties de l'Angleterre déjà conquises, affluaient dans cette partie de l'ancien royaume anglo-saxon. Ils y portaient les sentiments dont ils étaient animés, et tout y était préparé pour une insurrection contre un pouvoir qui jusque-là y avait entièrement respecté les anciennes lois et les anciennes libertés. Edwin et Morkar n'eurent qu'à y paraître pour y faire proclamer l'indépendance (1068). Mais, au premier revers, ils firent leur soumission, pour essayer, trois ans après, d'un nouveau soulèvement (1071). Edwin périt alors, assassiné peut-être par ses propres compagnons. Morkar gagna le Camp du Refuge où eurent lieu les derniers efforts de la liberté saxonne contre la conquête normande. Mais bientôt, soit qu'il désespérât de faire une plus longue résistance, soit parce que le roi le trompa par une fausse promesse de le recevoir dans sa paix, il se soumit de nouveau. Cette fois ce fut pour être emprisonné. Ce ne fut que dans les derniers temps de sa vie et lors de la mort de Guillaume qu'il recouvra la liberté (1087).

II

La royauté de Guillaume dans le royaume anglo-saxon avait été constituée en droit dès la fin de l'année 1066, après son couronnement à Westminster. Le legs d'Edouard qui l'en constituait, à ce qu'il prétendait, l'héritier avait été confirmé par ce que les hommes du moyen âge étaient habitués à regarder comme le jugement de Dieu, c'est-à-dire par une grande victoire et par une élection sur laquelle on peut discuter, mais à laquelle les Anglais de l'ancien royaume d'Edouard le confesseur, parurent d'abord presque tous également souscrire. Les révoltes ne commencèrent qu'ensuite, et ce furent toujours des révoltes partielles. Tantôt une partie de l'Angleterre, tantôt une autre prit les armes : ce qui fit que le conquérant put les étouffer avec une facilité relative. Nous ne nous arrêterons pas à en faire le récit. Nous voulons nous borner à quelques considérations générales qui puissent nous éclairer sur un des faits les plus féconds en conséquences de l'histoire moderne.

Il y a lieu d'abord de remarquer que le défaut d'union de ceux qui s'insurgèrent peut être attribué à une divergence de vues. Accordons, si l'on veut, qu'ils voulaient tous secouer le joug d'un dominateur étranger. Il faudra qu'on nous accorde en retour qu'ils le voulurent pour des motifs différents. Dans un certain nombre de provinces ce fut l'oppression exercée par les lieutenants du conquérant qui mit les armes à la main des populations. Dans le Northumberland, où les Normands n'avaient pas même mis le pied, cette oppression n'avait pas pu se faire sentir. Mais, de tout temps, il y avait eu une tendance de cette partie de l'Angleterre à se séparer de l'autre, à laquelle elle avait toujours été mal rattachée. Elle s'était manifestée même sous Edouard le confesseur, où elle avait donné lieu à la dépossession de Tostig. On avait cédé, et le fils de Godwin, du consentement de son propre frère, avait été remplacé par les fils de Siward qui étaient pour les Northumbriens de véritables chefs nationaux. Quand Harold II fut élu par une assemblée composée probablement presque entièrement de gens du Sud, le Nord refusa d'abord de le reconnaître. Il sut le regagner, en allant lui-même se mettre entre les mains de ceux qui le rejetaient. Accompagné de l'évêque Wulstan, il parvint alors à les séduire, et fut par eux bien accueilli. Mais il n'osa pas enlever le commandement sur eux à deux hommes qui ne pouvaient lui inspirer aucune confiance, et l'on sait que ces deux hommes contribuèrent à sa ruine, en le laissant seul aux prises avec le duc de Normandie. Ailleurs, il semble qu'on ait nourri des velléités républicaines. C'est ainsi que M. Freeman interprète la réponse que la ville d'Exeter fit à la sommation que Guillaume adressa aux habitants de cette ville de le reconnaître comme roi légitime. Ils lui répondirent qu'ils étaient prêts à lui payer le même tribut qu'ils avaient payé aux rois d'Angleterre, mais qu'ils ne voulaient point lui prêter serment ni le recevoir dans leurs murs. Je traduis ici les réflexions que fait M. Freeman à ce sujet [1].

« Cela veut dire, dit-il, qu'ils étaient prêts à le recevoir comme Empereur, mais non comme roi. Les mots que nous venons de rapporter sont exactement ceux dont une cité italienne eût pu user à l'égard d'un César germain. Nous vou-

1. T. IV, p. 146, chap. XVIII.

drions connaître si ce langage à été celui des seuls magistrats d'Exeter ou si les Thanes de l'Ouest l'employèrent d'une manière générale. Dans le premier cas, l'objet en est évident. Le but des chefs d'Exeter était de faire de leur cité une commune aristocratique comme celles dont les germes se montraient déjà sur le continent [1]... Exeter eût été une république indépendante en ce qui concernait ses affaires intérieures. L'empereur de Bretagne eût été le seigneur suprême de la communauté. On eût pu acheter sa protection ou détourner son inimitié à prix d'argent. » Exeter se déclarait d'ailleurs prête à rendre des services en temps de guerre. Mais Guillaume rejeta ses offres. La ville fut assiégée. Guillaume en fit crouler une partie des murailles au moyen d'une mine, et le projet d'une république qui eût été à l'égard du roi d'Angleterre dans des relations semblables à celles où les villes de la Lombardie et de la Toscane furent au moyen âge à l'égard des empereurs d'Allemagne, n'amena pour ceux qui l'avaient conçu que des châtiments rigoureux.

Chacune des révoltes ainsi réprimée amena à sa suite la confiscation d'une partie des terres appartenant aux vaincus dont Guillaume disposa au profit de ses compagnons. Et c'est ainsi qu'eut lieu cette immense spoliation qu'Augustin Thierry avait surtout en vue lorsqu'il représentait la conquête normande comme un vaste brigandage. Que les compagnons du conquérant aient commis beaucoup d'actes dignes de ce nom, on n'en peut pas raisonnablement douter. Guillaume, pour s'emparer de ce qu'il appelait son héritage légitime, avait fait appel, non seulement à ses vassaux, mais à tous les aventuriers qui voudraient s'enrichir aux dépens des Anglais. Et quelle richesse pouvaient-ils acquérir dans cette expédition? Le commerce et l'industrie étaient bien peu répandus à cette époque. Les métaux précieux étaient rares. La richesse presqu'unique de ces temps-là c'était la terre, produisant peu sans doute à la fois, mais produisant toujours et renouvelant ainsi, d'une manière périodique, les largesses de sa fécondité. Quelque discipline que Guillaume entretînt dans son armée, il ne pouvait empêcher ceux qui la composaient de

1. C'est ainsi qu'Henri IV, contemporain de Guillaume, après avoir détaché Lucques du parti de Grégoire VII, lui accorda une charte dans laquelle il était stipulé qu'aucune forteresse ne serait bâtie dans l'intérieur de la ville, et qu'aucun gouverneur n'y resterait plus de quarante jours. Villemain, *Grégoire VII*, t. II, p. 315.

s'établir en maîtres dans les domaines d'une partie des anciens possesseurs, et il n'était probablement pas nécessaire toujours pour cela qu'ils les eussent vaincus, les armes à la main. On suppose volontiers que ceux dont on convoite les biens ont mérité de les perdre, et il n'est pas douteux, à mes yeux, que la grande cause à laquelle plus d'un Thane dut d'être dépouillé de sa terre fut qu'un des étrangers dont le vainqueur d'Hastings avait accepté les services l'avait trouvée à sa convenance. Leur avidité, comme il arrive toujours en pareil cas, ne respectait pas même absolument ce que leurs frères d'armes avaient acquis de la manière dont ils voulaient acquérir eux-mêmes. Nous voyons dans le fameux recensement exécuté à la fin du règne de Guillaume qu'un certain Guillaume de Garenne s'était emparé d'une demi-hyde ou d'un demi-arpent de terre dont le roi avait légalement investi un certain Guillaume de l'Epée (Fuit Willelmus Spee saisitus per regem et ejus liberatorem, sed W. de Warenna sine breve regis eum dessaisivit). De même un certain Guillaume de la Chesnaye se plaint aux commissaires du roi de s'être vu enlevé par un autre des conquérants, nommé Picot, une terre dont il avait été constitué possesseur après la spoliation d'un propriétaire saxon. Ces cas étaient rares, nous le croyons ; l'occupation des domaines appartenant à l'un des vaincus sans autorisation royale préalable dut être, au contraire, fort commune. Laisser faire et ratifier, en fermant les yeux, eût peut-être été la règle de conduite suivie par un envahisseur ordinaire. Mais Guillaume n'était pas un envahisseur ordinaire. Il était venu, disait-il, pour réclamer un trône qui lui appartenait; il était venu pour faire justice à tous, en suivant les traces de ces rois saxons dont il se disait le successeur légitime. Il entendait bien que tout se fît en vertu d'ordonnances émanées de son sceau et conformément aux vieilles traditions. Ces vieilles traditions lui suffisaient pour donner la sanction d'une autorité dont ses prédécesseurs avaient usé avant lui à toutes les usurpations de domaine accomplies à l'occasion de la guerre, qu'elles l'eussent été ou qu'elles ne l'eussent pas été avec sa participation.

Nous n'essayerons pas ici de définir les deux grandes espèces de propriété territoriale désignées dans l'époque saxonne sous les noms de *folkland* et de *bocland*. Des hommes d'une haute érudition, initiés d'une manière particulière à la con-

naissance de la vieille histoire anglaise, tels que Phillips et Thorpe, ont émis sur leur nature des avis tout différents. Il ne nous appartient pas de nous prononcer entre eux. Ce qui nous importe, c'est que la même règle s'appliquait aux unes et aux autres quand il s'agissait d'un acte de trahison commis par le propriétaire. Le bocland héréditaire n'en était pas plus affranchi que le folkland qui, par son origine au moins, comme l'atteste son nom, était un bien de communauté. « Celui qui commet une trahison contre son seigneur (hlafordsearwe) ou une autre action d'utlaga (action qui met le coupable hors la loi), dit une des lois séculières de Canut [1], quand il a bocland, qu'il soit l'homme de qui que ce soit, perd cette terre en faveur du roi. » Quand, sous Edouard III, Godwin, le père d'Harold, avait été banni, ses biens avaient été confisqués. Il en avait été de même de ceux de bien d'autres personnes sous les rois saxons et danois, et les reines elles-mêmes qu'on désignait alors seulement sous le titre de dames (Mathilde, épouse de Guillaume, fut la première qui porta le titre royal) n'étaient pas plus épargnées que les personnages politiques du sexe masculin, alors même qu'elles n'avaient aucune part aux affaires de l'Etat. Il ressort de là que la propriété foncière tout entière était à la disposition du souverain, le folkland comme bien de communauté, le bocland par le pouvoir que les rois avaient de les enlever aux détenteurs pour cause de forfaiture [2].

C'est au moyen de ce pouvoir, si je ne me trompe, que le roi d'Angleterre, avec l'assentiment plus ou moins forcé des vainqueurs et des vaincus, opéra ou ratifia les changements dans la propriété du sol qu'atteste un rôle officiel dont nous parlerons tout à l'heure, le domesdaybook.

« Ce qui se passa, dit Freeman [3], se résume dans le fait suivant. Tout le sol de l'Angleterre, en en exceptant les possessions de la couronne et de l'Eglise, fut confisqué. Mais exécuter strictement la sentence de confiscation eût été à la fois injuste, impolitique et impossible. Une grande partie des terres se trouva entre les mains du roi. Le reste fut racheté (redeemed) par ses propriétaires. Il fut reçu comme

1. Citée par David-Oghlou. *Hist. de la législation des anciens Germains*, t. II, p. 433.
2. Voir l'appendice I.
3. T. IV, p. 24, ch. XVII.

un présent royal du nouveau seigneur et reçu à différentes conditions, suivant les mérites ou les démérites de chacun de ceux qui en furent gratifiés. Quelques-uns reçurent leurs propriétés en pur don ; d'autres eurent à les racheter dans le strict sens de ces mots ; quelques-uns en reçurent la totalité, d'autres une partie ; dans quelques cas, on nous dit que les Anglais reçurent en dons de nouvelles terres outre celles dont ils avaient hérité ou qu'ils avaient reçues des anciens rois. Mais au milieu de toute cette diversité, il semblerait qu'en ce qui concerne chaque propriété laïque, la terre fût reçue par le propriétaire comme un don du nouveau roi pour l'attestation duquel il fallait un *writ* et le sceau du roi Guillaume. La date de la possession légale fut censée remonter seulement aux jours du souverain régnant. Quant aux corps ecclésiastiques, n'étant pas sujets à la confiscation, la règle fut pour eux moins rigoureuse. En ce qui les concerne, le writ et le sceau du roi Edouard eurent une valeur égale au writ et au sceau du roi Guillaume et les donations faites par les souverains antérieurs purent être alléguées au moins à titre de témoignage (would be put in as evidence). Mais il est certain que tous les actes faits par l'usurpateur Harold furent considérés comme nuls et non avenus ».

Ce qui résulte de ce passage c'est que tous les habitants de l'Angleterre qu'ils eussent ou qu'ils n'eussent pas combattu contre Guillaume à Hastings ou ailleurs, furent d'abord considérés comme au moins suspects de forfaiture pour avoir reconnu Harold ou tout au moins l'avoir laissé régner et n'être pas venus se ranger sous les drapeaux de son adversaire. Cela suffisait pour que le roi légitime rentrât, provisoirement tout au moins, en possession de la partie du territoire de son royaume, qui formait les propriétés des particuliers, et, après avoir examiné les mérites et les démérites de chacun, fît de cette partie du territoire une répartition conforme au jugement qu'il porterait sur ces mérites et sur ces démérites. Il lui appartenait ainsi d'ôter tout aux uns, de réduire la part des autres, d'augmenter celle de quelques indigènes qui, par un moyen ou par un autre, avaient pu acquérir ses bonnes grâces, de donner aux usurpations de ses compagnons d'outre-mer un titre légal ou de les obliger à abandonner au moins une partie de ce qu'ils avaient pris d'abord sans son adhésion. Je suis porté à croire qu'il a fait plus d'une fois la dernière

chose [1]. Ce n'est pas qu'il eût pitié des malheureux dépossédés ; je ne crois pas qu'il ait existé dans l'histoire beaucoup de personnages moins sensibles à la compassion et aux sentiments tendres. Il avait l'âme d'un tyran, mais d'un tyran semblable au prince de Machiavel, qui fait tout le mal en une fois ou plutôt encourage ses agents à le faire, et puis se présente à ceux dont il a encouragé l'oppression comme un Dieu sauveur. Il lui eût été périlleux d'agir à l'égard de ses Normands, quelques crimes qu'ils eussent commis d'ailleurs, comme César Borgia agit à l'égard de Ramiro d'Orco, son séide, dont les membres exposés sur la place publique d'une des villes de la Romagne y consolèrent les habitants des cruautés qu'il avait exercées sur eux par ordre du neveu d'Alexandre VI. Mais il pouvait jouer le rôle d'un modérateur, détacher quelque parcelle d'un bien enlevé à quelque infortuné saxon pour le lui rendre, se l'attacher ainsi par les liens de la reconnaissance et même obtenir de lui des services en échange. Nul doute qu'il en ait été ainsi et qu'à la crainte si légitime qu'il inspirait ne se soit mêlé chez beaucoup des opprimés l'idée qu'il était le protecteur nécessaire. Lui aussi avait probablement à la bouche cette formule : « Que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. » Les bons c'étaient ceux sur lesquels il pouvait compter comme sur des serviteurs dociles ou tout au moins comme sur des sujets obéissants, les méchants ceux qui avaient encore dans le cœur quelque sentiment national.

Le complément de toutes les mesures de détail qu'il adopta dans cet esprit et qui ne nous sont pas parvenues est le fameux cadastre qui nous a été conservé sous le nom de Domesday book. Ce nom lui fut donné par les Saxons, et je ne sais s'ils y attachèrent le sens que lui prête Augustin Thierry [2]. Si ce dernier jugement ratifiait bien des expro-

1. M. Freeman (t. IV, p. 14) soutient avec raison qu'Augustin Thierry a beaucoup exagéré le nombre des dépossessions effectives. « Il est parfaitement vrai que dans le cours du règne de Guillaume, dit-il, toutes les *grandes propriétés* et les *grands offices* furent transportés des Anglais à des possesseurs étrangers. Mais le transférement du territoire n'a pas été aussi grand que l'on se l'est souvent imaginé. La supposition que tous les Anglais furent dépouillés de leurs foyers et de leurs maisons est un pur rêve. La généralité des propriétés du sol fut maintenue dans la possession de ce qu'elle occupait ». Stubbs, *op. cit.*, est d'accord avec Freeman sur ce point. Cependant le transférement du sol a été assez grand pour donner naissance à l'établissement en Angleterre d'une aristocratie territoriale d'origine étrangère.

2. *Hist. de la conquête par les Normands*, t. I, p. 185.



priations, il en annulait aussi un certain nombre et il en empêchait de nouvelles. C'était l'ordre établi après la tourmente et les possesseurs saxons qui n'avaient pas encore été privés de leurs biens pouvaient se tenir tranquilles. Du reste, Augustin Thierry lui-même fait remarquer que Guillaume qui, dit-il, n'avait plus rien à gagner en pouvoir sur les indigènes, commençait alors à se créer une domination personnelle sur ses compagnons de victoire. Il venait de faire emprisonner son frère utérin, Eudes, évêque de Bayeux, son lieutenant en Angleterre pendant plus d'une absence, et parmi les accusations qu'il avait dirigées contre lui pour justifier cette mesure de rigueur devant ses barons, se trouvait celle d'avoir été l'oppresseur des pauvres et le spoliateur des églises. Un esprit de défiance sourde était né, au témoignage de l'historien français, entre le roi et ses vieux amis. Ils s'accusaient réciproquement d'égoïsme et d'avarice. Le roi venait d'exiger six sols d'argent pour toute hyde ou tout arpent de terre, dans tout le royaume, sans distinction de personne, chose que l'éminent historien paraît lui imputer à crime. Etant donnés ces faits, il semble que le roi normand devait être plus disposé à faire des efforts pour gagner la faveur de la nation vaincue qu'à susciter dans son sein contre lui de nouveaux griefs [1].

Il est vrai, d'ailleurs, que le cadastre de 1085 devait lui être inspiré par un second motif. Il existait en Angleterre, dès le temps de la domination danoise, un impôt appelé danegeld, destiné à la défense de l'Angleterre contre les Danois. Les Danois étaient venus plusieurs fois en Angleterre depuis

1. D'après Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 280, il aurait dès l'origine conçu le projet d'opposer à la turbulence de ses compagnons d'armes la faveur des Saxons, qu'il voulait gagner en affectant de tenir la couronne surtout de leur suffrage, et c'est là surtout ce qui l'aurait déterminé à se faire sacrer à Westminster : « William the conqueror claimed the crown of England as the chosen heir of Edward the Confessor... In that claim he saw not only the justification of the conquest in the eyes of the church, *but his great safeguard against the jealous and aggressive host by whose aid he had realised it.* Accordingly. immediately after the battle of Hastings, he proceeded to seek the national recognition. » L'auteur ajoute que s'il en avait été autrement, l'armée normande aurait réclamé un partage complet du sol anglais. Il croit que les choses s'étaient passées ainsi lorsque Rollon avait conquis la Normandie. « Had it not been for this, the Norman host might have fairly claimed a division of the land such as the Northmen had made in the ninth century, p. 281. » Il affirme aussi qu'à partir de l'année 1075 les Saxons, comprenant que leurs intérêts s'accordaient avec ceux du roi, furent invariablement ses auxiliaires dans les luttes qu'il eut à soutenir contre ses feudataires normands. « They learned that, if their interest was not the king's, at least their enemies were his enemies; hence they were invariably found on the royal side against the feudatories, p. 291. »



la bataille d'Hastings. Ne pouvaient-ils pas revenir? Les ressources pécuniaires manquaient. Des taxes solidement assises pouvaient seules les fournir, et pour que les taxes fussent solidement assises, ne fallait-il pas avoir un compte exact de ce que chaque province, chaque comté, chaque localité et dans chaque localité chaque propriété individuelle pouvait supporter et déterminer d'une manière exacte la part à laquelle chacun pourrait être assujetti? C'est aussi ce que Guillaume voulut faire, et je ne crois pas qu'on ait tort de penser qu'il a par là montré qu'il y avait en lui un administrateur hors ligne pour son époque. Le recensement de 1085 est un travail unique dans son temps, unique peut-être pour le moyen âge.

Ce travail fut décidé dans l'assemblée convoquée à Glocester, lors de la Pentecôte, dans l'année 1085. Guillaume avait conservé les assemblées de la vieille Angleterre qu'on désignait sous le nom de Witenagemots ou assemblées des sages. Il les tenait comme elles avaient été tenues au temps de la domination saxonne, trois fois l'année aux mêmes époques [1] et il les présidait la couronne en tête. Sans doute leur composition avait quelque peu changé. Des barons normands y tenaient la place que Godwin, ses fils et les plus illustres de leurs compatriotes occupaient sous Edouard le Confesseur. Mais l'élément saxon y était toujours représenté. Il y a même apparence que Guillaume qui, nonobstant ses violences avait la prétention de se faire considérer par les Anglais comme un roi légitime, tenait à ce que cet élément fût représenté dans une large mesure. L'assemblée de Glocester décida, à la requête du roi, qu'une enquête serait ouverte sur l'état du royaume et la distribution des propriétés. Des commissaires furent désignés pour accomplir cette œuvre. Il y a apparence que le royaume fut divisé en districts et que des commissions spéciales furent nommées pour chaque district. Dans chaque comté on devait entendre le shériff, les prêtres de paroisse, les baillis (reeves) et généralement les hommes français ou anglais de chaque seigneurie. Leurs dépositions devaient être

1. A Pâques, à la Pentecôte et à Noël. Les lieux de réunion étaient Winchester, Glocester et Westminster. L'assemblée de Salisbury, où il fut décidé que tous les propriétaires de domaines rendraient hommage au roi fut une assemblée extraordinaire, réunie dans une ville où le *gémot* n'était pas habituellement convoqué. Voir sur le maintien de ces assemblées, Freeman, t. V, p. 386 et p. 419. Ces deux passages font partie du chapitre XXIV.

accompagnées d'un serment. Ils devaient dire qui avait possédé tel ou tel domaine au temps du roi Edouard et qui le possédait au temps de l'enquête, quelle avait été sa valeur au temps d'Edouard, ce qu'il valait maintenant, et si cette valeur pouvait être accrue. Le dernier motif de l'enquête explique pourquoi elle fut mal accueillie, au moins en certains lieux. En plusieurs endroits elle ne se fit pas sans rencontrer des résistances et susciter des troubles. Est-ce pour cette cause que les terres des cinq comtés actuels de Durham, de Northumberland, de Cumberland, de Westmoreland et de Lancastre ne figurent point dans le Domesday book? Il m'est bien difficile d'admettre avec Augustin Thierry qu'on ne les y comprit peut-être pas parce que les terres n'y avaient point de valeur et que les propriétés n'y avaient pas été assez fixement divisées pour que le cadastre fût possible ou qu'il fût utile de le dresser [1]. Tout le reste de l'Angleterre y fut compris et, dès l'année suivante, les résultats de ce grand travail purent passer sous les yeux du prince qui l'avait ordonné [2].

D'Anglais ou de Normands il n'est pas question dans le Domesday-book. Il n'y a que des propriétaires. Ces propriétaires peuvent n'avoir pas été les mêmes sous Edouard III. Il importe peu à quelle race ils appartiennent. Leurs devanciers sont leurs devanciers (antecessores) et rien de plus, qu'ils leur aient enlevé leurs biens ou qu'ils en aient hérité. Ou plutôt il n'y a plus d'héritiers, puisque tout est tombé momentanément dans le domaine du roi par la forfaiture générale des habitants de l'Angleterre. De cette immense étendue de terres il a fait ce qu'il a voulu, et c'était son droit. Il s'en est réservé une notable portion, les forêts par exemple. On sait quel était le goût de Guillaume pour la chasse et les lois inhumaines au moyen desquelles il voulut protéger le gibier destiné à ses cruels amusements. Quant au reste des propriétés, à celles qu'il laisse à ses sujets des deux races, ils les tiennent de la libéralité, comme leurs prédécesseurs les tenaient de la libéralité du roi Edouard. Ils les tiennent à des conditions indépendantes de leur origine ; car il importe peu pour quelle cause ils ont été investis. L'inves-

1. *Conquête de l'Angleterre*, t. II, p. 184.
2. C'est par erreur, je crois, qu'Augustin Thierry, dans le passage ci-dessus mentionné, dit que les recherches des commissaires durèrent six années.

titure royale est désormais l'unique chose dont il faille tenir compte, « si quelque démêlé éclate entre eux au sujet de ces propriétés ». D'ailleurs, tout est combiné de telle façon que le successeur est le plus souvent, purement et simplement substitué à son antecessor. Pas un pouce de terre de moins. Avoir empiété sur un domaine qui, sous Edouard, le confesseur formait une unité domaniale entre les mains d'un des sujets du prince, c'est avoir commis une injustice punissable. Dans le comté de Bedford, dit le Domesday book, Raoul Taillebois a injustement dessaisi Neel de cinq hydes de terre, faisant notoirement partie de l'héritage de son prédécesseur et dont « la concubine de Neel » occupe encore une portion. Cependant parfois le roi a consenti à détacher de cette unité quelque fragment dont il a doté l'ancien propriétaire, à titre d'aumône ou pour récompenser sa soumission. Mais c'est là une exception à la règle. Les possesseurs peuvent avoir changé. La propriété reste ce qu'elle était au temps du bienheureux prince, à l'affection duquel Guillaume prétend devoir plus particulièrement sa couronne.

Que le Domesday-book ait déplu à une partie des vainqueurs, l'histoire l'atteste, et l'auteur français de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands* est lui-même forcé d'en convenir. Dans l'assemblée de Salisbury de 1086, qui suivit immédiatement la rédaction du livre d'enquêtes, de nombreuses réclamations s'élevèrent. Les envahissements individuels qui avaient suivi la conquête ne furent pas tous ratifiés et parmi les barons ou chevaliers il y eut des mécontents. Plusieurs abandonnèrent Guillaume et l'Angleterre et allèrent offrir leurs services à Malcolm, roi d'Ecosse. Celui-ci avait reçu auparavant des Saxons fugitifs. Saxons et Normands s'unirent ensemble au nord de la Tweed dans la même haine contre celui en faveur duquel les uns avaient combattu les autres [1]. Bien des Saxons aussi éprouvèrent une amère douleur quand ils virent solennellement approuvé un document qui rendait irrévocable la triste situation où les avait placés l'invasion de l'étranger. On aime à espérer même contre toute espérance. L'illusion est un bien précieux et, comme l'a dit Pascal, le mendiant qui rêverait toutes les nuits qu'il est roi serait aussi heureux que le roi qui rêverait

1. Augustin Thierry, T. II, p. 197. C'est de ces familles normandes que descendaient peut-être Jean Baliol et Robert Bruce qui ont régné sur l'Ecosse.

toutes les nuits qu'il est mendiant. Maintenant, l'acceptation solennelle du cadastre par le roi et les représentants des deux races dans l'assemblée nationale ne permettait plus aux victimes de compter que le jour de la réparation viendrait pour elles. Leur sort était fixé sans retour. Le moment où l'ordre succède au désordre est souvent plus pénible que ne l'a été le désordre même. Mais le désordre perpétue les maux, et l'ordre les atténue, au moins à la longue. Il en devait être ainsi en Angleterre lorsque la situation du pays eut été régularisée par Guillaume. Les fictions légales auxquelles on avait recours pour dépouiller les anciens possesseurs et qui trouvaient ici leur couronnement avaient pu accroître leur exaspération, et maintenant la forme nouvelle dont elles étaient revêtues devait l'accroître encore. Pourtant elles ouvraient la voie à la paix dont la concorde devait plus tard résulter.

« Les changements, les maux que souffrit l'Angleterre, dit M. Freeman [1], résumant ainsi tout le chapitre des changements relatifs à la propriété occasionnés dans ce pays par la conquête, peuvent difficilement être exagérés, mais il est facile de s'imaginer qu'ils ont été d'une nature toute différente de celle qui leur a réellement appartenu. Nous pouvons malaisément nous faire une idée supérieure à la réalité des maux causés au temps de Guillaume et de l'importance des changements amenés pendant un long espace de temps par le procédé de priver de leurs terres tous les principaux propriétaires et d'en faire don à des étrangers. Mais nous pouvons facilement nous tromper sur la véritable nature de ce système légal de confiscation et d'investiture, dur et injuste sans doute, mais accompli strictement suivant la lettre de la loi, en le considérant comme une série de brigandages où chaque soldat étranger s'emparait de tout ce sur quoi il pouvait mettre la main. A quelques égards le transfèrement légal et régulier des domaines et des offices des indigènes aux étrangers, qui se fit peu à peu pendant tout le règne de Guillaume, peut avoir été plus dur à supporter que si les terres avaient passé à de nouveaux possesseurs par le pur effet de l'anarchie et de la violence.

« L'observation stricte de la loi, telle que cette loi était entendue par Guillaume, peut même sous certains rapports

1. T. V, p. 50 et 51, ch. XXII.

avoir rendu la condition des Anglais pire, en ajoutant des dehors trompeurs (mockery) au mal réel [1]. C'était une triste consolation pour un homme qui voyait ses terres données à un étranger, après lui avoir été enlevées, de se dire que ces terres avaient été confisquées par action de justice (justly forfeited) pour trahison actuelle ou résultant d'actes successifs contre un roi qui était venu d'Outremer. Et il y avait dans ces dehors trompeurs quelque chose de plus amer quand l'étranger auquel le domaine était donné était traité comme un héritier légitime et les tenanciers du propriétaire dépossédé convoqués pour rendre témoignage relativement à l'exacte étendue de l'héritage. Plus amer encore peut-être que le transfèrement à un étranger doit avoir été le transfèrement assez commun des propriétés à des hommes de race anglaise qui avaient gagné la faveur du conquérant au moyen de soumissions d'ordinaire très peu honorables..... Mais le fait que le Domesday-book nous révèle si clairement que quelques Anglais réussirent par n'importe quel moyen à garder leurs domaines parmi les conquérants et que les conquérants eux-mêmes eurent à devenir en quelque sorte Anglais et à tenir tout ce qu'ils possédèrent d'une manière conforme aux lois de l'Angleterre; ce fait, bien qu'il ait pu rendre la servitude plus difficile à supporter pour le moment, a été, à la fin, la cause de la disparition de cette servitude et de tout ce qui s'y rattachait. L'esprit de Guillaume, si fortement tourné vers la légalité, l'attention rigoureuse qu'il apportait à observer au moins les formes de la justice n'ont pas eu une petite part à la fusion des Normands et des Anglais. Ils n'ont pas eu non plus une petite part à la fixation de la manière dont cette œuvre s'est accomplie. Grâce à eux, elle s'est opérée, non en changeant les Anglais en Normands, mais en changeant les Normands en Anglais. »

Jusqu'ici M. Freeman a généralement raison contre Augustin Thierry. Reste à savoir si dans son récit de l'époque suivante, il n'a pas été trop loin à son tour et s'il n'a pas trop abrégé la durée et tenu trop peu de compte du temps de servitude et d'hostilité secrète que devait suivre la fusion des deux races.

1. Montesquieu a dit (*Grandeur et décadence des Romains*, chap. sur Tibère) : « Il n'y a pas de tyrannie plus cruelle que celle qui s'exerce à l'ombre des lois et sous les couleurs de la justice, lorsque l'on va noyer les malheureux sur la planche même sur laquelle ils croyaient s'être sauvés.

III

Nous venons de voir dans quelles conditions se fit l'établissement à titre de propriétaires des compagnons de Guillaume le Conquérant dans une grande partie du territoire anglais. La terre d'Angleterre tout entière redevint pour un moment domaine royal, au point de vue légal, par la forfaiture de ses anciens possesseurs et il fut loisible au roi soit de la rendre à ces derniers, soit de la livrer à de nouveaux occupants. C'est ainsi qu'il paya ceux qui l'avaient suivi de leurs services et qu'il se fit des créatures au sein de la race vaincue. C'était une manière habile de combiner ensemble le droit absolu qu'un vainqueur barbare tire de sa conquête sur les biens de ceux qu'il a subjugués et la prétention qu'il avait d'être un souverain légitime, voulant régner comme les rois d'Angleterre qui l'avaient précédé, en respectant les vieilles lois et les vieilles institutions et s'abstenant de toucher aux choses, alors même qu'il était forcé de tirer vengeance des personnes. Mais, dans cette combinaison, il y avait un côté périlleux. Quand les Danois s'étaient emparés du Nord de l'Angleterre, ils y avaient constitué un certain nombre de postes occupés par des bandes armées. C'est ainsi qu'ils purent être enveloppés lors du massacre de la Saint-Brice. Les Saxons conjurés fondirent sur eux à l'improviste et la destruction d'une partie notable de ces envahisseurs fut l'affaire de quelques heures. Mais les Normands isolés, ayant chacun son domaine spécial, au sein duquel devait naturellement se passer une partie importante de son existence, ne couraient-ils pas de plus grands risques encore? N'était-il pas facile à une population exaspérée de les anéantir en détail? Ils le comprenaient bien. Mais, d'un autre côté, les habitudes qu'ils avaient importées du continent devaient les éloigner de la vie collective. Pour un seigneur français ou normand, la vie idéale, c'était alors celle qu'on menait dans un château, bien garni de créneaux, cela va sans dire, dont on était le propriétaire et qu'entourait un domaine convenablement pourvu de manants et de gens de labeur, sur lesquels on exerçait une espèce de souveraineté. C'était là une

espèce de paradis sur la terre, qu'une chanson de geste fait préférer par un de ses héros au paradis du ciel. Guillaume, quand il l'aurait voulu, n'aurait pu déterminer ses compagnons à mener une autre existence, et je ne crois pas qu'il faille faire honneur à un calcul habile de ce prince de la manière dont les conquérants se trouvèrent bientôt mêlés à la population anglaise. Lui-même ne connaissait pas probablement d'autre manière possible d'organiser les choses. Mais là où son habileté se montra, c'est dans le parti qu'il tira vraisemblablement de cette circonstance pour faire subir au régime féodal au moment même où il venait de l'établir en Angleterre, une modification profonde, très favorable à son propre pouvoir.

Il était nécessaire que les seigneurs, pour s'imposer à la population vaincue, pour prévenir ses attaques et pour déjouer toute tentative faite par elle contre eux, formassent comme un grand corps moral, si je puis m'exprimer ainsi, dont tous les membres fussent solidaires, de telle sorte que quiconque toucherait à l'un d'entre eux eût à redouter le courroux des autres. Mais que peut être un corps sans tête? A quoi servirait l'union s'il n'y avait une direction à laquelle on dût obéir? Cette haute direction ne pouvait évidemment appartenir qu'à celui pour l'avènement duquel tous avaient combattu, au donateur universel duquel chacnn reconnaissait avoir reçu ce qui formait son lot dans la nouvelle distribution du sol anglais. C'est pourquoi dans la même assemblée de Salisbury par laquelle fut confirmée la distribution des terres contenue dans le Domesday-book, tous les possesseurs de terre prêtèrent au roi leur serment de foi et d'hommage en prononçant la formule suivante :

« De cette heure en avant, je suis votre homme lige, de ma vie et de mes membres, honneur et foi vous porterai en tout temps pour la terre que je tiens de vous. Qu'ainsi Dieu me soit en aide. »

On sait que, sur le continent, les vassaux immédiats en petit nombre rendaient seuls hommage au roi. Leurs feudataires n'étaient point tenus à un serment d'allégeance spécial à l'égard de la royauté, et saint Louis jugea que certains vassaux qui l'avaient combattu étaient très excusables parce qu'ils l'avaient fait sur l'ordre de leur seigneur. Une ordonnance de Guillaume statuait au contraire, que les hommes

libres du royaume, aussi bien que les comtes, barons, chevaliers et sergents, devaient se tenir convenablement pourvus de chevaux et d'armes, pour être prêts à faire en tout temps le service légitime qu'ils lui devaient pour leurs domaines et *tenures*. Les arrière-vassaux étaient ainsi compris dans les mêmes obligations que les vassaux immédiats. Le roi pouvait commander à tous, sans s'adresser à aucun intermédiaire. Il lui appartenait de disposer des forces de tous pour la défense commune. Les guerres privées étaient aussi interdites, afin que les ressources de tous pussent être appliquées à maintenir l'état de choses existant. « Nous voulons, disait encore le roi, que tous les hommes d'armes de ce royaume soient ligués et conjurés, comme des frères d'armes, pour le défendre, maintenir et garder, selon leur pouvoir [1] ».

On voit que la féodalité telle qu'elle fut établie en Angleterre différa sur de notables points de celle qui existait alors en Normandie et dans le reste de la France. La souveraineté s'y trouva moins confondue avec la propriété. La hiérarchie établie entre les possesseurs de fiefs n'y eut point la même importance. Est-ce à dire pour cela que les jurisconsultes ont eu tort de prétendre que Guillaume a introduit en Angleterre le système féodal? Je ne le crois pas. Les deux principes qui constituaient principalement ce système et que je viens de mentionner étaient-ils si absolus même en France que toute atténuation de l'un et de l'autre doive être considérée comme l'inauguration d'un autre régime? En droit, la royauté n'était-elle pas le pouvoir unique dont les autres relevaient? Et n'était-ce pas par une sorte de délégation qu'ils exerçaient leurs attributions? Les arrière-vassaux ne pouvaient-ils pas recourir à elle, lorsqu'ils se prétendaient lésés, et le jugement par les pairs n'avait-il pas quelque analogie avec celui que le Gemot, emprunté aux coutumes saxonnes, continua à rendre sous Guillaume? Que le lien qui unissait les vassaux avec le roi ait été infiniment plus lâche en France qu'en Angleterre et qu'au contraire les arrière-vassaux aient été beaucoup moins fortement rattachés dans ce dernier pays à la haute vassalité, je ne le nie pas. Mais c'était le fait des circonstances. On sentait le besoin de se grouper autour d'un chef commun, et on lui reconnaissait publiquement des prérogatives qu'en

1. « Praecipimus ut omnes liberi homines totius regni praedicti sint fratres conjurati. » Cité par Augustin Thierry, t. II, p. 205.



France le système de la recommandation n'avait ôté à la royauté que parce que sa faiblesse ne lui permettait pas de les exercer, mais qu'elle n'abandonna jamais par un acte formel. Ces réflexions permettront, je crois, de séparer de ce qu'il y a de vrai ce qu'il y a de faux ou tout au moins d'exagéré dans le passage suivant de M. Freeman sur le gouvernement introduit par Guillaume en Angleterre.

« L'histoire de la loi anglaise, dit notre auteur (1), a été mal entendue par ceux dont la principale fonction est de la comprendre, lorsque nous voyons les jurisconsultes répéter l'un après l'autre que Guillaume a introduit le système féodal en Angleterre. Des écrivains ingénieux ont regardé la grande assemblée de Salisbury, qui a été tenue la dernière année avant la mort du roi, comme le moment où cette grande révolution s'est opérée. C'est-à-dire qu'ils ont désigné comme l'acte par lequel le système féodal a été introduit en Angleterre, l'acte même par lequel la sagesse prévoyante de Guillaume a pris soin d'empêcher que le système féodal ne pût s'acclimater en Angleterre. Si jamais il a existé quelque part un système féodal, son principe était que chacun des grands vassaux de la couronne ressemblât autant à un souverain qu'il lui serait possible, que ses vassaux (under-tenants) dussent allégeance et obéissance à leur seul seigneur et nullement au chef de l'Etat (?).

« Le principe de la législation de Guillaume fut que chaque homme, dans toute l'étendue du royaume d'Angleterre, prêtât le serment d'allégeance à son seigneur le roi et dût obéissance aux lois dictées par le roi et par son conseil (his witan). Au lieu d'introduire le système féodal en Angleterre, au lieu de consentir à descendre du rôle de roi national de toute la nation à celui de seigneur d'un petit nombre d'hommes de cette nation, il arrêta pour toujours des tendances, nées peut-être avant son arrivée ou amenées par les circonstances de son arrivée, qui pouvaient abaisser le roi d'Angleterre au niveau des rois féodaux du continent. La tendance d'un gouvernement féodal est de tenir un pays divisé avec un gouvernement central faible ou avec l'absence de gouvernement central. Guillaume arrêta cette tendance, tandis qu'il fortifia tout ce qui pouvait l'aider à établir un gouvernement central

1. T. V, p. 366, c. xxiv.

fort sur un royaume uni. Dans ce but, il conserva les anciennes lois et les anciennes institutions qu'il n'eut nullement le désir de faire disparaître, parce qu'elles pouvaient devenir les meilleurs instruments pour accomplir ses vues. Sous les dehors (under the forms) d'un successeur légitime, il régna comme un conquérant ; sous les dehors du chef, d'un pays gouverné par des institutions libres, il régna comme un despote. En réalité, les actes du despote étaient nécessaires pour défaire les actes du conquérant. Comme conquérant, il nous mena jusqu'à la limite de l'anarchie féodale (the brink of feudal anarchy) ; comme despote, il nous sauva du malheur de passer cette limite. Au lieu donc d'être l'introducteur du système féodal, comme forme de gouvernement ou plutôt comme source d'anarchie (looked on as a form of government or rather of no government), Guillaume en a été le plus puissant ennemi ; il a le mieux réussi à le combattre [1]. »

Je ne nie pas que Guillaume ait fait de l'ordre avec du désordre et qu'il ait superposé un principe d'autorité capable d'empêcher l'anarchie sous un prince de son caractère à l'existence d'une noblesse héréditaire tenant les populations sous son joug, disséminée d'ailleurs dans un vaste pays, et ne formant pas un de ces corps politiques où chaque individu joue le rôle d'un simple membre qui participe à l'action du corps, mais sans avoir d'action propre. Cette existence n'est pas moins, à mes yeux, le trait essentiel du régime féodal, et si elle a laissé à la puissance royale le moyen de faire respecter ses volontés, quand il était nécessaire, c'est que les seigneurs d'alors, placés en quelque sorte sur un terrain mouvant, sentaient que tout s'écroulerait sous eux si cette puissance ne leur servait d'appui. « Ces étrangers se soutenaient mutuellement, dit une vieille chronique citée par Thierry [2]. Ils formaient une ligne étroite, serrés les uns

1. Freeman est moins absolu dans un autre passage. Il n'y nie pas que le règne de Guillaume n'ait donné une grande impulsion aux idées féodales sous un rapport, et que la recommandation n'ait été alors très usitée. Seulement celle-ci l'était, suivant lui, dès le temps d'Edouard le confesseur, et l'on ne trouve au temps de Guillaume, ni *subinféodation*, ni rien de ce que l'on peut appeler service de chevalier ou service militaire dans le sens postérieur (Voir appendice II). Ailleurs il dit : « Sa grande distribution de terres destinées à être tenues de lui comme fiefs a donné une grande impulsion aux idées féodales. Mais il prit soin d'empêcher que le seigneur ne fît tort au roi et que ses arrière-vassaux ne fussent pas ses sujets comme ses vassaux (T. V, pp. 64 et 65, chap. XXIII). C'est la note juste.

2. Tome II, p. 124.



contre les autres, comme dans le corps du dragon l'écaille est jointe à l'écaille. » Comment aurait-elle pu exister s'ils n'avaient pas reconnu au chef qui les avait conduits le droit de diriger leurs mouvements pour qu'ils concourussent ensemble à la sûreté commune?

Mais le clergé fit peut-être plus encore que les détenteurs de fiefs laïques pour maintenir l'œuvre de la conquête. Les changements que Guillaume opéra soit dans sa composition, soit dans son organisation, sont une partie de l'histoire de cette époque sur laquelle nous devons aussi insister.

Nous avons déjà dit que l'expédition de Guillaume eut, sous certains rapports, le caractère d'une croisade. L'Angleterre n'avait pas conservé avec la cour de Rome les relations qu'elle avait eues dans les premiers temps qui avaient suivi sa conversion et le peuple qui avait élu Harold, violateur de serments prêtés sur les reliques des saints, fut représenté par le duc de Normandie à l'Europe chrétienne comme un peuple impie. N'avait-il pas pour principal prélat un homme qui devait le pallium à un antipape? Ce prélat n'avait-il pas dépossédé de son siège le possesseur légitime, qu'on avait réduit à fuir et à chercher un asile sur le continent? [1] Il paraît certain, d'ailleurs, que les moines saxons ne menaient pas une vie bien exemplaire, et le clergé séculier ne valait guère mieux au point de vue où se plaçaient les partisans d'une des grandes réformes imposées par le Saint-Siège aux églises d'Occident, sous l'inspiration d'Hildebrand; car les prêtres mariés abondaient. Guillaume n'avait donc pas eu de peine à faire du Saint-Siège son auxiliaire. Le pape Alexandre II s'était déclaré le champion de sa cause. Un étendard béni par le pontife, que celui-ci avait envoyé au rival d'Harold, attestait que cette cause était bien la cause que l'Eglise romaine trouvait la meilleure, et nul doute que l'influence de celle-ci n'ait contribué dans une forte mesure à attirer autour du prince normand cette bande d'aventuriers dont la valeur assura son triomphe. Il est donc certain qu'une religion plus ou moins bien entendue avait eu une large part dans l'heu-

1. Robert de Jumièges, Normand de naissance, un de ces étrangers qui, sous Edouard III, avaient un moment fait de l'Angleterre leur proie, l'avait quittée à l'époque de la réaction dont Godwin fut l'auteur, et le siège qu'il avait laissé vacant fut alors rempli par Stigand.



reuse issue de l'entreprise qui plaça l'Angleterre sous la domination d'un maître étranger.

La religion n'avait-elle pas prise aussi sur ces fils des Saxons que l'on accusait d'impiété? En réalité, elle exerçait sur eux un grand empire et Guillaume paraît s'être préoccupé de se faire d'elle un instrument, en même temps que de satisfaire dans une certaine mesure la papauté dont la faveur lui avait été si utile.

Le clergé exerçait en Angleterre une influence égale au moins à celle qu'il possédait dans les Etats du continent où ses prérogatives étaient le moins contestées. Dans ces assemblées nationales que l'on désignait sous le nom de Witenagemôts, il occupait une large place. On pourrait dire peut-être la place principale. Des moines qui en formaient la partie la plus puissante, avaient été les principaux auteurs des troubles qui avaient précédé et préparé la conquête danoise. La voix de celui qui portait la robe de moine était regardée par l'Anglais comme la voix de Dieu même. Les évêques et les abbés étaient, eux, de hauts personnages. En les ayant pour soi, fussent-ils même impopulaires, on avait un appui sur lequel on pouvait compter autant que sur l'épée des gens de guerre et la multiplication de châteaux fortifiés dans toutes les parties du pays.

C'est pourquoi le conquérant songea d'abord à renouveler cette partie du personnel ecclésiastique. Toutefois il procéda avec une lenteur prudente. C'est un à un qu'il priva ces dignitaires de leurs fonctions, après avoir trouvé quelque motif plausible [1]. Stigand, archevêque de Cantorbéry, ouvrit la liste, et il le fit remplacer par Lanfranc, abbé de l'abbaye du Bec en Normandie. Lanfranc, Lombard de naissance, était un homme de mœurs irréprochables et d'une orthodoxie qui ne laissait rien à désirer. Mais c'était surtout un esprit délié et un politique habile [2].

Après avoir autrefois blâmé comme irrégulier le mariage de Guillaume avec Mathilde de Flandre, il plaida la cause de Guillaume devant la cour de Rome et obtint les dispenses nécessaires. Le conquérant connaissait ses ressources d'esprit, et son dévouement. Aussi n'hésita-t-il pas de lui faire conférer le principal siège épiscopal de son royaume et l'impor-

1. Freeman, t. IV, p. 330, c. XIX.
2. Voir dans Freeman, t. IV, p. 439, ch. XIX.

tance de ce siège fut encore alors considérablement augmenté. L'archevêque de Cantorbéry fut constitué primat de toute l'Eglise anglaise, nonobstant les résistances de l'Archevêque d'York, qui, jusqu'alors, avait exercé dans toute l'Angleterre du Nord des attributions analogues aux siennes. C'était à Lanfranc que devait être spécialement dévolue la tâche d'opérer au sein de la nation conquise les réformes ecclésiastiques que la papauté attendait et celles dont la royauté anglo-normande devait tirer profit. Des morts ou des épurations successives permirent ensuite à Guillaume de remplacer dans l'épiscopat tous ceux des titulaires qui appartenaient à la population indigène par des prélats d'origine étrangère. Un seul, Wulfstan, fut maintenu. Encore le dût-il à un miracle suivant une légende alors accréditée [1].

Que les nouveaux prélats choisis par Guillaume et par Lanfranc aient tous été gens de haute vertu, on en peut douter. L'intrigue et les considérations politiques durent avoir part aux choix. Il ne faut rien exagérer pourtant [2] et le caractère de l'un de ceux auxquels on offrit, qui refusa, peut faire supposer que la valeur morale présumée des personnes ne fut pas considérée dans ces choix comme un élément négligeable. Wimond, moine de l'abbaye de Saint-Leufroy, homme de sainte vie, fut appelé pour diriger l'un des monastères devenus vacants. Non seulement il le refusa ; mais il menaça Guillaume de la malédiction divine. Dieu ne pouvait accepter, dit-il, les offrandes qu'on lui faisait, en dépouillant les pauvres. Quant à lui, quelle loi pourrait le justifier s'il voulait ainsi tenir sous son autorité des hommes dont il ignorait la langue et les manières? Comment oserait-il diriger des personnes dont ses compatriotes avaient tué ou dépouillé ou banni ou emprisonné ou assujetti à la servitude les parents et les amis? « Cherchez dans les Ecritures, ajouta-t-il, voyez s'il

1. Sommé de comparaître devant une assemblée réunie à Westminster, et de rendre son bâton d'évêque à Lanfranc, il aurait déclaré qu'il s'y refusait parce qu'il le tenait non pas de Lanfranc, mais d'Edouard le confesseur, et il l'aurait déposé sur la tombe du saint roi. Aussitôt le marbre du tombeau se serait fendu ; le bâton serait resté engagé dans la fente et il aurait résisté à tous les efforts faits pour l'en retirer jusqu'à ce que Wulfsan l'eût repris lui-même, pour le conserver désormais sur la prière des assistants (Freeman, t. IV, p. 376 et suiv., c. XIX). Ce même Wulfsan s'honora en prêchant contre le commerce d'esclaves qui se faisait à Bristol (*Id. Ibid*, p. 380 et suiv., c. XIX.

2. Stubbs, *op. cit.*, T. III, p. 307 dit que c'étaient généralement des hommes bons et capables. Le choix des abbés lui paraît avoir laissé plus à désirer que celui des évêques.

s'y trouve un passage qui contienne une loi autorisant à donner à un troupeau ses ennemis pour en être les pasteurs. Et moi qui, par profession, m'engage à oublier le monde et à abandonner toute richesse mondaine, comment pourrais-je entrer en partage de dépouilles gagnées par la guerre et en versant du sang? » Il tremblait, disait-il aussi, en regardant l'Angleterre gisant devant lui comme une vaste proie et il n'osait pas plus toucher à ses richesses qu'à un feu ardent. Il rappela que Guillaume n'était pas roi d'Angleterre par droit héréditaire, mais par un don de Dieu et par la faveur d'Edouard, au préjudice d'Edgar Ætheling et d'autres qui étaient plus près que lui de la souche royale. Que le prince songeât au jugement de Dieu. Lui retournerait en Normandie pour tâcher d'y gagner la récompense que le Christ accorde à ses élus [1] ». Un si bel exemple trouvera peu d'imitateurs à n'importe quelle époque.

Il y a lieu de croire que si cet homme bienveillant et consciencieux avait accepté le mandat qu'on voulait lui confier, il aurait fait beaucoup pour réconcilier les deux races. D'autres qui n'avaient pas eu les mêmes scrupules que lui, le firent pourtant. C'est ainsi qu'on voit des relations intimes s'établir entre les moines de sept monastères, dont deux étaient dirigés par des abbés normands, et les cinq autres par des abbés saxons. Sans distinction d'origine ou de lieu de naissance, ils s'unissent ensemble par un lien de confraternité. Ils s'engagent à être obéissants à Dieu, à sainte Marie, à saint Benoît et à leur évêque et à être fidèles au roi Guillaume et à Mathilde son épouse. Ils seront les uns à l'égard des autres comme s'ils appartenaient tous au même monastère. Ils n'auront qu'un cœur et qu'une âme. « Le document tout entier, dit à ce sujet Freeman [2], respire cette piété simple, cet amour ardent de Dieu et cet esprit de charité que l'on trouve dans ceux qui nous restent des premiers chrétiens. Et l'on éprouve un sentiment de plaisir, en voyant des prélats étrangers par leur origine à la nation vaincue prenant place à côté d'hommes appartenant à cette dernière avec laquelle ils contractent une

1. Freeman, t. IV, p. 445 et suiv., chap. xix. — Il est remarquable que Guillaume n'en voulut point à Wimond. Il lui offrit même l'archevêché de Rouen, que Wimond n'accepta pas davantage, parce qu'il rencontra une vive opposition de la part d'un certain nombre de gens de l'entourage du roi, appartenant ou non au clergé, qui objectaient contre lui qu'il était fils d'un prêtre.

2. T. IV, p. 386; c. xix.



alliance spirituelle. » C'était là j'imagine ce que Guillaume et Lanfranc eussent voulu établir. Ai-je besoin d'ajouter qu'ils n'y réussirent pas toujours? Faut-il, pour le prouver, citer à côté de ces abbés de Worcester, dont nous invoquons l'exemple, cet abbé normand de Gladstonbury qui fut pour ses moines saxons un persécuteur impitoyable? Ceux-ci ne demandaient qu'à se montrer respectueux et dociles avec lui. Ils le suppliaient seulement d'être doux et bienveillant pour eux. Il agit au contraire à leur égard en tyran capricieux et cruel. Le chant grégorien lui déplaisait. Il y voulait substituer dans son monastère un autre chant inventé dans les derniers temps par Guillaume de Fécamp. Les moines cette fois résistèrent avec opiniâtreté à ses injonctions. Une vive discussion s'engagea. Il appela à lui une troupe d'archers, dont il avait pris soin d'acheter les services. Les moines effrayés s'enfuirent dans l'Eglise et en fermèrent la porte. Les archers l'enfoncèrent. Les moines se réfugièrent auprès de l'autel. Les archers tirèrent sur eux. Ceux-ci se défendirent vainement le mieux qu'ils purent. Trois périrent; dix-huit furent blessés. Les moines en appelèrent à la justice du roi et ne reçurent de lui qu'une demi justice. Thurstan fut bien destitué de ses fonctions d'abbé et renvoyé comme simple moine dans un couvent de Normandie. Mais plusieurs moines furent éloignés de Gladstonbury et placés dans d'autres monastères sous un régime plus sévère [1]. Peut-être faut-il cependant tenir compte à Guillaume et à Lanfranc de n'avoir pas tout sacrifié dans cette occasion au principe d'autorité. Ce principe cher à un despote et probablement aussi à un primat également estimé de Guillaume le Bâtard et d'Hildebrand ne permet pas d'ordinaire que l'inférieur qui résiste à son supérieur, alors même qu'il défend sa vie, ne soit pas considéré comme ayant mérité tout au moins un léger châtiment pour le mauvais exemple qu'il a donné. Guillaume le Roux trouva sans doute plus tard que son père avait été trop sévère; car il rendit à Thurstan l'office que celui-ci avait si bien rempli. Il est vrai que ce ne fut pas gratis. On dit en effet qu'un don de cinq cents livres d'argent contribua à rendre le roi d'Angleterre

1. Freeman, t. IV, p. 389, c. XIX. Comparer son récit à celui d'Augustin Thierry, t. II, p. 178-179. Ce dernier oublie de dire que l'abbé fut par suite révoqué de ses fonctions.

favorable à la réclamation de l'oppresseur des moines de Gladstonbury.

Il y a apparence pourtant que Guillaume et Lanfranc s'appliquèrent de leur mieux à mettre à la tête du nouveau clergé anglo-normand des hommes dans lesquels l'ancienne population pût voir autre chose que les séides armés de la tyrannie et les auxiliaires du brigandage. C'est sans doute avec les mêmes intentions que fut créée une séparation plus forte entre eux et les seigneurs séculiers. Je ne parle pas seulement des efforts faits pour imposer au clergé d'Angleterre le célibat. C'était peut-être une concession faite à la cour de Rome qui poursuivait l'observation de ce règlement avec une ardeur singulière. Mais jusque-là le *fyrd* ou service militaire avait été acquitté directement par les églises ou les monastères pour les domaines qui leur appartenaient. On avait vu souvent des évêques ou des abbés conduire eux-mêmes leurs hommes à la guerre. La bataille d'Hastings en présente un exemple célèbre. Un changement tendit à se produire. Lanfranc en donna un exemple que d'autres suivirent. Une partie des domaines dépendant de l'archevêché de Cantorbéry fut concédée en fief par le métropolitain à des chevaliers, qui s'engagèrent en échange à acquitter le service militaire dû par tous les biens de l'Eglise [1].

Peut-être le désir de rendre le clergé plus capable de devenir le trait-d'union entre le roi et les indigènes, en le séparant davantage de l'élément laïque, sans qu'il eût pour cela moins d'autorité, ne fut-il pas étranger aussi à l'établissement des juridictions ecclésiastiques qui eut lieu à la fin de son règne [2]. Les dignitaires du clergé avaient jusque-là siégé avec les laïques dans les cours de justice. Il les en sépara et sépara les matières qui devaient être soumises à ces nouveaux tribunaux des causes qui désormais devaient être du ressort des seuls séculiers. Ce n'étaient pas seulement les ecclésiastiques qui devaient avoir désormais ces tribunaux pour juges. La cause des veuves, celle des orphelins et celle des pauvres devaient être portées devant eux. Les châtiments qu'ils pouvaient infliger étaient aussi moins sévères que ceux des cours séculières. Pour ce double motif, il y avait apparence qu'ils

1. Freeman, t. V, p. 372, c. XXIV.
2. Voir dans Augustin Thierry, t. II, p. 211, l'ordonnance faite par le conquérant à cet effet.

deviendraient bientôt populaires. C'est là ce qui ne tarda pas à arriver, et quand un peu plus d'un demi-siècle plus tard, Thomas Becket se fut fait le défenseur de ces juridictions contre Henri II, les cœurs des descendants des Anglo-saxons furent tous avec lui. Après qu'il eut péri, assassiné par quelques-uns des gens du roi, le peuple l'honora comme un martyr. Sous Guillaume et sous son successeur, un évêque qui aurait joué le même rôle et subi le même sort n'aurait probablement pas été l'objet des mêmes hommages. Il n'est pas moins probable que le changement opéré dans l'organisation de la justice était une atténuation aux rigueurs de l'état de choses existant, qui, dans un temps donné, devait, par l'intermédiaire du clergé, faciliter la réconciliation de la population vaincue avec le grand chef des vainqueurs.

C'est aussi sous Guillaume que le clergé, à l'exception de ceux de ses membres qui siégeaient comme propriétaires de baronnies parmi les grands feudataires, cessa de figurer dans les mêmes assemblées nationales. Il eut des assemblées particulières, ayant leurs attributions distinctes de celles de ces conseils, représentant les anciens Wittenagemots, où les Normands avaient presque seuls désormais place. La distinction ne fut pas d'ailleurs tellement marquée que ces conseils ne pussent pas s'occuper de matières intéressant les ecclésiastiques et que les synodes ecclésiastiques, à leur tour, ne pussent donner leur avis sur des matières temporelles. La confusion complète ne pouvait faire place ainsi out à coup à une séparation complète. Ce n'était pas moins un changement important qui devait aussi, à la longue tout au moins, relâcher le lien du clergé d'Angleterre avec les maîtres étrangers.

En même temps, Guillaume le Conquérant maintenait contre le siège de Rome l'indépendance de l'Eglise anglaise. Grégoire VII lui réclamait l'hommage. Il le refusa. Il le refusa avec fermeté, voulant, disait-il, donner au Saint-Siège ce que ses prédécesseurs lui avaient accordé, mais s'abstenir de créer pour sa couronne des obligations nouvelles. Cette lettre si célèbre suggère à Freeman les réflexions suivantes [1] :

« Quand nous lisons cette mémorable missive, nous sommes frappés du calme hardi avec lequel son auteur brave et

1. T. IV, p. 432, c. XIX.

réfute le puissant Hildebrand, sans un mot de menace ou de raillerie, sans un mot que le pontife puisse regarder comme inconvenant ou irrespectueux. La dignité simple, l'écrasante logique de ces quelques mots de Guillaume le Grand forment un contraste marqué avec les viles calomnies et les invectives sauvages que les partisans du pape et de l'empereur se lançaient l'un à l'autre dans d'autres pays. Mais pour un Anglais la missive a un autre et plus profond intérêt. Elle montre combien Guillaume tenait à se placer dans la position de ces rois dont il se prétendait le successeur légitime. Il réclame leurs droits, mais rien que leurs droits. Ce qu'ils ont payé, il le payera (Grégoire VII avait réclamé le denier de saint Pierre) ; ce qu'ils n'ont pas payé, il ne veut pas le payer. Avec la couronne de l'empire insulaire, Guillaume avait, en face des pouvoirs étrangers, adopté l'esprit qui convenait à ceux qui la portaient..... Quand nous voyons l'honneur et l'indépendance de l'Angleterre ainsi gardés aussi bien que le plus noble de ses successeurs à pu le faire, nous pouvons pour un moment oublier que c'était un conquérant étranger qui s'acquittait si dignement au moins d'un des devoirs d'un roi anglais. »

Il n'en avait pas moins fait flotter sur l'Angleterre l'étendard béni que lui avait donné le Saint-Siège, et la nouvelle organisation ecclésiastique qu'il avait imposée à son royaume ne pouvait être que favorable aux vues ultérieures de celui-ci. La suprématie sur toute l'Eglise anglaise d'un métropolitain dont le grand titre était une délégation pontificale, l'assujettissement du clergé anglais à une discipline plus forte et à des règlements que la papauté s'efforçait avec une rare énergie de faire prévaloir dans tout l'Occident, les prérogatives judiciaires conférées à ce corps ainsi discipliné, la ligne de séparation plus grande entre lui et les laïques en tout ce qui concernait les affaires purement nationales, tandis que la tutelle de la classe la plus nombreuse lui était confiée, tout cela devait faciliter dans un avenir prochain les prétentions d'un pouvoir qui sait ajourner l'exécution de ses projets, quand le moment lui semble peu favorable, mais qui y revient quand les circonstances ont changé. Grégoire VII ne répondit pas à la lettre de Guillaume. Etait-ce qu'il acquiescait à ce que celui-ci disait? Nullement sans doute. En tout cas, cette suzeraineté que Guillaume avait refusé de reconnaître, le

plus grand des successeurs de Grégoire VII devait l'obtenir et sous Innocent III, l'Angleterre devait être la vassale de la papauté.

IV

L'histoire des successeurs de Guillaume le Conquérant est surtout la partie de leur travail où les deux grands historiens de la conquête normande, auxquels nous avons recours pour l'histoire de ce grand événement, diffèrent profondément l'un de l'autre. A quelle époque eut lieu la fusion définitive des deux races saxonne et normande? Elle eut lieu très rapidement suivant Freeman, et s'il y eut souvent au XII[e] siècle antagonisme entre certains nobles et une partie des classes populaires, la distinction des origines n'y a été pour rien. Ce n'est pas comme descendants les uns des vainqueurs, les autres des vaincus que ces habitants d'un même pays nourrissaient les uns contre les autres des sentiments d'inimitié. Tous étaient Anglais et ils se disaient tels. Mais il y avait d'autres causes de querelles. Augustin Thierry, au contraire, croit que l'inimitié des races subsista jusqu'au temps de Jean sans terre. C'était un feu qui couvait le plus souvent sous la la cendre, mais qui parfois éclatait et produisait des embrasements passagers. Lors même que la paix régnait en apparence, ce qui se passait dans l'âme de ces hommes animés à l'égard les uns des autres d'un esprit si peu fraternel, se laissait facilement apercevoir. Les fils des vainqueurs regardaient ceux des Saxons avec ce dédain mélangé de dégoût avec lequel les planteurs blancs de la Virginie regardent les nègres ou les gens de couleur. Les fils des Anglo-Saxons honoraient comme un saint Walthéolf, parce qu'un tribunal composé de Normands, lui avait infligé le dernier supplice, et célébraient dans leurs légendes ces outlaws, ces proscrits qui, réfugiés dans les forêts y guettaient le moment où ils pourraient faire expier, à quelque Normand isolé tombant entre leurs mains, les crimes de ses compatriotes. Robin Hood, ses compagnons et ses émules dont l'auteur français fait des personnages historiques, étaient pour eux des héros nationaux. — On voit

par là combien les deux grands historiens dont nous parlons s'accordent peu. Pourtant ils ont consulté les mêmes sources, et la conscience n'a pas manqué plus que l'intelligence à ces deux hommes éminents. Mais peut-être cette conscience même a-t-elle été, au moins pour l'un d'entre eux, une pierre d'achoppement. Elle peut, dans certain cas, porter au raffinement. On ne se contente pas du sens apparent du passage que l'on a sous les yeux. On y cherche un sens caché et quelque mot, quelque détail insignifiant pour un lecteur moins attentif prend l'aspect d'une révélation.

« La valeur exacte du langage des vieux historiens, dit Augustin Thierry [1], est souvent un problème pour l'historien moderne. Comme ils écrivaient pour des gens qui savaient sur leur propre état social bien des secrets que la postérité n'a pas reçus, ils pouvaient impunément être vagues et faire des réticences; on les comprenait à demi-mot. Mais nous, comment nous est-il possible de comprendre la manière de s'énoncer des chroniqueurs, si nous ne connaissons la physionomie de leur temps? Et où pourrions-nous étudier le temps, sinon dans les Chroniques elles-mêmes? Voilà un cercle vicieux dans lequel tournent nécessairement tous les modernes qui entreprennent de décrire avec fidélité les vieilles scènes du monde et le sort heureux ou malheureux des générations qui ne sont plus. Leur travail, plein de difficultés, ne saurait être complètement fructueux. Qu'on leur sache gré du peu de vrai qu'ils font revivre à grand'peine. »

Rien n'est plus touchant que cette réflexion, ou, si on le préfère, que cet aveu de celui que l'on a appelé l'Homère de l'histoire. Mais il eût dû, ce semble, en tirer cette conséquence qu'il faut se montrer très réservé dans l'interprétation de ces vieilles chroniques, dont les auteurs se sont souvent exprimés d'une manière si difficile à saisir pour nous hommes d'un autre âge. En comparant des témoignages divers, on peut souvent les expliquer l'un par l'autre et en tirer des conclusions pourvues d'un certain caractère de probabilité. Aller plus loin, c'est entrer dans une voie périlleuse. Transformer une bête de somme inoffensive en un cheval de bataille portant un guerrier tout armé, c'est là une grande témérité et Augustin Thierry l'a fait fréquemment.

1. T. II, p. 282. Fin du liv. VII.

« La passion fait sentir et jamais voir, » a dit quelque part Montesquieu. Augustin Thierry sentait vivement, et cela donne un charme particulier à ses écrits historiques, particulièrement à son histoire de la conquête des Normands. Mais il n'a pas bien vu ou, pour employer une expression triviale, il a vu double ; ce qui revient au même. Citons quelques exemples.

Quand Henri Ier, le troisième des souverains normands de l'Angleterre épousa Edith, fille de Malcolm d'Ecosse, descendant de race saxonne par sa mère, beaucoup de Normands en manifestèrent du mécontentement. Par ironie, ils appelaient les deux époux Godric et Godive [1]. On en pourrait conclure que, dans leur opinion, Henri Ier se rapprochait plus de la race vaincue qu'ils ne l'eussent voulu. On sait, d'ailleurs, qu'une partie notable des Normands d'Angleterre se détachèrent de lui pour embrasser la cause de son frère Robert, son concurrent. Les Anglo-Saxons, au contraire, soutinrent sa cause. L'épouse du roi fut appelée par eux *la bonne reine*. De ces faits et de quelques autres semblables que l'historien français n'ignorait pas, puisqu'il les cite, il ne tire aucune conclusion favorable à un commencement d'entente entre la race vaincue et le dernier des fils du conquérant. Mais il a soin de relever tout ce que les chroniqueurs racontent des misères et des violences de l'époque. Le roi en est toujours, à ses yeux, plus ou moins responsable, lors même qu'il n'est pas incriminé par les contemporains, et les victimes en sont des Saxons qu'on maltraite comme tels, alors que ces mêmes chroniqueurs parlent d'une manière générale des misères du temps et des souffrances des vilains. La plupart de ces vilains étaient des Saxons sans doute. Mais ils n'étaient pas les seuls Saxons.

« Les évêques normands, dit-il dans un autre endroit [2], marchaient à l'autel, comme les comtes à leurs revues des gens d'armes, entre deux haies de lances ; ils passaient le jour à jouer aux dés, à galoper et à boire. » Et, en note, il allègue comme preuve le passage suivant de la chronique d'Henri Knyghton : « Omnes fere tunc temporis in Anglia, monachi secularibus haud absimiles... venari, aucupari, tes-

1. Omnes palam contumeliis dominum inurere, Godricum eum et comparem Goditham appellantes (William Malmesbury. *De Gestis reg. angl.* Liv. V).
2. T. II, p. 234, ad an. 1089.

seras quatere, potibus indulgere consueverunt ut majus (?) illos consules quam monachos pro famulorum frequentia putares. » Pourquoi attribuer aux évêques normands un fait reproché à tous les moines sans désignation de race et pourquoi faire de tous les moines des Normands? Quelques pages plus haut, Augustin Thierry représentait pourtant les moines de l'abbaye de Saint-Augustin à Cantorbéry comme des conspirateurs saxons faisant une guerre perpétuelle à leurs abbés, parce que ceux-ci étaient Normands. Il est vrai qu'il dit en parlant de cette abbaye : « Là, se conservait à un plus haut degré que dans les maisons religieuses de moindre importance l'esprit national et le souvenir de l'ancienne liberté [1] ». Je suis porté à croire le contraire. Est-il vraisemblable, en effet, que ces Normands qui, d'après notre auteur, en s'engageant dans la vie monastique, cherchaient plus de facilité pour jouer aux dés, galoper et boire, eussent préféré à l'abbaye la plus riche et la plus honorée des monastères plus pauvres et plus obscurs? S'il m'était permis de formuler une hypothèse sur un sujet très mal éclairci pour moi, je dirais plutôt : Les moines de l'abbaye de Saint-Augustin à Cantorbéry, appartenant à la race normande en partie notable, se croyaient par suite autorisés à montrer plus d'insubordination à l'égard de leurs abbés que les moines de beaucoup d'autres abbayes qui, étant saxons, eussent été téméraires d'affecter autant d'indépendance. Mais, si l'on en croit un chroniqueur contemporain, qui peut-être exagère, la vie des moines en Angleterre était loin d'être toujours édifiante.

Augustin Thierry raconte que sous Etienne une grande conspiration des Anglo-Saxons eut lieu en Angleterre pour tuer les Normands établis dans le pays. Deux écrivains ont parlé de cette conspiration. L'un est Orderic Vital qui s'exprime ainsi :

« Reversus (Stephanus) in Angliam turbatum regnum invenit et fomentum nimiae crudelitatis et cruentae proditionis persensit. Nam quidam pestiferi conspirationem fecerant et clandestinis machinationibus sese ad nefas invicem animaverant, ut omnes Normannos constituto die occiderent et regni principatum Scottis traderent. »

Nous pouvons admettre avec Freeman que les mots *qui-*

1. *Id. Ibid.*, p. 230.



dam pestiferi sont traduits d'une manière assez singulière par « les Saxons » et que *Normannos omnes* pourrait bien signifier seulement les mercenaires normands que le roi Etienne avait fait venir en Angleterre pour y soutenir sa cause. Il est vrai qu'Orderic Vital dit aussi : « Inter haec Stephanus rex intestinis motibus rumores audivit. » Mais il est très peu vraisemblable que le mot Anglorum, appliqué aux acteurs d'événements accomplis au temps d'Etienne, signifie autre chose que les habitants de l'Angleterre. Il n'est pas dans l'habitude d'Orderic Vital d'opposer ainsi les Anglais de race aux étrangers qui les avaient assujettis. Orderic nous apprend également que cette conspiration fut révélée à Richard, évêque d'Ely, sous le sceau de la confession. Cela semble exclure l'idée d'un mouvement national. Il ne s'agissait sans doute que d'une conspiration toute locale. L'auteur principal en était un clerc de l'église d'Ely, d'après Ralph de Diceto, qui s'exprime en ces termes : « Ranulfus clericus Helyensis episcopi conjurationem fecit ad Normannos omnes interficiendos. » C'eût été une grande entreprise, pour un clerc dont le nom dans l'histoire ne figure qu'en cette occasion, de vouloir exterminer tous ceux qu'Augustin Thierry considère comme ayant alors tenu dans la servitude la majeure partie de la population de l'Angleterre. Et puis ce clerc lui-même portait un nom normand. Donc vraisemblablement il ne s'agissait que du massacre d'un certain nombre d'hommes, nés en Normandie, qui soutenaient le parti d'Etienne et qui probablement rançonnaient le pays, comme le faisaient volontiers les hommes d'armes à cette époque et dans d'autres temps [1].

L'histoire de Thomas Becket est une des parties les plus émouvantes du beau livre d'Augustin Thierry. Thomas Becket, comme Walthéolf, et plus encore, a été considéré par les Anglais comme un saint et comme un martyr. On sait que, sous Henri II, devenu primat d'Angleterre surtout par l'influence du roi dont il avait été le favori, il fut son adversaire intrépidement obstiné, lorsque celui-ci voulut porter atteinte aux juridictions ecclésiastiques. Il souffrit longtemps l'exil et finit par succomber sous les coups de quatre des vassaux du roi, qui, en l'assassinant dans sa propre église, crurent rem-

1. Voir Freeman, t. V, p. 281, chap. XXIII et appendice, Note IV, p. 827.

plir leur rôle de vassaux loyaux. L'Angleterre tout entière prit alors à l'égard d'Henri II une attitude menaçante. Son propre fils, Henri Courtmantel, qu'il avait fait couronner de son vivant, afin de s'attacher les Anglais, se déclara le vengeur de sa victime, bien qu'il eût lui-même figuré parmi les persécuteurs de celle-ci. Le malheureux monarque, pour calmer ses sujets, se vit obligé de faire publiquement pénitence près du tombeau de l'Archevêque, et les membres du clergé qui s'étaient montrés le plus opposés à Thomas Becket figurèrent parmi ceux qui présidèrent à cette cérémonie si humiliante pour le souverain de l'Angleterre. Tels sont les faits que tout le monde connaît. Augustin Thierry en a fait un des grands épisodes de la lutte tantôt sourde et tantôt déclarée que les descendants des sujets d'Harold soutinrent si longtemps, d'après lui, contre les descendants de leurs vainqueurs.

Les deux seules preuves sur lesquelles il se fonde sont un incident relatif à la mort du saint et un récit romanesque où le père de Thomas Becket est représenté comme un Saxon, auquel se serait unie la fille d'un prince sarrazin.

L'incident, par lequel nous commençons parce que deux mots suffiront pour en montrer le peu d'importance au point de vue où notre auteur se place, est tiré d'un récit en vers de Guillaume de Newbridge. Quand Thomas Becket fut tombé sous les coups de ses meurtriers, un homme d'armes, appelé Guillaume Maltret, poussa son cadavre du pied, en disant : « Qu'ainsi meure le traître qui a troublé le royaume et fait insurger les Anglais. »

> Willelmus Maltret percussit cum pede sanctum
> Defunctum dicens : Pereat nunc proditor ille
> Qui regis regnumque suum turbavit, et omnes
> *Angligenas* adversus eum consurgere fecit.

Angligenas est souligné par l'historien français. Mais *Angligenas* au temps d'Henri II n'avait plus le sens que Thierry lui donne. La portion du clergé qui n'obéissait pas au mot d'ordre du roi n'avait pas cessé de faire des vœux pour l'Archevêque et les habitants de l'Angleterre qui suivaient ses inspirations avaient fait cause commune avec lui sans distinction de race.

Quant au récit romanesque du Saxon Gilbert Becket, fait

prisonnier par les Sarrasins dans une croisade en Palestine, y inspirant de l'amour à la fille du chef dont il était devenu le captif, s'échappant, se retirant à Londres et rejoint bientôt dans cette ville par la fille du chef à laquelle les deux seuls mots intelligibles pour les habitants de l'Occident qu'elle sût : « Londres et Gilbert », avaient servi de talisman pour retrouver celui qu'elle aimait; quant à ce récit par lequel Augustin Thierry commence le chapitre consacré à l'archevêque de Cantorbéry, des recherches récentes ont permis d'en apprécier le peu de valeur. Le père de Thomas Gilbert était un Normand de Rouen. Sa mère, appelée Rohésia ou Mathilde, paraît avoir pris naissance à Caen [1]. Mais Gilbert Becket habitait l'Angleterre; son fils y était né et, par suite, les Anglais le regardaient comme un compatriote, fait que l'on peut alléguer comme un de ceux qui témoignent de la fusion des indigènes et des fils de leurs anciens vainqueurs. Il faut d'ailleurs remarquer que nul n'avait eu plus de crédit que Thomas Becket à la cour d'Henri II, lorsqu'il était laïque. Il était alors son chancelier et son homme de confiance. Il avait une large part à la direction des affaires. Si l'on admettait qu'il était Saxon, il faudrait bien en conclure que, de son temps, on pouvait être à la fois Saxon et très grand personnage en Angleterre et dans l'ordre séculier et dans l'ordre ecclésiastique. Dans la dernière de ces positions, il a joui d'une immense popularité. Les Anglais l'ont regardé comme un bienfaiteur et comme un père. Mais ce n'est pas parce qu'il leur apparaît comme le champion d'une nationalité opprimée. « Il est visiblement salué, dit avec raison Freeman [2], comme un homme qui est venu au nom du Seigneur, le père de l'orphelin et le juge de la veuve. Cela nous montre qu'il y avait un bon côté même dans les réclamations ecclésiastiques tendantes à être exemptées de la loi commune du pays. Le même privilège qui abritait le prêtre coupable protégeait aussi les classes deshéritées du peuple... On avait abusé souvent de la juridiction épiscopale pour sauver des hommes pour lesquels les châtiments les plus durs n'auraient pas été trop sévères. Mais elle avait aussi fréquemment sauvé l'innocent de la pri-

1. M. Freeman, dans lequel je puise ces détails, renvoie dans une note pour l'origine de Thomas Becket à la biographie de l'Archevêque par J. C. Robertson, p. 10 et à Hippeau, *Introduction à la vie de saint Thomas le Martyr*, p. XXIV.
2. T. V, p. 668, ch. XXVII.

vation de la vie et de la mutilation, en obligeant de le traduire devant un tribunal dont les plus sévères châtiments étaient la flagellation et l'emprisonnement. Nous pouvons ainsi comprendre pourquoi le sentiment populaire était d'accord avec les prétentions ecclésiastiques et pourquoi Thomas était *d'une manière indirecte* le champion des hommes de race anglo-saxonne ; on sentait que la cause de l'Eglise était la cause du pauvre et la cause du pauvre était la cause de l'Anglais d'origine. Autrement nous n'aurions pas plus sujet de voir en lui un champion de la nationalité anglaise que de l'honorer comme un martyr. »

Le dernier champion de la nationalité anglo-saxonne aurait paru, d'après Thierry, sous le règne de Richard Cœur-de-Lion, à l'époque où ce prince, délivré de sa captivité en Allemagne, guerroyait en France (1196). La ville de Londres avait été requise de payer un taillage extraordinaire. Une assemblée des principaux bourgeois devait être convoquée par les Aldermen pour la répartition de la contribution. La plupart des membres de l'assemblée avaient opiné de telle sorte que la plus petite partie du fardeau devait être supportée par eux. Un des habitants, William à la longue barbe, leur tint tête. Il alla porter plainte à Richard des vexations intolérables auxquelles étaient soumis les pauvres et les petits et il reçut de lui bon accueil. Mais Richard oublia, dès le lendemain, ce qu'il avait promis la veille, chose assez ordinaire aux grands de ce monde, et peut-être assez naturelle ! Comment, en effet, pourraient-ils faire pour satisfaire tous ceux qui leur adressent d'humbles requêtes et auxquels ils donnent ce qu'on appelle vulgairement de l'eau bénite de cour ? Hubert Gautier, archevêque de Cantorbéry et grand justicier d'Angleterre, irrité de la démarche faite par William sans son autorisation défendit, par une ordonnance, à tout homme du peuple de Londres de sortir désormais de la ville, sous peine d'être emprisonné comme traître au roi et au royaume. Cette mesure et quelques autres produisirent beaucoup de mécontentement. Une association secrète de pauvres gens, où, d'après Guillaume de Newbridge, cinquante-deux mille personnes entrèrent, se forma et prépara une sédition. William à la longue barbe était l'orateur populaire et animait les esprits. Sa popularité était immense. On l'appelait le sauveur et le roi des pauvres. Mais ses adversaires eurent recours au procédé

qui avait autrefois réussi au sénat romain contre Caius Gracchus. Ils firent au peuple de fallacieuses promesses. Ils y joignirent d'abord d'autres moyens, mêlant avec habileté l'intimidation à la séduction, tragédiens et comédiens tour à tour et sachant augmenter la force des arguments d'une certaine nature qu'ils formulaient d'abord par l'emploi d'arguments contraires. Ils obtinrent par là des otages qui leur garantirent la tranquillité de la classe moyenne des citoyens [1]. On épia alors le moment où l'on pouvait arrêter William et l'on employa pour cette arrestation les moyens familiers à la police de toutes les époques. Cependant William tua l'un de ceux qui mirent la main sur lui, échappa aux autres et, avec neuf compagnons, se retira dans une église. Ils s'y barricadèrent et voulurent s'y défendre. Mais le justicier fit mettre le feu à l'église. William et ses compagnons furent obligés d'en sortir. Blessé d'abord grièvement par le fils de celui qu'il avait tué lors de la première tentative d'arrestation dirigée contre lui, il fut lié à la queue d'un cheval et traîné jusqu'à la tour de Londres. Là il reçut sa sentence de mort et fut pendu avec ses compagnons. Le peuple de Londres n'avait fait aucun effort pour le défendre. Mais il le pleura après sa mort, et l'archevêque de Cantorbéry, principal auteur de son supplice, fut regardé comme un assassin. Le gibet auquel William avait été suspendu fut enlevé de nuit comme une espèce de relique et l'imagination populaire lui attribua le don des miracles.

Le récit d'Augustin Thierry que nous venons d'analyser est singulièrement dramatique et plein d'intérêt. Mais pourrions-nous affirmer avec lui que son héros a été l'un des patriotes malheureux qui ont sacrifié leur vie pour la sainte cause de la nationalité anglaise, opprimée par une armée d'envahisseurs? C'est là une pure hypothèse qui ne repose sur aucun fondement. Etait-il d'abord Saxon? Augustin Thierry l'affirme d'une manière, ce semble, un peu témé-

1. Augustin Thierry dit qu'ils obtinrent comme otages les enfants d'un grand nombre de familles de la *moyenne et de la dernière classe* (t. IV, p. 89), et à l'appui de cette assertion, il cite en note les mots suivants de Ralf de Diceto : « Multorum *mediae manus* hominum filii... dati sunt in obsidium ». On voit qu'il n'est nullement question d'enfants de la dernière classe du peuple. Mais il était bon pour les besoins de la cause qu'Augustin Thierry défend, que celle-ci, représentant toujours évidemment la race saxonne à laquelle elle devait appartenir en grande majorité par son origine, apparût sur le premier plan lorsqu'il s'agissait d'un conflit avec l'autorité normande.

raire. Sur quoi s'appuie-t-il pour motiver cette affirmation? Sur la longue barbe qui avait valu son surnom à William. fils d'Osbern. Il est vrai que Mathieu Paris, dans sa *Vie de Rithric, abbé de Saint-Alban*, parle d'Anglais que l'on exila à cause de leur opposition à la conquête et qui avaient de longs cheveux et de longues barbes à la manière des Troyens [1]. De ce passage l'auteur français a conclu aussi qu'il y avait des « familles saxonnes qui, par un vœu perpétuel s'étaient obligées à porter leur barbe longue, comme un souvenir de l'ancienne patrie et une sorte de protestation contre les usages introduits par la conquête ». Il ajoute, il est vrai, que ces familles étaient en petit nombre. Seconde affirmation destinée sans doute à diminuer la portée de la première, mais qui a l'inconvénient d'ajouter à une assertion très hasardée une autre assertion qui ne l'est pas moins. Je sais bien que les Normands, au contraire des Saxons, à l'époque de la conquête, avaient l'habitude de se raser. Ce fut même, lors de la bataille d'Hastings, l'objet d'une méprise assez singulière de la part des espions envoyés par Harold pour observer l'armée ennemie. Ils revinrent dire que dans cette armée il y avait plus de prêtres que de soldats, parce que les prêtres seuls portaient en Angleterre la barbe rase et les cheveux courts. Harold leur dit alors : « Ceux que vous avez trouvés en si grand nombre ne sont point des prêtres, mais de braves gens de guerre qui vous feront voir ce qu'ils valent [2] ». Mais la mode avait pu changer et Freeman affirme que la coutume de porter la barbe longue, au temps de Richard Cœur de Lion n'était pas plus anglaise que normande [3]. On peut ajouter que si William partageait avec d'autres saxons l'habitude dont parle Augustin Thierry, on ne voit pas trop pourquoi elle aurait été pour lui l'objet d'un surnom particulier. N'est-il pas plus probable que sa barbe, soit par sa couleur, soit par son épaisseur ou quelque autre caractère saillant, était de nature à fixer sur lui l'attention? Freeman doute qu'il fût de naissance saxonne et, s'il l'était, dit-il, cela irait absolument

1. « Exularunt ab Anglia nobiles tam milites quam praelati, viri sancti generosi ac dapsiles, qui more Orientalium et maxime Trojanorum barbas et comas nutriebant, armis et fide praeclarissimi. »
2. Augustin Thierry. *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, p. 260 de la septième édit.
3. T. II, p. 27.



contre le système de l'écrivain français. William était allé à la Croisade, à ce que nous rapportent les contemporains; il avait eu des rapports particuliers avec Richard Cœur de Lion, et il semble avoir eu pour lui un certain attachement, d'après ce que les auteurs contemporains nous racontent. On le voit, il est vrai, soutenir la cause des pauvres et des gens mal aisés contre les riches, et tout porte à croire que la première se composait presque uniquement d'Anglais de naissance, tandis que dans la seconde les Anglais et les Normands se trouvaient mêlés ensemble. Mais il n'a pas obtenu seulement les éloges de Mathieu Paris, chez lequel le vieil esprit saxon semblait s'être incarné. Roger de Howden, dans sa chronique qui n'a rien de commun avec l'esprit saxon, le présente sous un jour très favorable. Il le qualifie entre autres choses de « jurisperitus », ce qui pourrait servir de compensation à sa longue barbe pour faire conjecturer à ceux qui voudraient absolument faire quelque supposition sur son origine, qu'il appartenait à la famille normande. Guillaume de Newbridge, au contraire, le peint sous des traits peu flattés. C'est dans ce dernier qu'il est question des neuf compagnons qui ne voulurent pas l'abandonner et qui furent pendus avec lui. Augustin Thierry nous assure qu'ils étaient tous saxons de naissance. Nous avouons n'en rien savoir, et peut-être n'en savaient-ils rien eux-mêmes; car dans une ville comme Londres, les deux populations avaient dû se confondre beaucoup plus encore que dans les autres parties de l'Angleterre. Comme William à la longue barbe, ils soutenaient la cause des déshérités. C'est là tout ce que l'on peut dire. La première personne qui attribua à la victime du justicier Hubert Gautier le pouvoir de faire des miracles était un prêtre. Augustin Thierry lui donne aussi l'épithète de Saxon. En revanche, il nous dit que le peuple de Londres traita d'assassins les Normands qui l'avaient fait mourir, tandis que cette épithète, d'après le chroniqueur qui en fait mention, fut décernée seulement au grand justicier qui avait seul aussi prononcé la sentence [1].

Cette longue série d'inexactitudes que nous venons de signaler, précède immédiatement dans Augustin Thierry le paragraphe que nous allons citer :

1. « Regni provisorem tanquam homicidam pro supplicio pestilentis homicidae lacerantes ». Ainsi s'exprime Guillaume de Newbridge.

« Ici doit se terminer le récit de la lutte nationale qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands; car l'exécution de William Longue-Barbe est le dernier fait que les *auteurs originaux rattachent positivement à la conquête*. Qu'il soit arrivé dans la suite d'autres événements empreints du même caractère, et que William n'ait pas été le dernier des Saxons, c'est ce qui est indubitable; mais l'inexactitude des chroniqueurs ou la perte des anciens documents nous laisse sans preuves à cet égard et nous réduit *tout d'un coup* aux inductions et aux conjectures. La tâche du narrateur consciencieux finit donc à ce point [1]. »

Que sont donc les morceaux historiques que je viens d'analyser si ce n'est une accumulation de conjectures et combien est forte chez les mieux doués et les mieux intentionnés d'entre les historiens la tentation de subordonner les faits à des idées préconçues!

V

D'Augustin Thierry, nous passerons maintenant à M. Freeman auquel nous avons beaucoup emprunté, mais relativement auquel nous devons aussi faire quelques réserves dans l'éloge. Suivant lui, la distinction des Anglo-Saxons et des Normands se serait bien rapidement effacée. Parlant de la rébellion qui fut excitée en 1088 dans le Nord de l'Angleterre par Eudes, évêque de Bayeux, frère du conquérant, soutenu par une partie des seigneurs normands, rébellion que Guillaume le Roux étouffa, grâce au secours que lui fournit ses sujets anglais, il dit : « La campagne de 1088 fut autant une guerre des Anglais contre les Normands que la campagne de 1066, et ce fut la dernière campagne des Anglais contre les Normands. Désormais nous verrons des guerres civiles dans lesquelles des hommes de l'une et de l'autre race ont pu être rangés en bataille des deux côtés; mais nous ne verrons plus une lutte à main armée entre les deux races. Nous ne verrons plus un appel adressé aux Anglais comme Anglais pour qu'ils combattent les Normands. Quand pour la

1. T. IV, p. 94.

première fois les Anglais seront appelés à combattre les étrangers sur leur propre sol, le sens des mots aura changé. Les descendants des colons (settlers) normands seront devenus Anglais, et ils se joindront aux autres Anglais, en tenant tête aux aventuriers venus de pays qu'ils se seront habitués à considérer comme étrangers [1]. »

D'abord M. Freeman tombe ici dans le défaut qu'il a si souvent reproché et avec raison à son devancier français. Il met en présence les Anglais et les Normands dans une lutte où les Anglais furent tous d'un côté sans doute, et où trente mille d'entre eux combattirent d'après une version, où un certain nombre d'entre eux montrèrent une grande ardeur à défendre leur protégé, mais où ils n'ont joué probablement qu'un rôle secondaire. Guillaume eut de son côté une partie des Normands, peut-être la plus forte partie de ceux qui étaient établis en Angleterre, tandis que son frère Robert Courteheuse avait entraîné dans son parti les autres ainsi que ses vassaux de Normandie [2]. Ce fut surtout une lutte de Normands contre Normands. Les Saxons, mal habitués à l'usage des armes, ne pouvaient guère figurer que comme des comparses. S'il en avait été autrement, s'ils avaient été les vainqueurs et qu'ils eussent pris sur le champ de bataille leur revanche d'Hastings, n'auraient-ils pas pris aussi leur revanche de la conquête? Le roi Roux, pour obtenir leur assistance, leur avait fait des promesses qu'il ne tint pas. Ne l'auraient-ils pas obligé à tenir sa parole? Auraient-ils laissé ces étrangers qu'ils venaient de vaincre en possession des biens que ceux-ci leur avaient enlevés à eux-mêmes, lorsque la fortune avait secondé leurs armes? Tout eût été evidemment à leur merci, et combien ne devrait-on pas trouver étrange qu'à l'issue de la lutte, les Normands se soient trouvés à leur égard dans la même situation et aient exercé sur eux la même oppression qu'auparavant sans rencontrer de résistance? Rien assurément n'est moins vraisemblable. Je me trompe. Il est moins vraisemblable encore que, le lende-

1. T. V, p. 79, ch. XXIII.

2. Il est vrai que les principaux chefs des Normands établis en Angleterre se prononcèrent pour Robert, à l'exception du comte de Chester, de Guillaume, et peut-être de Robert de Mowbray (Orderic Vital). Mais rien ne prouve qu'ils aient été suivis par la plus grande partie de leurs vassaux. L'archevêque de Cantorbéry, Lanfranc se déclara pour Guillaume le Roux, et l'on sait quelle était son influence.

main de ce nouveau choc des deux races, elles aient oublié qu'elles différaient d'origine pour ne se rappeler qu'une chose, qu'elles habitaient le même sol et qu'elles formaient une seule et même nation.

Ce n'est pas ainsi que s'accomplissent ces grandes transformations qui d'hommes d'origines diverses font un peuple uni, même au sein des discordes intérieures, par ce sentiment qu'ils ont une patrie commune. Elles sont très rapides pour les uns, tardives pour les autres. Le souvenir de la défaite et de l'humiliation, survit longtemps chez certains d'entre eux et entretient dans leurs cœurs des sentiments amers, alors même que les effets matériels de la défaite ont cessé d'exister pour eux. Au contraire, les autres, au sein même de la servitude et de la misère, oublient promptement quelles ont été les causes de cette servitude et de cette misère. Ils acceptent leur sort et considèrent comme naturel un état de choses qui les place dans la dépendance des fils de ceux qui ont dépouillé leurs pères. *A priori* l'on peut admettre qu'il en a été ainsi chez les Anglo-Saxons, qu'un certain nombre ont justifié l'opinion de M. Freemann et que d'autres ont nourri les rancunes nationales que Thierry prête à tous. J'ai lieu de penser que ces derniers furent même longtemps les plus nombreux. Voici pourquoi :

Ce qui rapproche surtout les hommes, c'est le langage. Lorsque, dans un même pays, on voit la population divisée en deux groupes qui parlent des langues différentes, il y a lieu de penser que le souvenir d'une différence d'origine subsiste et subsistera longtemps encore dans l'un et dans l'autre. Ce souvenir peut ne donner lieu à aucune animosité. L'association des deux groupes peut avoir été établie sur le pied de l'égalité et en vue d'un mutuel secours. Il en est ainsi en Suisse et dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Mais si ce souvenir est celui de la conquête faite par les uns et de la dépossession accomplie au détriment des autres, il est presque impossible qu'il n'en résulte pas au moins de sourdes inimitiés ; je ne veux pas prétendre qu'elles engendrent toujours la guerre déclarée ni même que, lorsque celle-ci éclate, elles en soient toujours la cause principale. C'est le tort d'Augustin Thierry d'avoir mis en relief cet élément de discorde, en tirant de certains textes ce qu'ils ne contenaient pas, et cela par voie tantôt d'interprétation forcée et tantôt par voie



d'addition. Mais M. Freeman va trop loin aussi lorsqu'il affirme en maints endroits que les fils des Saxons avaient généralement oublié, fort peu de temps après la conquête, et ce qu'ils avaient été et ce que les Normands avaient fait d'eux et que les Normands n'avaient pas pour eux ce dédain par lequel on ajoute l'insulte aux misères dont on est l'auteur. Ce dédain peut d'ailleurs contribuer à assurer la soumission de ceux qui en sont l'objet. Un maître détesté, qui n'a pour les enfants confiés à sa direction que des paroles rudes, est parfois le mieux obéi. Mais s'il lui arrive malheur, ceux qui tremblaient le plus devant lui pourront bien être ceux qui considéreront ce malheur comme une expiation providentielle du mal qu'il leur a fait. Alors seulement ils seront sincères.

Ces dernières réflexions peuvent trouver leur application, ce me semble, dans le récit qui nous est fait par Freeman, d'après un document ancien, de la bataille de l'Etendard. Cette bataille fut livrée sous Etienne aux Ecossais qui avaient pris l'offensive contre ce petit-fils de Guillaume le Conquérant. On sait qu'ils furent défaits par l'armée anglo-normande. Avant la bataille, une harangue aurait été adressée à celle-ci, par un chef nommé Gauthier de l'Epée, normand de naissance, d'après le chroniqueur, et dans cette harangue Gauthier de l'Epée, pour stimuler l'ardeur des combattants, leur aurait rappelé les succés de leurs pères vainqueurs des Anglo-Saxons et conquérants de l'Angleterre. Il est possible que ce discours soit tout simplement l'invention d'un maladroit imitateur de l'antiquité. Mais voyons les conclusions qu'en tire M. Freeman [1].

« C'est la dernière fois, dit-il, que dans une harangue adressée à une armée qui est décrite comme anglaise un appel ait été fait à des sentiments normands et à l'orgueil qu'excitaient les exploits des Normands. Ce fait doit être également remarqué, soit que le discours ait été réellement prononcé, soit que l'historien (l'abbé Ethelred), suivant l'exemple donné par d'autres historiens en pareil cas, ait composé un discours qui lui semblait approprié au caractère de celui dans la bouche duquel il le mettait. Une telle exhortation adressée à une armée, dont la plus grande partie doit avoir été anglaise, est naturellement un signe du temps,

1. T. IV, p. 267.

mais c'est un signe du temps qui peut être faussement interprêté. Elle est conforme aux idées naturelles à un homme d'origine normande, mais elle renferme des idées qu'un tel homme ne se serait pas aventuré à exprimer devant des auditeurs anglais, s'il n'avait senti que les vieux griefs étaient suffisamment pardonnés (pretty well forgiven) par eux. C'est le même sentiment qui porte aujourd'hui les habitants Celtes et les habitants Germains de l'Ecosse à s'enorgueillir des combats où les Saxons ont vaincu les Gaëls, comme des combats où les Gaëls ont vaincu les Saxons. Et je ne doute pas que quelques uns de ceux qui lisent mon récit avec une sympathie égale à la mienne pour l'Angleterre et pour Harold, ne se sentissent blessés à l'endroit le plus sensible si la critique venait s'attaquer à la croyance que leurs propres ancêtres sont venus en Angleterre avec Guillaume le Bâtard. Le commencement de cette manière de voir et de sentir apparaît dans le discours prononcé par Gauthier de l'Epée ou qui a été mis sous son nom par le brave et pieux fondateur de l'ordre cistercien dans le Yorkshire, qui a également encouragé la littérature française et l'étude de l'histoire d'Angleterre. »

Qu'on nous permette de laisser de côté le cas où l'imagination du chroniqueur aurait fait tous les frais du discours mis sous le nom de Gauthier de l'Epée. Il n'y a aucune conclusion à tirer pour l'histoire d'un peuple d'un discours de rhétorique composé dans l'enceinte d'un monastère. L'auteur y dit ce qui lui plaît; il met ce qu'il dit sous le nom qui lui plaît. Ses lecteurs, s'il en a, applaudissent ou désapprouvent. La postérité s'occupe peu de ce qu'ils en ont pensé et, si elle s'en occupait, si elle voulait en tirer des conclusions, ce serait un travail entièrement stérile. Mais supposons que le discours ait été réellement prononcé. N'est-ce pas aller bien loin que d'y voir le signe d'une entente cordiale entre les vainqueurs et les vaincus d'Hastings? D'abord à qui dut parler Gauthier de l'Epée? Evidemment aux chefs. Quand on dit qu'un général adressa aux soldats de son armée telle ou telle exhortation, cela n'a pas d'ordinaire d'autre sens. La plupart des soldats n'entendent pas, ou s'ils entendent, la discipline leur défend de protester. Applaudir est un de leurs devoirs et ils applaudissent de confiance, quand les officiers leur en ont donné le signal. Or, le discours de Gauthier de l'E-



pée devait être du goût de ces derniers, la plupart étant normands, d'après M. Freeman lui-même (Augustin Thierry dirait *tous* avec un peu d'exagération). Ils manifestèrent donc leur assentiment, la majorité, parce qu'il lui plaisait d'entendre signaler les exploits de ses ancêtres, la minorité parce qu'elle n'osait pas faire autrement. Et, si l'on veut, l'écho, représenté par les Anglo-Saxons occupant dans l'armée une position inférieure, répéta les acclamations qui, d'abord, avaient retenti dans le voisinage immédiat du général. Si j'avais, je l'avoue, une conclusion à tirer de cette scène, elle serait tout à fait opposée à celle de M. Freeman. Je dirais : « Au temps d'Etienne, les Normands, tenant les Anglo-Saxons sous le joug de la discipline militaire, avaient pour eux si peu de ménagements qu'avant la bataille de l'Etendard, le commandant d'une armée où ces malheureux occupaient numériquement la meilleure place osait publiquement rappeler, comme le plus beau trophée dont ses subordonnés dussent conserver le souvenir, le combat par lequel ces Saxons avaient perdu leurs biens et leur liberté. Les Spartiates comptaient dans leurs armées nombre d'Hilotes et ne se confondaient pas avec eux. Je n'hésite pas à croire pourtant que, dans les chants guerriers par lesquels ils s'excitaient au combat, les exploits qui auraient rendu leurs ancêtres maîtres de la Laconie et de la Messénie n'étaient pas passés sous silence. Les Hilotes entendaient et marchaient. Pourtant le sentiment que leur inspiraient les Spartiates, Xénophon nous le fait connaître à propos de la conspiration de Cinadon. Ils eussent voulu les manger tout vifs. ».

Ce qui me paraît probable (et c'est un point auquel ni Augustin Thierry, ni M. Freeman ne me semblent avoir suffisamment touché), c'est que le rapprochement des deux races se fit peu à peu surtout par l'intermédiaire du clergé. Les Anselme et les Thomas Becket ont fait beaucoup pour cela. Anselme avait montré l'esprit libéral et conciliant qui l'animait, avant même qu'il fût devenu primat d'Angleterre. Lanfranc, d'un caractère plus dur, était alors encore archevêque de Cantorbéry. Anselme, né à Aoste en Italie, mais moine en Normandie et devenu l'abbé du Bec où Lanfranc avait rempli les mêmes fonctions, était venu le visiter dans sa métropole. On parla de différentes réformes que l'Archevêque avait conçu le dessein d'exécuter. Le prélat, entre autres cho-

ses, voulait interdire le culte de certains d'entre ceux que les Anglais vénéraient comme saints et martyrs. Il fut question, entre autres, d'un des prédécesseurs de Lanfranc nommé Elfeg. Prisonnier des Danois, il avait refusé d'acheter sa liberté au prix d'une rançon de trois mille pièces d'or qu'on lui demandait. « Je ne possède point tant d'argent, leur avait-il dit, et je ne veux rien coûter à qui que ce soit, ni rien conseiller à mon roi contre l'honneur du pays [1]. Ce serait donner de la chair de chrétien à dévorer aux païens que de vous livrer ainsi ce que les pauvres ont amassé pour vivre. » Les ennemis, se jetant sur lui, le renversèrent par terre, firent pleuvoir sur lui une grêle de coups et lui firent subir toute espèce de tortures jusqu'à ce que l'un d'eux l'achevât par pitié. Tel était l'homme auquel Lanfranc voulait faire retirer les hommages dont la vénération publique l'entourait parmi les Anglais. Anselme l'en dissuada. « Mourir pour la justice, lui dit-il, n'est pas moins méritoire que mourir pour la vérité, et le Christ est mort pour l'une et pour l'autre. Ce n'est pas pour avoir été le champion d'un dogme théologique que saint Jean-Baptiste a péri, mais parce qu'il s'est opposé au mal et qu'il a soutenu la cause du bien, en refusant de taire la vérité. Elfeg a subi un sort semblable en acquérant un mérite semblable. » [2]. Devenu archevêque, ce noble représentant de la plus saine partie du clergé étranger fut pour les indigènes de l'Angleterre un bienfaiteur et un ami dévoué. Il en fut de même ensuite de Thomas Becket sur le rôle duquel nous n'avons pas à revenir. Il n'est pas douteux que leur exemple n'ait été imité par beaucoup d'autres. L'attachement du peuple aux juridictions ecclésiastiques que les statuts de Clarendon étaient destinées à détruire, en est la preuve manifeste. Normands et Saxons se trouvaient là sur un terrain commun. Oubliant que leurs pères avaient combattu les uns contre les autres, ils se donnaient la main et, s'ils songeaient à la conquête, c'était pour soulager les misères qu'elle avait faites, non pour s'en énorgueillir ou pour en conserver du ressentiment.

D'un autre côté, le clergé avait sa langue, c'était le Latin. Elle le distinguait suffisamment pour qu'il fît moins de cas

1. Augustin Thierry, t. Ier, p. 131.
2. Freeman, t. IV, p. 412, c. XIX.

du Français, la langue naturelle aux yeux des laïques de ceux qu'au XVII[e] siècle on eût appelés les *honnêtes* gens. La langue anglaise lui était plus nécessaire. Comment autrement communiquer avec le peuple, remplir à son égard les devoirs inhérents au ministère sacré? A la rigueur on pouvait, au contraire, se passer de l'idiome des vainqueurs qui n'étaient en Angleterre qu'une minorité.

C'est ainsi que s'explique un fait dont M. Freeman a tiré parti dans l'intérêt de son opinion sur la prompte fusion des deux races [1]. Orderic Vital, qui nous a laissé sur les événements dont nous nous occupons, une chronique singulièrement instructive, malgré la confusion qui y règne, était le fils d'un Français d'Orléans, lequel épousa une femme anglaise. Baptisé sous un nom anglais, il reçut de son parent maternel, le prêtre Siward, une éducation toute anglaise, et il semble que la langue de son père lui soit demeurée inconnue [2]. Il a passé la plus grande partie de ses jours en Normandie à rapporter les actes de saints et de héros normands, mais jamais il n'a oublié son amour pour le pays dans lequel il était né, et jamais il ne lui est venu dans l'esprit qu'il pût être autre chose qu'un Anglais [3]. Ce fait a, en effet, quelque chose de très curieux. Mais il faut songer qu'Orderic Vital avait une mère saxonne et fit jusqu'à dix ans, époque où il quitta l'Angleterre pour entrer en Normandie, au monastère d'Ouche, ses études sous la direction d'un prêtre saxon. Son père qni le voua au cloître, après être lui-même entré dans les Ordres, paraît s'être occupé très peu de lui. Hors du cloître, Orderic ne connut donc, pour ainsi dire, que des Saxons; il reçut surtout des leçons saxonnes et le lait saxon qu'il suça, la langue saxonne qu'il apprit seule, durant son séjour en Angleterre, lui donnèrent un cœur tout saxon, alors même que sa chronique, écho des bruits qu'il entendait retentir dans un monastère de Normandie, représentait les vainqueurs des Saxons sous un jour plus flatteur que nous ne sommes disposés à le faire.

1. T. IV, p. 495, c. xx.
2. « And if we take his own words literally, his education was so strictly English that he did not understand the native tongue of his own father. » Freeman, *loc. cit.*
3. To Orderic himself it seems never to have occurred any more than it occurred to Thomas of London, that he was anything but an Englishman. *Id.*, *Ibid.* Thomas de Londres désigne Thomas Becket.

A l'école des Anselme et des Becket a appartenu Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry, à son tour, sous Jean sans Terre, auquel M. Freeman a rendu justice. « Quoique le choix de ce primat ait été imposé à l'Angleterre par un ennemi (Innocent III), dit-il, elle reçut en lui le premier de ces hommes d'Eglise patriotes qui devaient mettre un frein à la fois à l'orgueil des papes et à celui des rois [1] ». Ce fut, en effet, malgré Jean et par la volonté du pape que ce prélat anglais fut élevé à l'archevêché de Cantorbéry. Qu'il ait lutté contre Jean et ses favoris poitevins ou gascons, qu'il soit parvenu à réunir contre lui dans une ligue commune les fils des barons normands et ceux de la bourgeoisie anglo-saxonne, qu'il ait retrouvé la charte accordée jadis par Henri Ier à ceux de ses sujets qui appartenaient à la race vaincue, qu'il l'ait fait adopter par tous comme le gage d'une liberté commune et comme un motif de fraternité, qu'il en ait tiré la Grande Charte, tout cela pourrait, après tout, être attribué à une inimitié personnelle ou au besoin de se défendre contre un prince qui ne lui pardonnait pas d'avoir pris possession d'un siège épiscopal qu'il ne lui avait pas destiné. Mais Jean, pour n'avoir pas à lutter à la fois contre trop d'adversaires, se soumit au Saint-Siège. Il rendit hommage à Innocent III. Celui-ci prit sous sa protection son nouveau vassal et voulut forcer les Anglais (j'entends par ce mot les habitants de l'Angleterre) à devenir les sujets dociles de celui qui lui promettait d'être le feudataire docile du chef de l'Eglise. Langton fut parmi ceux qui résistèrent. Il refusa de publier la bulle qui excommuniait les Anglais récalcitrants. Les commissaires du pape le suspendirent. Mandé à Rome, il y courut le risque d'être déposé et, si le pape, fléchi par les prières des autres cardinaux, se contenta d'abord de confirmer la suspension, et finit par la lever, en lui enjoignant de ne pas retourner en Angleterre avant que le roi et ses barons se fussent accordés, il lui fit du moins payer par maintes mortifications son audace et son insubordination [2]. L'archevêque pouvait alors s'effacer sans que l'œuvre d'union commencée par les plus illustres de ses prédécesseurs en souffrît. Normands et Saxons, barons et peuple ne songeaient plus qu'à se

1. Freeman, t. V, p. 707, c. XXVII.
2. Rapin Thoyras. *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 334-335.



prêter assistance pour imposer un frein à une royauté despotique et échapper à cette autre servitude dont les menaçait l'hommage du despote au successeur de ce Grégoire VII auquel Guillaume le Conquérant l'avait jadis refusé.

Le clergé aurait donc eu, si ma supposition est exacte, la part la plus large dans une œuvre de fusion qui ne s'accomplit entièrement que sous le règne de Jean sans Terre. Elle aurait été accomplie d'une manière progressive. Mais, jusqu'au temps du successeur de Richard Cœur-de-Lion, les progrès auraient été lents, difficilement obtenus. Le règne de Jean, suivi de celui de son fils, Henri III, qui eut avec lui de frappantes analogies, aurait donné à ce mouvement une impulsion irrésistible. L'arrivée de nouveaux étrangers, favoris du prince, exploitant l'Angleterre comme un pays conquis, sans l'avoir préalablement conquise, l'adjonction à cette première bande de spoliateurs d'une autre bande composée d'agents pontificaux et de bénéficiers investis par le pape et le roi des prélatures et des prébendes, auraient fait naître un mal nouveau qui aurait fait tomber l'ancien mal en oubli. Ni Thierry ni M. Freeman ne professent d'ailleurs une opinion absolument contraire. Seulement ils vont tous deux plus loin que je ne suis disposé à le faire dans des sens opposés. Thierry ne tient pas assez compte de la marche antérieure des choses vers la conciliation. M. Freeman paraît presque croire que, bien avant la mort de Richard Cœur-de-Lion, les deux races étaient déjà unies ensemble par le lien de la nationalité et de l'obéissance à un souverain sur lequel reposait l'ordre public et que les événements qui ont marqué les règnes de Jean et de son fils n'ont agi pour rendre ce lien plus solide qu'en achevant la destruction en Angleterre de l'esprit féodal importé de France, au profit des vieilles libertés germaniques venues des rivages orientaux de la mer du Nord avec Hengist et Horsa. Ce dernier est bien près de bénir à ce sujet Jean sans Terre dont les vices et les crimes ont rendu le despotisme méprisable aux yeux des Anglais, tandis que saint Louis, rendant la monarchie chère aux Français par le souvenir de ses vertus, lui paraît presque avoir été le génie malfaisant de la France. Ecoutons-le :

« Sous un prince comme Jean, dit-il, l'Angleterre a gagné

la liberté. Le gouvernement des deux grands Henri et des sages ministres de Richard avait fortifié le pouvoir royal, alors que le pouvoir royal était l'unique expression de la vie nationale, le seul moyen d'assurer l'ordre et la paix. Les orgueilleux barons de la conquête étaient morts ou avaient été humiliés. Le roi était plus puissant qu'aucun autre homme dans son royaume. Une nouvelle noblesse, une noblesse qui s'était élevée par la faveur royale, avait pris place, normande sans doute en grande partie de naissance, mais qui s'était élevée à la grandeur [1] sur le sol anglais et dont la position et les sentiments étaient plutôt anglais que normands (?). La Normandie était maintenant une portion du vaste domaine étranger du roi, un domaine nettement représenté comme étranger dans la grande loi qui a commandé aux Anglais de s'armer pour la défense de l'Angleterre. Toute distinction formelle légale ou sociale entre Normand et Anglais s'était évanouie en Angleterre. Si le comte appartenait d'ordinaire à l'une des deux races et l'homme du peuple à l'autre, ce n'était plus que le résultat silencieux [1] d'événements accomplis plus de cent années auparavant. Pour opérer ce grand résultat, le pouvoir considérable dont jouissait la couronne avait été le principal agent. La volonté du prince avait force de loi parce que la volonté du prince était la seule sauvegarde contre l'illégalité. L'œuvre était accomplie, le royaume d'Angleterre se trouvait reconstruit. *Et ce qu'il y avait maintenant à craindre, c'était que le pouvoir royal qui avait reconstruit la nation n'usât de ses attributions contre la nation.* Un roi juste, un roi maniant l'épée des Henri *dans l'esprit de saint Louis, aurait pu nous faire le mal que le règne de saint Louis a fait à la France.* Le règne de la sainteté et de la justice aurait frayé la voie au despotisme pour des siècles et aurait donné lieu ensuite à cette destruction générale de tout ce qui est bon comme de tout ce qui est mauvais, qui a lieu lorsqu'un despotisme établi pendant des siècles est renversé d'une manière violente. *Tout cela nous a été épargné parce que nous avons eu un mauvais roi à une époque où un mauvais roi nous était nécessaire.* En France, le pouvoir de la couronne édifié par Philippe Auguste a été

1. « Had risen to greatness. »
1. « The silent result. »

sanctifié par les vertus de son petit-fils; de là sont venus les maux de l'ancienne monarchie, les révolutions et les tyrannies de notre propre époque. En Angleterre, le pouvoir de la couronne établi par les Henri devint odieux par les crimes de Jean et de ces crimes sont venues la grande charte, les provisions d'Oxford et la pétition des Droits [1] ».

M. Freeman veut bien nous dire ici que c'est seulement dans certaines circonstances données et lorsque l'éducation des esprits est faite dans une nation qu'un mauvais roi est pour cette nation un présent singulièrement désirable, tandis qu'un prince comme saint Louis est pour elle un présent funeste. Tenons-lui compte de cette restriction à une assertion qui, s'il ne faisait cette réserve, aurait quelque chose de monstrueux. Mais, avec cette réserve même, il nous sera difficile de l'accepter. M. Freeman raisonne comme le socialiste Proudhon qui, je ne sais plus dans lequel de ses ouvrages, lance l'anathème contre les hommes riches bienfaisants, parce que leur charité, leur humanité en adoucissant beaucoup de misères, fait supporter leur condition aux deshérités avec plus de patience et par cela même empêche l'avènement du socialisme. Il faut qu'il y ait des Hilotes ivres offerts en spectacle aux Spartiates pour qu'ils pratiquent la sobriété. S'ils ne vivaient qu'avec des gens sobres, la sobriété ne serait plus bientôt pour eux qu'un objet de dédain. Voilà le raisonnement de Freeman, à ce qu'il me semble. Il oublie la contagion des bons et des mauvais exemples. Etait-il inévitable que ces tristes princes, Jean sans Terre et Henri III, qu'il flétrit avec raison, eussent pour successeur un Edouard Ier qu'il met sur un piédestal? Etait-il inévitable que la royauté française passât, comme on l'a dit, de Dieu au Diable, en passant de saint Louis à Philippe le Bel? N'est-ce pas plutôt le contraire qui arrive? Le règne d'un tyran stupide, n'est-il pas trop souvent la préface du règne de tyrans plus stupides encore? Et n'est-il jamais arrivé que la résistance honorable d'un peuple digne d'un meilleur sort ait été vaincue? Leicester ne le fut-il pas à Evesham, et que serait devenue la nation anglaise si Edouard Ier avait voulu suivre les exemples de son père et de son aïeul? M. Freeman témoigne une vive sympa-

1. T. V, p. 698, c. XXVII.

thie pour les Anglo-Saxons au temps d'Harold, et ce qu'il loue surtout dans les rois normands, c'est d'avoir respecté leurs coutumes et leurs lois, alors même qu'ils leur ôtaient une si grande portion de leurs richesses? Les Anglo-Saxons en ont-ils moins succombé ? Ce n'est pas au plus digne et au meilleur qu'appartient toujours la victoire. La cause des adversaires de Jean et d'Henri III était la meilleure ; ils ont passé, sous ces règnes, par une épreuve, et cette épreuve ne leur a pas été inutile, d'abord parce qu'ils ont su la supporter, ensuite parce qu'ils ont eu le bonheur de voir succéder à deux rois méprisables un monarque animé des meilleures intentions, comprenant ce qu'il leur fallait et disposé à leur faire les concessions nécessaires pour que l'Angleterre pût être désormais comptée au nombre des nations libres. Quant à saint Louis, n'y a-t-il pas une étrange injustice à le rendre même indirectement responsable de ce qui a suivi sa mort? L'exemple de celui qui avait dit : « Bénis soient les apaiseurs », n'invitait-il pas les Français a éviter les discordes sanglantes qui souvent ont fait considérer aux plus modérés d'entre eux le despotisme comme un moindre mal? L'exemple de celui qui poussait le scrupule jusqu'à excuser des arrière-vassaux qui avaient combattu contre lui parce qu'ils avaient obéi aux ordres de leurs suzerains était-il de nature à provoquer chez les maîtres de l'Etat la volonté d'exercer un pouvoir arbitraire et chez les sujets une obséquiosité servile? L'exemple de l'administrateur intègre, du justicier plein d'équité que Voltaire lui-même n'a pu s'empêcher d'admirer, a-t-il pu être un stimulant pour un faux monnayeur, pour le bourreau des Templiers, assis sur le même trône? A-t-il pu habituer les Français à voir sans horreur s'accomplir les crimes d'un Philippe le Bel ? Non sans doute. Mais les Français n'étaient point mûrs pour un régime autre que celui auquel Philippe Auguste commença à les assujettir, que saint Louis sut rendre bienfaisant et qui, sous Philippe le Bel, fut une pure tyrannie. A Rome, Servius Tullius, le saint des premiers temps de l'histoire de la maîtresse du monde, eut pour successeur Tarquin le Superbe, le Philippe le Bel de ces mêmes temps. Mais le peuple indigné secoua le joug. Il renversa Tarquin et établit la République. Le contraste du règne du tyran avec celui de son prédécesseur fut, en partie, la cause de cette révolution parce que les Romains n'en étaient plus à ce point où le plus mauvais tuteur est encore

préférable à l'absence de tutelle. Il n'en était pas de même des Français du XIII[e] siècle [1].

A. DUMÉRIL.

1. Et pourtant quand l'esprit de liberté renaquit parfois momentanément parmi eux, quel fut le souvenir qui le raviva? Précisément celui du prince que l'auteur accuse de leur avoir rendu le despotisme cher ou tout au moins d'avoir contribué à l'acclimater parmi eux. Quand après la mort de Philippe le Bel, une réaction eut lieu contre son gouvernement arbitraire, qu'en demandaient les auteurs? Qu'on revînt aux « bonnes coutumes » du saint roi. A quoi la cour répondait d'une manière évasive que l'on consulterait « *les registres de Monsieur saint Louis* ». Voir Henri Martin, *Hist. de France*. Liv. XXVIII. Ad. an. 1315.

APPENDICE I

M. Freeman (t. IV, p. 52) montre de la manière suivante que les nombreuses confiscations qui furent opérées sous Guillaume le Bâtard ne devaient pas produire, à l'époque où elles furent exécutées, toute l'impression que nous sommes disposés à croire qu'elles durent produire. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Il y avait une cause, dit-il, qui devait rendre ces confiscations moins étranges et moins monstrueuses qu'elles ne le paraîtraient de notre temps. Rien n'est plus contraire à nos idées modernes que la confiscation de propriétés privées dans n'importe quelles circonstances. Excepté dans un petit nombre de cas extrêmes, excepté sous une tyrannie toute particulière, la possession des propriétés privées continue à subsister après les révolutions domestiques et après la conquête étrangère. Nul conquérant, de nos jours, ne pensera à confisquer les biens de quiconque a servi dans l'armée qu'il a combattue. Et dans les états civilisés il y a une profonde répulsion contre la confiscation n'importe sous quelle forme, contre la punition des enfants pour les fautes de leurs pères, même contre le sacrifice du droit des individus aux avantages de la communauté. Et quant aux torts qu'un individu peut faire à un autre, ce serait une chose inouïe en Angleterre ou dans toute autre contrée civilisée que les biens d'un propriétaire privé ou d'une corporation ecclésiastique fussent saisis, sans autre forme de procès, par l'agent d'un duc ou d'un comte voisin. Sur ces points les circonstances et les sentiments des hommes étaient, au XIe siècle, tout différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. La confiscation, ce mot qui dans nos idées modernes, a quelque chose d'étrange et d'effrayant, n'avait rien de tel alors. Le nom pouvait bien être inconnu. On était familier avec la chose, sous

toutes ses formes, juste ou injuste, légale ou illégale. Elle était le châtiment commun pour toute espèce de crimes moraux ou politiques; elle était la peine de l'adultère tout aussi bien que la peine du traître. Toute révolution dans l'état, même tout changement correspondant à ce que nous appellerions un changement de ministère, était accompagné non comme dans les xve, xvie et xviie siècles par le meurtre des hommes appartenant au parti vaincu, mais presque toujours par le bannissement et la confiscation. Toutes les terres de la maison de Godwin que Guillaume saisit avaient été déjà saisies et avaient été rendues ensuite à leurs anciens possesseurs au temps d'Edouard. Les femmes mêmes du plus haut rang n'étaient pas plus assurées de leurs possessions que les autres personnes. Edith, qui maintenant résidait à Winchester avec les honneurs royaux et une fortune royale, avait, pendant le règne même de son époux, été chassée et dépouillée de toutes ses terres et de tous ses biens. Emma, qu'elle avait remplacée sur le trône, avait deux fois subi le même sort; un ennemi d'abord, un fils ensuite le lui avait infligé. Et quant aux prises de possession irrégulières et illégales de certaines terres, usurpations commises plus souvent par les agents d'hommes puissants que par ces hommes puissants eux-mêmes, nous en avons des exemples aussi bien sous le règne d'Edouard que sous celui de Guillaume. On se plaignait sans doute de faits semblables et on cherchait, la loi à la main, à les faire redresser. Mais les plaintes que ces faits suscitaient étaient souvent vaines et la loi n'était pas toujours assez puissante pour punir le malfaiteur. De ces diverses façons on était habitué à voir les domaines transférés arbitrairement, souvent illégalement, d'un possesseur à un autre. Après une révolution semblable à celle qui avait mis Guillaume sur le trône, la confiscation opérée sur une grande échelle était en réalité une chose facile à prévoir. On pouvait la prévoir avec frayeur, y songer, après son accomplissement, avec amertume et avec espoir de revanche. Mais on ne pouvait la regarder comme une chose étrange et nullement naturelle, alors que tout homme d'un âge mûr devait se rappeler que la même manière de procéder avait été appliquée, sur une plus petite échelle, lors de la mise hors la loi d'Osgod Clapa, de Suénon, de Godwin et d'Ælfgar. »

En note, l'auteur cite un passage d'Eadmer (Vie d'Anselme) ainsi conçu : « Il y avait trois classes de gens entourant les

rois, leurs compagnons militaires (military tenants), leurs mercenaires et ceux qui, comme volontaires, les servaient avec un grand dévouement dans l'espoir de recouvrer par là les propriétés confisquées sur leurs parents à la suite des fautes de ceux-ci. » « Qui pro recuperanda hereditate, quam in culpa parentum suorum se perdidisse deplorant, invicta mentis virtute voluntati suae parere laborant. »

APPENDICE II

M. Freeman (t. V, p. 371, chap. xxiv) dit que, si le règne de Guillaume le Conquérant a donné une grande impulsion aux idées féodales sous un rapport, il n'apparaît pas pourtant qu'il ait fait des innovations directes à la loi qui réglait les tenures des terres du pays. D'un bout du Domesday à l'autre, il n'est nullement question de tenures militaires dans le sens où on les entendit plus tard. Les nouveaux propriétaires comme les anciens tinrent leur domaine de la même manière qu'il avait été tenu du temps d'Edouard. La valeur peut s'en être élevée ou en avoir diminué et l'évaluation en avoir été élevée ou avoir baissé en proportion. Mais aucun passage du Domesday ne nous fait connaître qu'aucune terre ait été soumise à aucune charge différente de celles qu'elle avait à supporter dans les temps antérieurs. L'usage constant du mot feudum ou fief ne prouve rien. Ce mot s'appliquait alors à la possession de toute espèce de terre (holding of all land) comme il pouvait s'appliquer à la possession de beaucoup de terres avant l'arrivée de Guillaume. Et rien ne prouve en fait que ce qu'on appelle la *sub-inféodation* fût alors usitée. Il était dans la nature des choses qu'un donataire ayant reçu une grande propriété en donnât, à son tour, une partie à de petits propriétaires qui, quelle que fût leur tenure, devenaient ses hommes. Dans chaque page du Domesday on parle des hommes de tel ou tel grand propriétaire, et la pratique de la recommandation est représentée

comme commune. Mais nous n'y trouvons rien qui puisse être appelé service de chevalier (knight service) ou tenure militaire dans le sens postérieur (in the later sense). Les vieilles obligations demeurent. Le premier devoir, relativement au service militaire est dû non au seigneur en tant que seigneur, mais à l'état et au roi comme en étant le chef, et sous ce rapport tout se passa sous Guillaume comme sous Edouard. Cela peut être regardé comme un pas fait vers la tenure militaire, mais ce n'est certainement pas la tenure militaire dans sa forme complète..... Les premiers commencements d'une tenure militaire au propre sens du mot se rapportent aux domaines ecclésiastiques. L'archevêque Lanfranc et l'abbé Adelelm donnent leurs domaines à des chevaliers. Le Domesday nous entretient de dons semblables faits par Lanfranc et de quelques autres. Les domaines de l'archevêché et du couvent de la métropole avaient été tenus jusqu'alors par des *tenants* payant une rente en monnaie ou en nature. Alors certaines parties en furent accordées à des chevaliers qui s'engagèrent à acquitter le service militaire dû par tous les biens de l'évêché et du couvent. Ce fut l'effet d'un arrangement particulier (of a particular bargain). Les obligations du *fyrd* furent transférées d'une classe d'hommes à laquelle elles auraient été particulièrement déplaisantes (irksome) à une autre classe beaucoup mieux préparée à les remplir. Ce n'est pas là le service des chevaliers dans le sens strict, mais c'était quelque chose qui pouvait bientôt le devenir.

Même volume, p. 376 et 377, c. XXIV, Freeman dit que les tenures militaires ont pris naissance sous Guillaume le Roux. Il trouve dans certains faits qui se produisirent alors la preuve que les vassaux avaient commencé à exercer sur les vavasseurs (undertenants) les mêmes droits que le roi exerçait sur eux. Henri Ier essaya de réformer les abus de l'institution sans supprimer l'institution elle-même. Cette dernière, suivant notre auteur, aurait été créée par un conseiller de Guillaume le Roux, Randolf Flambart. Il a été accusé d'avoir établi de mauvaises coutumes relatives aux fiefs ecclésiastiques; on peut conjecturer qu'il a aussi opéré les changements analogues et oppressifs qui ont eu lieu dans la constitution des fiefs laïques.

I. LA LOI AGRAIRE DE LICINIUS STOLON
II. LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE CHEZ LES GAULOIS
III. QUELQUES POINTS DE DROIT GREC ET DE DROIT ROMAIN DANS DION CHRYSOSTOME

I

LA LOI AGRAIRE DE LICINIUS STOLON

On admettait jusqu'ici que les tribuns C. Licinius Stolo et L. Sextius avaient proposé et fait voter en 367 av. J.-C. (387 de Rome), après dix années de luttes intestines une loi agraire renouvelée plus tard par Tiberius Gracchus. Cette opinion a été récemment l'objet d'une critique approfondie qui la bouleverse et n'en laisse rien subsister. M. Niese [1] a prétendu démontrer que cette loi agraire n'avait pas fait partie de la tradition primitive, que ce sont les annalistes du temps d'Auguste qui l'ont placée arbitrairement en 367 et qu'il faut lui assigner une date beaucoup plus basse, dans la première moitié du IIe siècle av. J.-C.

A

Nous allons d'abord analyser les arguments et les conclusions de M. Niese.

L'opinion ordinaire repose sur deux groupes de textes,

1. Hermes XXIII, 1888, p. 410-423.

d'un côté Tite-Live et les sources de la même catégorie que Tite-Live, par exemple Valère Maxime [1]; de l'autre Appien et Plutarque [2]. Ces deux derniers auteurs ne donnent pas les noms des tribuns du peuple; mais d'après la conformité des dispositions principales, il est certain que la loi qu'ils mentionnent est identique à celle de Tite-Live; il ne saurait y avoir de doute sur ce point.

Mais le récit de Plutarque et d'Appien ne peut convenir à la date de 367 donnée par Tite-Live. Car il dépeint l'extension des *latifundia* dans toute l'Italie, la substitution graduelle des esclaves aux cultivateurs libres, la diminution de la population italienne. C'est pour remédier à ces maux que les tribuns proposent leur loi. Elle suppose donc comme des faits accomplis la formation d'un immense *ager publicus,* la soumission complète des peuples italiotes; elle doit être postérieure à la conquête de l'Italie et postérieure d'un nombre d'années assez grand pour que les conséquences déplorables de l'*occupatio* aient eu le temps de se produire. Il faut donc rejeter la date de 367.

Comment, d'autre part, Tiberius Gracchus aurait-il songé à renouveler une loi vieille de plus de 200 ans? On ne peut se réfugier dans l'hypothèse que la loi licinienne aurait été renouvelée au moins une fois avant les Gracques, car Plutarque et Appien ne parlent que d'une seule loi.

Il faut donc choisir entre Tite-Live d'un côté, Plutarque et Appien de l'autre. Or, ces derniers représentent ici une meilleure tradition; ils ont puisé directement ou indirectement à une même source, comme l'indique la ressemblance des deux morceaux et cette source est Posidonius, le continuateur de Polybe, dont la jeunesse correspond à l'époque des Gracques. Tite-Live, au contraire, représente l'annalistique du temps d'Auguste et on sait ce qu'elle vaut et comme il en use. D'ailleurs son récit ne soutient pas l'examen. Il est d'abord extraordinairement sec; le contenu de la loi n'est indiqué que par une phrase « *ne quis plus quingenta iugera*

1. Liv. VI, 35, 5. Val. Max. VIII, 6. 3 (qui vient de Liv. VII, 16, 9). *(De vir illustr.* 20 (où il n'y a que 100 *iugera* comme maximum au lieu de 500). Plin. h. n. XVIII, 4 (qui ne mentionne que les 500 *iugera* et la condamnation de Licinius Stolo).

2. Appien. *bell. civil.* I, 7-8. Plut. Ti. Gr. 8, 1-3. Varron *(de re rust.* I, 2, 9) donne aussi C. Licinius Stolo comme auteur de la loi, mais n'indique pas de date précise.



agri possideret » ; il n'est pas question des autres dispositions qu'indique Appien ; dans les longs débats que suscitent les deux autres lois proposées par les tribuns, il n'y a pas un mot sur la loi agraire ; personne ne s'inquiète des difficultés qu'elle pourra soulever ; c'est un simple appât pour faire voter au peuple la loi du consulat. De plus, Tite-Live suppose implicitement des maux analogues à ceux dont parle Appien, la pauvreté du peuple, les envahissements des riches [1]. Mais ces maux, surtout l'expulsion des petits propriétaires par les grands et des cultivateurs libres par les esclaves ne pouvaient être de cette époque. Strabon [2] ne fait commencer la prédominance du travail servile qu'à la fin de la troisième guerre punique ; dans le tableau des forces militaires de l'Italie que donne Polybe pour l'année 225 on ne constate pas encore cette disparition des hommes libres. Avec une population épuisée, et dans les circonstances que suppose la loi agraire, Rome n'aurait pu achever la conquête de l'Italie, abattre des peuples aussi vigoureux que les Gaulois et les Samnites.

Le récit de Tite-Live ne s'accorde pas non plus avec ce que nous savons de la formation et du développement de l'*ager publicus*. La loi agraire, ayant pour but de refaire une classe de petits propriétaires, devait frapper un nombre assez grand d'accapareurs et rendre à la circulation une étendue assez considérable de terres ; il fallait donc que l'*ager publicus* formât dès cette époque une masse respectable. Fixons environ à 100 le nombre des propriétaires atteints, à 500 *iugera* l'étendue de terrain reprise à chacun d'eux ; en y ajoutant ce qu'ils gardent, on a pour l'*ager publicus* une superficie totale d'environ 252 kil., c'est-à-dire un carré de 16 kil. de côté (la distance de Rome à Gabies), à peu près le quart de l'ancien territoire romain. Or, il est impossible qu'en 367 av. J.-C. l'*ager publicus* ait eu ces dimensions. Car, sous la royauté, d'après la tradition, les terres conquises sont généralement distribuées à des citoyens romains ou servent à la fondation de colonies [3] ; l'ancien domaine royal du Champ de Mars est le premier territoire qui, d'après la légende [4] ait été transformé en *ager publicus*. Sous la République, le territoire de

1. Liv. VI, 5, 3 ; 27, 6 ; 31, 1 ; 36, 11.
2. Strab. XIV, 668.
3. Cic. *de rep.* II, 14. Dionys. Hal. II, 35 ; II, 50 ; III, 49.
4. Liv. II, 5.

Veies, avec ses dépendances, conquis en 396 a été partagé entre les Romains et les Latins et il a formé en 387 les quatre tribus Tromentina, Stellatina, Sabatina, Arnensis et, en 383, les villes latines de Sutrium et de Nepete ; il a donc dû rester peu de terrain pour l'*ager publicus*. Les terres prises aux Volsques sont également assignées ; elles forment les colonies de Circeii (393), de Setia (381) et les tribus Publilia et Pomptina (358). On ne saurait regarder la fondation de ces tribus comme un effet de la loi agraire de 367, car cette loi n'avait d'autre but que de mieux répartir les *possessiones* et ne pouvait amener la fondation de nouvelles tribus, puisque les tribus ne contenaient que de l'*ager privatus*. La loi de Tiberius est la première qui ait comporté des assignations, outre une meilleure répartition des *possessiones*.

Il ne pouvait donc pas y avoir à l'époque ancienne un *ager publicus* considérable et pendant longtemps encore les Romains aimeront mieux vendre, louer, coloniser les terres conquises que de les laisser à l'état de terres d'occupation. Ainsi les acquisitions faites aux dépens des Latins et des Campaniens après la bataille de Sinuessa [1] (340) forment en 318 les tribus Oufentina et Falerna ; en 306, les Romains vendent le territoire de Frusino [2] ; le terrain pris aux Eques en 304 est assigné et forme les deux colonies d'Alba et de Carseoli et les tribus Aniensis et Teretina [3] (299). Il en est de même pour les acquisitions de 290 dans la Sabine et le long de l'Adriatique ; cependant ici Dentatus réserve une part considérable à l'*ager publicus* [4], mais elle est sans doute épuisée par la création des tribus Quirina et Velina de 241 [5]. On n'établit en 285 sur le territoire des *Senones* que la colonie maritime de Sena [6] ; le reste est laissé à la *possessio*, mais, en 233, Flaminius l'assigne à des citoyens romains malgré la résistance de la noblesse [7].

Il est donc peu vraisemblable qu'il y ait eu, dès 367, un *ager publicus* assez étendu pour produire des conséquences

1. Diodor. XVI, 90, 2.
2. *Ibid.*, XX, 80.
3. Liv. IX, 45 ; X, 9, 14.
4. Plutarch. *roman. apophtheg.*, p. 235, c. I (éd. Didot).
5. Vell. I, 14, Liv. *ep.*, 19.
6. Polyb. II, 19, 12.
7. Polyb. II, 21, 7.

si funestes et exiger un remède si énergique. Il fallait encore deux siècles pour que la situation agricole et sociale décrite par Appien pût se produire.

Une autre preuve, c'est le silence de la bonne tradition antérieure à Tite-Live. Cicéron ne sait rien de la loi licinienne ; il n'en parle nulle part, même pas dans son discours contre la loi agraire de Rullus. Dans Diodore il n'y a aucune trace de loi agraire entre 377 et 367.

Il y a dans Polybe [1] une réflexion remarquable à propos de la loi de Flaminius sur le partage du Picenum ; il le regarde comme le premier ébranlement de la vieille constitution romaine, comme la première apparition de la politique démagogique. Il semble donc ignorer la loi beaucoup plus révolutionnaire de 367.

On peut conclure de ce passage de Polybe que la loi licinienne est au moins postérieure à la loi de Flaminius, c'est-à-dire à 233 av. J.-C. Elle est antérieure au consulat ou à la préture. de C. Lælius Sapiens (140 ou 145) av. J.-C.) qui avait songé à la renouveler [2]. Elle est encore en vigueur à l'époque de Caton qui y fait allusion dans son discours pour les Rhodiens [3], prononcé en 167. Or, Appien dit que cette loi n'a pas fonctionné longtemps. On peut donc la placer à peu près vers 180, après la fin de la guerre d'Annibal.

Tite-Live, il est vrai, n'en parle point dans ses annales que nous avons complètes jusqu'à 167 ; mais il oublie tant de faits que son silence sur ce point n'a pas une grande importance ; et encore cette objection tombe si on admet que le discours de Caton a pu n'être rédigé qu'après 167 ; en ce cas, la loi pourrait être postérieure de quelques années à 167.

Nous pourrions hésiter à rejeter la date de Tite-Live si nous ne savions déjà que toutes les lois agraires antérieures à celle de 367 sont de pures falsifications. Mommsen [4] l'a prouvé pour celle de Spurius Cassius qui n'existe pas dans la plus ancienne tradition représentée par Diodore et Cicéron. Il doit en être de même de toutes celles qui remplissent le

1. Polyb., II, 21, 8.
2. Plutarch. *Ti. Gr.* 8, 3.
3. Aul. Gell. VII, 3 (Peter fragm. 95) : « ... si quis plus quingenta iugera habere voluerit, tanta poena esto ; si quis maiorem pecuum numerum habere voluerit, tantum damnas esto. »

4. Rœm. Forschungen II, 164.



sixième livre de Tite-Live; puisqu'à l'époque ancienne le partage du pays conquis est la règle, on doit refuser toute créance au récit des luttes qui n'ont pu se produire qu'aux deux derniers siècles de la République. Le même soupçon atteint les deux autres lois de Licinius et de Sextius; car Diodore place la loi du consulat immédiatement après le décemvirat et la regarde non comme une loi tribunicienne, mais comme le retour à une ancienne tradition [1]; la loi relative aux dettes, a été sans doute copiée sur quelque loi de la fin de la République et ajoutée à des annales trop séches à la date de 367.

B

Il nous paraît difficile d'accepter le système de M. Niese. Tout d'abord, on peut sans doute lui accorder qu'Appien et Plutarque décrivent un état de choses postérieur à la conquête de l'Italie et qui ne peut se concilier avec la date de 367 donnée par Tite-Live. Mais quelle est la valeur historique de cette description? Quant on lit attentivement ce chapitre d'économie politique que les deux auteurs ont mis comme préambule à leur récit, on se demande s'il n'est point là surtout pour expliquer et justifier la tentative des Gracques. Il a plutôt l'apparence d'une reconstruction systématique que d'une exposition purement historique; l'auteur utilisé par Appien et Plutarque, que ce soit Posidonius ou un autre (on ne saurait ici émettre que des conjectures), s'est imaginé que la situation sociale de l'époque des Gracques existait depuis très longtemps; il a combiné arbitrairement des matériaux de dates différentes, d'une part des faits et des changements postérieurs à la conquête de l'Italie, d'autre part, la loi de Licinius et de Sextius. C'est par pure inadvertance, ou plutôt par ignorance, qu'il a mis cette loi dans un cadre qui n'était pas le sien, oubliant qu'à la date de la loi licinienne, l'Italie n'était pas encore conquise. Il a puisé, nous ne savons où, d'excellents renseignements, par exemple, sur le régime primitif de l'*occupatio,* sur le *vectigal;* mais il a certainement emprunté à l'histoire même des Gracques, aux discours de

1. Sur ce point, voyez Meyer, *Untersuchungen über Diodor's rœmische Geschichte* (Rheinisches Museum 1882, tome 37, p. 610-627).



Tiberius et de Caius toutes ses autres considérations générales sur la ruine de l'agriculture, l'antagonisme du travail libre et du travail servile, la dépopulation de l'Italie et peut-être même la clause de la loi licinienne ordonnant aux possesseurs de faire surveiller leurs esclaves par un certain nombre d'hommes libres [1]. Il représente à la fois une tradition récente et une tradition ancienne qu'il a maladroitement combinées. Il ne contredit donc Tite-Live qu'en apparence; nous avons le droit de retirer la loi licinienne du cadre où il l'a mise [2]. La question de la date reste intacte.

Or, il y a des arguments sérieux contre la date adoptée par Niese; le silence de Polybe et surtout de Cicéron est inexplicable si la loi licinienne est de 180, c'est-à-dire de date tout à fait récente; en second lieu, le fait que Tite-Live ne mentionne pas d'autre loi licinienne jusqu'en 167 est d'une importance capitale; et pour éluder cette objection, Niese doit mettre la loi après 167, c'est-à-dire à peine 33 ans avant la législation de Tiberius Gracchus. En troisième lieu, la date la plus éloignée que comporte le système de Niese, celle de 180, ne se concilie pas avec les difficultés que va rencontrer l'exécution de la loi de Tiberius. S'il y avait eu une revendication aussi récente des terres domaniales, les possesseurs auraient-ils pu alors invoquer la prescription, alléguer qu'ils avaient reçu ces domaines de leurs ancêtres, qu'ils s'étaient confondus depuis un temps immémorial avec les propriétés privées, qu'ils renfermaient les tombeaux des familles? Ces difficultés ne pouvaient se produire qu'à propos d'usurpations de date très ancienne. Nous devons donc rejeter la date proposée par Niese.

Voyons maintenant la tradition de Tite-Live. Elle a d'abord contre elle, dit-on, le silence de Diodore et de Cicéron. Il est vrai que Diodore ne parle pas de cette loi agraire; mais

1. On lit partout que la loi licinienne ordonnait aux propriétaires d'employer un certain nombre de cultivateurs libres. Mais ce n'est pas là le sens du texte d'Appien, c. 8 : *Καὶ ἐς ταῦτα δ' αὐτοῖς ἀριθμὸν ἐλευθέρων ἔχειν ἐπέταξαν, οἵ τὰ γιγνόμενα φυλάξειν τε καὶ μηνύσειν ἔμελλον.* » Il ne s'agit donc pas de cultivateurs, mais de surveillants. La loi veut que les *villici* soient des hommes libres pour surveiller les esclaves; c'est là une préoccupation qui ne peut guère avoir été inspirée que par les guerres serviles du IIe siècle avant J.-C. Cette clause a dû être introduite dans la loi licinienne par un auteur de l'époque des Gracques.

2. Si Plutarque méritait plus de confiance et avait souci de ne pas se contredire, on pourrait soutenir que dans la vie de Tiberius Gracchus il n'a pas entendu réellement mettre la loi licinienne après la conquête de l'Italie, puisque dans la vie de Camille (c. 39), il suit la même tradition que Tite-Live.



dans le texte de Cicéron où il aurait été amené le plus naturellement à rappeler cet épisode, dans la République, il y a une lacune de huit pages après le décemvirat [1].

Rien ne prouve, comme le prétend Niese, que la loi de 367 n'ait pas fonctionné longtemps. Nous savons qu'elle a amené des condamnations et Appien [2] dit simplement qu'on l'a éludée ou violée ouvertement; elle peut parfaitement n'avoir jamais été abrogée; il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que Tibérius Gracchus ait songé à la renouveler deux siècles plus tard.

D'autre part, il est faux que le récit de Tite-Live suppose implicitement des maux analogues à ceux dont parle Appien; il y est bien question des dettes de la plèbe, des convoitises des grands qui veulent posséder plus de 500 *iugera;* mais Tite-Live ne signale ni l'expulsion en masse des petits propriétaires par les grands, ni la dépopulation de l'Italie, ni la substitution des esclaves aux hommes libres; il n'y a rien dans son récit qui ne se concilie avec la date de 367.

Il ne nous est plus guère possible de constater quelle a été aux différentes périodes l'étendue de l'*ager publicus.* Pour l'époque de la royauté nous ne savons absolument rien; tous les renseignements que nous avons sont de pures hypothèse qu'on doit rejeter en bloc. Pour les deux premiers siècles de la République, les faits allégués par Niese sont exacts; mais pouvons-nous affirmer que les Romains, tout en ayant l'habitude de vendre ou d'assigner la plus grande partie des terres conquises n'en réservaient pas cependant une portion pour le domaine public? Dentatus, par exemple, avait gardé pour l'Etat la plus grande partie du territoire enlevé aux Sabins et il n'est pas du tout prouvé que ces terres aient été épuisées par la création des tribus Quirina et Velina, puisque ces tribus, ayant été établies pour les Sabins gratifiés du droit de cité ont dû comprendre surtout les terres qu'on leur avait laissées. Cet exemple est de 241, donc postérieur à la loi licinienne; mais il avait pu y avoir auparavant des cas analogues.

Les calculs de Niese sur l'étendue que devait avoir l'*ager publicus* pour satisfaire aux exigences d'une loi agraire sont

1. Après le c. 37 du livre II.
2. C. 8.



absolument hypothétiques. Car il n'est pas question en 367 de refaire toute une classe de petits cultivateurs. On voulait seulement trouver de quoi faire à l'excédant de la plèbe urbaine des assignations un peu plus considérables que les assignations habituelles de 2 ou de 3 *iugera* [1]. Cela ne demandait pas une grande étendue de terrain.

Il ne faut pas, en effet, isoler la loi agraire de 367 des circonstances particulières où Tite-Live la place. Il s'agit simplement de l'*ager Pomptinus* sur lequel les patriciens sont en train de mettre la main ; la plèbe veut qu'on le partage avant que l'usurpation ne soit achevée [2]; le sénat s'y résigne en 383 et nomme à cet effet des *quinqueviri;* or, la tribu Pomptina, qui correspond à ce territoire [3], n'est créée qu'en 358 [4].

Comment expliquer cet intervalle inusité de 25 ans entre la nomination des quinquevirs et la création de la tribu Pomptina? Il faut admettre que les magistrats répartiteurs ont à lutter contre la résistance des patriciens déjà établis sur le territoire en litige et que c'est seulement après la loi de 367 limitant pour chaque citoyen à 500 *iugera* l'occupation des terres publiques, qu'ils peuvent faire des assignations satisfaisantes aux plébéiens. Ces assignations sont le véritable but de la loi agraire; elle établit sans doute une disposition générale, mais qui a été provoquée par ce cas particulier [5]. Elle ne peut soulever beaucoup de difficultés puisque les usurpations sont de date récente. A notre avis, c'est surtout cette liaison particulière de la loi agraire avec deux faits historiques, la conquête de l'*ager Pomptinus* et la création de la tribu Pomptina qui nous autorise à accepter la date de Tite-Live. C'est là ce qui distingue la loi agraire de 367 des lois agraires précédentes et aussi, dans une certaine mesure, des autres lois proposées par Licinius et Sextius.

1. Liv. VI, 36, 11 « auderentne postulare ut cum bina iugera plebi dividerentur, ipsis plus quingenta iugera habere liceret. »
2. Liv. VI, 5, 2-4, « ostentabatur in spem Pomptinus ager... nobiles homines in possessionem agri publici grassari ; nec nisi antequam omnia praecipiant, divisus sit, locum ibi plebi fore ». VI, 6, 6 « de agro Pomptino ab. L. Sicinio tribuno plebis actum... »
3. Voyez Kubitschek, *de Romanarum tribuum origine ac propagatione*, p. 19.
4. Liv. VII, 15, 12.
5. Il n'est pas vrai que dans Tite-Live la loi agraire ne serve que d'appât au peuple pour lui faire voter les autres lois. Tite-Live dit précisément le contraire, VI, 37, 2 « atqui nec agros occupandi modum nec fenore trucidandi plebem alium patribus unquam fore adfirmabant nisi alterum ex plebe consulem... fecisset. »

La loi agraire de Spurius Cassius est une fable; la loi licinienne sur les dettes n'a peut-être pas de réalité historique; la loi sur le consulat, qui a pour fondement un fait authentique, est placée dans un cadre factice. L'histoire ridicule de la femme de Licinius, les tentatives inutiles de Camille pour contenir le parti populaire, un discours d'Appius Claudius, voilà tout ce qu'on a pu inventer pour remplir les lacunes de la tradition, pour expliquer un fait indéniable fourni par les fastes, la nomination, pour la première fois, en 366, d'un consul plébéien [1]. On n'a même pas su exploiter un événement qui aurait pu fournir de longs développements, cette *solitudo magistratuum*, cette anarchie de quatre années.

Il est donc possible qu'on ait inventé de toutes pièces ces deux lois liciniennes sextiennes; mais la troisième n'encourt pas nécessairement le même soupçon. La brièveté même et la sécheresse du récit de Tite-Live sont plutôt des arguments favorables; évidemment, si Tite-Live avait voulu enrichir son récit de nouveaux détails, il n'aurait eu qu'à les puiser à la même source que Plutarque et Appien. Il s'est sans doute contenté de reproduire une ancienne tradition.

En résumé, l'existence de la loi agraire de Licinius Stolon est incontestable. Il n'y a de discussion que sur la date. Le récit de Plutarque et d'Appien paraît la mettre dans la première moitié du IIe siècle avant J.-C.; mais d'abord cette date est trop rapprochée de l'époque des Gracques et ne rend pas compte des difficultés que rencontrera la loi de Tibérius; d'autre part, cette peinture de la situation sociale et agricole de l'Italie est sans doute empruntée à l'époque même des Gracques; c'est un anachronisme qui ne peut nous servir à fixer une date. Au contraire, il n'y a rien d'invraisemblable, rien de contradictoire dans le récit de Tite-Live; il pouvait exister dès 367 une étendue de terres publiques assez considérable pour qu'une loi agraire atteignît son véritable but, à savoir une assignation de terres à un certain nombre de plébéiens. Cette loi nous apparaît liée à des événements déterminés, auxquels la tradition a donné une date précise, à la conquête et au partage de l'*ager Pomptinus*. La date de 367 paraît donc avoir le seul caractère d'authenticité qu'on puisse rechercher pour les événements des deux premiers siècles

1. Ce point a été mis en lumière par Meyer, l. c.

de la République : elle paraît appartenir à une ancienne tradition, peut-être à la plus ancienne.

II

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE CHEZ LES GAULOIS [1]

Quel était le caractère de la propriété foncière chez les Gaulois avant la conquête romaine? Etait-elle collective ou familiale ou individuelle? Il n'y a pas de problème plus difficile à résoudre ; en l'absence des données nécessaires nous ne pouvons guère émettre que des conjectures qui sont plus ou moins vraisemblables, qui rendent plus ou moins compte des textes. De toutes les conjectures qu'on a émises jusqu'ici, il n'y en a pas de plus hypothétique, de plus aventureuse que la théorie de la propriété collective exposée récemment dans plusieurs travaux remarquables par M. d'Arbois de Jubainville [2]. C'est ce que nous voudrions essayer de démontrer.

Le territoire de chaque peuple aurait formé dans son ensemble une sorte d'*ager publicus*, exploité surtout par les nobles qui en auraient été les détenteurs perpétuels, en vertu et sous la protection d'un droit analogue à la *possessio* romaine et moyennant le paiement à l'Etat d'une redevance, d'un *vectigal*. C'eût été la seule forme de propriété foncière connue en Gaule, une forme aristocratique de communauté agraire.

Telle est en gros la théorie de M. d'Arbois de Juvainville. Voici les principaux arguments sur lesquels il l'appuie.

1° D'après Polybe [3], les Gaulois d'Italie n'avaient comme biens que de l'or et des troupeaux. On en conclut qu'ils ne

1. Ce chapitre était écrit et envoyé à l'impression avant la publication, dans la Revue des questions historiques, 1er avril 1889, de l'étude de M. Fustel de Coulanges sur *le problème des origines de la propriété foncière*. Je suis heureux d'être arrivé, sur ce point particulier, aux mêmes conclusions que l'éminent historien.

2. La propriété foncière en Gaule (Académie des Inscriptions, Comptes-rendus, 1887, 4e série, t. XV, p. 65-86). — Origine de la propriété foncière en France (Nouvelle revue historique du droit, 1887). Cf. Revue celtique, t. VIII, p. 36-149.

3. 11, 17, 11 : *ὕπαρξίς γε μὴν ἑκάστοις ἦν θρέμματα καὶ χρυσὸς διὰ τὸ μόνα ταῦτα κατὰ τὰς περιστάσεις ῥᾳδίως δύνασθαι πανταχῇ περιαγαγεῖν.*

connaissaient pas la propriété foncière individuelle et que leurs parents, les Gaulois de Gaule ne devaient pas non plus la connaître.

On peut admettre à la rigueur que les deux peuples avaient les mêmes institutions, quoique les renseignements de Polybe sur les Gaulois d'Italie remontent au moins au IIIe siècle avant notre ère. Mais Polybe oppose-t-il réellement la propriété mobilière à la propriété immobilière pour refuser cette dernière aux Gaulois? Il ne faut pas tirer de ce texte plus qu'il ne contient. Polybe veut dire simplement que les Gaulois d'Italie, comme tous les peuples encore à moitié barbares, font surtout cas des métaux précieux et des troupeaux, objets d'un transport facile et commodes à l'échange. Il ne parle pas des maisons. Soutiendra-t-on qu'elles rentraient aussi dans la propriété collective? Les Gaulois d'Italie sont d'ailleurs si peu nomades que le même Polybe nous dit qu'ils ne s'occupent que de guerre et d'agriculture [1].

2° Le récit de César sur l'invasion en Gaule des Helvètes et des Boiens semble exclure l'existence de la propriété foncière individuelle. Ces peuples, nous dit-on, se déplacent, en masse sur l'ordre de leurs chefs, avec la plus grande facilité, sans espoir de retour. C'est qu'ils ne sont pas retenus au sol par le lien de la propriété, que leurs champs appartiennent à la communauté, comme *ager publicus*.

Cet argument n'a pas la moindre valeur. Ces déplacements de peuples n'impliquent nullement l'absence de propriété. Les Helvètes abandonnent aisément les maigres terres de la Suisse dans l'espérance de conquérir les riches plaines de la Gaule. C'est cette passion de la terre qui est la raison principale de toutes les invasions des barbares à toutes les époques. Tous les Germains, depuis les Cimbres et les Teutons jusqu'aux Lombards demandent des terres pour les cultiver, pour y vivre en propriétaires. C'est une vérité qu'ont mise en relief des arguments irréfutables [2]. A aucune époque les Germains n'ont apporté avec eux un régime de communauté du sol. Pourquoi supposer *a priori* qu'il en est autrement des Helvètes

1. II, 17, 10 : πλὴν τὰ πολεμικὰ καὶ τὰ κατὰ γεωργίαν.
2. Voyez la démonstration de ce fait dans M. Fustel de Coulanges (Recherches sur quelques problèmes d'histoire — les Germains connaissaient-ils la propriété foncière, c. I, et 10).

et des Boiens qui appartiennent à une civilisation un peu plus avancée que celle des Germains?

3° César voulait renvoyer dans le sud de la Germanie les 32,000 Boiens que les Helvètes avaient entraînés avec eux en Gaule. Les Eduens leur offrent alors une portion de leur territoire pour y fonder un petit état tributaire; les Boiens deviennent donc *stipendiarii* des Eduens tout en gardant leur autonomie et en formant ce que César appelle une *civitas* [1]. M. d'Arbois de Jubainville tire de cet épisode les conclusions suivantes : le territoire des Eduens appartenait tout entier comme *ager publicus* à la communauté qui put en distraire une part pour les Boiens et augmenter ainsi le nombre des locataires et le revenu de son domaine. Cette opération venait fort à propos, car le nombre des fermiers de l'*ager publicus* se trouvait considérablement diminué par suite des guerres [2], et la redevance annuelle (le *vectigal*), alors louée au noble Dumnorix ne donnait plus pour cette raison qu'un faible rendement [3].

Il y a beaucoup de fantaisie dans ce raisonnement. Il suffit de lire les textes pour s'en convaincre. Si le produit des *vectigalia* a baissé, ce n'est pas pour la raison qu'on donne, mais parce que Dumnorix, le fermier des impôts indirects, est assez puissant pour empêcher toute surenchère et obtenir l'adjudication à des conditions onéreuses pour l'Etat. D'autre part, si les Eduens se plaignent, c'est surtout de la perte de leur Sénat et de leur noblesse. Quant aux impôts dont il est ici question, les *portoria* désignent les douanes et octrois; les *vectigalia* sont en général les impôts indirects et peuvent aussi comprendre les redevances des fermiers de l'*ager publicus*. De ce que les Eduens peuvent céder une portion de leur territoire, faut-il conclure que tout ce territoire fût *ager publicus?* N'est-il pas plus vraisemblable qu'il y avait, comme en Italie, coexistence de la propriété privée et du domaine public? On peut accorder que dans ce grand pays de Gaule, mal peuplé, couvert de forêts, les terres publiques occupaient une étendue

1. Caes. b. g. 1. 28, 5 — VII, 10, I; 17, 2-3; 9, 6.
2. Caes. b. g. I, 31, 6 : magnam calamitatem pulsos accepisse, omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum amisisse.
3. *Ibid.* I, 18, 3-4 « Dumnorigem... complures annos portoria reliquaque omnia Aeduorum vectigalia parvo pretio redempta habere propterea quod illo licente contra liceri audeat nemo. His rebus et suam rem familiarem auxisse... »

considérable. Nous savons par des textes précis qu'il y avait des terres publiques chez les peuplades de la Ligurie [1] vers 635 de Rome et en Lusitanie [2], lors de la conquête du pays par Paul-Emile. Il est très vraisemblable qu'il y en avait également chez les Gaulois et qu'elles étaient surtout exploitées par les nobles qui pouvaient seuls faire les avances nécessaires pour cette culture. Mais cela n'exclut pas l'existence de la propriété individuelle et ces mêmes nobles pouvaient avoir, outre leurs portions d'*ager publicus* des domaines propres.

4° Arioviste enlève aux Séquanes le tiers de leur territoire et menace de leur enlever un autre tiers pour y établir les Harudes [3]. On conclut de ce fait qu'on ne pouvait déposséder ainsi de véritables propriétaires, mais qu'on enlevait plutôt les terres à la communauté.

Mais on oublie que cette dépossession des propriétaires a été la règle dans toute l'antiquité, qu'en Italie, pays où était sûrement pratiquée la propriété individuelle, les Romains enlevaient généralement une partie de leur territoire aux peuples vaincus.

5° Le texte de César [4] sur le régime dotal des Gaulois ne peut, dit-on, se concilier avec la propriété foncière individuelle ; il ne peut s'entendre que de fortunes mobilières et composées surtout de troupeaux.

On a imaginé tous les systèmes possibles pour expliquer l'institution dont parle César : communauté légale entre les deux époux, communauté réduite aux acquêts avec attribution du tout au dernier survivant, acquisition par le mari de la dot de la femme moyennant l'apport d'une contre dot de valeur égale, restitution de cette double dot à la femme survivante par les héritiers du mari prédécédé, gain de survie prélevé par égales portions sur la fortune des deux

1. C. I. L. I, 199. *Sententia Minuciorum inter Genuates et Veturios.*
2. C. I. L. II, 5041. Un décret de Paul Emile affranchit les « *Hastensium servei in turri Lascutana* » Mommsen (Hermes III, 1869) regarde ces esclaves comme des serfs de la glèbe, des sortes d'hilotes, établis sur l'*ager publicus* de la communauté des *Hastenses*; ils acquièrent avec la liberté la possession de la ville et du territoire qu'ils habitaient et paient sans doute alors aux Romains comme *stipendiarii* le même impôt qu'ils payaient aux *Hastenses.*
3. Caes. b. g. 1, 31, 10.
4. B. g. VI, 19, 1-2 : viri quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis aestimatione facta cum dotibus communicant. Huius omnis pecuniae coniunctim ratio habetur fructusque servantur : uter eorum vita superavit,, ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. »

époux etc., [1]. A ces théories, M. d'Arbois de Jubainville ajoute la sienne; il croit que la dot de la femme gauloise ne pouvait consister ni en immeubles, ni en argent, car dans aucun de ces deux cas on ne comprendrait cette accumulation des revenus dont parle César. « La dot, dit M. d'Arbois, consistait en troupeaux principalement de bêtes à cornes ; au lieu d'abattre les veaux on les élevait; toutes les bêtes étaient conservées jusqu'à l'âge où elles ont pour la boucherie la valeur la plus élevée ; voilà comment on gardait les fruits ; et de là ces immenses fortunes qui faisaient la puissance de l'aristocratie gauloise. »

Cette explication ingénieuse nous fait pénétrer profondément dans l'économie domestique des Gaulois, peut-être trop profondément; mais elle ne rend pas compte du texte; elle ne traduit pas le mot *pecunia* qui ne peut signifier qu'une dot en argent ; d'autre part, César dit que le mari joint à la dot de sa femme un capital de valeur égale tiré « *ex suis bonis* », c'est-à-dire qui peut comprendre indifféremment des meubles et des immeubles; les mots latins peuvent se rapporter aux deux catégories de biens.

Si on pouvait tirer de ce texte quelque chose de précis, ce serait plutôt l'existence chez les Gaulois d'un principe de droit commun à toutes les vieilles législations, à savoir que les filles n'héritent pas des biens principaux, des terres. Cette dot pécuniaire dont parle César serait une sorte d'avancement d'hoirie ; les terres seraient réservées aux fils; l'ancien droit de la Gaule ressemblerait alors à l'ancien droit germanique.

Mais quel que soit le sens qu'on adopte, il est illégitime de conclure de ce texte de César que les Gaulois ne connaissaient que la propriété mobilière ;

6° Les nobles gaulois avaient souvent à leur service des bandes de clients, de gens sans aveu, soudoyés à prix d'argent [2] et surtout de débiteurs [3]. M. d'Arbois de Jubainville croit qu'il s'agit uniquement de dettes mobilières, que c'est là le sens des mots *aere alieno*, *obaeratos* de César; ce sont,

1. Voyez l'indication de ces systèmes dans un article de M. de Rozière : Cours d'histoire des législations comparées (Revue de législation ancienne et moderne, 1874 p.135-205).
2. Caes. B. G. II, 1, 4. VII, 4, 3. III, 17, 4.
3. *Ibid.* I, 4, 2. VI, 13, 2.

d'après lui, ces dettes mobilières qui maintiennent l'immense majorité de la population sous le joug d'une petite poignée de propriétaires ; la plèbe ne peut se relever par le travail ; faute de capitaux, elle ne peut prendre sa part de l'*ager publicus*, car seuls les nobles peuvent faire les dépenses nécessaires pour l'exploitation du sol et rien n'a dû être plus favorable au développement de l'aristocratie que la propriété collective de l'Etat, le système de l'*ager publicus*.

Il est probable qu'en effet l'infériorité politique et sociale du peuple tenait surtout à la prédominance de la grande propriété, que ces deux faits avaient agi et réagi l'un sur l'autre. Mais si à Rome les patriciens avaient accaparé peu à peu l'*ager publicus*, ils avaient en outre leurs propriétés personnelles et les plébéiens avaient aussi les leurs. Il pouvait en être de même en Gaule. A Rome les *obaerati* étaient les petits propriétaires endettés; leur dette était bien une dette mobilière en ce sens qu'ils ne pouvaient guère emprunter que de l'argent; mais ils n'en étaient pas moins des propriétaires fonciers ; leur dette venait du sol. Pourquoi les *obaerati* de Gaule n'auraient-ils pas été dans la même condition que ceux de Rome ;

7° César n'emploie pas une fois le mot *villa* qui désigne chez les Romains le domaine foncier individuel. Il ne mentionne que les *aedificia* épars dans la campagne ; la *villa* n'apparaît que dans Tacite à l'année 21 [1] : Cicéron, dans son discours pour Quinctius [2], en 81 av. J.-C., mentionne un *fundus*, propriété privée, mais il est situé dans les limites de la province romaine. Les Gaulois ne connaissent donc pas la propriété individuelle.

Nous répondons simplement à cet argument que les Gaulois pouvaient avoir un autre mode de culture que les Romains; les cultivateurs, au lieu d'être dispersés dans les *villae* pouvaient être groupés dans ces *vici* qui étaient très nombreux en Gaule, puisque les Helvètes en avaient 400.

8° On sait que chez les Romains le domaine rural, le *fundus*, portait généralement le nom d'un des anciens propriétaires ; le nom de la famillle avec une terminaison en *anus* formait le nom particulier de la propriété qui le gardait

1. Tacit. Ann. III, 46.
2. P. Quinctio, 26, 83-31, 98.

indéfiniment à travers les siècles, malgré tous les changements, malgré les ventes et même les partages [1]; le *fundus* constituait ainsi une sorte d'unité indivisible dont on voit la persistance dans les textes des jurisconsultes classiques [2], dans certains documents épigraphiques, tels que la liste des *fundi* sur la table de Veleia [3]; et aujourd'hui encore, dans toutes les parties de l'ancien monde romain il y a un très grand nombre de noms de lieux qui viennent du gentilice de leurs premiers possesseurs. C'est ce que les belles études de M. d'Arbois de Jubainville ont démontré en particulier pour la Gaule. Or, en Gaule, les noms de *fundi* dérivés de gentilices romains et terminés par le suffixe gaulois *acus* n'apparaissent que sous l'empire; ils ne peuvent dater de la période de l'indépendance puisque les Gaulois n'avaient point de gentilices; ils sont donc postérieurs à la conquête, mais de très peu de temps; car la notion du *fundus* a dû être introduite en Gaule avec le cens, avec l'impôt foncier romain par Auguste; on a dû, pour les besoins du cadastre et la répartition de l'impôt, assimiler aux *fundi* italiens les *possessiones* de Gaule et ces nouveaux *fundi* ont dû recevoir des nobles gaulois devenus citoyens romains des noms dérivés du gentilice qu'ils avaient adopté. C'est donc l'administration romaine qui a transformé l'ancienne propriété collective de la Gaule en propriété individuelle.

Cette chaîne d'arguments est plus spécieuse que solide. Il est bien vrai que les Romains ont porté en Gaule l'usage du gentilice, l'institution du cadastre et le mot *fundus*. Mais ce mot *fundus* n'a-t-il pas remplacé simplement un mot gaulois qui nous échappe et qui avait le même sens? Croira-t-on qu'une simple mesure administrative, telle que la confection du cadastre et la répartition de l'impôt foncier, ait pu opérer, d'un seul coup, ce changement considérable, cette transformation de la propriété collective en propriété individuelle? Personne ne nous aurait parlé de cette révolution? Auguste, si attentif à conserver la fortune des villes, aurait ainsi dé-

1. Sur cette question voyez Rudorff, *gromatische Institutionem*. — Mommsen, *die italische Bodentheilung* (Hermes 1884, p. 393-416). — Fustel de Coulanges, *le domaine rural chez les Romains* (Revue des Deux Mondes 1886, 15 septembre). — Lécrivain, *le partage oncial du fundus romain* (Mélanges d'archéologie et d'histoire 1885).
2. Dig. XXXIV, 5, 1.
3. C. I. L. X, 407.

pouillé les communautés gauloises de tout leur *ager publicus?*

D'autre part, il est difficile d'admettre qu'on ait pris cette mesure à l'égard des peuples qui n'avaient pas encore la cité romaine; il n'était pas dans les habitudes des Romains de supprimer brusquement les législations provinciales; les villes étrangères n'adoptaient généralement le droit romain que quand elles avaient reçu soit la cité romaine complète, soit au moins le droit latin. Or, à l'époque d'Auguste, la Gaule chevelue n'a pas de peuple qui soit en possession de la cité; sans doute il y a déjà beaucoup de Gaulois qui sont citoyens romains; mais aurait-on transformé la propriété seulement en leur faveur, alors que le reste du territoire qu'ils habitaient serait resté dans son ancienne condition?

Donc, s'il est vrai que les noms des *fundi* remontent jusqu'à l'époque d'Auguste, nous tirerons de ce fait une conclusion absolument contraire à celle de M. d'Arbois de Jubainville : l'existence de *fundi* chez des peuples qui n'ont pas encore le droit de cité prouve qu'ils connaissaient déjà la propriété individuelle avant la conquête romaine et que les Romains n'ont fait que la baptiser d'un nouveau nom.

Nous n'avons donc pas trouvé jusqu'ici d'argument décisif en faveur du système de l'*ager publicus*, de la propriété collective.

Nous avons maintenant à exposer les autres raisons qui militent directement contre cette hypothèse et qui, au contraire, favorisent celle de la propriété individuelle ou familiale :

1° Aucun auteur ancien ne signale l'absence de la propriété foncière chez les Gaulois. Il n'y a rien de pareil dans les fragments de Posidonius. Strabon est postérieur à la conquête; mais il n'aurait pas manqué de signaler ce caractère particulier s'il l'avait trouvé dans ses sources. César n'en dit rien non plus.

M. d'Arbois de Jubainville explique ce silence de César en prétendant que le fait de la propriété collective n'avait pas dû le frapper, puisque c'était aussi la doctrine romaine et que, de son temps, la plus grande partie de l'Italie constituait encore, en théorie du moins, l'*ager publicus* romain.

Nous avouons ne pas comprendre cette explication. A l'époque de César, l'*ager publicus* a presque entièrement disparu

dans l'Italie romaine; il n'en subsiste plus que des fragments insignifiants; quant à l'Italie du Nord, qui est encore considérée comme une province, le sol rentre dans la catégorie ordinaire du sol provincial, mais ne peut à aucun titre être considéré comme *ager publicus*.

2° Non seulement César ne signale pas la propriété collective, mais, dans sa comparaison de la Gaule et de la Germanie, opposant implicitement au régime agraire gaulois le régime agraire germanique, il constate que les Germains ne connaissent pas la propriété individuelle [1]. Il est probable qu'il se trompe sur ce point comme sur beaucoup d'autres, qu'il étend abusivement à toute la Germanie ce qui n'était peut-être que le fait de quelques peuples placés dans des conditions exceptionnelles, par exemple, des Suèves; mais il n'en signale pas moins une différence profonde qu'il a cru constater entre la Germanie et la Gaule.

M. d'Arbois de Jubainville essaie de diminuer la valeur de ce texte en lui donnant un sens certainement original, mais peu naturel: les mots *agri modum* signifieraient une portion d'*ager publicus* et les *fines proprii* seraient les limites des *possessiones*, terres du domaine; alors César voudrait dire seulement que les Germains ne connaissent pas l'établissement à demeure, sur l'*ager publicus*, mais qu'ils en exploitent successivement, par une sorte de roulement, les différentes parties: l'opposition avec la Gaule consisterait non point dans le mode de propriété, mais simplement dans le mode d'exploitation de l'*ager publicus*.

Cette ingénieuse explication ne nous paraît pas sortir naturellement du texte; ce n'est pas parce que l'expression *modus agri* se rapporte au domaine public une fois dans Tite-Live [2], une autre fois dans Siculus Flaccus [3] qu'il faut constamment lui donner ce sens; de même, si le mot *possessiones* désigne souvent des terres du domaine occupées et exploitées par des particuliers qui ne jouissent que des droits compris dans la *possessio*, il s'applique aussi souvent à des

1. Caes. b. g. VI, 22, 2-3 « Neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios... ne latos fines parare studeant potentioresque humiliores possessionibus expellant. »
2. Liv. VI, 35, 5.
3. *Gromatici veteres*, I, p. 136.

propriétés privées [1] ; les *fines proprii* ne peuvent désigner que des propriétés individuelles. Dans tout ce passage, César qui oppose évidemment les institutions germaniques aux institutions gauloises oppose la propriété collective à la propriété individuelle. Cette opposition est encore plus visible dans le chapitre [2] où parlant des Suèves il s'exprime ainsi : « Privati ac separati agri apud eos nihil est. » On ne saurait prétendre qu'ici César songe à l'*ager publicus*.

3° On peut invoquer en faveur de la propriété privée plusieurs exemples qui ne sont pas sans valeur. Il y a d'abord celui de la Germanie ; moins civilisée que la Gaule, elle connaît cependant, à l'époque de César et de Tacite, la propriété individuelle ou au moins la propriété familiale. C'est ce qui nous paraît avoir été démontré jusqu'à l'évidence par M. Fustel de Coulanges [3]. Waitz [4] n'admet que la propriété de village, mais c'est déjà une concession considérable et nous sommes déjà loin de la propriété collective de la communauté.

Il y a en second lieu l'exemple des Cantabres chez qui, d'après Strabon [5], les filles sont seules héritières et doivent marier et établir leurs frères. Strabon signale cet usage comme une singularité ; il ne dit pas que ce droit de succession n'ait compris que la fortune mobilière ; il est donc vraisemblable que les filles héritaient aussi des biens fonciers et que, par conséquent, les Ibères, voisins des Gaulois, connaissaient la propriété individuelle.

4° Il y a plusieurs textes de César dont l'ensemble constitue une démonstration solide [6] :

A. L'impôt gaulois que César appelle du nom romain *tributum* ne peut être qu'un impôt foncier. Exposant la situation misérable de la plèbe gauloise [7], il nous dit : « *Plerique cum*

1. Festus, p. 241 : « Possessiones appellantur agri late patentes publici privatique. » — Cic. *Parad.* 6 sub fine. — Cor. Nep. *Attic.* 14. — Sallust. *Cat.* 36. — *Dig.* L. 16, 78 (Paul). — Cod. Theodos. XVI, 2, 33.
2. B. g. IV, 1, 7.
3. *L. c.*
4. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, I, c. 4, p. 97-148.
5. III. 4, 18.
6. Nous laissons de côté plusieurs textes dont le sens est indécis. Ainsi I, 5, 2 où il est question des *aedificia privata ;* VII, 77, 14 où il est dit que les Cimbres ont dû se retirer en laissant aux Gaulois « *iura, leges agros libertatem* » ; I, 18, 3-4 où il est question de la fortune de Dumnorix « *his rebus et suam rem* familiarem auxisse et facultates... magnas comparasse »; IV, 8, 2-3 où César dit aux Germains « neque ullos in Gallia vacare agros qui dari... sine iniuria possint ».
7. B. g. VI, 13, 2.

aut aere alieno aut magnitudine tributorum aut iniuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus ». Ces *tributa* ne peuvent être ni les redevances dues pour l'exploitation de l'*ager publicus*, car d'une part le caractère général de ces redevances, dans tous les pays, est d'être très modiques et en outre César les appelle plutôt *vectigalia;* ni les redevances dues par des clients à des patrons, puisque c'est justement pour cesser de les payer que les petits se mettent sous la protection et au service des grands et nous savons d'ailleurs que les druides en sont dispensés par privilège spécial [1]; ni les impôts indirects, car ceux-ci s'appellent *portoria*, *vectigalia* [2]. Il s'agit donc d'un impôt foncier, comme l'indique le mot lui-même; or, il n'y a guère que des propriétaires de plein droit qui paient l'impôt foncier.

B. L'Arverne Critognatus dénonce le but des Romains qui veulent enlever leurs terres aux nobles et les réduire en esclavage [3]. Il semble bien qu'il est ici question de propriétés privées.

C. Une des fonctions principales des druides, d'après César, est de juger les procès au sujet des héritages et des limites « *si de hereditate, de finibus controversia est* [4] ». Jusqu'ici on croyait généralement que le mot *hereditas* désignait les héritages, *fines* les limites des domaines. M. d'Arbois de Jubainville donne à ces mots un nouveau sens; il s'agirait des compétitions à la royauté (hereditas) et des règlements de frontières entre les cités. Il est possible qu'en effet les *fines* soient les limites des états; c'est le sens habituel de ce mot dans César; on en relève 77 exemples; et quoiqu'il y ait aussi l'exemple où M. d'Arbois lui donne lui-même comme on l'a vu, le sens de limites intérieures de l'*ager publicus* [5], on peut admettre que César veut parler des règlements de frontières; mais quant au mot *hereditas*, il est impossible d'en dénaturer le sens; ici, comme dans tous les textes de droit romain, il désigne l'hérédité privée, c'est-à-dire la transmission de toute la fortune, des meubles et des immeu-

1. B. g. VI, 14, 1 : « Neque tributa una cum reliquis pendunt. »
2. Caes. b. g. I, 18, 3.
3. Caes. b. g. VII, 77, 15.
4. *Ibid.* VI, 13, 5.
5. *Ibid.* VI, 22, 2.

bles. Si César n'avait voulu parler que de la fortune mobilière, il se serait exprimé autrement.

En résumé, on n'a pas apporté de preuves solides en faveur de la propriété collective; elle n'a pour elle qu'une phrase ambiguë de Polybe qui s'applique à une époque antérieure à la nôtre. Elle a contre elle le silence de toute l'antiquité qui nous aurait sans doute parlé autrement qu'à mots couverts d'une institution aussi contraire au régime de la propriété romaine. Il se peut qu'on trouve la propriété collective dans les anciennes lois du pays de Galles et de l'Irlande; mais il nous semble contraire à toute critique historique de s'appuyer sur des codes rédigés plusieurs siècles après l'ère chrétienne pour reconstituer le droit primitif de la Gaule.

Au contraire, toutes les vraisemblances, toutes les analogies, tous les textes nous ramènent à l'opinion traditionnelle, qui a été soutenue par presque tous nos érudits, La Ferrière, Giraud, de Rozière, Fustel de Coulanges [1] et d'après laquelle le sol, chez les Gaulois, était au moins, pour une bonne partie, objet de propriété privée et non domaine public. Il faut reconnaître que l'*ager publicus* comprenait sans doute une portion considérable de chaque territoire, que les nobles avaient dû peu à peu accaparer presque tout le reste et réduire la masse des petits propriétaires à la condition de petits tenanciers, plus ou moins serfs de la glèbe; mais il n'en est pas moins vrai qu'on pratiquait la propriété privée, qu'elle était inscrite dans la législation.

Quelle était la forme de cette propriété? On ne saurait le dire exactement. Car la propriété privée peut être individuelle ou familiale; elle est individuelle quand le propriétaire peut en disposer librement, soit de son vivant, soit par testament; elle est familiale quand elle réunit, comme l'a montré M. Fustel de Coulanges [2] les trois conditions suivantes: la transmission héréditaire, l'exclusion des femmes de l'héritage, l'interdiction du testament. Nous avons trouvé la transmission héréditaire; l'exclusion des femmes nous a paru

1. La Ferrière, Histoire du droit, II, 2, c. 3. — Giraud, Histoire du droit français, I, p. 37 (où l'auteur regarde comme évidente l'existence de la propriété individuelle, mais sans donner de preuves). — De Rozière, l. c. (qui ne cite pas non plus de textes. — Fustel de Coulanges (Institutions politiques de l'ancienne France, 2e éd. c. 1, p. 11) qui admet aussi comme une chose hors de discussion la propriété individuelle ou plutôt familiale.

2. Recherches, p. 234.

probable au moins pour les biens fonciers ; on peut interpréter le silence des auteurs relativement au testament comme une preuve négative. Si d'autre part on tient compte de la forte organisation de la famille gauloise, des droits considérables qu'y exerce encore le père à l'époque de César [1], on aura peut-être le droit de conclure qu'au moment de la conquête romaine la propriété privée foncière, en Gaule, n'était pas encore la propriété individuelle, mais la propriété familiale.

III

QUELQUES POINTS DE DROIT GREC ET DE DROIT ROMAIN DANS DION CHRYSOSTOME

Dion Chrysostôme a déjà fourni beaucoup de renseignements précieux à l'histoire des institutions grecques et romaines. On peut encore lui emprunter nombre de détails intéressants.

Discours LXXIV [2].

Dion parle de l'incapacité juridique des femmes et des enfants dans la législation grecque ; mais il sépare nettement ces deux classes de personnes ; l'incapacité des enfants est complète et la loi paraît s'appliquer à toutes les villes grecques ; les femmes, au contraire, au moins à Athènes, peuvent contracter jusqu'à une valeur d'un médimne d'orge ; et, dans la suite, revenant sur cette limitation, Dion ne parle encore que des femmes.

Ce passage prouve donc l'incapacité absolue de l'enfant. C'est en ce sens qu'il faut interpréter le passage douteux d'Isée, conformément au scholiaste d'Aristophane et contrairement à Harpocration et à Suidas [3].

1. Caes. b. g. VI, 19, 3.
2. Edition Morelli avec les notes de Casaubon, Paris 1604.
3. Isée X, 10 p. 80 : *ὁ γὰρ νόμος διαρρήδην κωλύει παιδὶ μὴ ἐξεῖναι συμβάλλειν μηδὲ*

D. XV

A Athènes on continue, à l'époque de Dion, à employer le serment pour prouver la filiation; ainsi l'enfant peut affirmer par serment qu'il a pour père l'homme qu'indique sa mère, et cela non seulement dans son intérêt personnel, mais encore dans celui de sa mère.

D. XXXI

Dion énonce incidemment une proposition très importante pour le système des preuves en matière de propriété, dans le droit de Rhodes. Rhodes a encore le droit pérégrin. Le propriétaire d'un objet est d'autant moins exposé à subir une revendication que son vendeur est plus digne de foi et meilleur garant [1].

Si sommaire que soit ce renseignement, on peut en conclure qu'à Rhodes la procédure ressemble encore à l'ancienne procédure attique. Car, si l'adversaire hésite à revendiquer l'objet, c'est, d'une part, que l'autre partie peut user de la δίκη βεβαιώσεως et obliger son vendeur à soutenir l'action à sa place (ἀνάγειν) comme βεβαιωτήρ; d'autre part, que ce garant peut apporter devant le tribunal d'excellentes raisons pour justifier de son ancien droit de propriété. C'est donc le système du droit attique; la preuve est également à la charge des deux parties; le possesseur attaqué peut ou bien lutter seul à ses risques et périls (αὐτομαχεῖν), ou bien mettre en avant son vendeur.

γυναικὶ πέρα μεδίμνου κριθῶν. Schol. ad. Aristoph. Eccles. 1025. Harp. Suidas ad. *ὅτι παιδὶ καὶ γυναικί.*

M. Caillemer (le contrat de vente à Athènes. — Revue de législation 1873) est arrivé à la même conclusion, sans citer le texte de Dion. Thalheim (*die griechischen Rechtsalterthümer*, p. 8) soutient que non seulement les femmes, mais aussi les enfants pouvaient contracter jusqu'à la valeur d'un médimne d'orge; cependant, en note, il admet la possibilité de l'autre opinion.

1. *Ὥσπερ ἐπὶ τῶν ἰδιωτικῶν ὅσῳ τίς ἂν κρείττω καὶ πιστότερον δεικνύει παρ' οὗ τυγχάνει τι κτησάμενος, τοσούτῳ κρατεῖ καὶ οὐδεὶς ἂν ἀμφισβητήσειεν αὐτῷ.*

XIV, XV, LXXIV

Ces trois discours renferment plusieurs renseignements sur la situation de l'esclave qui n'ont pas été tous utilisés.

L'esclave peut prouver devant les tribunaux sa qualité d'ingénu; mais il semble, d'après le texte, que le maître peut, à la rigueur, s'y opposer.

On peut frapper l'esclave de verges, l'enchaîner et même le tuer ; or, Dion parle au présent ; par conséquent il ne semble pas que dans les villes de droit pérégrin, en Asie-Mineure, le droit romain ait encore apporté aucune restriction au pouvoir du maître sur l'esclave.

L'ingénu qui a été réduit injustement en esclavage est considéré par la loi comme n'ayant jamais été esclave.

XV

Dion affirme que dans beaucoup de pays et des plus civilisés, les pères ont le droit d'emprisonner leurs fils, de les vendre, de les tuer sans motif, ni jugement. Il indique évidemment plutôt une possibilité légale qu'une pratique habituelle ; mais cette assertion n'en est pas moins contraire à ce que nous savons de la puissance paternelle dans le droit grec. Elle paraît avoir été généralement restreinte à un simple droit de correction [1], et on nie, avec raison, l'existence de cette loi περὶ τῶν ἀκρίτων, d'après laquelle le père aurait eu le droit de tuer ses enfants [2]. Cependant Dion est généralement digne de foi ; il ne peut songer ici à Rome; le père y avait perdu depuis longtemps le droit de tuer ses enfants. Songe-t-il à des pays barbares de l'Occident? C'est peu probable, car il emprunte presque toujours ses exemples à l'Orient grec, à l'Attique et surtout à l'Asie-Mineure. Or, nous savons qu'à l'intérieur de l'Asie-Mineure, dans la Galatie par exemple, la puissance paternelle était beaucoup plus forte que

1. Dionys. Halicarn, II, 26.
2. Hypotyp. Pyrrh., III, 211.

dans les pays grecs proprement dits. Il n'est donc pas impossible que le droit de vie et de mort du père sur l'enfant soit resté inscrit dans la législation de plusieurs villes d'Asie. Quant au droit de vente, il n'y a aucun doute ; d'après Elien [1], Thèbes l'avait conservé dans ses lois ; il n'avait été supprimé dans l'Attique que par Solon [2] qui encore l'avait laissé subsister à l'égard des filles impudiques ; il existait dans toute la Thrace d'après Hérodote [3]. Il n'est donc pas étonnant qu'on en retrouve encore des traces sous la domination romaine.

A Rome, l'usage et les mœurs l'ont à peu près aboli ; il ne subsiste plus, à l'époque de Dion, que dans le cas de nécessité, de pauvreté excessive, ou à l'égard des nouveaux-nés, ou bien dans le cas de *noxœ datio*. Mais les Romains l'ont laissé volontiers subsister dans les pays de droit pérégrin. Mommsen [4] a prouvé que ce droit avait permis à l'Orient jusqu'au second siècle et peut-être même plus tard, d'alimenter ses marchés d'esclaves ; les inscriptions nous montrent un grand nombre d'esclaves, généralement originaires de l'Asie-Mineure, qui ne sont pas esclaves de naissance, le commerce des esclaves, ingénus de naissance, est attesté par Juvenal, par Hérodien, par Philostrate [5] ; les gouverneurs impériaux le tolèrent en Germanie chez un peuple qui paie tribut, les Frisons [6] ; le texte de Dion vient donc à l'appui de ces renseignements et s'applique vraisemblablement à l'Asie-Mineure.

Il en est de même des nombreux cas de vente volontaire qu'il signale en Asie. Des milliers de gens, dit-il, se vendent eux-mêmes comme esclaves, par acte authentique, aux conditions les plus dures. Dion désigne l'acte de vente par le mot συγγραφη [7]. Ce mot est-il pris ici dans son sens ordinaire d'obligation, de titre exécutoire ? On ne le voit pas nettement. S'il avait ce sens, nous aurions ici quelque chose d'analogue au *nexum*, à la servitude pour dettes ; il est plus vraisembla-

1. Var. Hist., II, 7.
2. Plut. Sol. XIII, 23.
3. V, 6.
4. *Burgerlicher und peregrinischer Freiheitsschutz, im rœmischen Staat*, dans les *Juristische Abhandlungen, Festgabe für Georg. Beseler*. 7, 12.
5. Juvenal. II, 147. — Herodian. I, 12, 3. — Philostrat. V. Apollon. VIII, 7, 12.
6. Tacit., Ann. IV, 72.
7. A ajouter au catalogue que M. Dareste a dressé des textes où est employé le mot συγγραφη (Bulletin de correspondance hellénique, 1884, p. 362-376).

ble qu'il s'agit d'une simple vente volontaire. César la signale chez les Gaulois [1]; Tacite dans la Germanie [2]; à Rome, à notre époque, ce droit de vente n'a plus guère d'application que dans le cas d'*auctoramentum*, pour l'*auctoratus*, l'homme qui se vend comme gladiateur; mais il est très possible qu'il ait encore subsisté longtemps dans le droit pérégrin. Mommsen n'est pas éloigné de le croire, mais ne veut cependant point l'affirmer en l'absence de textes précis; il signale seulement un droit analogue chez le colon du Bas-Empire qui peut accepter librement cette condition juridique de colon; l'analogie ne nous paraît pas acceptable, car le colon garde toujours sa liberté; c'est un droit imprescriptible; mais il nous semble que le texte de Dion permet d'affirmer l'existence de l'esclavage volontaire dans le droit pérégrin du IIe siècle après J.-C.

XXXI

Dion signale à Rhodes l'usage d'enregistrer publiquement, de transcrire les achats, les ventes, les prêts, les affranchissements, les donations [3]. Cette transcription a lieu non seulement pour les biens fonciers, mais pour les objets mobiliers, vaisseaux, esclaves. La transcription des prêts comporte vraisemblablement l'existence d'un registre des hypothèques.

C'est un texte de plus à ajouter à la liste qu'a dressée M. Dareste [4] des villes où se pratiquait officiellement la transcription des transactions, où il y avait des archives publiques.

XLVII

Nous voyons ici les effets juridiques de la *pollicitatio* à Prusa, ville de droit pérégrin. C'est le gouverneur romain qui exige le paiement des sommes promises. Dion lui demande d'y mettre de la douceur et de ne contraindre les

1. B. G. VI, 13, 2; cependant il indique plutôt un lien de clientèle très étroit qu'une servitude proprement dite.
2. Germ. 24.
3. *Πάντες ἡγοῦνται κυριώτερα ταῦτα ἔχειν ὅσα ἂν δημοσίᾳ συμβάλλωσι διὰ τῶν τῆς πόλεως γραμμάτων.*
4. La transcription des ventes en droit hellénique (Nouvelle revue historique de droit, 1884, p. 373-394).

débiteurs que dans la mesure de leurs forces. C'est donc l'application d'une règle de droit municipal romain à une ville grecque pérégrine.

VII

Ce petit roman champêtre renferme des renseignements sur l'état des domaines municipaux dans l'île d'Eubée; les deux tiers du territoire sont déserts; une cité possède d'immenses domaines qui sont en friche; Dion fait proposer par un de ses personnages de les distribuer à des fermiers qui ne paieraient aucune redevance pendant les dix premières années et ne donneraient ensuite qu'une petite part des fruits; les étrangers (sans doute les *incolae*) n'auraient que cinq ans d'exemption et paieraient ensuite une redevance double de celle des citoyens; ceux d'entre eux qui se chargeraient de 200 arpents auraient le droit de cité.

Il est possible que les villes aient souvent offert des conditions de ce genre aux fermiers municipaux; ce sont des baux à long terme avec la clause emphytéotique et par suite avec des redevances très légères.

XLVI

Dion nous montre à Prusa la pratique habituelle des délations fiscales. Il se félicite de n'avoir jamais revendiqué la fortune de personne pour le fisc impérial. Il peut être question soit de dettes fiscales, soit de confiscations judiciaires, soit d'héritages laissés au prince, soit plutôt de biens caducs et vacants. Nous savons en effet que le fisc pouvait revendiquer dans les villes de droit pérégrin les biens des habitants morts intestats et sans héritiers, puisque d'après une lettre [1] de Trajan, la ville de Nicée dut, pour les garder, invoquer un privilège d'Auguste.

Dans ce même discours nous voyons que le nouveau sénat municipal de Prusa compte 100 membres, élus directement

1. Traian. ad. Plin. 84.

par le peuple. Les Romains essaient donc de donner aux cités pérégrines d'Orient le même nombre de sénateurs qu'aux municipes d'Occident.

Ch. Lécrivain.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils.

THÉOGNIS DE MÉGARE

ET

SES ÉLÉGIES

Nous manquons de détails précis sur la vie de Théognis. La date de sa naissance et celle de sa mort nous sont également inconnues. D'après quelques indications de Suidas, et en admettant comme authentiques des allusions que Théognis fait lui-même à la guerre contre les Mèdes [1], on suppose pourtant que la première partie de sa vie s'écoula à la fin du VI[e] siècle, la deuxième, au commencement du V[e]. Il serait ainsi, à peu de chose près, le contemporain de Simonide et de Pindare [2]. La plus grande partie des commentateurs anciens et presque tous les critiques modernes le font naître à Mégare de l'Isthme. On a pu soutenir cependant, en s'appuyant sur un passage de Platon [3], qu'il était originaire de Mégare de Sicile. La difficulté n'est pas insoluble. Platon n'a sans doute pas voulu dire, on s'accorde aujourd'hui à peu près généralement à le reconnaître, que Théognis était né citoyen de Mégare en Sicile, mais bien qu'il y avait obtenu le droit de cité. Les anciens nous apprennent encore que Théo-

1. Théognis, v. 757-768 et 773-782. Nous citons en général Théognis d'après l'édition Ziegler (Fribourg et Tubingue, C. B. Mohr, 1880) et la traduction Patin, dans les *Poetes moralistes de la Grèce*, Paris, Garnier, 1882.
2. Sur la période de la vie de Pindare dans laquelle il faut placer les guerres médiques voir A. Croiset, *La poésie de Pindare et les lois du Lyrisme grec* p. 11 et suivantes.
3. Platon, *Lois*, I, 630 A. La discussion relative à cette question se trouve bien résumée dans Bernhardy, *Grundriss der Griechischen Litteratur*, 3e édit., 2e partie, Tome I, p. 528-530. — Voir aussi le *Jahresbericht* de Bursian-Müller, 1889, fascic. 7, p. 138.

gnis fut toute sa vie un représentant décidé de la vieille noblesse dorienne, partisan déclaré du gouvernement aristocratique, adversaire acharné de la démocratie. Ils célèbrent aussi la valeur morale du recueil de sentences qui nous est parvenu sous son nom [1], mais sans nous dire où, quand et comment ce recueil a été composé, ni dans quelles circonstances Théognis avait écrit la plupart de ses élégies. Voilà à peu près tous les renseignements que nous donnent sur notre poète les divers documents étrangers à ses œuvres que nous possédons aujourd'hui. C'est donc à Théognis lui-même que nous devons nous adresser. Heureusement ses élégies, quelque incomplètes et quelque obscures qu'elles soient le plus souvent, nous permettent de nous faire du poète une idée assez nette, et de déterminer d'une façon suffisante les principaux événements de son existence.

I

On a déploré plus d'une fois l'état fragmentaire dans lequel nous sont parvenues les élégies de Théognis. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur une édition de ce poète pour se convaincre que nous avons là non pas un choix d'extraits disposés logiquement suivant le sujet traité ou la date de la composition, mais bien une compilation incohérente de fragments juxtaposés sans aucun lien, une « masse chaotique » d'éléments disparates et même contradictoires [2]. Les critiques modernes ont essayé de mettre un peu d'ordre dans ce chaos. Ils se sont efforcés de distinguer ce qui, dans cette masse confuse, peut être considéré comme appartenant en propre à Théognis, et ce qui, au contraire, doit être regardé comme des additions dues à la malignité de quelque lecteur désireux de mettre le poète en contradiction avec lui-même, à l'érudition de quelque grammairien heureux de faire un rapprochement savant, ou enfin à l'étourderie de quelque copiste confondant avec le texte une annotation marginale ou interlinéaire.

1. Bernhardy, *Grundriss...* p. 530 et suiv.
2. L'expression est de Bernhardy, *Grundriss...* p. 526.

Ce premier travail de déblaiement, si l'on peut dire, une fois achevé, on a rapproché les fragments qui restaient, et on a cherché l'ordre qui présidait à leur succession. La tâche n'était assurément pas facile. Welcker mit en honneur la théorie des mots-liaisons [1]. Remarquant que le même mot ou la même formule se retrouvait plus ou moins exactement au commencement ou à la fin de morceaux qui se suivaient, il en conclut que la juxtaposition de ces morceaux était due à la présence dans chacun d'eux de ce mot ou de cette formule. La théorie de Welcker, soutenue par un certain nombre d'exemples, mais non justifiée dans bien des cas, a été tour à tour reprise ou abandonnée par les critiques postérieurs. Elle n'a jamais triomphé sans conteste, elle n'a jamais non plus disparu sans espoir de retour. Plus récemment, un autre érudit allemand, M. Schneidewin [2], a essayé de montrer que le recueil actuel de Théognis, abstraction faite des vers 1231-1389, vers purement érotiques sur la non-authenticité desquels l'accord est aujourd'hui à peu près unanime, que ce recueil se composait en réalité de deux séries de morceaux choisis, de deux anthologies, si l'on veut, mises bout à bout, et faisant assez souvent double emploi. Le premier recueil se terminerait au vers 854 environ [3], et les fragments répétés dans le deuxième recueil se présenteraient parfois à nous en meilleur état, avec un meilleur texte, que dans la première anthologie.

L'argumentation de M. Schneidewin est spécieuse, et les raisons qu'il donne à l'appui de sa thèse paraissent assez concluantes. Je m'y rendrais cependant beaucoup plus volontiers si je voyais bien nettement le parti que l'on peut tirer, pour l'intelligence même des œuvres de Théognis, de recherches de ce genre. Mais je crains bien que tout ce travail ne soit stérile; j'ai bien peur que l'érudition incontestable apportée à ces études ne soit dépensée en pure perte. Quand

1. Welcker, *Theognidis reliquiae*, 1826, *Prolegomena*, p. CII-CX. Voir auss Nietzsche, *Zur Geschichte der Theognideischen Spruchsammlung*, Rheinisches Museum für Philologie, 1867, p. 161-200.

2. H. Schneidewin, *De syllogis Theognideis* (thèse), Argentorati. Trübner, 1878.

3. M. Schneidewin (*ouvr. cite*, p. 17), place le commencement du deuxième recueil entre les vers 854-1038. « Comme les vers 853-854 sont répétés au vers 1038, dit-il, et qu'après 854 on ne trouve aucune autre répétition, c'est entre 854 et 1038 qu'il faut chercher le début du deuxième recueil ». Les préférences de l'auteur paraissent être pour le premier chiffre.

nous aurons retrouvé, en effet, le principe qui a présidé à la disposition de ces fragments, si tant est que ce principe ait jamais existé, qu'on puisse le mettre hors de doute, et le faire unanimement reconnaître par les érudits, l'étude de Théognis aura-t-elle fait un pas en avant, et aurons-nous abouti à autre chose qu'à satisfaire dans une certaine mesure notre curiosité de critique? La découverte de ce principe nous donnera-t-elle le droit de changer l'ordre traditionnel des fragments? Nous permettra-t-elle de fondre ensemble plusieurs distiques aujourd'hui séparés, de les réunir en un seul corps, et d'affirmer que nous avons cette fois non plus des lambeaux d'élégie, mais une élégie tout entière, telle que l'avait composée le poète? La réponse ne saurait être douteuse. Quel que soit le principe que l'on reconnaisse comme ayant dirigé la constitution de notre recueil, tout essai de restitution des élégies primitives de Théognis sera vain, parce qu'il ne pourra être qu'arbitraire [1]. Les fragments qui nous sont parvenus sont en général trop courts pour qu'on puisse dire, non pas avec une certitude absolue, mais avec une probabilité suffisante, à quelle idée générale, à quelle thèse on doit les rattacher. On nous permettra donc de ne pas insister davantage sur ces recherches, intéressantes sans doute, passionnantes même pour certains érudits, mais sans utilité au fond, et condamnées en réalité à demeurer sans aucun profit. Point n'est besoin de longs raisonnements pour prouver que les répétitions oiseuses ne sont pas le fait de Théognis; le simple bon sens suffit à l'indiquer. Au surplus, nous n'avons pas affaire ici à une œuvre de la nature, à une production presque mécanique des lois organiques qui régissent la matière, mais à une création personnelle de l'esprit agissant dans sa pleine et entière liberté; des poésies, fussent-elles du plus systématique des écrivains, ne se laissent pas reconstituer par le raisonnement comme les ichthyosaures ou les mastodontes par la science moderne.

On peut d'ailleurs se demander si cet ordre logique que l'on voudrait retrouver, ou, plus exactement peut-être, introduire entre les fragments, a jamais existé entre les différents poèmes de Théognis. On considère parfois la poésie de cet

1. Cette vérité est si évidente que l'ordre *logique* (?) des fragments adopté par Welcker dans son édition n'a été, à ma connaissance, accepté par personne.

écrivain comme purement morale et on n'a pas toujours résisté à la tentation de faire de Théognis un vrai philosophe, de chercher dans son œuvre toute la rigueur d'un système philosophique strictement coordonné. Quand le texte traditionnel ne se pliait pas à justifier cette hypothèse, on le corrigeait, ou plus simplement on le supprimait : procédé commode à toutes les époques, scientifique à la nôtre. Tel n'est pourtant pas le caractère de la poésie de Théognis. Pour quiconque en parcourt les fragments d'un œil non prévenu, il est facile de reconnaître que nous nous trouvons ici en face, non pas d'une sorte de poème moral en plusieurs parties, en plusieurs chants, mais bien en face d'une série de poèmes aussi personnels que possible, où l'expression des sentiments les plus personnels au poète est la règle, où la morale n'est que l'accident. Ce n'est pas, comme on l'a dit, à la fin de sa vie, après son retour de l'exil, que Théognis a composé ses élégies [1]. Il les a écrites au jour le jour, au gré des circonstances, tantôt souriant, confiant en l'amitié et en la bonne foi de ceux qui l'entouraient, quand la fortune lui était favorable, tantôt grave, chagrin et morose, quand l'adversité venait fondre sur lui et sur son parti. De là, naturellement, la plus grande variété dans le ton de ses poèmes et, dans la succession de ces poèmes mêmes, l'absence de toute loi autre que celle de l'ordre chronologique, qu'on ne peut que bien difficilement retrouver, ou plutôt entrevoir par l'hypothèse.

Ce caractère de la poésie de Théognis est, au fond, le caractère de l'élégie grecque elle-même. On oublie ou on paraît oublier trop souvent qu'en Grèce l'élégie n'est pas un genre poétique, mais simplement et uniquement une forme poétique, ou, si l'on veut, une forme métrique et prosodique. Ce n'est pas, comme chez nous, le fond du poème, le sujet traité, qui provoque et justifie le titre d'élégie. C'est uniquement la forme extérieure, la façon dont l'hexamètre se combine et alterne avec le pentamètre. Qui dit élégie, chez les Grecs, dit poème écrit en distiques, et rien de plus. Quelle que soit l'étymologie du mot, quelle que soit l'origine du genre, les Grecs de l'époque classique n'ont jamais entendu désigner par là que l'alternance régulière d'un hexamètre et d'un pentamètre. La définition compliquée de Boileau ne saurait s'ap-

1. Voir en particulier Welcker, *Prolegomena*. p. XII et suiv.

pliquer à l'élégie grecque. Non que cette élégie ne puisse être « plaintive » et ne soit pas susceptible de « pleurer sur un cercueil »; non qu'elle ne sache chanter « la joie et la douleur » des amants. L'élégie antique nous donne à la fois plus et mieux.

Au point de vue de la forme, elle s'offre à nous comme une transition entre le récit monotone et anonyme de l'épopée et l'inspiration personnelle, l'allure libre et variée à l'infini de la poésie lyrique. Le distique est la première strophe, strophe un peu courte, il est vrai, un peu haletante, si on peut dire, mais strophe de transition par excellence, contenant en elle le germe de tous les développements ultérieurs. Au point de vue des idées, des sujets traités, le même caractère se retrouve dans l'élégie grecque. Ce ne sont plus les longs récits impersonnels de la poésie épique. Le poète ne s'efface plus, par modestie ou par défiance, derrière les faits qu'il raconte. Il se fait connaître à nous, avec une certaine réserve, il est vrai; mais sa personnalité se dégage et s'affirme malgré tout. Plus impersonnelle chez les premiers écrivains en distiques, Tyrtée, Mimnerme, l'élégie devient déjà plus personnelle chez Solon et surtout chez Théognis. Un pas encore à franchir, et dans le cadre plus varié, sous la forme plus souple de la poésie lyrique proprement dite, nous verrons se développer avec une richesse incomparable les élans si personnels, les analyses souvent si subtiles et si profondes d'un Simonide ou d'un Pindare. L'élégie renferme tous les genres. Elle est guerrière chez Callinos et chez Tyrtée, politique chez Tyrtée, Mimnerme, Solon, amoureuse chez Mimnerme, satirique chez Simonide d'Amorgos. Chez Théognis, qu'on pourrait appeler le dernier des grands élégiaques grecs, elle revêt successivement, ou, pour parler avec plus de justesse, simultanément tous ces caractères. Tantôt elle sourit amoureusement, ou unit ses chants amollis aux sons caressants de la flûte des festins; tantôt elle invoque Arès et les durs travaux de la guerre; ici, ce sont les sages conseils d'un politique prudent et avisé; là, les cris de rage et de haine du noble dépouillé de ses biens, et ne souhaitant rien plus que de « boire le sang noir de ses ennemis ». De là l'infinie variété de ton que nous rencontrons dans les fragments de Théognis; de là ces contradictions que certains critiques voudraient partout faire disparaître, et qui les choqueraient assurément

moins s'ils se disaient que les hommes du temps de Théognis n'étaient pas plus faits tout d'une pièce que nos contemporains. Jamais la passion ne s'est astreinte à se laisser guider par la logique. Elle a toujours et partout marché droit devant elle, droit à son but, sans s'inquiéter de mettre d'accord son langage du jour présent avec celui de la veille ou du lendemain. Voilà ce qu'on ne saurait oublier quand il est question d'un homme aussi passionné que Théognis. Il ne s'agit pas de supprimer les contradictions ; il faut les constater d'abord franchement, les expliquer ensuite, si l'on peut, et si la difficulté paraît trop grande, s'en remettre à de plus habiles ou à de plus érudits pour la résoudre, à moins que l'on n'aime mieux compter sur le temps et sur les progrès de la science, qui lèvent bien des voiles [1]. En tout cas, il n'est pas superflu de le répéter : quelle que soit la difficulté à éclaircir, la supression d'un passage obscur ou surprenant n'est pas, ne saurait être une solution ; ce n'est qu'un expédient, expédient commode, j'en conviens, mais aussi mauvais que possible ; mieux vaudrait un franc aveu d'impuissance.

II

Théognis est avant tout un homme politique, ou plutôt un homme de parti. Peut-être, dans une cité calme, dans un

1. Dans cette étude comme dans nos études précédentes, et malgré les critiques qui nous ont été adressées de divers côtés, nous maintenons nettement, en ce qui concerne l'intervention de la critique de textes, le principe posé par nous dans notre *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon :* « Les manuscrits d'abord, les corrections modernes ensuite, et seulement quand il est absolument impossible de rendre autrement un passage intelligible ». Quelle que soit l'autorité des noms que l'on m'oppose (voir, en particulier, *Revue critique,* 29 juillet 1889, p. 65-66), je me refuse absolument à voir dans la critique de textes autre chose qu'un *moyen* : on voudrait trop souvent en faire une *fin*. Il est grand temps, me semble-t-il, de réagir contre les envahissements de la critique verbale, qui nous gâtent trop souvent tout le plaisir que l'on pourrait trouver à la lecture et à l'étude des auteurs anciens. L'exemple des prétendus érudits étrangers devrait nous rendre cependant méfiants, en nous montrant que la critique des textes n'est souvent qu'un moyen commode d'acquérir à bon marché une réputation d'helléniste ou de latiniste plus ou moins méritée. On me permettra de trouver, par contre, que la lecture des publications de nos véritables hellénistes français confirme pleinement le principe rappelé par moi plus haut.

État où aurait régné sans contestation le gouvernement aristocratique cher à son cœur, son activité poétique se fût-elle exercée dans une autre direction; peut-être ses élégies eussent-elles été exclusivement bachiques et amoureuses. Son caractère ne paraît pas, en effet, avoir été plus que de raison hostile à la joie des festins et des tendres entretiens. Mais la révolution violente, ou plus exactement la série de révolutions qui bouleversèrent Mégare à la fin du VIe siècle, ne lui permirent pas de vivre dans cette oisiveté semée de fleurs qui paraît avoir souri plus qu'on ne veut bien le dire au caractère dorien. Comme je n'ai nullement l'intention de refaire après Müller et Curtius l'histoire de cette période, on me permettra de citer un peu longuement l'exposé fort clair qu'en a fait Curtius [1] : « Une noblesse énergique, appartenant à la race indigène, entourée d'une milice dorienne, tenait en main les rênes du gouvernement : elle possédait la ville et les riches campagnes d'alentour, tandis que les gens du commun vivaient dispersés dans les régions moins fertiles de la montagne et du littoral, et ne venaient qu'aux jours de marché apporter leurs produits dans un endroit déterminé. Les oligarques surent obvier à l'excès de population dans ce petit pays en profitant de sa situation favorable, à portée de deux mers, pour expédier des essaims de colons... Par l'expatriation d'une population remuante, ils assuraient leur domination, et, en même temps, ils portèrent l'industrie du fret à Mégare et toutes les spéculations qui s'y rattachent à un degré de prospérité peu commun. Mais c'est là précisément ce qui devait amener leur chute; car ils ne pouvaient pas garder tous les bénéfices pour eux et exploiter à eux seuls leurs concitoyens. Ils ne purent empêcher que le peuple n'acquît avec le bien-être la conscience de ses droits, et ne prît une part des plus vives au soulèvement, général à cette époque, des classes inférieures contre la tutelle oligarchique. Il y avait longtemps que les partis s'étaient formés et s'épiaient réciproquement, lorsque Théagène poussa les gens du peuple à un coup de main hardi, qui fit éclater la révolution à Mégare...

Il y eut aussitôt un revirement complet. Les hommes du *dèmos*, qui jusque-là s'étaient tenus à distance « comme des cerfs effarouchés », vinrent s'établir dans la ville ; les artisans

1. E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq. t. I, p. 315 et suiv.

étaient désormais les maîtres et triomphaient sur la grandeur déchue des familles aristocratiques... Théagène lui-même, tout habile et résolu qu'il était, bien qu'appuyé, selon la coutume des tyrans, sur des alliances à l'extérieur, ne put rester maître du peuple surexcité. Après sa chute, un parti modéré vint à bout de gouverner l'Etat, mais pendant peu de temps ; bientôt le timon passa de nouveau aux mains de chefs populaires qui s'adressaient aux passions les plus effrénées des partis.

« A Mégare, la révolution avait été, dès le principe, un soulèvement contre les riches; car les oligarques avaient longtemps réuni entre leurs mains propriété foncière, bétail et capital; avec leur argent, ils avaient fait le métier de négociants, d'armateurs et de banquiers. Aussi le mouvement, dans ce pays, revêtit un caractère plutôt social que politique. C'est pour cela que les passions furent si vives, le désordre si profond, la réconciliation si difficile. On en vint à décréter que les capitalistes restitueraient les intérêts qui leur avaient été payés. Bannissement des riches, confiscation des propriétés, voilà les mesures violentes dont le peuple, une fois qu'il en eut essayé, fit un usage immodéré : à la fin, le nombre des expropriés fut si grand qu'ils formèrent, en dehors de l'État, une puissance assez forte pour reconquérir leur patrie et y accomplir une réaction à main armée. Ainsi la malheureuse cité se trouvait ballottée entre les passions de partis irréconciliables et s'usait en guerres civiles interminables. »

Noble par sa naissance, profondément attaché aux droits et aux privilèges de l'aristocratie, Théognis ne pouvait pas ne pas être atteint, un des premiers peut-être, par cette révolution. Des fragments qui nous sont parvenus il ressort nettement qu'il fut privé de ses biens, réduit à la pauvreté, et contraint de s'exiler. A plusieurs reprises il revient en termes pathétiques sur les misères et les tristesses de l'existence qu'il est obligé de mener : « J'ai entendu, fils de Polypaïs, le cri de l'oiseau qui vient annoncer aux hommes la saison du labourage. Il m'a percé le cœur, parce que d'autres possèdent mes champs fleuris, qu'un attelage de mules n'y traîne plus ma charrue... [1] ».

Ailleurs, il semble prendre à partie ceux de ses compagnons

1. Théognis, vers 1197-1202.

d'exil qui supportaient trop facilement leur malheur : « Comment avez-vous eu le cœur d'unir vos chants aux accords du joueur de flûte? De la place se voient les limites de cette terre qui nourrit de ses fruits ceux qui portent dans les festins sur leurs blondes chevelures des couronnes brillantes. Allons, Scythe, rase tes cheveux, interromps ton joyeux repas, pleure sur cette contrée parfumée que nous n'avons plus [1] ». Théognis cependant, malgré sa douleur et ses regrets, ne se laissait point abattre. Il s'exhortait lui-même au courage, soutenu par cette idée que nous ne pouvons nous dérober au sort que les dieux nous envoient; et si parmi ceux auxquels il était venu demander l'hospitalité il s'en rencontrait d'assez cruels pour railler les proscrits, il trouvait pour leur répondre de nobles paroles : « Ne te ris pas de moi, n'insulte pas à ceux qui m'ont fait naître, Argyris; car, toi, tu as vu le jour de l'esclavage [2]... Je suis d'une illustre race, et si j'habite les murs de Thèbes, c'est qu'on m'a banni de ma patrie [3] ».

Théognis paraît d'ailleurs avoir beaucoup voyagé pendant son exil, et c'est sans doute à cette époque qu'il obtint le droit de cité dans la ville de Mégare en Sicile. Il se rend, en effet, ce témoignage que partout où il allait, on était heureux de sa venue, allusion évidente aux divers honneurs qui purent lui être décernés alors par les diverses villes qu'il visita, comme aussi peut-être aux succès que lui valut son talent poétique [4].

Ce qui semble plus pénible encore pour Théognis que l'exil, c'est la pauvreté. Il peint de la manière la plus forte et sous les couleurs les plus sombres la triste condition de ceux à qui la fortune capricieuse a retiré ses présents. Nulle fausse honte ne le retient, aucun orgueil de caste ou de race ne l'empêche d'exprimer librement ses plaintes. On sent, à l'amertume avec laquelle il déplore son sort, combien lui avait été sensible la perte de ses biens. C'est ici le ton d'un grand seigneur dépossédé qui regrette les honneurs, les témoignages de respect que lui valaient sa fortune et son rang. Les fronts qui naguère s'inclinaient au passage du brillant cortège dont il s'entourait

1. Théognis, vers 825-830. Curtius (*Hist. grecque*, p. 349), croit qu'il s'agit de la place publique de Mégare; j'aime mieux supposer, comme l'allure du passage me porte à le faire, qu'il s'agit de la place d'une ville voisine, où Théognis s'était sans doute réfugié.
2. Théognis, vers 1211-1216.
3. Théognis, vers 1209-1210.
4. Théognis, vers 783-788.

et se courbaient humblement devant la toute puissance des richesses, se redressent maintenant, et semblent railler sa détresse. Dure épreuve pour un noble et pour un Dorien! Mais ce ne sont pas seulement des satisfactions d'orgueil que procure la fortune; ce sont encore des jouissances de toute sorte, des plaisirs raffinés, les charmes d'une vie heureuse, abondante en délices. Tout cela, Théognis le regrette aussi, et ne s'en cache point. Nous ne trouvons pas en lui cette hauteur d'orgueil, cette impassibilité dans l'épreuve qu'on s'accorde, sur la foi de traditions plus ou moins fondées, à louer dans la race dorienne. Il appartiendrait beaucoup plutôt à la famille des personnages homériques, heureux de vivre dans les jours riants, vaillants dans les jours d'épreuve, mais n'éprouvant aucune honte à traduire tout haut par des plaintes, des larmes ou des cris leur souffrance physique ou morale. A proprement parler cette affectation, non pas de mépriser, mais de négliger, d'ignorer la douleur, est contraire aux lois générales de la nature humaine. Le stoïcisme, si fort en honneur aux époques tourmentées, est tout entier de l'esprit; il n'est ni du corps, ni du cœur. Théognis n'a donc rien d'un stoïcien; il ne cache pas plus ses douleurs que ses joies, et la pauvreté lui paraît la plus amère des épreuves : « La mort, mon cher Cyrnos, vaut mieux pour le pauvre que la vie avec le supplice de la pauvreté. — Je vis dans les angoisses, dans la tristesse, ne pouvant franchir l'âpre sommet de la pauvreté. — Ah! méchante pauvreté, pourquoi tardes-tu à me quitter pour en aller trouver un autre? Pourquoi m'aimes-tu, moi qui ne te puis souffrir? Va-t-en, va visiter une nouvelle demeure; cesse de partager ma misérable existence! [1]» Le pauvre n'est pas libre d'agir à son gré. Il lui faut se courber sous le joug de la dure nécessité, et l'honneur ne sort pas toujours sauf des cruelles alternatives dans lesquelles il se trouve parfois placé. « Ce qui abat, ce qui dompte plus que toute chose, plus que la vieillesse chenue, plus que la maladie, l'homme de bien, c'est, Cyrnos, la pauvreté... L'homme qu'a dompté la pauvreté ne peut ni parler ni agir; sa langue est enchaînée. — Méchante pauvreté, pourquoi, pesant sur mes épaules, déshonores-tu et mon corps et mon âme? Tu m'enseignes de force, malgré ma répugnance,

1. Théognis, vers 181-182; 619-620; 351-354.

bien des choses honteuses, à moi qui sais ce qui parmi les hommes est bon et honnête [1] ».

Aussi n'est-ce pas un ressentiment ordinaire que Théognis éprouve à l'égard de ceux qui l'ont réduit à la pauvreté, à l'égard de ceux qui l'ont, dans une certaine mesure, contraint à oublier sa dignité d'homme libre. C'est une rancune acharnée, c'est une haine implacable, une haine telle qu'il en peut germer dans le cœur d'un homme dont la civilisation n'a pas encore amolli les passions, et qui est à peine satisfaite par la mort de celui qui en est l'objet. Le pardon des injures est aussi inconnu à Théognis que la souffrance silencieuse, stoïque. Il peut plier devant l'orage ; il peut courber un instant la tête sous les affronts qui l'atteignent, lui et toute la noblesse de Mégare. Mais il n'oublie rien, il ne pardonne rien, et le désir de la vengeance fermente et croît sourdement dans son cœur pour éclater en cris de rage qui nous surprendraient si nous ne savions combien était grande, dans l'antiquité, la puissance de l'esprit de parti : « Le cœur de l'homme se contracte, nous dit-il franchement, quand il a souffert une injure ; il se dilate de nouveau, quand il s'est vengé [2] ». Les fragments de ses élégies nous montrent que ce n'était pas là pour lui une parole vaine : « Que Jupiter m'accorde, Cyrnos, de pouvoir récompenser ceux qui m'aiment, et de prévaloir sur mes ennemis, de paraître ainsi un dieu parmi les hommes, m'étant acquitté envers tous, avant que me saisisse la Parque fatale [3]. »

Ce qu'il pardonne le moins, c'est la perte de ses biens ; c'est là le coup qui lui a été évidemment le plus sensible. Ce sentiment ne doit pas nous étonner chez un homme qui a si fréquemment célébré les avantages et les jouissances que procure la richesse, et qui semble en avoir lui-même si largement usé : « Puissé-je des biens de mes ennemis posséder moi-même une part, et donner le reste à mes amis [4]. » Ailleurs la même pensée se présente avec plus d'énergie encore : « Accomplis mes vœux, il en est temps, ô roi de l'Olympe, Zeus ; à moi aussi accorde, en échange de mes maux, un peu de bien. Que je meure, si je ne dois pas attendre de toi quelque relâche à mes peines, si tu ne m'envoies que des douleurs

1. Théognis, vers 173-178 ; 649-652. Comparer 383-392.
2. Théognis, vers 361-362.
3. Théognis, vers 337-340. Comparer 869-872.
4. Théognis, vers 561-562.

après des douleurs. Car tel est mon destin : je ne vois point venir le châtiment de ceux qui possèdent mes biens, qui les ont ravis par la violence ; et moi, comme le chien, j'ai tout laissé dans le torrent à grand'peine traversé. » Et comme si ce souvenir ravivait toute ses douleurs et toutes ses haines : « Puissé-je, s'écrie-t-il, puissé-je boire leur sang, puisse un génie favorable me venir en aide et accomplir ce que souhaite mon âme [1] ! » Les critiques qui veulent à tout prix faire de Théognis exclusivement un moraliste doivent être fort embarrassés par de semblables passages. Il ne leur reste même pas la ressource de les supprimer. Ces vers sont trop vivants, trop personnels, pour se prêter à de pareils expédients.

Ces ennemis qu'il poursuit ainsi de sa haine et de ses imprécations, Théognis les désigne d'un seul mot, toujours le même ou peu s'en faut, οἱ κακοί, les méchants. Le terme de « gens de rien » serait trop précis et trop peu compréhensif pour rendre exactement l'expression grecque. On a beaucoup discuté sur la valeur morale de ce terme. On s'est demandé s'il fallait y voir un synonyme de « pervers » et admettre que les anciens qui s'en sont servis refusaient toute vertu au peuple, ou s'il ne fallait le considérer, au contraire, que comme l'équivalent de l'expression aristocratique moderne de « gens pas nés ». Au fond, la distinction importe peu, et toute discussion à ce sujet est assez oiseuse. Le mot de « méchants », pour Théognis et sans doute aussi pour ses contemporains nobles, réunit et fond toutes les nuances. Les méchants, ce sont les gens du peuple [2], ce sont tous ceux qui n'appartiennent pas à l'aristocratie, et comme tels, n'ont de vertu que ce que l'aristocratie veut bien leur en concéder. Aux yeux de Théognis, du moins au point de vue politique auquel il se place presque exclusivement, on naît méchant, on ne le devient pas : « Engendrer, nourrir un homme est plus facile que de mettre en lui une bonne âme. Nul encore n'a pu changer en sage un insensé, et en bon un méchant... Toutes vos leçons ne feront jamais d'un méchant un homme de bien [3] ». Le sens moral paraît dominer dans ce passage comme dans

1. Théognis, vers 341-350
2. Sur les rapports du peuple et de l'aristocratie dans les cités doriennes, comparer O. Müller, *Die Dorier*, II, p. 66 et suiv.
3. Théognis vers 429-438.

le suivant, qui, dans une certaine mesure, contredit le précédent : « Les méchants ne sont pas tout à fait méchants dès le ventre de leur mère, mais après qu'ils ont fait amitié avec des méchants. Ils apprennent les actes coupables, les paroles injurieuses, la violence, croyant que ceux-ci ne disent que la vérité [1] ». Mais la valeur politique du mot est bien sensible dans les passages où Théognis décrit et apprécie la révolution qui vient de se produire dans sa patrie : « Cyrnos, notre ville est encore une ville, mais d'autres l'habitent qui, jadis, sans connaissance de la justice et des lois, les flancs ceints d'une peau de chèvre, pâturaient hors de ses murs comme des cerfs. Et maintenant ce sont les bons; et les bons sont devenus méchants. Qui pourrait soutenir ce spectacle? Ils se trompent mutuellement, ils se rient les uns des autres, n'ayant nulle idée du mal ni du bien [2]. » On sent bien là l'indignation d'un noble, d'un descendant des vieilles familles habituées à dominer sans conteste, à la vue des campagnards, de ces gens courbés continuellement vers la terre, admis maintenant dans la cité, et partageant, ou plutôt usurpant les privilèges et les prérogatives séculaires de la noblesse. Aussi, quel mépris dans l'appréciation de leur valeur! « Je savais autrefois, je sais mieux aujourd'hui qu'il n'y a aucune satisfaction avec les mauvais. — Du bien qu'on fait aux méchants résulte un double mal : on le retranche à soi-même, et l'on n'obtient pas de reconnaissance. — D'aucun de ces citoyens, ô fils de Polypaïs, ne fais du fond du cœur ton ami, pour quelque avantage que ce soit. Parais l'ami de tous en paroles; mais, quand il s'agira d'affaires sérieuses, n'aie de communauté avec aucun. Tu apprendras à connaître le cœur de ces pervers, combien, dans les actes de la vie, ils méritent peu de confiance, hommes adonnés à la ruse, à la tromperie, au mensonge, perdus sans espoir [3]. »

La haine toutefois n'aveugle pas Théognis. Livré à lui-même, le peuple ne se serait peut-être pas soulevé contre la domination de ses anciens maîtres; ce sont ses chefs, ce sont les ambitieux, avides de popularité et d'honneurs, qui l'ont entraîné et perdu. C'est là bien évidemment le sens du pas-

1. Théognis, vers 305-308.
2. Théognis, vers 53-60; comparer 1109-1114.
3. Théognis, vers 853-854; 955-956; 51-58; comparer 279-282.

sage suivant, où les « méchants » ne sauraient être identifiés avec le peuple, mais sont incontestablement les chefs du parti populaire, les démagogues, la fin du fragment le montre bien : « Point de ville, Cyrnos, dont les hommes de bien aient causé la perte; mais celle où les méchants peuvent s'abandonner à la violence, corrompent le peuple... celle-là, n'espère pas qu'elle reste longtemps paisible... De là les dissensions, les querelles meurtrières. Je crains que cette ville n'accueille bientôt un monarque... — Elle a des citoyens encore retenus et réglés, mais des chefs qui tournent à l'iniquité et sont près d'y tomber [1]. » Toutes les sympathies de Théognis sont au contraire, cela va de soi, pour les bons, c'est-à-dire pour les nobles, pour les partisans du gouvernement aristocratique. Aux « bons » les honneurs, la richesse; aux « méchants », la pauvreté [2]. « Ne fréquente point les méchants; ne t'attache qu'aux bons; avec eux mange et bois; près d'eux seuls consens à t'asseoir... Des bons tu n'apprendras rien que de bon; mais si tu te mêles aux méchants tu perdras même ce que tu avais de sens [3] ». Ici encore la valeur morale du mot se confond le plus souvent avec sa signification politique. En apparence, la morale désintéressée est seule en cause; au fond, c'est la politique qui dicte uniquement les jugements de Théognis.

Ce qui choque surtout Théognis dans le bouleversement social produit par la révolution qui vient de s'accomplir, c'est la disparition des barrières élevées jusqu'alors entre les différentes classes de la société. Les mariages entre les nobles et les gens du peuple, entre les « bons » et les « méchants » avaient été jusque-là interdits, comme ils le furent pendant longtemps, plus tard, à Rome, entre les patriciens et les plébéiens. Avec quel soin jaloux les nobles tenaient à cette séparation absolue des classes qui maintenait intacts leurs privilèges et leur suprématie, on le comprend sans peine. Combien, au contraire, le peuple désirait s'emparer d'un droit sans lequel toutes ses autres conquêtes étaient vaines, il est facile de s'en rendre compte par les luttes analogues suscitées plus tard à Rome par les tribuns du peuple. Aussi c'est avec

1. Théognis, vers 43-52; 39-42.
2. Théognis, vers 525-526.
3. Théognis, vers 27-38 ; comparer ; 635; 797; 1025; 1167 et suivants.

la plus profonde amertume que Théognis constate la ruine des anciennes traditions : « Nous recherchons, Cyrnos, des béliers, des ânes, des chevaux de bonne race, pour qu'ils nous donnent des rejetons qui leur ressemblent. Mais l'homme bien né ne refuse pas de prendre pour femme la fille d'un vilain, si elle lui apporte beaucoup de bien. Point de femme, non plus, qui ne consente à devenir l'épouse d'un méchant, s'il est riche, qui ne préfère l'homme opulent à l'honnête homme. On ne fait cas que des richesses; l'homme de bien prend femme dans la maison du méchant, le méchant dans la maison de l'homme de bien. La richesse confond les races. Ne t'étonne donc pas, fils de Polypaïs, que l'espèce s'altère chez nos concitoyens, puisque le mauvais s'y mêle au bon [1] ».

O. Müller suppose que Théognis fut lui-même victime de cette fusion des classes par le mariage: « Cette plainte a, dit-il [2], un accent d'autant plus douloureux dans la bouche de Théognis, que lui-même, en demandant en mariage une jeune fille qu'il aimait, essuya un refus de la part de ses parents, qui lui préférèrent un homme bien moins bon, c'est-à-dire un roturier [3]. La jeune fille elle-même, cependant, attachait plus de valeur aux avantages de la naissance, qui se trouvaient du côté de Théognis; elle hait l'homme mauvais, et vient, déguisée, trouver le poète « avec l'insouciance d'un petit oiseau » [4]. On peut composer ainsi, en recueillant ce passage et d'autres analogues, un petit roman amoureux qui nous introduit au milieu des diverses classes d'une façon fort attrayante, bien différente de celle que l'on rencontre d'ordinaire, puisqu'ici c'est la jeune fille qui se charge du rôle de maintenir l'honneur de la famille, et non de fiers et tyraniques parents ». Le roman, pour employer l'expression même d'O. Müller, le roman est intéressant, et l'hypothèse ingénieuse; mais ce n'est qu'une hypothèse.

La révolution qui renversa à Mégare le pouvoir aristocratique ne paraît pas avoir surpris Théognis. Quelque incomplets

1. Théognis. vers 183-192; comparer 193-196.
2. O Müller. *Histoire de la litterature grecque*, trad. Hillebrand, 2e édit. t. I p. 245-246.
3. Théognis. vers 261-266.
4. Pour justifier son hypothèse et sa citation, O. Müller renvoie au vers 1091; le rapprochement avec un oiseau se trouve en effet au vers 1097; mais les participes employés dans ce passage sont au masculin (προσφυγών, ἀπορρήξας), et non au féminin; je ne sais comment O. Müller conciliait ce fait avec sa supposition.

que soient les fragments de ses élégies, quelque difficulté qu'il y ait à les disposer avec un peu de certitude dans l'ordre chronologique, il en ressort pourtant nettement que les conséquences fatales des entraînements et des fautes de ses concitoyens n'avaient point échappé au poète. L'intelligence politique, la notion des choses pratiques, ne paraît nullement lui avoir fait défaut, malgré son attachement indissoluble au parti aristocratique. D'autre part, le devoir lui ordonnait de parler, d'essayer d'ouvrir les yeux de ceux qui l'entouraient et qui ne voyaient pas l'orage se préparer à l'horizon : « Il faut que le serviteur, le messager des Muses, s'il est instruit dans les secrets de la sagesse, n'use point de son savoir en jaloux ; que parmi les vérités il recherche les unes, enseigne ou pratique les autres. De quoi lui servirait ce qu'il saurait tout seul? [1] » Aussi ne ménage-t-il pas les avertissements. La ville, dit-il nettement, est en travail. Les citoyens gardent encore quelque mesure; mais les chefs se laissent aller à des actions injustes. Les dissensions meurtrières naissent de tous côtés. La monarchie n'est pas loin [2]. Ailleurs, l'avenir lui apparaît sous des couleurs plus sombres encore : « Tout signe de salut a disparu de chez nous; tout y est, au contraire, comme dans une ville qui va périr. — Je crains bien, fils de Polypaïs, que cette ville ne périsse par l'injure, qui perdit les sauvages Centaures [3] ».

Mais ses conseils n'étaient pas écoutés: on riait de ses craintes, et ses prédictions ne provoquaient que la raillerie, quand elles ne lui attiraient pas des injures. Aussi Théognis revient-il à plus d'une reprise sur cette idée que l'homme sage, celui qui est pour le peuple comme une citadelle, comme un rempart, est méconnu, ne trouve aucun appui parmi ceux qui l'entourent [4], et que trop souvent ses efforts sont vains. Le ton s'élève même parfois, et le poète devient véritablement inspiré, comme dans le passage suivant, écrit sans doute après un premier essai de rétablissement de l'aristocratie : « J'ai, comme le lion confiant en sa force, atteint à la course et saisi le jeune faon sous le ventre de sa mère, mais je n'ai pas bu son sang ; j'ai franchi les remparts et n'ai point

1. Théognis, vers 769-772.
2. Théognis, vers 39-52.
3. Théognis, vers 235-236; 541-542; comparer 287-288; 539-540.
4. Théognis, vers 233-234; comparer 367-370; 293-294.

ravagé la ville; j'ai attelé les coursiers et ne suis point monté sur le char : ce que j'ai fait est resté sans effet; ce que j'ai accompli, sans accomplissement; j'ai agi sans agir; j'ai fini sans finir » [1].

Parfois les avertissements sont plus discrets; le poète s'exprime avec plus de prudence, et recourt même à la forme allégorique. C'est que les événements ont marché; la révolution a éclaté, et il peut être dangereux d'exprimer franchement sa pensée. Le peuple, enivré de sa victoire, aurait mal accueilli les conseils de la sagesse, et l'aristocratie, vaincue, ne pardonnait peut-être pas à Théognis d'avoir été trop bon prophète : « Un bœuf est sur ma langue,qui la presse de son pied pesant et m'empêche de m'échapper en paroles, bien que j'aie à dire. — Si j'avais du bien, Simonide, ce que je sais je ne le tairais point dans la compagnie des honnêtes gens; mais je ne vois rien, quoique je comprenne. L'indigence m'a rendu muet; et cependant je sais mieux que bien d'autres que la tempête nous emporte, nos voiles blanches abaissées, hors de la mer de Mélos, pendant la nuit ténébreuse ; et nul ne veut travailler à vider le vaisseau, quand les flots s'élèvent des deux côtés au-dessus du bord; qui pourra échapper au naufrage? Ils dorment cependant; ils ont retiré le gouvernail au pilote, un pilote habile qui dirigeait sagement. On ravit violemment les richesses; l'ordre est détruit; il n'y a plus de partage équitable ; ce sont les portefaix qui commandent, les méchants qui l'emportent sur les bons. Oh! je crains bien que les vagues n'engloutissent le vaisseau. Voilà ce que j'adresse, sous le voile de l'énigme, aux honnêtes gens; le méchant toutefois en pourra profiter lui-même, pour peu qu'il ait de sagesse [2]».

Plus tard enfin, quand une sorte de compromis a réconcilié le peuple et l'aristocratie, Théognis paraît avoir essayé de vivre en paix avec les deux partis jadis ennemis. Il avait trop souffert pour n'avoir pas perdu un peu de son ancien orgueil, de sa foi en l'aristocratie. Il avait trop connu les amertumes et les misères de l'exil pour ne pas essayer de terminer ses jours dans sa patrie, transformée, il est vrai, mais peut-être aussi régénérée; il avait trop durement éprouvé l'inconstance et

1. Théognis, vers 949-954.
2. Théognis, vers 815-816 et 667-682.

l'infidélité de ses amis pour risquer de nouveau en leur faveur sa fortune et sa vie. Aussi ne demande-t-il qu'une chose, c'est qu'on le laisse oublier le passé : « Ne me fais pas souvenir de mes malheurs : j'ai souffert comme Ulysse, qui pénétra dans la vaste demeure de Pluton et qui en sortit; qui, par ses sages conseils, parvint à faire tomber sous le fer cruel les amants de Pénélope, de son épouse qui l'avait attendu, près de son fils, jusqu'au temps où il rentra dans sa patrie et dans sa redoutable demeure [1] ». C'est sans doute de cette époque que datent les conseils de modération qu'il donne à Cyrnos ; c'est sans doute alors qu'il comprend et vante les avantages que l'on trouve à éviter les extrêmes et à suivre la voie moyenne : « Paisible, comme je le suis, pose le pied sur le milieu du chemin, et ne gratifie pas les uns, Cyrnos, de ce qui appartient aux autres. — Sache, Cyrnos, plier ton caractère à celui de tes divers amis ; prends l'esprit de chacun. Imite l'adresse du polype, qui se donne l'apparence de la pierre à laquelle il s'attache. Change à propos de voie et de couleur. Cette facilité de mœurs est sagesse [2] ». Assurément, ce n'est pas sans quelque arbitraire que nous plaçons ici ces fragments, antérieurs peut-être à la période à laquelle nous les attribuons. Mais il nous séduit d'y reconnaître le ton et les leçons d'un homme désabusé, revenu des passions et des entraînements de la politique, et chez qui la sagesse chèrement acquise ne va pas sans quelque teinte d'amertume.

III

D'après tout ce que nous venons de dire, on serait volontiers porté à considérer Théognis comme un homme assez morose, aigri de bonne heure par l'infortune et les revers, ennemi de la gaîté et du rire. Ce sont bien là d'ailleurs les idées qu'éveille généralement dans notre esprit le nom même de ce poète. Tel n'était pourtant pas le caractère de Théognis. Nous sommes trop souvent disposés, quand nous étudions un

1. Théognis, vers 1123-1128.
2. Théognis, vers 331-332 ; 213-218 ; comparer 945-946 ; 219-220 ; 1071-1075.

personnage, quel qu'il soit d'ailleurs, de l'antiquité, à nous le représenter comme tout d'une pièce, pour ainsi dire, à en faire la personnification plus ou moins parfaite d'une seule qualité ou d'un seul défaut. Cette façon de procéder peut avoir ses avantages, mais elle a aussi ses inconvénients, dont le moindre est que l'image ainsi obtenue ne correspond nullement à la réalité. Des figures aussi raides, des types ainsi immobilisés dans une seule attitude ne sauraient s'accorder avec les multiples exigences de la vie, avec l'infinie variété des événements auxquels viennent se heurter l'intelligence et la volonté humaines. Nous devons donc nous habituer à rechercher chez les anciens dont nous nous occupons cette mobilité du caractère, cette souplesse de la volonté, cette facilité à s'adapter aux circonstances extérieures qui constituent seules l'homme vraiment vivant et armé pour l'existence. La contradiction même ne devrait pas nous surprendre; ce n'est que dans les légendes que les hommes ne se contredisent pas. Cela est vrai surtout des hommes politiques, et dans l'antiquité tous les hommes étaient plus ou moins politiques.

Nous ne nous étonnerons donc pas de trouver dans les fragments de Théognis, à côté des déclarations politiques que nous venons de lire, des passages d'allure plus libre, où il célèbre le vin, l'amour et le plaisir. Ces passages on serait tenté de les rapporter tous à la jeunesse du poète, au moment où, rien n'ayant encore ébranlé l'autorité de l'aristocratie, il pouvait sans arrière-pensée jouir gaîment de la vie. La révolution de Mégare aurait brusquement mis fin à cette existence facile et brillante. Aux jours heureux auraient succédé soudain les jours sombres et le poète aurait passé dans la tristesse son âge mûr et sa vieillesse. Telle ne paraît pourtant pas être la vérité. Théognis a trop franchement chanté le plaisir, il a trop brillamment célébré le vin pour être jamais devenu insensible aux charmes de la table [1]. Il n'était pas seul d'ailleurs à penser et à agir ainsi. Même dans l'exil, ses anciens compagnons de table n'avaient pas renoncé au plaisir, et nous avons vu plus haut Théognis les blâmer de rire et de boire loin des murs de leur patrie. En faudrait-il conclure que Théognis avait dès lors abandonné pour tou-

1. Voir, à ce sujet, des observations fort justes de M. Denis, dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Caen*, novembre 1887, p. 10.

jours sa première façon de vivre? Ce serait aller trop loin : ce qui peut être vrai pendant le séjour du poète à l'étranger ne paraît pas l'être après le retour à Mégare des partisans du régime aristocratique. Plus d'un passage où Théognis fait l'éloge de la bonne chère doit incontestablement être attribué à sa vieillesse, ou tout au moins à son âge mûr.

Nous ne contesterons donc pas l'amour de Théognis pour le plaisir. Il y perdra peut-être aux yeux des philosophes, des moralistes austères, qui refuseront de le reconnaître désormais pour un des leurs. Mais il s'en consolerait facilement, car il ne se piquait guère d'être philosophe, le poète qui s'écriait : « Le plus beau, voilà le plus juste ; rien de meilleur que de se bien porter ; rien de plus agréable que de posséder ce qu'on aime [1], » et qui composait cette franche déclaration de principes : « L'homme, quand une fois la terre a reçu son corps, qu'il est descendu dans l'Érèbe, qu'il habite le palais de Proserpine, ne goûte plus le plaisir ; il ne prêtera plus l'oreille aux accords de la lyre et de la flûte ; il ne recueillera plus les dons de Bacchus. Voyant cela, je veux tenir mon cœur en joie, tant que mes genoux resteront agiles, que ma tête ne tremblera point [2]. »

Une idée qui revient fréquemment dans les élégies de Théognis, c'est que la vie est courte, que la jeunesse n'a qu'un temps, et qu'il faut se hâter d'en profiter : « La sueur coule à grands flots sur mon corps, je me sens glacé de terreur, quand je considère le peu que dure cette fleur si agréable et si belle de la jeunesse. Il passe en peu d'instants, comme un songe, ce jeune âge si prisé ; et aussitôt la terrible, l'affreuse vieillesse plane sur notre tête. — Voici un conseil commun à tous : tandis qu'ils ont la fleur de la jeunesse et d'heureuses pensées dans leurs esprits, qu'ils fassent servir à leur bonheur le bien qu'ils possèdent. Les dieux n'ont pas donné aux mortels de rajeunir ni de se dégager des liens de la mort. Il leur faut céder à la vieillesse, lorsqu'elle vient fondre sur leurs têtes [3]. » S'il faut en croire Théognis lui-même, il a largement suivi ses propres conseils : « Avec les fous, dit-il quelque part, je sais m'abandonner à la folie ; avec les justes, je suis juste

1. Théognis, vers 255-256.
2. Théognis, vers 973-978.
3. Théognis, vers 1017-1022 ; 1007-1012 ; comparer 567, 719, 877, 903, 1119.

plus qu'aucun autre homme [1]. » Mais ce n'est pas uniquement pour ne pas contrarier ses amis que Théognis vient s'asseoir à leur table ; ce n'est pas uniquement pour le plaisir de causer avec eux qu'il assistait à leurs banquets. Le vin, selon lui, agit également sur le fou et sur le sage : bu sans règle, il leur rend l'esprit léger [2]; et quelques vers plus loin, nous trouvons dans les fragments cet aveu dépourvu d'artifice : « Le vin m'appesantit la tête, Onomacrite; il me violente, je ne dispose plus de ma pensée, je vois la maison courir autour de moi. Allons je vais me lever, je veux savoir s'il est maître de mes pieds, maître de mon esprit dans mon sein. J'ai bien peur que, dans cet état, je ne fasse quelque chose de déraisonnable et dont j'aie à rougir [3]. » Et ailleurs, quelle apostrophe éloquente! « O vin, je te loue en un point, en un point je t'accuse. Je ne puis tout à fait ni te haïr ni t'aimer. Tu es à la fois bon et mauvais. Quel homme ou parlerait contre toi, ou ferait ton éloge, en gardant la mesure de la sagesse [4]? » Et qu'on ne vienne pas dire que l'approche de la vieillesse a changé les dispositions du poète. Il « pleure », cela est vrai, « sur sa jeunesse et sur sa triste vieillesse [5]; » mais il ne renonce pas pour cela aux coupes et aux festins : « Je veux boire, sans me soucier de la désolante pauvreté, non plus que des ennemis qui m'outragent. Mais je pleure l'aimable jeunesse, qui s'enfuit; je gémis à l'aspect de la fâcheuse vieillesse, qui s'approche [6]. »

Ce n'est pas d'ailleurs uniquement le plaisir de boire en plus ou moins bonne compagnie qui retenait Théognis à table avec ses amis. Si la conversation roulait le plus souvent, comme on peut facilement se l'imaginer, sur des sujets légers ou plaisants, tout sujet sérieux de causerie n'était pas banni de ces entretiens [7]. La médisance toutefois, Théognis le fait remarquer avec raison, ne doit pas trouver place dans ces conversations. Il promet, pour lui-même, que jamais il ne se laissera entraîner par le vin au point de dire du mal de son ami [8].

1. Théognis, vers 313-314 : comparer 309, 989.
2. Théognis, vers 497-498 ; comparer 509-510.
3. Théognis, vers 503-508 ; comparer 499; 837; 841; 843; 879; 971; 1039.
4. Théognis, vers 873-876.
5. Théognis, vers 527.
6. Théognis, vers 1129-1132; comparer 937 ; 999.
7. Théognis, vers 563-566.
8. Théognis, vers 413-414.

Mieux vaudrait ne s'occuper de rien et tenir «bien ajustées les portes de sa langue [1]» que de laisser sortir de sa bouche le mal au lieu du bien : « Ce n'est pas chose difficile que de blâmer autrui ni de se louer soi-même. A cela s'occupent volontiers ces hommes méprisables qui ne peuvent se taire, dont la langue méchante se répand en méchants discours. L'homme de bien sait en toutes choses garder la mesure [2] ». Théognis ne se prive pourtant pas, à l'occasion, de railler impitoyablement un convive bavard, fléau des repas, et d'exercer à ce sujet sa verve moqueuse : « Pour un grand parleur, le silence est un accablant fardeau ; mais s'il parle, c'est en ignorant, et il est lui-même bien à charge à ceux qui l'entourent. Tous le haïssent, et c'est un ennui insupportable que la société d'un tel homme dans un repas [3] ». Impersonnelle, la satire n'est dépourvue ni de justesse ni de saveur ; personnelle, elle ne manque pas de mordant, et le coup porte.

Dans un Rapport sur le prix annuel de la Faculté des lettres de Caen, M. Denis, amené à exposer son opinion sur ces réunions d'amis, sur ces *hétairies,* pour employer le terme même du grec, s'exprime ainsi [4] : « L'ami, c'est encore le conspirateur, c'est le membre de ces *hétairies* où l'on se réunissait pour boire, pour faire l'amour, pour chanter au son de la lyre, mais aussi pour maudire hautement ses ennemis politiques et pour conspirer sourdement : *Eadem velle ac nolle, ea demum est amicitia.* Qu'il se mêle souvent à cette amitié toute politique des sentiments plus désintéressés, plus tendres et plus délicats, je l'accorde volontiers ; les préjugés et les passions nobiliaires ne tuent pas les sentiments de l'homme, et Théognis était certainemenl une généreuse nature. Mais ce qui domine dans ce qu'il dit de l'amitié, c'est l'ἕταιρος, le compagnon de plaisir et de complot. De là ses plaintes si souvent répétées sur l'infidélité ; décidé à tenir ferme pour ses amis, comme à se venger de ses ennemis, il voulait, désir inutile, qu'ils tinssent ferme aussi pour lui. De là encore sa préconisation incessante de la défiance ». Je n'ignore pas le rôle important joué dans l'histoire de la Grèce par ces assemblées d'amis, où, sous pré-

1. Théognis, vers 421.
2. Théognis, vers 611-614.
3. Théognis, vers 295-298.
4. *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Caen*, novembre 1887, p. 17. — Sur ces repas en commun, consulter aussi O. Müller, *Die Dorier*, II, p. 272-257.

texte de repas en commun, on s'occupa souvent uniquement de politique. Les *hétairies* furent, dans diverses villes et à diverses époques, de véritables sociétés secrètes, sources de conspirations permanentes. Leur action paraît, en particulier, avoir été extrêmement importante à Athènes, pendant la période d'agitations et de troubles qui marqua la fin du ve siècle. Je ne crois pas pourtant qu'il faille voir dans les réunions d'amis auxquelles prenait part Théognis de véritables *hétairies,* au sens politique du mot. A l'origine, me semble-t-il, c'était surtout des réunions de jeunes gens décidés à vivre le plus gaîment possible. On se liait facilement autour des coupes; on échangeait de larges serments d'amitié où les fumées du vin avaient sans doute une bonne part. Survinrent les jours d'épreuve, les jours mauvais où il aurait fallu se serrer les uns contre les autres pour résister. Le souvenir des promesses, des serments échangés, fut balayé par la tourmente; les uns courbèrent la tête, les autres furent chassés loin de leur patrie, et se virent souvent reniés par ceux qui craignaient de partager leur sort. De là les plaintes et les récriminations de Théognis : « On ne manque pas de compagnons pour manger et pour boire, dit-il amèrement; mais pour les choses sérieuses, on en trouve beaucoup moins [1] ». Que la politique ait pu, pendant la période de quiétude et de paix, se glisser dans les conversations; que plus tard, quand les nobles étaient exilés ou qu'à Mégare même la terreur tenait leurs langues enchaînées, les *hétairies* aient été autant de foyers de conspirations, cela est fort possible; cela est même tout-à-fait probable. Mais qu'elles aient eu ce caractère dès le début de la vie du poète, je ne crois pas qu'il soit possible de le prouver. On ne conspire pas quand on est au pouvoir; en ne se cache pas quand on a licence de tout dire et de tout faire impunément.

Ne contestons donc pas à Théognis la qualité, ou, si l'on veut, le défaut d'avoir été ami du plaisir et de la bonne chère. Ne cachons également pas qu'il ne fut point insensible à l'amour, non pas l'amour platonique tel que peut le concevoir un métaphysicien confit en ses abstractions, mais l'amour, sans épithète, tel que pouvait le ressentir un jeune homme riche et passionné : « Ils sont également riches, celui qui possède beau-

1. Théognis, vers 115-116.

coup d'argent et d'or, ou des terres fertiles en blé, ou des chevaux, des mulets, et celui à qui un enfant ou une femme donnent les jouissances de l'amour. Lorsqu'est venue la saison de ces plaisirs, lorsque fleurit la jeunesse qui s'y prête, c'est alors que les mortels ont la richesse ; car toutes ces grandes richesses, nul ne les emporte avec lui dans la demeure de Pluton ; nul ne peut se racheter de la mort, se soustraire aux fâcheuses maladies, à la triste venue de la vieillesse. — Jeunes, reposez, la nuit, près d'une compagne de votre âge, goûtant le charme des amoureux travaux, ou bien encore, dans les festins, unissez votre voix aux sons de la flûte. Rien de plus délectable pour les hommes et pour les femmes. Que me font la richesse et l'honneur? Le plaisir et la joie l'emportent sur tout [1] ». Nous voilà loin du Théognis de la légende, du politicien morose, du moraliste austère. Ou bien faudra-t-il nous résoudre à retrancher ces vers, à les attribuer à quelque autre poète non compris parmi les gnomiques?

Il est très facile de reconstituer d'après Théognis, O. Müller le fait remarquer avec raison, le cadre et la mise en scène des élégies que nous pourrions appeler bachiques. Le repas aura lieu vers le soir, ou si l'on veut, au milieu du jour [2]. La faim un peu apaisée, les conversations s'engagent, ici plus sérieuses, là plus enjouées : « Pour aujourd'hui, buvons, réjouissons-nous, avec d'heureuses paroles aux lèvres ; ce qui doit venir après, c'est l'affaire des dieux [3] ». Le repas touche à sa fin, les convives s'animent ; on dessert la table, les coupes de vin pur vont circulant au milieu du bruit croissant. C'est le moment des chants. Le joueur de flûte s'avance ; c'était en général, on le sait, la flûte qui accompagnait les élégies [4]. A sa droite se place le poète ou son interprète [5]. Le musicien prélude ; le silence se fait, car « le cœur s'égaie aussitôt que les flûtes font entendre leurs agréables sons [6] ». Le poète commence. Parfois c'est un thème un peu banal qu'il développe. Il célèbre le vin, l'amour, les joies de la jeunesse, le bonheur de vivre dans l'opulence. Je considérerais volontiers comme

1. Théognis, vers 719-728 ; 1063-1068 ; comparer 993 et suiv.
2. Théognis, vers 997-998.
3. Théognis, vers 1047-1048.
4. Comparer Théognis, vers 1055-1058.
5. Théognis, vers 943-944.
6. Théognis, vers 531-532.

un fragment d'élégie de ce genre le passage suivant : « Je ne tiens pas à être exposé sur un royal lit de parade après ma mort; j'aimerais mieux qu'il m'arrivât, de mon vivant, quelque bien. Pour un mort, les ronces valent les tapis ; le bois lui est une couche ou dure ou molle également [1] ». Parfois aussi le poète prend pour sujet de ses chants quelque circonstance particulière. Ici, c'est un ami qui va partir et auquel on souhaite un heureux voyage et un prompt retour [2]. Là, c'est un ami qui passe que l'on accueille, et que l'on prie d'excuser la modicité des présents offerts. « ... Que si l'on te demande comment je vis, tu peux répondre : « Pauvrement, auprès de la vie des riches, et richement, auprès de la vie des pauvres ; assez pour ne pas repousser un hôte de ma famille, pas assez pour en recevoir plus d'un [3] ». Aux élégies chantées à la fin des repas doit aussi appartenir un autre fragment qu'on me permettra de citer intégralement, parce qu'il paraît à peu près complet, et qu'il nous donne assez exactement, semble-t-il, le ton de l'élégie bachique : « Ne retiens pas parmi nous celui qui veut sortir, ne renvoie pas celui qui veut rester ; ne réveille pas, ô Simonide, celui que par l'effet du vin un doux sommeil aura surpris ; ne contrains pas, non plus, celui qui est bien éveillé d'aller dormir malgré lui : tout ce qu'on fait de force déplaît. Quelqu'un veut-il boire, qu'on se tienne auprès de lui pour remplir sa coupe. Toutes les nuits ne revient pas l'occasion de se réjouir. Pour moi, qui mets des bornes au plaisir du vin, je me souviendrai du sommeil, soulagement de nos maux, et m'en retournerai chez moi. Je n'en montrerai pas moins que le vin offre à l'homme un bien agréable breuvage, car je ne suis ni sobre ni intempérant. L'homme qui boit outre mesure ne gouverne plus sa langue ni son esprit. Il tient des discours sans fin, dont rougissent les sages. Il n'a honte d'aucune action, dans son ivresse. De sage qu'il était, il est devenu insensé. Sache cela, et garde-toi de boire avec excès : avant que vienne l'ivresse, lève-toi, de peur que ton ventre ne t'asservisse, ne fasse de toi comme un méchant esclave. Ou bien, si tu restes à table, abstiens-toi de boire. Mais toi, tu as toujours à la bouche ce misérable mot : Verse. Aussi tu t'enivres ; il faut boire en l'honneur de l'ami-

1. Théognis, vers 1191-1194.
2. Théognis, vers 691-692.
3. Théognis, vers 511-522.

tié, ou pour répondre à un défi, ou pour offrir une libation aux dieux, ou parce que tu as la coupe à la main; et toi, tu ne sais pas refuser. Le buveur indomptable est celui qui, ayant vidé force coupes, ne fera point entendre de vaines paroles. Amis, autour du cratère qui vous rassemble, ne tenez que des discours convenables ; éloignez de vous la dispute ; que l'entretien soit général, pour chacun et pour tous ; de cette manière, un repas ne manque pas d'agrément [1] ». Ainsi l'élégie chante la joie et le vin, ou bien jette les brillantes couleurs de la poésie sur les événements principaux de la vie des convives; ainsi se termine le festin, au milieu des coupes, au son mélodieux de la flûte soutenant et guidant la voix du chanteur, — à moins que la troupe joyeuse des convives n'aille frapper à la porte d'un ami endormi, qui, malgré son sommeil, « accueillera avec joie le cortège des buveurs [2] ».

IV.

Chercher dans les élégies de l'homme dont nous venons d'esquisser à grands traits le caractère, des théories morales bien définies et bien coordonnées serait, semble-t-il, une entreprise assez hasardeuse. Écrivant au jour le jour, sous l'influence immédiate des circonstances heureuses ou malheureuses qui venaient affecter son existence, Théognis devait naturellement concevoir d'une façon variable les devoirs des hommes, et avoir, suivant les temps, des opinions assez différentes sur la valeur de la vie humaine. De là des contradictions qui arrêtent et surprennent, si l'on croit, comme Welcker et comme un certain nombre de critiques, à une intention éducatrice et moralisatrice chez Théognis : « Les propres paroles de Théognis, dit Welcker [3] : « Cyrnos, qu'il y ait un « sceau sur ces chants où je vais t'*instruire dans la sagesse* [4] », montrent bien que c'est un *philosophe* qui a écrit d'un bout à l'autre ce recueil de sentences ». Welcker suppose également

1. Théognis, vers 467-496
2. Théognis, vers 1045-1046.
3. Welcker, *Prolegomena*, p. LXXIII.
4. Théognis, vers 19. Welcker force d'ailleurs le sens des mots.

que Théognis aurait composé son recueil dans sa vieillesse, après son retour à Mégare [1]. Les deux hypothèses se tiennent; mais il paraît impossible aujourd'hui de les défendre. Il est incontestable que nous n'avons pas affaire à un moraliste de profession, cela ressort jusqu'à l'évidence de tout ce que nous avons dit précédemment. Il est d'autre part, non moins incontestable que les fragments moraux ne doivent pas être tous attribués à la même époque, mais répartis entre les diverses périodes de la vie du poète. Nous croyons l'avoir également nettement établi.

Ceci nous amène à examiner de plus près une hypothèse généralement admise de nos jours, et qui ne me paraît pourtant pas s'imposer sans contestation. On a remarqué, d'une part, que presque tous les fragments moraux, ou si l'on veut, philosophiques, étaient adressés à un certain Cyrnos; d'autre part, qu'il n'était aucun des fragments où se trouve le nom de Cyrnos qui présentât le caractère un peu libre que nous avons signalé au chapitre précédent. On a supposé d'après cela que Cyrnos était un jeune homme de famille noble, fils d'un ami du poète, nommé Polypaïs, et dont Théognis aurait entrepris de faire l'éducation politique et morale. La destination des élégies adressées à Cyrnos en expliquerait l'allure un peu dogmatique; la communauté d'origine et d'opinions politiques du maître et du disciple en justifierait le ton amer, acerbe, et ferait comprendre la liberté avec laquelle Théognis, en face de la démocratie triomphante, conseille à son jeune ami la souplesse et la dissimulation. La supposition est séduisante; elle est même assez plausible, et cependant un doute me semble pouvoir toujours subsister. Si Théognis a pu se charger ainsi de l'éducation politique du fils de son ami, ce n'est évidemment que quand une expérience cruellement acquise lui a permis de connaître et de juger les hommes, les idées et les choses. C'est dans son âge mûr, pour ne pas dire dans sa vieillesse, qu'il a dû entreprendre cette tâche, le jour où il ne lui a plus été possible d'intervenir directement dans l'administration de la cité. Or, il suffit d'ouvrir le recueil des fragments de Théognis pour se convaincre que plus d'un passage adressé à Cyrnos a incontestablement été composé bien avant l'époque que nous venons de fixer. Tel passage, que

3. Welcker, *Prolegomena*, p. XII.

nous avons déjà cité, et où Théognis exprime sa crainte de voir la cité courir à sa perte, « enfanter quelque redresseur de son insolence », « accueillir bientôt un monarque », est évidemment antérieur à la révolution de Mégare. Tel autre doit incontestablement avoir été écrit en exil : « J'ai entendu, fils de Polypaïs, le cri de l'oiseau qui annonce la saison du labour. Il m'a percé le cœur parce que d'autres *possèdent* mes champs... » [1]. Tel autre, au contraire, doit être placé sans conteste après le moment où la paix et le calme régnèrent de nouveau à Mégare : « Paisible comme je le suis, pose le pied au milieu du chemin, et ne gratifie pas les uns, Cyrnos, de ce qui appartient aux autres [2] ».

L'éducation de Cyrnos aurait donc préoccupé Théognis plus tôt et plus longtemps qu'on ne le dit d'ordinaire [3]. D'autre part, Cyrnos paraît avoir passé lui-même, à un âge où il pouvait se rendre compte des événements se succédant autour de lui, par les mêmes alternatives de prospérité et de misère que Théognis. C'est du moins ce qui me semble ressortir avec évidence du fragment suivant : « Cyrnos, tu t'es réjoui dans la prospérité ; sois courageux dans l'infortune, puisque le sort a voulu qu'elle te fût aussi connue. Tu as passé du bien au mal ; fais effort pour en sortir, en invoquant les dieux [4] ». Enfin, bien que le nom de Cyrnos revienne fort souvent dans les élégies de Théognis, je n'y trouve aucune allusion, ce qui ne laisse pas de me surprendre, à la jeunesse de ce prétendu disciple. Aucune allusion non plus à ce fait, qui paraîtrait pourtant devoir s'imposer à la pensée du poète, surtout dans son âge mûr, que la jeunesse de son ami lui permet d'espérer pour un avenir plus ou moins lointain des jours plus calmes et plus prospères. Je n'ignore pas d'ailleurs les arguments de ceux qui soutiennent la thèse d'un préceptorat, pour ainsi dire, de Théognis. Je sais que plusieurs passages semblent leur donner raison, en particulier celui où Théognis parle d'une sorte d'héritage politique et moral transmis de génération en génération, dans la noblesse, par l'enseignement oral, et qu'il aurait pour la première fois confié à la poésie et à l'écriture. Mais je ne puis m'empêcher de me re-

1. Théognis, vers 1197-1202.
2. Théognis, vers 331-332.
3. Comparer Théognis, vers 963-970.
4. Théognis, vers 355-358.

présenter Cyrnos comme moins jeune qu'on ne veut bien le dire, comme un contemporain du poète, un peu moins âgé que lui peut-être, mais ayant traversé les mêmes vicissitudes, apte par conséquent à comprendre toutes les défiances, toutes les haines, et aussi toutes les espérances et tous les vœux de son ami. Ce n'est là, je le sais, qu'une hypothèse opposée à une autre hypothèse. Mais je m'expliquerais mieux ainsi la nature de certains conseils donnés par Théognis à son ami, et dont le caractère a plus d'une fois excité la surprise ou même l'indignation des modernes : « Accommode-toi, Cyrnos, aux mœurs diverses de tes amis; prends un peu du caractère de chacun. Aujourd'hui il conviendra que tu suives celui-ci; une autre fois, tu seras autre. Cette habile conduite vaut mieux même qu'une grande vertu. — Aie l'art de caresser ton ennemi; mais, quand il sera sous ta main, venge-toi, sans chercher de prétexte [1] ».

La morale de Théognis est trop connue pour qu'il y ait lieu d'insister longuement ici sur ce sujet. On sait que tout en louant la vertu et la justice, il constate que trop souvent la richesse l'emporte sur elles dans l'esprit des hommes. Lui-même semble parfois mettre la richesse au-dessus de tout, tant il a horreur de la pauvreté. Il n'ignore pas pourtant que c'est par le travail et la peine seulement que s'obtient la gloire, et que richesse et vertu risquent fort de se trouver rarement réunies. Il conseille la modération, et, par un contraste frappant, il se montre extrême dans sa haine contre ses ennemis. Il blâme l'orgueil, qui attire sur notre tête la colère des dieux, et pourtant il s'écrie fièrement : « En vain je cherche, je ne puis trouver d'homme qui me ressemble, qui soit comme moi ami fidèle, chez qui ne se rencontre pas la tromperie. Mis à l'épreuve par le commerce des méchants, comme l'or par le frottement du plomb, je me trouve avoir une âme de nature meilleure [2] ». Il a horreur du mensonge, il le déclare odieux [3], et malgré cela, il n'hésite pas, nous l'avons vu, à conseiller de s'en servir pour se venger d'un ennemi [4]. Il fait l'éloge de l'amitié, en termes parfois élevés; et cependant il n'enseigne et n'approuve que la défiance, même poussée à

1. Théognis, vers 1071-1075 et 365-366.
2. Théognis, vers 415-418; comparer 367-370.
3. Théognis, vers 607: 1195; 1227.
4. Théognis, vers 363-364.

l'extrême. Cette contradiction perpétuelle avec lui-même surprend, fatigue et irrite à la fin. Aussi est-on heureux de lui entendre faire sans restriction l'éloge de l'économie [1], de la compassion [2], de la charité : « Au lieu d'enfouir des trésors pour tes enfants, donne, Cyrnos, aux honnêtes gens dans le besoin [3] ».

Dans ses croyances religieuses, même manque de fixité, même contradiction. Il paraît croire à la toute puissance des dieux, à leur bonté, à leur justice, et ailleurs il leur reproche durement d'être aveugles et sourds. Ici, la vie lui semble bonne et mériter d'être vécue ; là, elle lui apparaît vide, décolorée, pleine de misères et de désespoirs. On a essayé d'expliquer par les réflexions philosophiques de Théognis ces alternatives de confiance et d'abattement. Dans un mémoire encore manuscrit sur la Morale de Théognis qu'il a bien voulu me communiquer, mon excellent collègue et ami M. Durkheim dit fort justement : « Grâce aux circonstances dans lesquelles il était placé, Théognis devait être frappé plus qu'aucun Grec de cette contradiction (entre la théorie et la réalité) ; et nous avons vu qu'il l'établit nettement. Il en donne, il est vrai, une solution. Si la justice des dieux n'est pas immédiate, elle fera son œuvre plus tard ; si les criminels ne sont pas punis eux-mêmes, ils seront châtiés dans leur postérité. Mais cette conciliation est loin de le satisfaire lui-même et de calmer ses inquiétudes. En effet, dans un passage éloquent, il s'adresse à Zeus et il lui demande les raisons de cette justice inique qui venge les crimes des coupables sur des innocents. Et c'est précisément parce qu'en définitive cette explication ne lui suffit pas que sa morale présente deux aspects aussi contradictoires. Quand il songe aux dieux, il reprend courage ; quand il considère les maux du présent, il se désespère. Mais s'il était fortement convaincu de la justice plus ou moins prompte des dieux, il n'aurait pas d'aussi fréquents moments d'abattement et de doute, et il ne serait pas obligé de faire d'aussi violents efforts pour croire et pour espérer ».

Il y a pourtant, me semble-t-il, quelque chose de plus personnel, de moins spéculatif dans ces contradictions de Théo-

1. Théognis, vers 903-932.
2. Théognis, vers 1217-1218.
3. Théognis, vers 1161-1162.

gnis. Quand il loue la vertu, la justice, quand il célèbre la justice des dieux, c'est qu'il n'a aucun motif de se plaindre, c'est que sa vie n'est pas agitée plus que de raison, c'est que rien ne vient froisser son orgueil ou troubler sa quiétude [1]. Mais viennent les jours mauvais, viennent les triomphes de la démocratie, et alors le noble perd patience, l'homme de parti s'indigne. La justice, la vertu ne lui paraissent plus que de vains noms. Les dieux, bons et équitables quand ils protégeaient l'aristocratie, sont poursuivis par des plaintes, par des malédictions réellement éloquentes : « Jupiter, je t'admire. Tu commandes à tous, ayant pour toi l'honneur et la puissance; tu connais le cœur, tu pénètres les sentiments de chacun ; ton empire, roi du ciel, est souverain. Mais comment, fils de Saturne, peux-tu te résoudre à traiter également l'homme criminel et le juste, celui dont l'âme incline à l'honnêteté, et celui qui préfère la violence, les actes d'iniquité? — Et comment, roi des immortels, pourrait-on trouver juste que l'homme qui s'est toujours éloigné des actes injustes, sans transgresser les lois, sans violer son serment, qui a vécu selon la justice, ne soit pas traité lui-même justement? Et qui, à ce spectacle, révérerait encore les dieux?... [2] ». La vie ne vaut plus la peine d'être vécue, du moment qu'elle ne sourit plus à la fortune du poète : « De tous les biens, le plus souhaitable pour les habitants de la terre, c'est de n'être point né, de n'avoir jamais vu les éclatants rayons du soleil ; ou bien, ayant pris naissance, de passer le plus tôt possible par la porte de Pluton, de reposer, profondément enseveli sous ia terre » [3]. L'intérêt, ou, si l'on ne craint pas un mot un peu fort, l'égoïsme, voilà bien souvent, pour ne pas dire toujours, le principal motif des jugements portés par Théognis.

Si donc on a pu faire dans l'antiquité un recueil des sentences morales de Théognis, si l'on a pu mettre ce recueil entre les mains des jeunes gens, c'est sans doute qu'il s'est agi en général des jeunes gens de l'aristocratie. C'est aussi et surtout parce que, malgré les intérêts et les passions, la justice, la vérité, la vertu, conservent toujours leurs droits

1. Cette idée se trouve indiquée fort justement, quoique avec trop de restrictions peut-être, dans le *Rapport* de M. Denis que j'ai déjà cité. Voir en particulier la page 18.
2. Théognis, vers 373-380 et 743-752.
3. Théognis, vers 425-428.

dans le cœur de l'homme intelligent et sincèrement dévoué à une cause, même mauvaise. Ce moraliste de circonstance, je dirais volontiers d'occasion, si le mot ne risquait pas d'être pris dans un sens défavorable, a été amené par les événements, par ses colères, par ses passions personnelles, par ses haines, à émettre parfois sur la nature de l'homme et sur sa destinée, des jugements que ne désavouerait pas un moraliste de profession. Théognis, toujours et partout, est resté un homme de parti; mais il est arrivé parfois que l'intérêt de son parti s'est confondu avec celui d'une morale plus large et plus haute. C'est pour cela, et pour cela seulement qu'il a pu être rangé parmi les poètes moralistes de la Grèce.

Ch. Cucuel.

APOLLONIOS DE RHODES

LES ARGONAUTIQUES

TRADUCTION FRANÇAISE

CHANT IV

(V. 1-5). — Maintenant, dis-moi toi-même, ô déesse, Muse enfant de Zeus, la peine et les projets de la jeune fille Colchienne. Car mon esprit profondément troublé s'agite dans l'impossibilité de prononcer si je dois attribuer à la dure passion d'amour imposée par la fatalité, ou aux outrages dont on l'accablait, la fuite qui lui a fait quitter les nations de Colchide.

(V. 6-10). — En effet, au milieu des hommes les plus illustres de son peuple, Aiétès passa dans son palais toute la nuit à combiner des ruses profondes contre les héros. Ce combat odieux excitait dans son cœur une colère sans bornes; et il soupçonnait bien que toutes ces choses ne s'étaient pas accomplies sans le concours de ses filles.

(V. 11-33). — Cependant, Héra jeta dans le cœur de Médée une terreur pleine d'angoisses. La jeune fille se mit à trembler comme une biche légère, effrayée dans les profondeurs d'un taillis épais par les aboiements des chiens qui s'appellent. Aussitôt, elle se persuada en toute sincérité que l'assistance qu'elle avait donnée à Jason n'était pas ignorée de son père, et qu'il allait bientôt mettre le comble à sa misère. Elle redoute ses esclaves qui savent tout; et aussitôt ses yeux

s'emplissent de flammes, et à ses oreilles retentissent des bruits effrayants; et, à plusieurs reprises, elle porta violemment les mains à sa gorge, et arracha les boucles de sa chevelure en gémissant, dans son chagrin lamentable. Et certes, à ce moment, la jeune fille serait morte, contrairement aux arrêts de la destinée ; elle aurait pris du poison et rendu ainsi inutiles les desseins d'Héra, si la déesse ne lui avait inspiré, au milieu de son effroi, l'idée de fuir avec les fils de Phrixos. Et, dans sa poitrine, son cœur agité se calmait; ses projets étaient changés. Aussitôt, elle tira du pli de son vêtement toutes les substances vénéneuses, et les répandit ensemble dans le coffret d'où elle les avait tirées. Elle embrassa son lit, et les montants qui des deux côtés entouraient la porte aux doubles battants ; elle caressa les murs, et arracha de ses mains une longue boucle de cheveux qu'elle laissa dans la chambre, souvenir de sa virginité destiné à sa mère, et, élevant la voix, elle se lamenta : « Je m'en vais, te laissant au lieu de moi cette longue boucle de cheveux, ô ma mère. Sois heureuse; c'est le souhait de celle qui s'en va au loin; sois heureuse, ô Chalciopé; que toute la maison soit heureuse... Mais plût au ciel que la mer t'eût englouti, ô étranger, avant que tu n'eusses abordé à la terre de Colchide! »

(V. 34-65). — Elle parla ainsi; et de ses paupières coulèrent des larmes abondantes. — Telle d'une demeure opulente s'échappe une jeune femme qui y a été amenée captive, enlevée naguère à sa patrie par la destinée : elle n'a jamais eu l'expérience des labeurs difficiles; elle n'est pas accoutumée à la misère ; c'est avec un étonnement indigné qu'elle se voit soumise aux travaux de la servitude, entre les mains d'une maîtresse exigeante. — Semblable à cette femme, l'aimable jeune fille sortit du palais. Devant elle, les verroux des portes cédèrent d'eux-mêmes, se retirant en arrière sous l'influence rapide de ses incantations. Pieds nus, elle courait par les rues étroites, étendant de sa main gauche son long voile sur son front, jusque par-dessus les sourcils, et, de sa main droite, relevant les bords de sa tunique. Rapidement, sa frayeur l'entraîna, par la route obscure, hors des murailles de la ville spacieuse; personne ne la reconnut parmi les gardiens, et elle put s'échapper à leur insu. De là, elle résolut de se diriger vers le temple; elle n'ignorait pas les routes, car elle avait souvent autrefois erré dans ces lieux à la recherche des cada-

vres et des racines de la terre, dont le maniement est dangereux, comme ont coutume de le faire les femmes qui s'occupent de magie ; et son cœur était secoué par une terreur qui la faisait trembler. Mais la déese, fille de Titan, qui commençait à revenir de l'extrémité de l'horizon, la Lune, en la voyant errer de la sorte, se réjouissait ardemment, et parlait ainsi en elle-même : « Je ne suis donc pas la seule à pénétrer dans la caverne du Latmos ; je ne suis pas la seule à me consumer d'amour pour le bel Endymion. Oui, bien des fois, par tes habiles incantations, tu m'as fait souvenir de ma passion, tu m'as fait descendre du ciel, pour pouvoir, dans la nuit obscure, te livrer sans être inquiétée à ces opérations magiques qui te sont si chères. Mais voici sans doute que tu as en partage une semblable calamité. Un dieu cruel a voulu que Jason t'amenât cette peine affligeante : mais va! malgré ta prudence il te faut supporter une peine qui te fera pousser bien des gémissements ! »

(V. 66-91.) — Ainsi parla la déesse ; cependant la jeune fille se hâtait, et ses pieds la portaient rapidement. C'est avec bonheur qu'elle monta sur les rivages escarpés du fleuve, voyant sur l'autre bord l'éclat du feu que les héros faisaient briller toute la nuit, en signe de la joie que leur avait causée l'issue du combat. Alors, du milieu des ténèbres où elle se trouvait sur la rive opposée, elle appela bien haut — sa voix était perçante — le plus jeune des fils de Phrixos, Phrontis. Celui-ci, comme ses frères et comme Jason lui-même, devina que c'était la voix de Médée. Leurs compagnons demeuraient dans un silence fait d'étonnement, car ils avaient compris ce qui était vrai en effet. Trois fois, Médée répéta son cri ; et, trois fois, sur les conseils de ceux qui l'entouraient, Phrontis répondit en criant de son côté ; cependant les héros, avec leurs rames rapides, conduisaient le navire vers la jeune fille. Ils n'avaient pas encore lancé les amarres du navire sur la rive opposée à celle d'où ils étaient partis, que Jason se hâta de sauter à terre du haut du tillac ; et, après lui, Phrontis et Argos, tous deux fils de Phrixos, s'élancèrent sur le rivage. Mais elle, leur saisissant les genoux dans ses deux mains, parla ainsi : « Mes amis, arrachez-moi, malheureuse que je suis, et, en même temps, arrachez-vous vous-mêmes à Aiétès ! Car tout est découvert, il n'y a plus de moyen de salut : fuyons sur le navire avant qu'il ne soit monté sur son char traîné par de rapides chevaux. Je vous

donnerai la toison d'or, ayant endormi le dragon qui la garde. Mais toi, étranger, prends d'abord, en présence de tes compagnons, les dieux à témoin des promesses que tu m'as faites, pour que tu ne me laisses pas m'éloigner d'ici, rendue méprisable et vile par l'absence de défenseurs qui me protègent! »

(V. 91-98.) — Elle parla ainsi, en proie à la douleur; mais le cœur de l'Aisonide était plein de joie; aussitôt, il releva doucement, en l'embrassant, la jeune fille qui était tombée à ses genoux, et lui adressa ces paroles encourageantes : « Chère amie, je prends à témoin de mon serment Zeus Olympien lui-même, et l'épouse de Zeus, Héra qui préside au mariage : oui, je t'établirai dans ma demeure à titre d'épouse légitime, dès que nous serons de retour dans le pays d'Hellade ! »

(V. 99-108.) — Il dit, et serra aussitôt de sa main droite la main de la jeune fille; et elle, cependant, les engagea à faire avancer en hâte le navire rapide vers le bois sacré, pour pouvoir, tant que la nuit durait encore, enlever la toison, contre la volonté d'Aiétès. Telle était leur hâte que l'action eut lieu presqu'en même temps que ses paroles. Car, ayant embarqué Médée, ils poussèrent bien vite le navire loin de terre; et les héros faisaient grand bruit, courbés sur leurs rames. Mais, se retournant brusquement, elle étendait les mains vers la terre, profondément troublée; cependant, Jason l'encourageait par ses paroles, et contenait sa douleur.

(V. 109-182). — Au moment où les chasseurs secouent le sommeil appesanti sur leurs yeux, les chasseurs qui, malgré la confiance qu'ils ont dans leurs chiens, ne dorment jamais aux approches du matin, craignant que la lumière de l'aurore ne fasse disparaître la trace et l'odeur des bêtes sauvages, si elle a eu le temps d'accabler la terre de ses blancs rayons, — à ce moment l'Aisonide et la jeune fille débarquèrent dans un endroit couvert d'herbes, qu'on appelle la couche du Bélier : car c'est là que pour la première fois se plièrent les genoux fatigués de l'animal qui portait sur son dos le Minyade fils d'Athamas. Aux environs se trouvaient, noircis par le feu, les fondements de l'autel qu'autrefois l'Aiolide Phrixos avait élevé à Zeus, protecteur des fugitifs, pour immoler le prodigieux bélier d'or, suivant les instructions qu'Hermès bienveillant était venu lui donner. C'est en cet endroit que, sur les conseils d'Argos, les héros firent descendre Jason et Médée. Par le sentier, ils arrivèrent tous deux au bois sacré, cherchant le

chêne immense où était suspendue la toison, semblable à un nuage que rougissent les rayons enflammés du soleil levant. Mais, précisément devant l'arbre, le dragon aux sens pénétrants, tendait son long cou en les voyant s'approcher, grâce à ses yeux toujours en éveil, et faisait entendre un horrible sifflement; et, aux alentours, les longs rivages du fleuve et le bois sans limites retentissaient. Ils entendirent ce sifflement ceux qui bien loin de la Titanienne Aia habitaient la terre de Colchide, auprès des bouches du Lycos, fleuve qui, s'éloignant de l'Araxe sonore, porte au Phase son cours sacré ; et tous deux réunis en un seul coulent vers la mer Caucasienne. La terreur réveilla les femmes nouvellement accouchées ; et elles serrèrent dans leurs bras, pleines d'angoisse, les tout petits enfants qui reposaient sur leurs seins, et dont ce sifflement faisait palpiter le cœur. Comme au-dessus d'une forêt embrasée les tourbillons ardents de fumée s'enroulent immenses, se suivant sans interruption l'un après l'autre, s'élevant du fond de ce gouffre de feu : ainsi ce monstre enroulait les innombrables spirales de son corps couvert d'écailles desséchées. Pendant qu'il se roulait ainsi, la jeune fille s'avançait en face de lui, demandant d'une douce voix à Hypnos protecteur, le plus puissant des dieux, de fasciner le monstre; elle invoquait aussi la reine vagabonde des nuits, la déesse souterraine, en la priant de donner à l'entreprise une issue favorable. L'Aisonide suivait, plein de terreur; mais déjà le monstre, charmé par l'incantation, laissait fléchir la longue arête de son corps né de la terre, dressé en spirale, et dénouait ses nœuds innombrables. Tel, sur une mer languissante, se roule un flot noir, qui va sans force et sans bruit. Cependant, le dragon tenait encore haute son horrible gueule, plein du désir de les saisir tous deux dans ses mâchoires funestes. Mais, au moyen d'une branche de genévrier récemment coupée, puisant les pures substances qui composaient la préparation magique, Médée lui en arrosait les yeux ; et l'odeur pénétrante de ces substances l'enveloppa d'un profond sommeil. Il laissa tomber ses mâchoires, et s'abattit à l'endroit même où il se tenait ; et ses innombrables anneaux s'étendaient bien loin en arrière dans la forêt aux arbres abondants. Alors Jason enleva du chêne la toison d'or, sur l'ordre de la jeune fille ; mais elle, se tenant toujours dans la même attitude, continua à enduire de la substance magique la tête du monstre jusqu'au moment où Jason lui dit de retour-

ner au navire; elle quitta alors le bois obscur d'Arès. Telle, au moment où la splendeur de la pleine lune brille au-dessus de l'étage supérieur de la maison, une jeune fille en recueille les rayons sur sa robe d'un fin tissu; et son cœur se réjouit profondément à la vue de cette belle lueur : tel, à ce moment, Jason plein de joie, élevait dans ses mains l'immense toison; et sur ses joues qui se doraient, sur son front, l'éclat de la laine mettait un rouge ardent semblable à celui du feu. Aussi vaste est la peau d'une génisse d'une année, ou celle d'une de ces biches que les chasseurs appellent biches de la grande espèce d'Achaïe, aussi grande était la surface de la toison d'or chargée de lourds flocons; et toujours le sol resplendissait bien loin devant les pieds de Jason. Il s'avançait, tantôt la portant sur son épaule gauche, — et alors, depuis son cou, elle descendait jusqu'à ses pieds, — tantôt il la prenait dans ses mains et la roulait, car il avait grand peur que quelque homme ou quelque dieu ne survînt pour la lui enlever.

(V. 183-205). — La lumière d'Éôs se répandait déjà sur la terre quand ils rejoignirent l'assemblée des héros. Les jeunes gens furent saisis d'étonnement à la vue de cette immense toison qui brillait, semblable à l'éclair de Zeus. Chacun s'élança avec le désir de la toucher et de la manier. Mais l'Aisonide les écarta, et, ayant jeté sur la toison un manteau nouvellement fait, la déposa à la poupe et y fit asseoir la jeune fille. Puis il s'adressa en ces termes à tous ses compagnons : « Maintenant, amis, n'hésitez pas davantage à retourner vers la patrie. Car nous avons heureusement accompli, grâce aux conseils de cette jeune fille, ce qui avait rendu nécessaire cette navigation pénible, qui nous a fait souffrir bien des misères. Cette jeune fille, je l'amènerai de son plein gré dans ma maison, comme mon épouse légitime. Vous, veillez à son salut, car elle porte un courageux secours à l'Achaïe entière et à vous tous en particulier. Car j'en suis bien sûr, Aiétès viendra avec une troupe nombreuse nous empêcher de passer du fleuve dans la mer. Aussi que les uns — chaque homme s'asseyant à son tour à la place d'un autre homme — manœuvrent les rames; que les autres — la moitié de notre troupe — tenant dressés devant eux les boucliers en peau de bœuf, rapide protection contre les traits ennemis, assurent notre retour. Car maintenant, mes amis, nos enfants, notre patrie, nos parents vénérables, nous les avons entre nos mains. L'Hel-

ade a l'esprit fixé sur notre entreprise qui lui donnera ou la honte ou une grande gloire. »

(V. 206-211). — Il parla ainsi et revêtit ses armes de guerre ; ses compagnons s'exclamèrent, pleins d'une ardeur qui venait des dieux. Mais Jason, ayant tiré son épée du fourreau, trancha les amarres qui retenaient le navire du côté de la poupe ; puis il alla, tout armé, se placer aux côtés de la jeune fille, non loin du pilote Ancaios ; et le navire était poussé à force de rames, car les héros se hâtaient de le faire sortir du fleuve le plus tôt possible.

(V. 212-235). — Mais déjà le superbe Aiétès et tous les Colchiens connaissaient bien l'amour de Médée et tout ce qu'elle avait fait ; ils se rassemblaient en armes à l'agora : aussi nombreux les flots de la mer se soulèvent sous l'action d'un vent de tempête, aussi nombreuses, d'une forêt que des branches ombragent de toutes parts, les feuilles tombent à terre dans un de ces mois qui dépouillent les arbres — et qui pourrait en apprécier le nombre ? — Aussi nombreux les Colchiens cotoyaient les rivages escarpés du fleuve en poussant des cris de fureur ; sur son char bien construit, Aiétès se faisait remarquer par ses chevaux qu'Hélios lui avait donnés, rapides comme le souffle du vent. Il tenait dans sa main gauche un bouclier arrondi, dans l'autre une immense torche de pin ; à ses côtés s'étendait sa lance énorme. Apsyrtos avait en mains les rênes des chevaux. Mais déjà, bien loin de la côte, le navire fendait les flots, poussé par de vigoureux rameurs et par le courant du grand fleuve qui se précipite dans la mer. Le roi, sous le coup d'un malheur qui lui causait une grande peine, éleva les bras et invoqua Hélios et Zeus, témoins des mauvaises actions ; il appela aussitôt des malédictions sur son peuple entier. Si on ne lui ramenait pas la jeune fille de son plein gré, qu'on la découvrît sur terre, ou dans le navire, au milieu des flots de la mer navigable, si Aiétès ne pouvait apaiser son cœur avide de se venger de tous ces forfaits, leurs têtes éprouveraient toute sa colère ; ils supporteraient tout le poids de son propre malheur.

(V. 236-240). — Ainsi parla Aiétès ; et, dans ce même jour, les Colchiens tirèrent les vaisseaux dans les flots, les munirent de tous leurs agrès et prirent la mer : à leur vue, on n'aurait pas cru avoir devant les yeux une simple expédition navale, mais un peuple innombrable d'oiseaux réuni en troupe et frémissant sur la mer.

(V. 241-252). — Cependant, d'après les desseins de la déesse Héra qui voulait que Médée, la jeune fille d'Aia, arrivât le plus tôt possible sur la terre pélasgienne, comme un fléau pour la maison de Pélias, le souffle du vent entraînait rapidement les héros, et à la troisième aurore, ils attachèrent les amarres du navire sur les rivages des Paphlagoniens, auprès du fleuve Halys. Alors, descendus à terre, la jeune fille leur ordonnait d'apaiser Hécate par des sacrifices. Mais ce sacrifice, les préparatifs qu'elle fit pour l'accomplir, que personne n'en soit instruit; que mon cœur ne me pousse pas à en faire l'objet de mes chants! Car j'ai peur de parler. Depuis ce temps, il est un monument que les héros élevèrent à la déesse sur la falaise; il subsiste toujours, et peut aujourd'hui encore être vu par les hommes nés longtemps après l'expédition.

(V. 253-293). — Aussitôt, Jason se souvint, et les autres héros comme lui, des paroles de Phinée, qui, avait dit qu'il fallait naviguer par une autre route pour revenir d'Aia; mais aucun d'eux ne savait rien de cette route. Ils s'efforçaient de deviner; alors Argos leur parla ainsi : « Nous nous en retournons vers Orchomène où nous a dit d'aller l'infaillible devin que vous avez rencontré naguère. Il y a pour la navigation une autre route qu'ont révélée ces prêtres des immortels qui sont originaires de Thèbes la Tritonienne. Alors que tous ces astres qui font leur révolution dans le ciel n'existaient pas encore, alors que ceux qui s'en seraient informés n'auraient pas entendu parler de la race sacrée des Danaens, alors que seuls existaient les Arcadiens Apidanéens, les Arcadiens qui, suivant ce que chantent les poèmes, existaient antérieurement à Séléné, se nourrissant de glands dans les montagnes; alors la terre Pélasgienne n'avait pas encore pour rois les illustres fils de Deucalion : déjà en ce temps la région orientale, riche en moissons, était célèbre, l'Égypte, mère d'une jeune population, la première qui soit venue au monde; et le fleuve Triton au large cours était célèbre aussi, lui qui arrose toute la région orientale. Car Zeus n'y fait jamais tomber la rosée de la pluie : les inondations du fleuve suffisent à faire monter les blés en épis. C'est de là, dit-on, qu'un homme partit pour faire le tour de toute l'Europe et de toute l'Asie, confiant dans la force et la vigueur de ses soldats et dans sa propre audace; sur sa route, il fonda dix milles villes; il en est encore çà et

là qui sont habitées aujourd'hui; les autres ne le sont plus : car il s'est écoulé depuis lors une bien longue suite d'années. Mais Aia subsiste encore aujourd'hui, ainsi que les descendants des hommes qu'il avait établis dans Aia pour y habiter. Ceux-ci conservent des tables qui ont été gravées par leurs pères, et où se trouvent toutes les routes de la terre et de la mer, les termes de tous les voyages que l'on peut entreprendre. Or, il y a un fleuve — bras extrême de l'Océan — qui est large et très profond, et qui peut être traversé par un navire de transport; ils le nomment l'Ister, et l'ont indiqué bien loin sur ces tables. En vérité, l'Ister est, pendant un long espace, le seul de tous les fleuves qui coule à travers la terre immense; car, au delà du pays où souffle le Borée, ses sources lointaines murmurent dans les monts Riphées. Mais une fois entré sur le territoire des Thraces et des Scythes, alors il se divise en deux branches : l'une se jette directement dans la mer Ionienne; l'autre rétrograde et se déverse dans un golfe profond qui s'étend au-dessus de la mer de Trinacrie, laquelle est située auprès de votre terre, s'il est vrai que l'Achéloos jaillisse du sol de votre patrie. »

(V. 294-302). — Il parla ainsi; et la déesse leur procura un présage favorable. A cette vue, ils l'interprétèrent tous en s'écriant qu'il fallait suivre la direction qui leur était indiquée : en effet sur une longue étendue apparaissait le sillon d'un rayon céleste qui traçait la route qu'il fallait suivre. Ils étaient pleins de joie; c'est en cet endroit qu'ils laissèrent le fils de Lycos. Ils naviguaient sur la mer, ayant déployé la voile. Ils passèrent en vue des monts de Paphlagonie, mais ils ne doublèrent pas le Carambis, car les vents et l'éclat de cette flamme céleste persistèrent jusqu'au moment où ils eurent pénétré dans le large courant de l'Ister.

(V. 303-337). — Cependant quelques uns des Colchiens, dont la poursuite devait être vaine, sortirent du Pont en passant entre les roches Cyanées; mais les autres se dirigèrent vers le fleuve, Apsyrtos les commandait. Celui-ci s'étant éloigné, pénétra par la bouche de l'Ister que l'on nomme Calon : aussi, ayant traversé la langue de terre qui l'en séparait, il arriva avant les Argonautes au golfe le plus reculé de la mer Ionienne. En face de l'Ister, une île, nommée Peucé, fait comme une barrière; elle est de forme triangulaire, et sa plus grande largeur s'étend dans le sens de la grève, tandis

qu'elle dirige du côté du courant un angle aigu. Le fleuve se sépare en deux embouchures qui l'embrassent. On nomme la première Narécos, et Calon, celle qui se trouve en face de l'extrémité de l'île. C'est par celle-là qu'Apsyrtos et les Colchiens, plus rapides que les Argonautes, se précipitèrent. Ceux-ci naviguaient au loin, du côté de la haute mer, et suivaient les extrémités de l'île. Mais, dans les prairies basses, les sauvages bergers abandonnaient leurs innombrables troupeaux, aussi effrayés à l'aspect des navires que s'ils avaient vu des monstres sortir de la mer que peuplent les baleines. Car ils n'avaient jamais vu les navires qui parcourent les flots, ces peuples : Scythes mêlés aux Thraces, Syginniens, Grauséniens, Sindiens, qui habitaient déjà la vaste plaine déserte de Laurion. Ensuite les Colchiens cotoyèrent le mont Angouros et le cap de Caûliacos qui est bien loin du mont Angouros ; c'est près de ce cap que l'Ister partage son courant en deux fleuves qu'il déverse dans la mer à des endroits différents : ayant enfin dépassé la plaine de Laurion, ils pénétrèrent dans la mer de Cronos dont ils interceptèrent tous les passages pour empêcher les Argonautes de leur échapper. Ceux-ci arrivèrent après eux au fleuve, et le franchirent auprès des deux îles Brygéiennes d'Artémis. Dans l'une était un lieu consacré ; c'est dans l'autre que, se préservant de la troupe d'Apsyrtos, ils débarquèrent. Car, au milieu de beaucoup d'autres îles qui sont dans cet endroit, les Colchiens avaient respecté ces deux-là par vénération pour la fille de Zeus ; mais ils remplissaient les autres, qui fermaient ainsi tout passage vers la mer. C'est ainsi qu'ils avaient mis des troupes dans toutes les îles voisines jusqu'au fleuve Salancon et jusqu'à la terre Nestienne.

(V. 338-349). — Là, les Minyens auraient alors succombé dans un funeste combat, vu leur petit nombre en face d'ennemis trop nombreux. Mais ils se hâtèrent, pour éviter une lutte terrible, de conclure une convention : puisque la toison d'or leur avait été promise par Aiétès lui-même, dans le cas où ils auraient accompli les épreuves imposées, elle devait toujours rester de plein droit leur propriété, qu'ils l'eûssent enlevée, malgré le roi, soit par des ruses, soit ouvertement. Quant à Médée — c'est elle qui faisait l'objet de la contestation — elle serait remise en dépôt à la vierge, fille de Létô, loin de la compagnie des héros, jusqu'à ce que quelqu'un des rois qui ren-

dent la justice eût décidé s'il fallait qu'elle revînt dans la maison de son père où qu'elle allât à la suite des Argonautes vers la terre d'Hellade.

(V. 350-390). — Alors la jeune fille, ayant médité dans son esprit toutes ces conventions, sentit son cœur cruellement agité par des angoisses aigües. Aussitôt, elle appela Jason seul, loin de ses compagnons, l'emmena à l'écart, et quand ils se trouvèrent bien éloignés, elle lui adressa face à face ces paroles désolées : « Aisonide, quel arrangement avez-vous donc préparé ensemble à mon sujet? Est-ce que l'heureuse fortune t'a amené à une complète absence d'esprit, est-ce que tu ne penses plus aux paroles que tu m'adressais alors que tu étais pressé par la nécessité? Où sont les serments par lesquels tu attestais Zeus protecteur des suppliants? Que sont devenues ces promesses douces comme le miel? C'est à cause d'elles que, contrairement à mon devoir, obéissant à de honteux sentiments, j'ai abandonné ma patrie, la gloire de ma maison, mes parents eux-mêmes, tout ce que j'avais de plus précieux; loin des miens, seule avec les tristes alcyons, je suis entraînée sur la mer; et cela, à cause de tes travaux, pour t'avoir fait achever sain et sauf tes combats contre les taureaux et contre les géants. En dernier lieu, la toison — le fait est avéré —, c'est grâce à ma folie que tu as pu t'en saisir; et j'ai jeté sur les femmes un opprobre funeste. Aussi je prétends, comme ta fille, comme ton épouse et comme ta sœur, te suivre vers la terre d'Hellade. Maintenant, défends-moi en toute chose avec bienveillance, au lieu de me laisser seule, loin de toi, pendant que tu iras chercher l'avis des rois. Voici comment tu dois me protéger : considère comme immuables la justice et la loi suivant lesquelles nous nous sommes engagés tous deux. Ou bien, de ton épée coupe-moi sur le champ le milieu de la gorge, que je reçoive un bonheur convenable à mes folies. Malheureuse! s'il juge que je dois aller avec mon frère, ce roi auquel vous confiez tous deux le soin de régler ce triste pacte! Comment me présenter devant les yeux de mon père? C'est sans doute avec une glorieuse attitude? Quel châtiment, quelle terrible malédiction n'aurai-je pas à supporter dans ma misère pour les crimes que j'ai accomplis! Mais toi, auras-tu un retour capable de te réjouir le cœur? Ah! qu'elle ne le permette pas l'épouse de Zeus, la reine du monde, dont tu te glorifies d'être le protégé. Puisses-

tu te souvenir de moi un jour, quand tu seras consumé par les peines! Puisse la toison s'évanouir comme un songe et disparaître dans l'Érèbe! Que loin de ta patrie, dès que tu y seras arrivé, mes Érinyes te chassent! C'est ce que moi-même j'ai souffert de ta perversité. La justice ne permet pas que ces malédictions que je lance tombent à terre sans accomplissement. Mais certes vous ne continuerez pas à vous moquer de moi, vous ne resterez pas longtemps tranquilles, malgré vos pactes. »

(V. 391-409). — Elle parla ainsi; et dans son cœur bouillonnait une colère impétueuse : elle désirait mettre le feu au navire, détruire tout ce qui lui ferait obstacle, et se jeter ensuite elle-même au milieu du violent incendie. Jason, qui n'était pas sans craintes, lui adressa alors ces paroles douces comme le miel : « Apaise-toi, mon amie. Ce pacte ne me plaît pas non plus à moi-même. Mais nous cherchons quelque moyen de retarder le combat : si grande est la nuée d'ennemis dont la colère s'allume autour de nous, à cause de toi. Car tous, autant sont-ils qui habitent cette terre, brûlent de prêter leur aide à Apsyrtos pour te conduire à ton père, pour te faire rentrer comme une captive dans ta maison. Quant à nous, nous mourrons tous d'une mort misérable si nous en venons aux mains. Et notre douleur serait d'autant plus affreuse qu'en mourant nous te laisserions comme butin à ces hommes. Mais ce pacte a pour résultat un piège où nous ferons tomber Apsyrtos. Et les habitants de ces contrées ne marcheront pas contre nous de concert avec les Colchiens, ne les aideront pas à te prendre, s'ils sont privés du chef qui est ton protecteur et ton frère. Quant aux Colchiens seuls, je ne leur céderai pas, je n'hésiterai point à les combattre en face, s'ils s'opposent à notre passage. »

(V. 410-420). — Il parla ainsi pour l'apaiser; Médée alors prononça ces terribles paroles : « Poursuis donc ton projet. Après mes actions indignes, je dois encore m'occuper de cette perfidie, puisque du moment où j'ai commencé à me laisser aller à de coupables égarements, j'ai accompli tant de funestes desseins inspirés par les dieux. Quant à toi, évite la bataille et les lances des Colchiens; pour lui, par mes séductions, je le ferai venir entre tes mains. A toi de l'accueillir avec des présents splendides; pourvu que je puisse persuader aux hérauts qui seront envoyés vers lui de le faire venir

pour que seul à seule, mes paroles le mettent d'accord avec moi ; alors si cette action te plaît — je consens à tout —, tue-le, et engage la bataille avec les Colchiens. »

(V. 421-444). — C'est ainsi qu'ils se mirent d'accord, et qu'ils formèrent un terrible complot contre Apsyrtos ; ils préparèrent beaucoup de présents d'hospitalité ; ils donnèrent entre autres le péplos sacré d'Hypsipylé ; ce péplos était couleur de pourpre, c'était l'œuvre des déesses Charites elles-mêmes qui l'avaient fait pour Dionysos à Dia que la mer entoure de tous côtés. Puis le dieu l'avait donné à son fils Thoas, qui l'avait laissé à son tour à sa fille Hypsipylé. Celle-ci remit à Jason ce chef-d'œuvre comme cadeau d'hospitalité à emporter avec beaucoup d'autres riches ornements. A le voir, à le manier, on ne pouvait rassasier la douce passion qu'il inspirait, car il s'en exhalait un parfum divin depuis que le roi Nyséien lui-même s'y était endormi, ivre à demi de vin et de nectar, après avoir serré dans ses bras la belle poitrine de la vierge, fille de Minos, par qui Théseus s'était autrefois fait suivre depuis Cnosse, et qu'il avait abandonnée dans l'île de Dia. Cependant Médée communique aux hérauts ses avis mensongers : aussitôt qu'elle serait arrivée au temple de la déesse, suivant la convention, et dès que la nuit l'aurait entourée de son ombre obscure, elle irait combiner ses ruses avec Apsyrtos, afin de s'emparer de la grande toison d'or et de retourner dans la demeure d'Aiétès ; car c'était, disait-elle, grâce à la violence que les fils de Phrixos l'avaient fait emmener par les étrangers. Après avoir dit ces mensonges, elle répandit dans l'air, au souffle des vents, des substances magiques dont le charme était capable de faire venir du haut des montagnes escarpées la bête sauvage errant dans le lointain.

(V. 445-451). — Misérable Éros, peine cruelle, grand objet de haine pour les mortels, de toi viennent les discordes funestes, les gémissements, les cris de deuil, et par surcroît toutes les innombrables douleurs dont l'âme est troublée ! Arme-toi contre les fils de mes ennemis, ô dieu, élève-toi contre eux, tel que tu t'es élevé contre Médée, quand tu as inspiré à son âme ce crime odieux ! Comment en effet a-t-elle dompté par une mort affreuse Apsyrtos qui s'avançait vers elle ? C'est ce qu'il nous reste encore à chanter.

(V. 452-481.) — Lorsque, suivant ce qui avait été convenu, les Argonautes eurent laissé Médée dans l'île d'Arté-

mis, une partie des Colchiens, se séparant de leurs compagnons, firent aborder leurs vaisseaux. Mais Jason se plaçait en embuscade pour recevoir Apsyrtos, et ensuite ses compagnons. Cependant Apsyrtos, trompé par les promes ses les plus décevantes, se hâta de traverser sur son navire les flots de la mer, et, au milieu de la nuit noire, il descendit dans l'île sacrée. Se présentant seul en face de sa sœur, il essaya de la persuader par ses paroles; — tel un petit enfant, en face d'un torrent gonflé par les tempêtes que les hommes qui sont dans la force de l'âge n'essaieraient pas eux-mêmes de traverser —; il voulait la persuader de préparer quelque piège aux hommes étrangers. Ils étaient d'accord sur toutes choses, quand l'Aisonide bondit de sa perfide embuscade, tenant dans la main son épée nue. Aussitôt, la jeune fille détourna les yeux et se couvrit de son voile, pour ne pas voir le meurtre de son frère qui allait être frappé. Jason, comme un tueur de bœufs qui s'attaque à un taureau dont la force réside dans les cornes, frappa Apsyrtos qu'il observait d'un œil inquiet. C'était près du temple qu'avaient autrefois élevé à Artémis les Brygiens qui demeurent sur le continent en face de l'île. Le héros s'abattit à genoux dans le vestibule du temple, et enfin, exhalant son dernier souffle, il recueillit dans ses deux mains le sang de couleur foncée qui sortait de sa blessure, et en rougit le voile blanc et le péplos de sa sœur qui se détournait. Et cependant celle qui dompte tout, l'impitoyable Érinys, vit de son œil au regard oblique l'horrible forfait qu'ils venaient d'accomplir. Mais le héros Aisonide trancha les extrémités des membres du mort; trois fois il essuya le sang en le léchant, et, trois fois, il cracha hors de ses dents ce sang expiatoire; car c'est ainsi qu'il est permis aux meurtriers d'expier le meurtre commis par trahison. Puis il ensevelit dans la terre le cadavre humide, à l'endroit où ses os gisent encore aujourd'hui, dans le pays des hommes Apsyrtiens.

(V. 482-502.) — Mais, ayant aperçu en face d'eux l'éclat d'une torche, signal que la jeune fille avait élevé pour les faire venir, les héros poussèrent leur navire contre le navire colchien. Ils massacrèrent l'équipage des Colchiens, comme des éperviers font d'une troupe de colombes, ou comme des lions féroces portent la dévastation au milieu d'un grand troupeau, quand ils se précipitent dans une bergerie. Aucun des Col-

chiens n'évita la mort; semblables à un incendie, les héros parcoururent toute leur troupe en l'exterminant. Jason n'arriva que plus tard, avec l'envie de leur porter secours, mais ils n'avaient pas besoin d'aide, et étaient même déjà inquiets à propos de lui. Alors ils s'assirent, et commencèrent à délibérer avec sagesse au sujet de leur navigation. Pendant qu'ils réfléchissaient, la jeune fille vint vers eux ; et Péleus prit la parole le premier : « Tout d'abord, je vous exhorte à monter en navire, pendant qu'il fait encore nuit, et à naviguer à la rame dans la direction opposée à celle que les ennemis surveillent. A l'aurore, quand ils se rendront compte de tout ce qui s'est passé, j'espère qu'ils n'auront pas tous un avis unanime, qu'ils ne seront pas tous convaincus qu'il faut nous poursuivre plus avant. Privés de leur chef, ils seront divisés par de pénibles discussions; et plus tard, quand nous reviendrons, nous disperserons aisément ces gens, et la route nous sera facile. »

(V. 503-506.) — Il parla ainsi, et les jeunes gens approuvèrent le discours de l'Aiacide. Montés aussitôt en navire, ils se courbèrent sur les rames, sans relâche, jusqu'au moment où ils furent arrivés à l'île sacrée Électris, la plus importante de toutes, non loin du fleuve Éridan.

(V. 507-521.) — Lorsqu'ils se furent aperçus du meurtre de leur roi, les Colchiens entreprenaient déjà de rechercher dans toute la mer de Cronos le navire Argo et les Minyens. Mais Héra les en détournait en faisant briller dans l'air des éclairs effrayants. Enfin — le séjour de la terre Cytaienne leur devenait odieux, car ils redoutaient la sauvage colère d'Aiétès, — ils se dirigèrent les uns d'un côté, les autres de l'autre, et s'établirent dans le pays d'une manière stable. Les uns débarquèrent dans les îles mêmes que les Argonautes avaient occupées, et ils y habitent encore, conservant comme nom de nation celui d'Apsyrtos. D'autres, auprès du profond et sombre fleuve d'Illyrie, à l'endroit où se trouve le tombeau d'Harmonie et de Cadmos, bâtirent une forteresse, devenus voisins des hommes Enchéliens; d'autres enfin habitent dans les montagnes qui ont reçu le nom de Monts Cérauniens, du jour où le tonnerre du Cronide Zeus les a détournés de passer dans l'île qui est située en face.

(V. 522-551). — Quand les héros pensèrent pouvoir revenir en sûreté, ils s'avancèrent sur la terre des Hylléens et y atta-

chèrent les amarres. Car des îles s'avançaient, nombreuses, qui ne laissaient entre elles que des passages difficiles pour les navigateurs. Mais les Hylléens n'avaient plus comme auparavant de projets hostiles contre les héros. Au contraire, ils combinaient avec eux la route à suivre, ayant reçu comme récompense un des grands trépieds d'Apollon. Car Phoibos avait donné deux trépieds à l'Aisonide pour qu'il les emportât au loin dans le voyage qu'il était forcé d'entreprendre; il les lui avait donnés quand le héros était venu dans la ville sacrée de Pytho consulter l'oracle au sujet de cette expédition même. Or, il était dans les destinées que là où ces trépieds seraient dressés, là les ennemis ne pourraient faire d'invasion. Aussi ce trépied se trouve-t-il aujourd'hui encore près de la ville Agané des Hylléens; on l'a profondément enfoui dans le sol pour qu'il reste invisible aux yeux des mortels. Les héros ne trouvèrent plus vivant dans cet endroit le roi Hyllos que la belle Mélité avait enfanté à Héraclès dans le pays des Phéaciens. Car Héraclès s'était rendu vers les demeures de Nausithoos et vers l'île Macris, où Dionysos a été nourri, pour se purifier du meurtre funeste de ses enfants; là, il soumit à l'amour dont il était possédé la fille du fleuve Aigaios, la nymphe Mélité, qui enfanta le courageux Hyllos. Or, quand celui-ci fut devenu grand, il ne voulut plus demeurer dans cette île, soumis à l'orgueil du roi Nausithoos. Mais il se dirigea vers la mer de Cronos, ayant assemblé le peuple indigène des Phaiaciens; le roi lui-même, le héros Nausithoos, lui facilita son voyage, et il s'établit dans cet endroit où les Mentores le tuèrent, alors qu'il défendait contre eux ses bœufs parqués dans la campagne.

(V. 550-554). — Mais, ô déesses, comment se fait-il que hors de cette mer, et aux environs de la terre Ausonienne et des îles Liguriennes, que l'on nomme Stoichades, des marques éclatantes du passage du navire Argo aient pu réellement se manifester? Quelle fatalité, quelle nécessité a entraîné les héros aussi loin? Quels vents les ont conduits?

(V. 555-589). — C'est apparemment Zeus lui-même, roi des dieux, saisi d'une violente colère à cause de la mort d'Apsyrtos qu'ils avaient tué. Il arrêta qu'ils devaient se purifier par les soins de Circé, déesse d'Aia, du sang qu'ils avaient versé d'une manière impie, et subir bien des peines, avant de retourner dans leur patrie. Aucun des héros ne comprit les ordres de

Zeus; cependant, ils voyageaient, s'éloignant de la terre des Hylléens. Ils laissaient en arrière toutes les îles Liburniennes, qui naguère avaient été successivement occupées par les Colchiens, Issa et Dyscélados, et l'aimable Pityeia. Ensuite, ils passèrent le long de Cercyra, où Poseidon établit la jeune Asopide à la belle chevelure, Cercyra, qu'il avait enlevée par amour bien loin de la terre de Phlionte : les matelots, qui, de la haute mer, voient cette île obscurcie par de sombres forêts qui la couvrent de toutes parts, donnent à Cercyra le nom de Mélaina. Après cette île, ils dépassèrent, secondés par une brise tiède, Mélité, et la haute Cérossos, et Nymphaié, qui se trouve bien au delà ; c'est dans cette île qu'habitait la reine atlantide Calypso. Il leur semblait déjà apercevoir les nébuleux monts Cérauniens : mais alors Héra pénétra les desseins que Zeus avait sur eux, et la grande colère du dieu. Soucieuse de leur faire accomplir la navigation qui leur était fixée, elle excita en face d'eux des vents impétueux qui les ramenaient violemment en arrière vers les côtes de l'île stérile Électris. Et voici que tout à coup, au milieu des héros dont le vent précipitait la course, une voix humaine retentit, la voix de la poutre douée de la parole, qui faisait partie du navire creux; car Athéné avait adapté dans le milieu de la carène cette poutre tirée d'un chêne de Dodone. Une affreuse terreur les saisit en entendant au milieu d'eux cette voix et l'annonce de la pénible colère de Zeus. Car cette voix leur disait qu'ils n'éviteraient ni les difficiles passages de la mer immense, ni les tempêtes cruelles, à moins que Circé ne les purifiât du meurtre atroce d'Apsyrtos ; elle ordonnait à Pollux et à Castor de supplier les dieux immortels d'ouvrir devant eux les routes de la mer d'Ausonie où ils trouveraient Circé, fille de Persé et d'Hélios.

(V. 590-624). — Ainsi parla Argo au moment du crépuscule ; mais les Tyndarides se levèrent, et tendant les mains vers les immortels, ils firent toutes les prières qui avaient été indiquées ; et une morne tristesse possédait les autres héros Minyens. Mais le navire était entraîné bien en avant par sa voile, et ils se jetèrent jusqu'au fond du cours de l'Éridan : c'est là qu'autrefois, frappé au cœur par la foudre ardente, Phaéthon tomba à demi-consumé du char d'Hélios dans l'estuaire, vaste comme un étang, du fleuve profond ; et maintenant encore, le fleuve exhale une lourde fumée qui provient de

la plaie enflammée. Au-dessus de ces eaux, aucun oiseau ne peut étendre ses ailes légères et planer : mais son vol le précipite au milieu de l'abîme incandescent. Aux alentours, les jeunes Héliades, enfermées dans de hauts peupliers noirs, gémissent, les misérables ! Plaintives sont les lamentations de leur deuil ; de leurs paupières se répandent et coulent vers la terre des gouttes transparentes d'ambre, qui sont séchées par le soleil sur le sable. Mais, quand l'abîme noir se gonfle et inonde le rivage, sous l'action du vent retentissant, alors tout ce qui est sur le rivage est roulé dans l'Éridan par les eaux en fureur. Les Celtes cependant ont attribué à ce fait une autre origine : ce sont, disent-ils, les larmes du Létoïde Apollon qui sont emportées dans ces tourbillons, les larmes sans nombre qu'il versa autrefois alors qu'il se dirigeait vers le peuple sacré des Hyperboréens, chassé du ciel éclatant, par les reproches de son père ; car il était irrité au sujet de son fils, celui que dans la riche Lacéréia la divine Coronis lui avait enfanté, près de l'embouchure de l'Amyros. Telle est la tradition répandue parmi ces hommes. Cependant les héros n'éprouvaient aucun désir de boire ni de manger, et leur esprit n'était pas tourné vers la joie ; durant le jour, ils supportaient avec peine, et fort incommodés, la lourde odeur, l'odeur intolérable du corps consumé de Phaéthon qui s'exhalait des eaux de l'Éridan ; durant la nuit, ils entendaient les cruelles lamentations, les cris perçants des Héliadcs ; et, comme elles pleuraient, leurs larmes étaient portées sur les eaux, semblables à des gouttes d'huile.

(V. 625-656). — Sortis de ce fleuve, ils pénétrèrent dans le cours profond du Rhodanos, qui se jette dans l'Éridan ; en se mêlant, leurs eaux retentissent et se soulèvent à leur confluent. Ce fleuve vient des terres les plus reculées, où sont les portes et le domaine de la Nuit ; c'est de là qu'il s'élance : il précipite une partie de ses eaux sur les rivages de l'Océan, et il jette les autres soit dans la mer Ionienne, soit dans la mer Sardonienne, golfe immense où son cours se déverse par sept embouchures. De ce fleuve ils passèrent dans les lacs, féconds en tempêtes, qui s'étendent à l'infini sur le territoire des Celtes. Assurément, ils auraient éprouvé une destinée indigne ; car un bras du Rhodanos les portait aux golfes de l'Océan, où ils devaient entrer sans s'en douter et d'où ils n'auraient pu revenir sains et saufs. Mais du haut des monts Hercyniens,

Héra, poussa un cri : elle s'était élancée du ciel; en entendant ce cri, il furent tous à la fois saisis de terreur, car l'air immense le répercutait d'une manière terrible. Ils étaient donc ramenés en arrière par la déesse, et ils comprirent qu'ils suivaient la route par laquelle leur retour devait s'accomplir, Longtemps après, ils arrivèrent aux rivages de la mer, suivant les desseins d'Héra, s'avançant invisibles au milieu des peuples innombrables des Celtes et des Ligyens. Car, autour d'eux, la déesse avait répandu une nuée obscure qui les enveloppa, tout le temps qu'ils traversèrent ces pays. Lors donc que le navire eut franchi l'embouchure du milieu, ils arrivèrent aux îles Stoichades, sains et saufs, grâce aux fils de Zeus : c'est pourquoi des autels et des cérémonies sacrées ont été institués en leur honneur d'une manière stable ; ce n'est pas seulement cette expédition qu'ils devaient suivre pour lui porter secours ; mais Zeus leur confia aussi les navires des hommes qui sont nés dans la suite. Ayant laissé les Stoichades, ils passèrent dans l'île Aithalia où, épuisés de fatigue, ils essuyèrent avec des galets leur abondante sueur; depuis lors, les galets répandus sur la grève sont d'une couleur semblable à celle de la sueur des héros. On voit encore dans l'île leurs disques de fer et leurs armes merveilleuses, et un port d'Aithalia a été surnommé Argoos.

(V. 657-682). — De là, ils naviguaient rapidement au milieu des flots gonflés de la mer Ausonienne; les rivages Tyrrhéniens passaient devant leurs yeux. Ils arrivèrent au port célèbre d'Aia, et, du navire, ils jetèrent les amarres sur le rivage, qui était proche. Ils y trouvèrent Circé qui purifiait sa tête dans les flots de la mer : tant elle avait été effrayée par des songes nocturnes. Elle avait cru voir du sang couler des lits et de tous les murs de sa demeure; le feu consumait les nombreux charmes magiques qui lui avaient jusqu'alors servi à enchanter les hommes étrangers, quel que fût celui qui arrivât dans son île; ce feu éclatant, elle l'éteignait avec le sang d'un meurtre qu'elle puisait à pleines mains. Mais elle cessait de le faire, vaincue par un effroi funeste. C'est pourquoi, au lever de l'aurore, à peine éveillée, elle baignait dans les eaux de la mer ses cheveux et ses vêtements. Et des bêtes sauvages qui ne ressemblaient pas aux animaux carnassiers et qui n'avaient pas non plus un corps pareil à celui des hommes, mais dont les membres étaient un mélange emprunté aux uns et aux

autres, s'avançaient nombreux, comme des brebis qui sortent en foule des étables à la suite du berger. Tels de la boue première la terre elle-même produisit des monstres aux membres hétérogènes, alors que l'air qui la dessèche ne l'avait pas encore condensée, et qu'elle n'avait pas absorbé les vapeurs humides du soleil aux rayons brûlants : mais la suite des temps combina ces monstres et les classa pour en former des espèces. De même, des êtres de genre incertain suivaient Circé. Les héros furent saisis d'une immense stupeur; mais, ayant considéré l'aspect et les yeux de Circé, chacun d'eux conjectura sans peine que la sœur d'Aiétès était devant eux.

(V. 683-715). — Après s'être débarrassée des terreurs causées par les songes de la nuit, elle se retira aussitôt, et, pleine de ruses, elle les flatta de la main et leur ordonna de la suivre. Mais, sur l'ordre de l'Aisonide, la foule des héros resta où elle était, sans s'inquiéter de Circé ; quant à lui, il entraîna la vierge Colchienne. Tous deux, ils suivirent la même route jusqu'à ce qu'ils furent parvenus à la demeure de Circé ; celle-ci leur dit de s'asseoir sur des sièges splendides, très embarrassée de leur venue. Tous deux, muets et silencieux, ils s'élancèrent vers le foyer et s'y assirent, car telle est la coutume des tristes suppliants. Médée mit son visage dans ses mains, et Jason enfonça dans le sol sa grande épée munie d'une poignée, qui lui avait servi à tuer le fils d'Aiétès ; et ils gardaient tous deux les yeux baissés sous leurs paupières. Circé comprit aussitôt qu'un malheur les exilait et qu'ils avaient commis un meurtre horrible. Aussi, ayant adoré la justice de Zeus, dieu des suppliants, qui s'irrite beaucoup, mais qui porte aussi un grand secours aux meurtriers, elle accomplit les sacrifices qui purifient les suppliants souillés d'un crime cruel, lorsqu'ils se sont approchés du foyer. Et d'abord, pour expier le meurtre coupable, elle étendit sur l'autel le petit d'une truie (sa mère venait de mettre bas, et ses mamelles débordaient encore du premier lait); elle arrosait leurs mains de son sang, lui ayant tranché le cou par devant; puis elle expiait le crime par d'autres libations, en invoquant Zeus purificateur, protecteur des suppliants dont les mains sont ensanglantées. Et toutes les eaux impures que l'on rejette après les purifications furent portées hors de la demeure par les Naïades, ses suivantes, qui la servaient en toute chose. Mais, se tenant à son foyer, elle faisait brûler elle-même dans sa maison,

en prononçant des prières, les gâteaux de fleur de farine et les offrandes expiatoires qui accompagnent les sacrifices où les libations se font sans vin ; elle se proposait d'apaiser ainsi la colère des redoutables Érinyes et de rendre Zeus lui-même doux et propice aux deux criminels, quelle que fût l'angoisse qui les amenât, souillés soit d'un sang étranger, soit même du meurtre d'un parent.

(V. 716-746). — Quand elle eut accompli toutes ces cérémonies, elle leur ordonna de se relever, et les fit asseoir sur des sièges de bois bien travaillé, et elle s'assit elle-même tout près, en face d'eux. Aussitôt, elle prit la parole et les interrogea en détail sur la nécessité qui les pressait et sur leur navigation ; elle leur demanda d'où ils étaient partis pour venir ainsi dans son pays et dans sa maison s'asseoir à son foyer ; car le souvenir inquiétant de ses songes pénétrait son âme, et son cœur s'agitait. Elle désira connaître la langue nationale de la jeune fille, aussitôt qu'elle lui vit lever les yeux du sol. Car tous ceux qui descendaient d'Hélios étaient faciles à reconnaître : l'éclat brillant de leurs yeux jetait en face d'eux au loin une splendeur semblable à celle de l'or. Elle répondit à toutes les interrogations, en s'exprimant dans la langue des Colchiens, avec douceur, la fille d'Aiétès aux sombres pensées ; elle dit l'expédition et les routes suivies par les héros ; elle raconta tout ce qu'ils avaient souffert dans les durs combats, comment elle avait elle-même péché par les conseils de sa sœur affligée ; comment elle avait fui au loin les menaces terribles de son père avec les fils de Phrixos ; elle recula cependant devant le récit du meurtre d'Apsyrtos. Mais rien ne resta caché à l'esprit de Circé ; apitoyée par les lamentations de la jeune fille, elle lui adressa la parole en ces termes : « Malheureuse, certes, tu as médité un voyage funeste et déshonorant. Je n'espère pas que tu puisses éviter longtemps la terrible colère d'Aiétès. Bientôt il viendra même dans les demeures de la terre d'Hellade pour venger le meurtre de son fils, car tu as accompli des crimes qu'on ne peut supporter. Cependant, puisque tu es venue en suppliante, et que tu es de ma race, je ne méditerai contre toi aucun malheur nouveau, quand tu seras partie pour ce pays. Mais sors de cette demeure, toi qui es la compagne d'un étranger, quel qu'il soit, cet inconnu que tu as choisi malgré ton père. Ne reste pas à mon foyer, à me supplier à genoux. Car je n'approuverai pas tes desseins et ta faute honteuse. »

(V. 747-751). — Elle parla ainsi; une douleur insupportable s'empara de Médée; ayant jeté son voile sur ses yeux, elle pleura en gémissant, jusqu'au moment où le héros, l'ayant prise par la main, l'emmena tremblante de terreur hors des portes; ils quittèrent ainsi la demeure de Circé.

(V. 751-767). — Mais ils ne restèrent pas cachés à l'épouse du Cronide Zeus; car Iris les lui fit voir quand elle les aperçut sortant de la demeure. Héra lui avait en effet ordonné de les observer jusqu'au moment où ils iraient vers le navire. Aussi elle lui parla ainsi en l'exhortant : « Chère Iris, si jamais tu as exécuté mes ordres, va maintenant emportée par tes ailes rapides; ordonne à Thétis de sortir de la mer et de venir me trouver ici : car j'ai besoin d'elle. Ensuite, tu iras vers les rivages où les enclumes d'airain d'Héphaistos sont heurtées par les durs marteaux; dis-lui de tenir en repos les instruments qui excitent le feu, jusqu'à ce qu'Argo ait dépassé ces rivages. Puis, tu iras encore vers Aiolos, Aiolos qui commande aux vents qui ramènent le beau temps. Dis-lui ma volonté : qu'il arrête tous les souffles dans l'air, qu'aucun vent n'agite la mer. Seule, la brise du Zéphyros doit souffler jusqu'à ce que ceux-ci soient arrivés dans l'île Phaiacienne d'Alcinoos. »

(V. 768-830). — Elle parla ainsi : aussitôt, s'élançant de l'Olympos, Iris fendait l'air, ayant déployé ses ailes rapides. Elle pénétra sous la mer Égée, là où sont les demeures de Néreus. Tout d'abord, elle alla trouver Thétis et lui parla suivant les instructions d'Héra, et lui commanda de se rendre auprès de la déesse. En second lieu, elle se dirigea vers Héphaistos et lui fit arrêter aussitôt le mouvement de ses marteaux de fer : déjà les soufflets noircis par le feu s'apaisaient. Sa troisième visite fut pour Aiolos, l'illustre fils d'Hippotas. En même temps qu'elle lui rapportait son message et faisait terminer leur course à ses rapides genoux, Thétis, ayant quitté Néreus et ses propres sœurs, se rendit de la mer au ciel vers la déesse Héra. Celle-ci la fit asseoir auprès d'elle et lui déclara ses intentions : « Écoute maintenant, ô divine Thétis, ce que je désire te dire. Tu sais, certes, combien est cher à mon cœur le héros Aisonide, ainsi que ceux qui l'aident dans son entreprise; tu sais comment je les ai sauvés alors qu'ils passaient au milieu des Roches Errantes, dans ce lieu resserré où de terribles tempêtes accueillent en grondant les navigateurs, où les flots jaillissent de tous côtés autour des durs

rochers. Maintenant, le grand roc de Scylla et Charybde, qui rejette les flots d'une manière horrible, se trouvent sur leur route. Or, je t'ai nourrie moi-même depuis ton enfance, et chérie par-dessus toutes les déesses qui demeurent dans la mer : car tu as craint d'entrer dans le lit de Zeus qui le désirait. Certes, il a toujours à cœur de pareilles entreprises, qu'il s'agisse de coucher soit avec des immortelles, soit avec des mortelles. Mais, pleine de respect pour moi, effrayée dans ton cœur, tu l'as fui; et ensuite il a juré, en s'engageant par un serment terrible, que tu ne serais jamais appelée la compagne d'un dieu immortel. Cependant il n'a pas cessé de tourner vers toi et malgré toi ses regards, jusqu'au jour où la vénérable Thémis lui a fait connaître toutes choses : la fatalité avait ordonné que tu enfanterais un fils supérieur à son père. Aussi, quoique enflammé de désirs, il a renoncé à toi, dans la crainte que quelque dieu égal à lui ne régnât sur les immortels; car il voulait garder pour lui-même sa puissance à jamais. Aussi, je t'ai donné pour époux le meilleur de ceux qui habitent la terre, afin que tu puisses obtenir un mariage agréable et avoir des enfants ; j'ai appelé aux festins des noces l'assemblée de tous les dieux, j'ai tenu en mes mains la torche nuptiale, en témoignage de l'honneur flatteur que je te faisais. Mais, écoute, je vais te dire une parole infaillible : quand ton fils sera arrivé à la plaine Élyséenne, ton fils, enfant privé du lait de sa mère, que les Naïades élèvent maintenant dans les demeures du centaure Cheiron, il doit être l'époux de la fille d'Aiétès, de Médée; toi donc, belle-mère future, viens au secours de ta bru et de Péleus lui-même. Pourquoi cet inflexible courroux contre lui? Il a commis une faute ; mais les fautes fatales atteignent les dieux mêmes. Or, je pense que, sur mon ordre, Héphaistos va s'arrêter de souffler la violence du feu ; et l'Hippotade Aiolos apaisera l'élan rapide des vents, excepté le souffle calme du Zéphyros, jusqu'au moment où ils seront arrivés dans les ports des Phaiaciens. Mais toi, prépare-leur un retour sûr. Ils n'ont à craindre que les rochers et les vagues irrésistibles : détourne-les d'eux avec l'aide de tes sœurs. Ne les laisse pas donner dans leur impuissance sur Charybde, de peur qu'elle ne les emporte en les engloutissant tous. Ne les laisse pas arriver au gouffre haïssable de Scylla, de Scylla, le monstre malfaisant d'Ausonie, que la déesse vagabonde des nuits, Hécate,

enfanta à Phorcos, et qu'on appelle Crataïs : car, se précipitant armée de ses horribles mâchoires, elle détruirait cette élite de héros. Mais dirige le navire du côté où une faible issue leur permettra d'échapper à la mort. »

(V. 831-839). — Elle parla ainsi, et Thétis lui répondit en ces termes : « Si la force du feu impétueux et les violentes tempêtes s'apaisent réellement, certes, je peux affirmer avec confiance que, malgré les flots contraires, le navire sera sauvé grâce à la douce agitation du Zéphyros ; mais il est temps d'entreprendre une longue, une immense route pour aller rejoindre mes sœurs qui seront mes aides, et pour parvenir à l'endroit où sont fixées les amarres du navire, afin que les héros se souviennent au point du jour de reprendre leur voyage. »

(V. 840-862). — Elle dit, et s'étant lancée à travers l'espace, elle plongea dans les tourbillons de la mer azurée; elle appelait à son aide les autres Néréides, ses sœurs, et celles-ci l'ayant entendue, arrivaient, se rencontrant mutuellement. Thétis leur exposait les instructions d'Héra, et aussitôt après, elle les envoyait toutes vers la mer Ausonienne. Quant à elle, plus prompte que la lumière, ou que les traits du soleil quand il monte au-dessus des terres les plus lointaines, elle se mit en mouvement, rapide, au milieu des eaux jusqu'à ce qu'elle fut parvenue au rivage d'Aia, sur le continent Tyrrhénien. Elle trouva les héros auprès de leur navire, en train de s'amuser au disque et au jet des flèches ; elle s'approcha davantage de l'Aiacide Péleus, et le toucha de l'extrémité de ses mains : car il était son époux ; personne ne put la voir d'une manière certaine; à lui seul, elle lui apparut devant les yeux, et parla ainsi : « Ne vous attardez pas plus longtemps sur les rivages Tyrrhéniens; mais, au point du jour, déliez les amarres de votre vaisseau rapide, dociles à Héra qui vous aide. Car, par son ordre, toutes ensemble, les jeunes Néréides vont se réunir pour tirer le navire hors des roches qu'on nomme les Roches Errantes ; là se trouve la route où vous devez passer. Quant à toi, ne me montre à personne quand tu me verras m'avancer avec mes sœurs; garde mes paroles dans ton esprit, pour ne pas m'irriter encore plus que tu ne l'as fait autrefois sans nul ménagement. »

(V. 863-882). — Elle dit, et se plongea invisible dans les abîmes de la mer. Une cruelle douleur s'empara de Péleus; en effet, il ne l'avait plus revue venir vers lui depuis qu'elle avait



quitté sa chambre et sa couche, pleine de colère à cause de l'illustre Achilleus qui était encore un tout petit enfant. Car elle brûlait ses chairs mortelles au milieu de la nuit, à la flamme du feu; pendant le jour, d'autre part, elle oignait d'ambroisie son tendre corps, pour qu'il devînt immortel, pour que sa chair fût garantie de l'odieuse vieillesse. Mais Péleus, ayant sauté de sa couche, vit son fils chéri se débattre au milieu des flammes; à cette vue, il poussa un cri affreux : grande était son imprudence! Car, en l'entendant, Thétis arracha son fils aux flammes, le lança à terre, gémissant; elle même, son corps devint semblable au vent, et, comme un songe, elle s'élança, rapide, hors de sa demeure et se précipita dans les flots, indignée. Et depuis, elle ne revint plus. Aussi, une angoisse serra le cœur de Péleus : cependant il exposa à ses compagnons toute la commission dont Thétis l'avait chargé. Ceux-ci s'arrêtèrent aussitôt, cessant sur le champ leurs exercices; et ils s'occupaient de préparer leur repas et leurs couches de feuillage où, après avoir mangé, ils dormirent la nuit, comme ils l'avaient fait auparavant.

(V. 883-979). — Au moment ou Éôs qui porte la lumière atteignait le haut du ciel, alors, en même temps que venait un doux Zéphyros, ils quittèrent la terre pour aller à leurs bancs; du fond de l'eau ils tiraient les ancres, joyeux, et paraient tous les agrès, comme il convenait. Ils dressèrent la voile, l'ayant tendue sur les câbles de la vergue. Une brise modérée poussait le navire. Bientôt, une belle île fleurie fut en vue, l'île où les harmonieuses Sirènes Achéloïdes causaient par le charme de leurs suaves accents la perte de tous ceux qui jetaient l'amarre sur leur rivage. Unie à Achéloos, la belle Terpsichore, une des Muses, les enfanta. Autrefois elles honoraient l'irréprochable fille, vierge encore, de Déméter, chantant avec elle; mais alors, elles apparaissaient semblables en partie à des oiseaux, en partie à des jeunes filles. Toujours en observation sur un lieu élevé qui domine un bon port, elles avaient déjà privé d'un doux retour bien des hommes, en les faisant périr peu à peu de langueur. Aussi, c'est avec empressement que leurs bouches envoyèrent aux Argonautes des chants délicieux; et déjà les héros étaient au moment de lancer les amarres du navire au rivage, si le fils d'Oiagros, le Thrace Orpheus, n'avait tendu dans ses mains sa lyre bistonienne et fait entendre la rapide mélodie d'un

chant léger : et voici, les oreilles de tous les héros frémissent, pleines du son qui sort de l'instrument ; le chant des jeunes filles a été vaincu par la phorminx. Cependant le navire était entraîné à la fois par le Zéphyros et par le flot sonore qui le poussait du côté de la poupe ; le chant des Sirènes n'arrivait plus que d'une manière indistincte.

Mais, seul parmi ses compagnons, le noble fils de Téléon, Boutès, plus ardent que les autres, s'élança du banc bien poli dans la mer, le cœur séduit par la voix harmonieuse des Sirènes. Il nageait au milieu de l'éclat des vagues gonflées, dans l'espoir d'aborder, le malheureux! Certes, elles lui auraient enlevé tout espoir de retour, si, prise de pitié pour lui, la déesse qui règne sur l'Éryx, Cypris, ne l'avait enlevé dans un tournant d'eau, et sauvé en venant vers lui, bienveillante, pour l'établir sur le cap Lilybéen.

Les héros, en proie à l'angoisse, s'éloignèrent des Sirènes, mais ils suivaient entre les écueils les passes de la mer les plus funestes aux navires. Car, d'un côté se présentait le rocher abrupt de Scylla; de l'autre mugissait sans trêve le gouffre bouillonnant de Charybde. Ailleurs encore frémissaient sous les flots immenses les Roches Errantes, qui naguère exhalaient de la cîme de leurs pics, par dessus les rocs brûlants, une flamme ardente. La fumée obscurcissait l'air : on ne pouvait apercevoir l'éclat du soleil. Héphaistos avait bien cessé alors ses travaux, mais la mer continuait de lancer une chaude vapeur. Dans ces parages, les jeunes Néréïdes se réunissaient venant de divers côtés ; la divine Thétis toucha par derrière l'extrémité amincie du gouvernail pour le conduire au milieu des Roches Errantes. Tels des dauphins, heureux du beau temps qui règne sur la mer, se groupent en troupeau autour d'un navire qui se hâte ; tantôt on les voit à l'avant, tantôt à l'arrière, tantôt sur les côtés, et leur présence réjouit les matelots : de même les Néréides, s'élançant en troupe serrée, se glissaient autour du navire Argo, et Thétis dirigeait leur course. Au moment où les héros allaient se heurter contre les Roches Errantes, ayant relevé la bordure de leurs robes jusqu'à leurs blancs genoux et s'étant placées en haut des écueils eux-mêmes et aux endroits où les vagues se brisent, elles s'empressaient de ci et de là, à quelque distance les unes des autres. Le navire s'élevait frappé par le flot, et autour de lui les vagues violemment lancées se bri-

saient avec bruit sur les roches. Parmi les Nymphes, les unes tantôt s'élevaient dans les airs, semblables à des pics escarpés, tantôt, plongées au plus profond des abîmes de la mer, elles restaient dans les endroits où les tourbillons les plus furieux font rage. Les autres, — telles auprès d'une grève sablonneuse des vierges ayant retroussé des deux côtés leur vêtement jusqu'aux hanches, jouent avec une balle ronde ; elle la reçoivent l'une de l'autre, la lancent dans l'air : elle monte très haut, mais ne touche jamais le sol ; — ainsi, tour à tour. elles se renvoyaient l'une à l'autre le navire qui volait élevé au dessus des flots, toujours loin des roches; et l'eau autour d'elles bouillonnait et s'élançait. Debout sur la plus haute cîme d'un rocher, le roi Héphaistos, ses lourdes épaules appuyées sur le manche d'un marteau, les considérait; elle les regardait aussi, se tenant en haut du ciel éclatant, l'épouse de Zeus; elle entourait Athéné de ses bras : telle était sa frayeur de ce qu'elle voyait.

Aussi longue s'étend la durée d'une journée de printemps, aussi long fut le travail des Néréides, occupées à faire avancer le navire au milieu des roches au bruit retentissant. Mais les héros, profitant de nouveau du vent, s'avançaient toujours davantage; bientôt ils dépassaient le pré de Trinacrie qui nourrit les vaches d'Hélios. C'est alors que, semblables à des plongeons, les déesses s'enfoncèrent dans les abîmes de la mer, après avoir accompli les ordres de l'épouse de Zeus. Mais le bêlement des troupeaux parvenait aux héros à travers l'espace, en même temps que le mugissement des bœufs frappait leurs oreilles. Phaéthousa, la plus jeune des filles d'Hélios, faisait paître ces troupeaux dans les prairies couvertes de rosée, soutenant d'une main une houlette d'argent qu'elle avait entre les bras; et Lampétia suivait les vaches en maniant une barre recourbée de cuivre étincelant. Les héros voyaient ces bêtes qui paissaient auprès des eaux du fleuve, dans la plaine marécageuse. Aucune d'elles n'avait un corps de couleur sombre; toutes, semblables au lait, étaient parées de cornes d'or. Ils dépassèrent pendant le jour l'endroit où elles paissaient; et, la nuit venant, ils pénétraient, joyeux, dans les abîmes de la haute mer ; ils y firent route jusqu'au moment où Éôs, qui naît le matin, envoya sa lumière aux voyageurs.

(V. 980-1026). — Avant le détroit Ionien, il est dans la mer de Céraunie, une île riche et d'un abord facile, où, dit la tra-

dition, se trouve la faulx — Muses pardonnez-moi ; ce n'est pas de mon plein gré que je rapporte la parole des anciens — la faulx dont Cronos se servit pour trancher cruellement les parties sexuelles de son père. D'autres prétendent que c'est la faucille que Déméter, déesse de la terre, employait pour couper le blé. Car Déméter a autrefois habité ce pays, et, par amour pour Macris, elle a enseigné aux Titans à moissonner les épis nourrissants ; c'est pourquoi cette terre, nourrice sacrée des Phaiaciens, a reçu le nom de Drépané : les Phaiaciens eux-mêmes sont par leur origine du sang d'Ouranos. C'est vers ce peuple qu'Argo, après avoir été soumise à de nombreuses épreuves, arriva, venant de la mer de Trinacrie sous l'action des vents. Alcinoos et son peuple reçurent les arrivants avec amitié, en célébrant des sacrifices splendides. En leur honneur, la ville entière faisait éclater sa joie : on aurait dit que les Phaiaciens se réjouissaient du retour de leurs propres enfants. Les héros eux-mêmes marchaient parmi la foule aussi heureux que s'ils fûssent entrés au milieu de l'Haimonie. Mais ils devaient bientôt s'armer pour la guerre : car, tout auprès de l'île, était en vue une expédition immense de Colchiens ; sortis du Pont par le détroit qui y donne accès, et au milieu des roches Cyanées, ils avaient traversé les mers à la recherche des héros. Ils déclaraient bien haut qu'ils désiraient ramener l'illustre Médée chez son père ; si elle ne leur était pas livrée, ils s'excitaient avec une rigueur cruelle à engager sur le champ une lutte lamentable, une lutte qui recommencerait avec l'arrivée d'Aiétès. Ils étaient impatients de combattre : mais le roi Alcinoos les arrêta, car il désirait apaiser des deux parts, sans qu'il fût besoin de bataille, une aussi violente querelle. La jeune fille, en proie à une terreur affreuse, essayait tantôt de se concilier par les suplications les compagnons de l'Aisonide ; tantôt elle touchait de ses mains les genoux d'Arétè, femme d'Alcinoos : « Je suis à tes genoux, ô reine ; mais toi, sois-moi propice ; ne me livre pas aux Colchiens qui m'emmèneraient chez mon père, si toutefois tu es toi-même une des filles de cette race d'hommes qu'un esprit trop prompt aux vaines erreurs entraîne vers le malheur. C'est ainsi que toute la prudence de mon esprit a été mise en défaut : ce n'est pas une passion mauvaise qui m'a entraînée : j'en prends à témoin la lumière sacrée d'Hélios et les mystères de la vierge, fille de Persé, qui erre pendant la

nuit. Non, je ne suis point partie volontairement de là-bas avec ces hommes étrangers : mais une crainte odieuse m'a persuadée de songer à cette fuite, alors que j'avais déjà commis une faute ; c'est le seul motif qui m'a fait partir. Ma ceinture reste encore pure, comme dans la maison de mon père : elle n'a pas été profanée. Prends-moi en pitié, ô femme vénérable ; concilie-moi ton mari; et que les dieux immortels t'accordent une longue vie, tous les bonheurs, des enfants, et la gloire d'une ville invincible. »

(V. 1027-1050). — C'est ainsi qu'elle supplia Arétè à genoux, en versant des larmes ; mais voici comment elle s'adressait à chacun des héros l'un après l'autre : « C'est à cause de vous, ô hommes très illustres, à cause de vos combats, auxquels j'ai aidé que je suis maintenant pleine de terreur. Grâce à moi, vous avez mis les taureaux sous le joug, et vous avez taillé cette funeste moisson d'hommes nés de la terre ; grâce à moi, vous retournerez en Haimonie, portant la toison d'or. Moi, qui ai perdu ma patrie et mes parents, qui ai abandonné ma maison et tous les plaisirs de la vie, j'ai réussi à vous faire revevenir, vous, dans votre patrie et dans vos demeures ; et vous reverrez vos parents, leur vue sera douce à vos yeux. Moi, une divinité cruelle m'a enlevé mon honneur : j'erre, odieuse, en compagnie d'étrangers. Mais respectez les conventions et les serments ; respectez l'Érinys qui protège les suppliants, et la vengeance des dieux : craignez de me remettre aux mains d'Aiétès et de me laisser périr dans des supplices affreux. Je ne cherche ni des temples, ni une forteresse qui me protège, ni aucun autre moyen de salut : c'est vers vous seuls que je me réfugie. Misérables au cœur dur, hommes insensibles à la pitié, n'êtes-vous pas honteux de me voir, dans mon angoisse, tendre les mains vers les genoux d'une reine étrangère. Certes, quand vous désiriez enlever la toison, le fer en main, vous auriez engagé la lutte avec tous les Colchiens, avec le superbe Aiétès lui-même. Maintenant, vous avez oublié votre courage, alors qu'ils sont seulement quelques-uns, séparés du reste du peuple ! »

(V. 1051-1065). — Telles étaient ses prières instantes, et chacun de ceux qu'elle suppliait à genoux l'encourageait à calmer ses angoisses. Ils brandissaient les lances aigües dans leurs mains et tiraient les épées du fourreau : ils ne manqueraient pas de la secourir, affirmaient-ils, si elle était exposée à

subir le châtiment des coupables. Pendant que leur assemblée s'agitait ainsi, survint la nuit, qui fait reposer les hommes de leurs travaux ; elle étendit le calme sur toute la terre à la fois. Mais elle, le sommeil ne put lui donner un instant de repos : au contraire, son cœur angoissé se troublait dans sa poitrine : telle, une femme qui supporte patiemment le travail, agite son fuseau pendant la nuit ; autour d'elle gémissent ses enfants orphelins ; elle pleure elle-même la perte de son mari, et, dans sa douleur, les larmes coulent sur ses joues, si misérable est la destinée qui l'accable. De même, les joues de Médée étaient humides, et son cœur se serrait, transpercé d'une pénétrante douleur.

(V. 1066-1093). — Or, dans la ville, à l'intérieur de leur maison, comme de coutume, le roi Alcinoos et la très vénérable épouse d'Alcinoos, Arété, réfléchissaient au sujet de la jeune fille ; c'était la nuit, et ils étaient couchés. En femme qui s'adresse à l'époux chéri de sa jeunesse, Arété parlait avec abandon et sans crainte : « Certes, mon ami, si tu veux m'écouter, allons ! délivre des Colchiens cette jeune fille inquiète, et mérite la reconnaissance des Minyens. Car Argos et le pays des hommes Haimoniens sont proches de notre île. Aiétès, au contraire, ne demeure pas dans notre voisinage ; Aiétès nous est tout à fait inconnu : nous entendons seulement parler de lui. Cette jeune fille, qui a souffert des maux si cruels, m'a déchiré le cœur par ses supplications. O roi, ne permets pas aux Colchiens de la reconduire chez son père : elle a commis une faute, au début, quand elle a donné à Jason les substances qui devaient charmer les taureaux. Et bientôt, voulant — comme cela nous arrive souvent dans notre égarement — remédier à un mal par un autre mal, elle s'est dérobée par la fuite à la pesante colère de son père, homme immodéré dans la vengeance. Mais Jason, je le sais, est engagé par de grands serments qu'il lui a faits ; il lui à promis de l'établir dans sa maison à titre de femme légitime. Aussi, mon ami, ne va pas être cause de ton plein gré que l'Aisonide se parjure ; évite que, par ta faute, cette jeune fille livrée au cœur irrité de son père ne soit cruellement châtiée. Car les pères ne sont que trop souvent animés d'une haine funeste à l'égard de leurs filles : témoin les maux que Nycteus a préparés à la belle Antiopé ; témoin les châtiments que Danaé a subis en mer, victime de la folle méchanceté de son père.

Récemment encore, et non loin d'ici, l'injuste Échétos a enfoncé des pointes d'airain dans les yeux de sa fille. Elle se consume, sort déplorable! à tourner la meule pour broyer de l'airain, au fond d'une cabane sans jour! »

(V. 1094-1107). — Telle fut sa prière, et le cœur d'Alcinoos s'amollissait aux paroles de sa femme; il lui répondit en ces termes : « Arété, mes armes chasseraient bien les Colchiens, et je rendrais ce service aux héros à cause de la jeune fille. Mais je crains de traiter sans respect l'impartiale justice de Zeus. D'autre part, mépriser Aiétès, comme tu le dis, serait mauvais : car il n'est pas de roi plus puissant que lui ; s'il le voulait, il pourrait, de son lointain pays, porter la guerre jusqu'en Hellade. Aussi, il me semble juste de rendre un arrêt qui sera regardé comme le meilleur par tous les hommes; cet arrêt, je ne le tiendrai pas secret pour toi. Si elle est vierge, je la fais reconduire à son père ; si elle a déjà partagé le lit de cet homme, je ne la séparerai pas de son mari ; et son enfant, si elle en porte un dans ses entrailles, je ne le livrerai pas à ses ennemis. »

(V. 1108-1118). — Il parla ainsi, et aussitôt après, le sommeil l'accabla. Mais, se gravant dans l'esprit les sages paroles de son mari, Arété se leva de son lit, et passa dans une autre chambre de la demeure. Aussitôt, les femmes de sa maison l'entourèrent, s'empressant pour le service de leur maîtresse. Ayant fait mander en silence son héraut, elle lui exposa ses sages conseils : elle exhortait l'Aisonide à s'unir à la jeune fille et à ne pas adresser de prières au roi Alcinoos ; car son mari, disait-elle, allait rendre cet arrêt aux Colchiens : si Médée était vierge, il la livrerait pour qu'on la conduisît aux demeures de son père ; mais si elle avait partagé le lit de Jason, il ne l'arracherait pas à sa tendresse conjugale.

(V. 1119-1125). — Elle parla ainsi, mais les pieds du héraut le portaient en hâte loin du palais; il s'empressait de transmettre à Jason le message favorable d'Arété et l'arrêt du pieux Alcinoos. Il trouva les Argonautes auprès de leur navire, veillant en armes dans le port d'Hyllos, près de la ville. Il exposa tout le message dont il était chargé, et chacun d'eux se réjouit dans son cœur, car le héraut leur disait des paroles bien agréables pour eux.

(V. 1126-1167). — Aussitôt, ayant fait dans un cratère le mélange d'eau et de vin en l'honneur des dieux, suivant l'u-

sage sacré, ils entraînèrent les brebis qu'ils devaient sacrifier, pures offrandes, et, dans cette nuit même, ils préparèrent à la jeune fille la couche nuptiale, au fond d'une caverne divine où habitait autrefois Macris, fille d'Aristée, celui qui s'occupait du miel, celui qui découvrit l'œuvre des abeilles et le liquide onctueux qu'on fait sortir, à force de travail, des olives. C'est elle qui la première reçut dans ses bras le fils Nyséien de Zeus, et humecta de miel les lèvres sèches de l'enfant, qu'Hermès venait d'arracher au feu et lui apportait. Elle habitait alors l'Eubée Abantide : mais Héra la vit, et, pleine de colère, la chassa de toute l'île. Elle vint s'établir, bien loin de l'Eubée, dans la caverne sacrée des Phaiaciens ; et elle procura aux habitants une inexprimable félicité. C'est donc dans cette caverne qu'on prépara un vaste lit ; on étendit par-dessus l'éclatante toison d'or, afin d'entourer d'honneur ces noces, dignes d'être chantées. Et les Nymphes avaient cueilli pour les époux des fleurs de diverses couleurs qu'elles portaient serrées contre leurs blanches poitrines. Toutes, elles étaient entourées d'un éclat semblable à celui du feu; si vive était la splendeur que lançaient les flocons d'or. La toison allumait dans leurs yeux un désir qui les séduisait; mais, vaincues par leur réserve, elles s'abstinrent toutes d'y porter les mains, malgré l'envie qu'elles en avaient. Parmi elles, on nommait les unes les filles du fleuve Aigaios; les autres habitaient les sommets du mont Mélitéien ; d'autres encore venaient de la plaine; c'étaient les Nymphes des bois. Car Héra elle-même, l'épouse de Zeus, les avait fait venir pour honorer Jason. Cette caverne s'appelle encore la caverne sacrée de Médée, nom qu'elle a reçu depuis le jour où les Nymphes y unirent les deux époux, après avoir étendu des voiles parfumés. Les héros, brandissant dans leurs mains leurs lances de guerre, — dans la crainte d'être prévenus par la troupe des ennemis se ruant inopinément au combat, — la tête couronnée de branches feuillues, chantaient en mesure l'hyménée, à l'entrée de la chambre nuptiale, au son de l'harmonieuse phorminx d'Orpheus. Certes, ce n'est pas dans le pays d'Alcinoos que le héros Aisonide aurait souhaité de célébrer ses noces, mais dans le palais de son père, une fois de retour à Iolcos ; Médée elle-même pensait comme lui : c'est la nécessité qui les forçait de s'unir en ce moment. Mais, race misérable des hommes que nous sommes, nous avons

beau courir au plaisir de toute la force de nos pieds, toujours quelque peine amère marche à côté de nos joies. C'est ainsi qu'au milieu des voluptés de leur douce passion, une crainte les possédait : la décision d'Alcinoos serait-elle exécutée ?

(V. 1168-1225). — Mais Éôs s'élevant, entourée de ses divines lueurs, dissipa la nuit noire dans l'air; tout dans la nature était souriant : et les rivages de l'île, et, au loin, par les plaines, les sentiers couverts de rosée ; une rumeur s'élevait déjà dans les rues ; les habitants commençaient à s'agiter dans la ville, comme au loin les Colchiens, à l'extrémité de l'île de Macris. Alors Alcinoos s'avança, fidèle à ses conventions, pour prononcer son arrêt au sujet de la jeune fille. Il avait en mains le sceptre d'or dont il se servait pour rendre la justice, le sceptre grâce auquel il soumettait dans la ville ses peuples à des jugements équitables. A la suite du roi, recouverts de leurs armes de guerre, les meilleurs des Phaiaciens s'avançaient en foule. Pour voir les héros, les femmes sortaient nombreuses hors des murs ; comme elles, les hommes de la campagne arrivaient, sachant ce qui allait se passer, car Héra avait déjà répandu des bruits véridiques. Ils conduisaient, celui-ci, un bélier de choix, mis à part du reste du troupeau ; celui-là, une génisse qui n'avait pas encore travaillé la terre. D'autres placèrent, aux environs, des amphores de vin, pour les mélanges consacrés : et au loin s'élevait la fumée des sacrifices. Les femmes, comme il leur convient, portaient des voiles, objet d'un long travail, des joyaux d'or, et, en outre, tous les divers ornements dont se parent les jeunes mariées. Elles furent saisies de stupeur à la vue des illustres héros, de leur aspect et de leur visage, et en voyant au milieu d'eux le fils d'Oiagros qui accompagnait les accents de sa cithare sonore en frappant le sol à coups pressés de sa sandale splendide. Et les Nymphes, toutes ensemble, chaque fois qu'il faisait mention des noces, entonnaient un voluptueux hyménée; et, par moment, elles chantaient, chacune à part, en dansant en rond, ô Héra, grâce à toi : car c'est toi qui as inspiré à l'esprit d'Arèté de révéler le sage dessein d'Alcinoos. Mais à peine celui-ci avait-il prononcé les termes de sa juste décision, déjà l'accomplissement du mariage était proclamé. Il resta ferme dans ses résolutions, sans se laisser ébranler par la crainte funeste, ni par le terrible courroux d'Aiétès ; car il était lié par d'inviolables serments. Aussi, quand les Colchiens eurent compris que leur opposition

serait inutile, et qu'Alcinoos leur eut ordonné, ou de respecter ses arrêts, ou d'éloigner leurs navires des ports et des rivages de l'île, alors, redoutant l'effet des menaces de leur roi, ils le supplièrent de les recevoir en alliés. Depuis lors, ils habitèrent très longtemps dans l'île, avec les hommes Phaiaciens, jusqu'au jour où, bien des années plus tard, les Bacchiades, qui sont des hommes originaires d'Éphyra, vinrent s'installer dans le pays. Ils passèreni alors dans une île plus lointaine; de là, ils devaient encore se rendre aux monts Cérauniens des Abantes, et chez les Nestaiens, et dans la ville d'Oricos : mais beaucoup de temps se passa avant ces évènements. Dans l'île des Phaiaciens, aujourd'hui encore, des victimes sont immolées en l'honneur des Moires et des Nymphes, au temple d'Apollon Nomios, sur les autels que Médée a élevés. Mais Alcinoos donna de nombreux présents d'hospitalité aux Minyens qui partaient. Arété leur en donna aussi beaucoup; de plus, elle fit cadeau à Médée de douze esclaves phaiaciennes du palais pour qu'elles fussent ses suivantes. Le septième jour après leur arrivée, ils quittèrent Drépané; il vint au matin un bon vent, envoyé par Zeus, et poussés par le souffle de ce vent, ils avançaient rapidement. Mais le destin ne permettait pas aux héros de débarquer en Achaïe avant d'avoir supporté encore bien des épreuves sur les frontières de la Libye.

(V. 1225-1256). — Déjà depuis longtemps ils avaient laissé derrière eux dans leur course, la voile bien déployée, le golfe qui doit son nom aux Ambraciens, et le pays des Courètes, et les îles qui le suivent, entre autres les étroites Échinades; et la terre de Pélops commençait à être en vue : alors, violemment, une funeste tempête excitée par Borée les emporta pendant neuf nuits entières et pendant autant de jours au milieu de la mer de Libye, jusqu'au moment où ils furent arrivés tout à fait au fond de la Syrte, golfe d'où les navires qui ont été forcés d'y entrer ne peuvent plus sortir. Car c'est partout un marais, partout de profonds abîmes recouverts d'algues : à leur surface l'écume afflue sans bruit; à la suite des marais s'étend une plaine aussi vaste que les plaines de l'air. Aucun des animaux qui se meuvent sur la terre ou qui volent, ne s'y hasarde. C'est là que le flux de la mer (car il s'éloigne avec force du continent et se rue ensuite sur les rivages où il est violemment lancé), c'est là que le flux les em-

porta rapidement au fond du golfe; une faible partie de la carène était restée au milieu des eaux. Les héros sautèrent hors du navire, et l'angoisse les saisit, car ils ne voyaient que les plaines de l'air et la surface de la terre immense qui s'étendait au loin, sans interruption, aussi vaste que l'air même. Aucun abreuvoir, aucun sentier battu; ils n'apercevaient au loin aucune étable de berger; partout régnait un silence que rien ne troublait, Dans leur inquiétude, ils s'interrogeaient l'un l'autre : « Comment se nomme cette terre? Où les tempêtes nous ont-elles jetés? Plût au ciel que nous eussions osé, dédaigneux de la crainte funeste, nous lancer et traverser d'un bout à l'autre cette route au milieu des rochers, par où nous avons déjà passé! Partis contre la destinée de Zeus, il nous aurait mieux valu périr en méditant quelque grand dessein. Maintenant qu'allons-nous faire si les vents nous retiennent ici, quelque peu de temps que ce soit. Si déserte est la plaine qui s'étend au loin sur ce continent! »

(V. 1257-1274).— Ils s'entretenaient ainsi; poussé lui-même au désespoir par l'impuissance où le mettait leur situation pénible, le pilote Ancaios leur dit : « Nous périssons, vaincus par la destinée la plus funeste; il n'est aucun moyen d'échapper au malheur. Il nous faut subir les plus affreuses épreuves, puisque nous nous sommes perdus dans ce désert. C'est en vain que les vents souffleraient de terre. Car, aussi loin que je peux voir, je n'aperçois partout qu'une mer marécageuse, les vagues roulent follement pour se briser sur des sables blancs d'écume. Certes, il y a longtemps que notre navire sacré aurait été fracassé misérablement, même loin du rivage, si le flux lui-même ne l'avait lancé de la haute mer sur la côte. Mais maintenant les vagues ont reflué vers la mer; l'eau salée ne fait que rouler le vaisseau qu'elle ne peut mettre à flot, tant elle s'élève peu au-dessus du fond. Aussi, je dis que tout espoir nous est enlevé de prendre la mer et de nous en retourner. Qu'un autre fasse montre de son habileté. Libre à qui voudra guider notre retour de s'asseoir au gouvernail. Mais certes, Zeus ne veut pas mettre le jour du retour comme terme à nos épreuves! »

(V. 1275-1327). — Il parla ainsi en pleurant; tous ceux qui étaient habiles dans la conduite des navires s'associaient par leurs discours à ses craintes. Tous, ils sentirent leur cœur se glacer d'effroi, et la pâleur se répandait sur leurs joues : tels,

semblables à des fantômes sans vie, des hommes errent dans leur ville, soit qu'ils attendent la fin d'une guerre ou d'une peste, soit qu'ils voient tomber, infinie, la pluie d'orage qui submerge tous les innombrables travaux des bœufs, soit que des statues des dieux découle spontanément une sueur de sang ou qu'on croie entendre des mugissements retentir dans les temples, soit qu'au milieu du jour le soleil amène du ciel la nuit, et que les astres brillants paraissent dans l'air. C'est ainsi que les héros, le long de la plage immense, se traînaient en proie à la tristesse. Cependant vint le soir obscur. Après de tristes embrassements, ils se faisaient leurs adieux en pleurant, avant d'aller, chacun de son côté, s'abattre sur le sable, ayant perdu tout courage. Ils s'avançaient, l'un plus loin que l'autre, pour choisir un lieu où passer la nuit. La tête enveloppée de leurs manteaux, ils restèrent étendus toute la nuit et la journée, affamés et altérés, attendant la plus triste des morts. Loin d'eux gémissaient les jeunes esclaves réunies autour de la fille d'Aiétès. Tels, abandonnés, tombés du roc creux où est leur nid, des petits oiseaux qui ne peuvent encore voler poussent des cris perçants; tels encore, sur les bords escarpés du Pactole au cours magnifique, les cygnes font entendre leur chant; au loin, résonnent les prairies couvertes de rosée, et le gracieux courant du fleuve. De même ces jeunes filles, ayant souillé de poussière leurs blondes chevelures, se lamentaient toute la nuit en chantant un chant plaintif. Certes, ils auraient tous péri en ce lieu, sans gloire, inconnus des hommes, ces héros illustres entre tous, ils auraient péri sans avoir accompli leur tâche : mais elles eurent pitié de ces hommes épuisés par le malheur, les héroïnes tutélaires de la Libye, elles qui, autrefois, lorsqu'Athéné sortait dans tout son éclat de la tête de son père, allèrent la chercher pour la laver dans les eaux du lac Triton. C'était le milieu du jour, et, de toutes parts, les rayons les plus ardents du soleil, brûlaient la Libye. A ce moment, les déesses vinrent se placer auprès de l'Aisonide, et de leurs mains enlevèrent doucement le manteau qui couvrait sa tête. Alors le héros détourna les yeux d'un autre côté, par respect pour les déesses. Mais comme il était seul, et frappé de terreur, elles lui adressèrent de douces paroles : « Malheureux, pourquoi t'être ainsi laissé atteindre par un désespoir qui te rend incapable de décision ? Nous savons que vous êtes allés à la recherche de la toison d'or;

nous connaissons chacune de vos épreuves, chacun des travaux au-dessus de la force humaine, que vous avez accomplis sur la terre, sur la plaine humide, errant au milieu des mers. Nous sommes les déesses solitaires, indigènes, douées de la parole humaine, héroïnes tutélaires et filles de la Libye. Mais lève-toi : ne continue pas davantage de pleurer et de te lamenter. Fais lever tes compagnons ; et, aussitôt qu'Amphitrite aura dételé le char aux belles roues de Poseidon, alors empressez-vous de rendre la pareille, pour ses travaux, à votre mère, elle qui a peiné si longtemps à vous porter dans son ventre. C'est ainsi que vous pourrez revenir dans la divine Achaïe. »

(V. 1328-1334.) — Elles parlèrent ainsi, et devinrent invisibles, à l'endroit même où elles venaient de se tenir auprès du héros, et de lui faire entendre leur voix. Alors Jason, après avoir regardé de tous côtés, s'assit à terre et parla en ces termes : « Soyez-nous propices, ô vénérables déesses qui habitez les déserts. Je ne comprends pas d'une manière précise votre parole au sujet de notre retour. Mais je vais rassembler tous mes compagnons et leur rapporter vos paroles dans l'espoir d'y trouver un signe de retour : car la sagesse de plusieurs vaut mieux que celle d'un seul. »

(V. 1335-1360.) — Il dit, et, bondissant de sa place, il appela longuement ses compagnons; couvert d'une poussière sèche, il était comme un lion qui, à travers la forêt, rugit à la recherche de sa compagne : sa voix puissante fait trembler au loin les vallées des montagnes ; une profonde terreur fait frissonner les bœufs qui paissent dans les campagnes, et les bouviers qui conduisent les bœufs. Mais elle n'avait rien d'effrayant pour les héros, la voix d'un compagnon appelant ses amis ; ils se rassemblaient auprès de lui, les yeux baissés. Ayant fait asseoir auprès de l'endroit où le navire était mouillé tous ses tristes compagnons, ainsi que les femmes, il prit la parole pour leur exposer toutes choses : « Écoutez, mes amis! Au milieu de mes angoisses, trois déesses ceintes de peaux de chèvres qui, du derrière de la tête, leur retombaient sur le dos et les hanches, comme c'est l'usage des jeunes filles ; — trois déesses se sont dressées auprès de moi, au-dessus de ma tête. Elles ont écarté de leur main légère et enlevé le voile qui me couvrait, et m'ont ordonné de me lever moi-même et d'aller vers vous pour vous faire lever et vous dire

de rendre la pareille, comme il est juste, à votre mère, pour ses travaux, elle qui a si longtemps peiné à nous porter dans son ventre. Il faudra le faire aussitôt qu'Amphitrite aura dételé le char aux belles roues de Poseidon. Quant à moi, je ne peux comprendre d'une manière précise cette prédiction divine. Elles m'ont dit qu'elles étaient les héroïnes tutélaires et filles de la Lybie; et tout ce que nous avons supporté jusqu'à présent sur terre et sur mer, elles affirmaient le savoir en détail. Puis, je ne les ai plus aperçues à l'endroit où elles se tenaient : mais une nuée ou une obscurité subite est intervenue qui m'a caché leur apparition. »

(V. 1361-1377), — Il parla ainsi, et tous l'écoutaient avec stupeur : alors un très grand prodige s'offrit aux Minyens. Car, sortant de la mer, un cheval d'une taille merveilleuse bondit sur le rivage; une crinière dorée retombait des deux côtés de son cou qu'il portait très haut. A peine eut-il secoué l'eau salée qui découlait de ses membres, il commença à courir; et ses pieds avaient une rapidité semblable à celle du vent. Aussitôt Péleus, plein de joie, dit à ses compagnons réunis : « Certes je puis affirmer que maintenant le char de Poseidon a été dételé par les mains de sa chère épouse. Quant à notre mère, je reconnais en la regardant qu'elle n'est autre qu'Argo elle-même : car, en nous portant continuellement dans son ventre, elle gémit accablée par de pénibles travaux. Mais, que notre vigueur ne fléchisse pas : élevons le navire sur nos épaules infatigables, et portons-le hors de cette région sablonneuse, dans la direction où se sont lancés les pieds rapides de ce cheval. Car il n'ira pas vers la terre ferme : mais j'espère que ses traces nous indiqueront quelque enfoncement de la mer situé plus haut que l'endroit où nous sommes. »

(V. 1378-1390). — Il parla ainsi, et son avis judicieux plût à tous. Telle est la parole des Muses; pour moi, c'est en écoutant la voix des Piérides que je chante, et j'ai entendu d'une manière très certaine cette tradition : oui, ô vous les plus illustres entre tous les fils des rois, grâce à votre force et à votre courage, par les dunes de la Libye, vous avez porté pendant douze jours entiers et pendant autant de nuits, le navire que vous aviez élevé sur vos épaules, et, avec lui, tout ce qu'il contenait à l'intérieur. Les souffrances, la misère des héros, qui pourrait les dire? Que de travaux pénibles ils ont accomplis! Certes, ils étaient du sang des dieux, eux qui ont

supporté une telle entreprise, forcés par la nécessité. Après une très longue marche, c'est avec grande joie que, aussitôt entrés dans les eaux du lac Triton, ils y déposèrent le fardeau de leurs robustes épaules.

(V. 1391-1419). — Puis, semblables à des chiens furieux, ils se précipitaient à ia recherche d'une source; car ils étaient accablés d'une soif desséchante, suite de leurs efforts et de leurs souffrances. Leur course errante ne fut pas inutile; car ils arrivèrent à la plaine sacrée où le Ladon, la veille encore, gardait les pommes d'or dans le champ d'Atlas : c'était un serpent né de la terre. Autour de lui, les Nymphes Hespérides s'empressaient, chantant avec des accents charmants. Or, il avait été mis en pièces ce jour là même par Héraclès, et il gisait auprès du tronc du pommier; seule, l'extrémité de sa queue s'agitait encore : de la tête jusqu'à l'extrémité de la noire échine du dos, tout le reste du corps était étendu sans vie, Comme les flèches avaient laissé dans le sang du monstre le funeste venin de l'hydre de Lerne, les mouches se nourrissaient de la putréfaction des blessures. Près du serpent, les Hespérides, tenant leurs blondes têtes dans leurs mains blanches, poussaient d'harmonieux gémissements. Subitement, les héros s'approchèrent tous ensemble : à peine étaient-ils arrivés que les Nymphes se changèrent aussitôt, à la place où elles étaient, en terre et en poussière. Orpheus reconnut un prodige divin, et leur adressa ces prières pour les concilier aux héros : « Belles et bienveillantes divinités, soyez-nous propices; ô reines, soit que l'on vous compte au nombre des déesses du ciel ou de la terre, soit que vous portiez le nom de Nymphes habitantes des déserts : allez, ô Nymphes, postérité sacrée d'Océanos, apparaissez à ceux qui souhaitent votre présence, et montrez-nous soit quelque cours d'eau qui découle des rochers, soit quelque source sacrée qui jaillisse de la terre, que nous puissions apaiser la soif qui nous brûle furieusement. Si notre navigation nous ramène un jour au sol de l'Achaïe, alors, les premières entre les déesses, vous recevrez de notre reconnaissance dix mille dons, des libations et des festins qui suivent les sacrifices. »

(V. 1420-1447). — Telle fut la prière qu'il prononça d'une voix plaintive; elles prirent en pitié ceux qui s'affligeaient auprès d'elles. Elle firent sortir de terre d'abord une tige; puis sur la tige naquirent de longues branches, et, en même

temps, de jeunes pousses verdoyantes croissaient et se dressaient bien au dessus du sol. Hespéré devenait un peuplier noir, Érythéis, un ormeau, et Aiglé, le tronc sacré d'un saule : et dans ces arbres elles apparaissaient encore telles exactement qu'elles étaient autrefois, prodige merveilleux! Aiglé, d'une voix douce, leur répondit suivant leur désir : « Certes, c'est tout à fait pour porter une aide puissante à vos épreuves, que cet homme, le plus effronté de tous, est venu ici, lui qui, après avoir privé de la vie le serpent, leur gardien, est parti en enlevant les pommes d'or des déesses; et il nous en reste une horrible douleur. Oui, hier, un homme est venu, aussi dangereux par sa violence que par sa taille; sous un front farouche, ses yeux étincelaient; il avait l'air impitoyable; la peau d'un lion prodigieux l'entourait, crûe, non tannée; il tenait une solide et noueuse branche d'olivier, et des flèches qui, lancées contre le monstre, l'ont tué. Cet homme est donc venu, et, comme il parcourait la terre à pied, la soif le desséchait : il fouillait des yeux cet endroit dans tous les sens, cherchant l'eau qu'il ne devait rencontrer nulle part. Mais voici ce rocher, près du lac Triton : l'aperçut-il, ou obéit-il a un avis envoyé par les dieux? Il en frappa la base à coup de pieds, et l'eau coula en abondance. Alors, ayant appuyé contre le sol ses deux mains et sa poitrine, il but à longs traits l'eau qui sortait de la crevasse du rocher, jusqu'au moment où, courbé en avant comme une génisse, il eut rempli ses vastes entrailles. »

(V. 1448-1458). — Ainsi parla l'Hespéride : dès qu'Aiglé leur eut indiqué la source souhaitée, aussitôt, pleins de joie, ils y coururent et ne s'arrêtèrent pas avant de l'avoir trouvée. Telles, autour de l'ouverture étroite d'un trou, vont et viennent en foule les fourmis qui fouillent la terre, ou telles, des mouches qui, autour d'une petite goutte de miel délicieux, se pressent, masse serrée, pleine d'ardente convoitise : tels, les Minyens nombreux s'empressaient autour de la source du rocher. Et l'un d'eux, ranimé après avoir abreuvé ses lèvres, s'écria alors : « Par les dieux! Il est certain que, même loin de ses compagnons, Héraclès les a sauvés alors qu'ils étaient accablés de soif. Plût au ciel qu'en nous avançant nous puissions le rencontrer faisant route à travers le continent! »

(V. 1459-1482). — Il dit, et, en réponse à ses paroles, ceux qui étaient propres à une telle entreprise se séparèrent, partant

chacun de son côté à la recherche d'Héraclès. Car ses traces avaient été effacées par les vents qui, pendant la nuit, avaient soulevé le sable. Les deux fils de Borée se précipitèrent, confiants dans leurs ailes, et Euphémos qui comptait sur ses pieds légers, et Lynceus qui jetait au loin l'éclair de ses yeux; le cinquième qui partit en même temps qu'eux était Canthos. La destinée des dieux et sa valeur le poussaient à entreprendre cette route dans l'espoir de savoir nettement d'Héraclès où il avait laissé l'Eilatide Polyphémos : car il avait à cœur d'apprendre tout ce qui concernait son compagnon. Mais celui-ci, après avoir fondé chez les Mysiens une ville illustre, était allé, soucieux du retour dans sa patrie, au loin sur le continent, à la recherche d'Argo. Cependant, il arriva au pays des Chalybes voisins de la mer, et c'est là que la Moire le dompta. Au pied d'un haut peuplier blanc, un tombeau lui a été élevé près de la mer qui est en face. Mais Héraclès, seul, apparaissait à Lynceus au loin dans la plaine sans bornes; il lui semblait le voir, comme au premier jour du mois on aperçoit la lune, ou on croit l'apercevoir, cachée par un nuage. Il retourna vers ses compagnons et leur dit que nul parmi ceux qui le cherchaient ne pourrait l'atteindre en marchant à sa suite. Ils revinrent de leur côté, Euphémos aux pieds rapides, et les deux fils du thrace Borée, qui s'étaient fatigués inutilement.

(V. 1483-1499). — Mais toi, Canthos, les Kères funestes t'ont pris en Libye. Tu avais rencontré des troupeaux qui paissaient; le berger qui les suivait, défendant ses brebis que tu voulais mener à tes compagnons, qui en avaient grand besoin, te tua d'un coup de pierre. Ce n'était pas un adversaire à dédaigner, ce berger, Caphauros, petit-fils de Phoibos Lycoréios et de la vénérable Acacallis, fille de Minos, qu'autrefois son père avait transportée en Libye, alors que dans son sein appesanti elle portait l'enfant d'un dieu. Elle enfanta à Phoibos un fils illustre qu'on nomme Amphithémis ou Garamas. Amphithémis s'unit plus tard à la nymphe Tritonis, qui lui enfanta Nasamon et le robuste Caphauros, celui qui, à cause de ses brebis, tua alors Canthos. Mais il ne put échapper aux bras terribles des héros quand ils eurent appris ce qu'il avait fait. Les Minyens cherchèrent ensuite le cadavre de leur compagnon, le prirent et l'ensevelirent dans la terre : et c'est en pleurant qu'ils emmenèrent avec eux ces troupeaux.

(V. 1500-1534). — C'est là aussi, et le même jour, que l'Ampycide Mopsos fut enlevé par un sort impitoyable; et il ne put éviter l'amère destinée, malgré son art de la divination : car il est impossible de détourner la mort. Dans le sable, à l'abri de la chaleur de midi, se tenait couché un affreux serpent peu disposé à blesser de lui-même le passant qui l'aurait évité ; il ne se serait pas non plus élancé sur celui qui, à sa vue, aurait pris la fuite. Mais, à peine aurait-il jeté son venin noirâtre sur un quelconque des êtres vivants, aussi nombreux sont-ils ceux qui vivent nourris par la terre fertile, que la route qui conduit vers Aidès serait devenue pour cet être plus courte qn'une coudée, Paiêon lui même, s'il m'est permis de tout dire ouvertement, eût-il administré des remèdes au blessé sur lequel se seraient seulement appliquées les dents du monstre. En effet, lorsque au dessus de la Libye volait le héros égal aux dieux, Persée-Eurymédon (c'est de ce dernier nom que sa mère le nommait), portant au roi la tête de la Gorgone qu'il venait de couper, aussi nombreuses tombèrent sur le sol les gouttes de sang noir, aussi nombreux grandirent les serpents nés de chacune d'elle. C'est sur l'extrémité de l'épine du dos d'un de ces reptiles que Mopsos en marchant appuya la plante du pied gauche : au même instant, se tordant de douleur, le serpent, mordant la chair, entailla les gros muscles et le péroné. Aussitôt Médée et les autres femmes, ses suivantes, tremblèrent d'effroi. Mais Mopsos porta à sa sanglante blessure une main intrépide, car il n'y éprouvait pas de douleur excessive, le malheureux! Et déjà son corps était pénétré d'une langueur qui lui engourdissait les membres ; un nuage épais se répandait sur ses yeux. Bientôt, reposant sur le sol son corps appesanti, il se refroidit, vaincu par un mal sans remède : ses compagnons, et avec eux le héros Jason, se rassemblaient autour de lui, stupéfaits de cet affreux malheur. Le mort ne pouvait rester un instant de plus exposé au soleil; car, à l'intérieur du corps, le venin décomposait les chairs instantanément, et les poils tombaient en pourriture de la peau. Ils se hâtèrent de creuser aussitôt avec leurs pioches d'airain une tombe profonde; ils s'arrachèrent, ainsi que les jeunes filles, une partie de leur chevelure, en pleurant le mort qui avait été victime d'un sort misérable. Trois fois, ils tournèrent autour du cadavre, revêtus de leurs armes, lui rendant les honneurs funèbres, comme il convenait; puis ils amoncelèrent la terre sur le tombeau.

(V. 1535-1559). — Quand ils se furent embarqués, le vent du sud soufflait sur la mer; ils cherchèrent par conjecture les passages qui les feraient sortir du lac Triton; mais, pendant longtemps, ils n'eurent aucun dessein arrêté : toute la journée, ils se laissaient porter cà et là, au hasard, tel qu'un serpent se recule et s'avance obliquement, quand l'éclat pénétrant du soleil le brûle; il tourne en sifflant la tête de côté et d'autre, et les yeux de l'animal furieux brillent, semblables aux étincelles du feu, jusqu'à ce qu'il ait pénétré dans son trou par quelque crevasse : telle, Argo cherchant une passe du lac qui fût accessible aux navires, s'avançait longtemps en changeant de direction. Mais tout-à-coup Orpheus ordonna que l'on tirât du navire le grand trépied d'Apollon pour l'exposer comme offrande aux dieux indigènes en vue d'obtenir un retour favorable. Aussi, ils descendirent à terre et y établirent le don de Phoibos : semblable à un jeune homme, le très puissant Triton se présenta à eux; élevant dans ses mains une motte de terre, il l'offrit aux héros comme présent d'hospitalité et leur dit : « Recevez ceci, mes amis : car je n'ai ici pour le moment aucun présent magnifique à donner à ceux qui viennent. Mais si vous désirez connaître les passes de cette mer, comme c'est souvent le cas des hommes qui voyagent dans des régions étrangères, je vous les indiquerai. Car mon père Poseidon m'a placé ici, instruit de tout ce qui concerne cette mer. Je règne en effet sur cette contrée maritime : peut-être, alors que vous étiez loin d'ici, avez-vous entendu parler d'Eurypylos, né dans la Libye, nourricière des bêtes féroces. »

(V. 1560-1568). — Il parla ainsi; aussitôt, Euphémos s'empressa de tendre la main vers la motte de terre, et il répondit à son tour en ces termes : « Si l'Apide, si la mer de Minos, ô héros, te sont par hasard connues, réponds, sans nous tromper, à nos questions. Car ce n'est pas volontairement que nous sommes arrivés ici. Jetés par les tempêtes, qui nous accablaient, sur les rivages de ce pays, nous avons élevé sur nos épaules, et, porté, épuisés par son poids, pendant notre marche sur la terre ferme, notre navire jusqu'aux flots de ce lac. Et nous ne savons de quel côté entreprendre notre navigation pour aller à la terre de Pélops. »

(V. 1569-1583). — Telles furent ses paroles ; le dieu étendit la main et désigna, en les indiquant par ses paroles, la mer au loin, et la passe profonde qui conduisait hors du lac : « C'est

par ici qu'on pénètre dans la mer, à l'endroit où l'abîme est le plus immobile et le plus sombre. Des deux côtés de blanches falaises se hérissent, éclatantes à la vue; et, entre ces falaises, est une route étroite pour sortir du lac. La mer que vous apercevez dans le brouillard s'étend jusqu'à la divine terre de Pélops, au delà de la Crète; une fois sortis du lac et jetés au milieu des vagues de la mer, dirigez votre course à main droite et serrez de près la côte jusqu'à un endroit où vous la verrez s'élever : en ce lieu, où elle se recourbe et prend une autre direction, une route droite et sûre s'étend devant vous sur la mer, pourvu que vous vous éloigniez de l'angle de terre qui fait saillie. Allez donc, joyeux, et que vos efforts n'amènent aucune fatigue capable de lasser vos membres ornés des dons de la jeunesse. »

(V. 1584-1598). — C'est ainsi que le dieu leur donnait des avis bienveillants; aussitôt ils s'embarquèrent, désireux de sortir du lac à la rame. Ils avançaient pleins d'ardeur; cependant ils voyaient entrer dans le lac Triton, qui élevait au dessus de sa tête le grand trépied : mais bientôt aucun d'eux ne le vit plus, car il disparut tout-à-coup ainsi que le trépied. Leur cœur se réjouit, car ils comprenaient qu'un dieu s'était présenté à eux pour leur donner un bon présage. Alors ils demandèrent à l'Aisonide de choisir entre toutes la plus belle des brebis, et de l'immoler en prononçant des paroles de bon augure quand il la tiendrait dans ses mains. Aussitôt, le héros se hâta de choisir une brebis; il l'éleva dans ses bras et l'immola à la poupe, en même temps qu'il prononçait ces prières : « O dieu, quel que tu sois, toi qui nous es apparu aux limites de ce lac, que l'on te nomme Triton, le monstre marin, ou Phorcis, que les filles nées de la mer t'appellent leur père Néreus, sois-nous propice, et accorde-nous l'accomplissement souhaité du retour ! »

(V. 1599-1635). — Pendant qu'il prononçait ces prières, il égorgeait la brebis, et, du haut de la poupe, la précipitait dans les flots : du milieu de l'abîme, le dieu leur apparut alors tel qu'il devait être vu sous sa forme véritable. Comme un homme qui lance un cheval rapide dans la vaste enceinte de la lice : il tient par son épaisse crinière l'animal docile et l'entraîne à la course; et le cheval superbe, la tête haute, le suit; des deux côtés de sa bouche on entend craquer le frein écumant qu'il mord. C'est ainsi que, s'attachant à la quille d'Argo,

le navire aux flancs creux, il la conduisait plus avant dans la mer. A partir du haut de la tête jusqu'au ventre, son corps, — le dos et les hanches — était d'une conformation admirablement semblable à celle du corps des dieux bienheureux; mais au-dessous de ses flancs, de part et d'autre, s'allongeaient les deux extrémités d'une queue traînante de baleine. Des arêtes de cette queue il fendait la surface de l'eau; les pointes courbées qui les terminaient se partageaient, semblables au croissant de la lune. Le dieu conduisit le navire jusqu'à ce qu'il l'eut fait entrer dans la mer où il devait s'avancer : aussitôt après, il plongea au fond des vastes abîmes, et les héros poussèrent de grands cris en voyant de leurs yeux ce monstre terrible. En cet endroit se trouvent des souvenirs du passage du navire, un port nommé Argoos et des autels élevés à Poseidon et à Triton. Car ils durent s'arrêter tout le jour: mais à l'aurore suivante, ils s'avançaient, la voile déployée au souffle du Zéphyros, ayant à leur droite une côte déserte. Le lendemain matin, ils virent à la fois l'angle de la côte et la pleine mer qui s'étend au delà de ce coude qui fait saillie sur les flots. Aussitôt le Zéphyros s'apaisa, et le souffle du Notos, qui amasse au ciel des nuages blancs, s'éleva : et la force de ce vent réjouissait leurs cœurs. Au coucher du soleil, quand parut l'étoile du soir, qui ramène les troupeaux à la bergerie, et qui fait cesser le travail des laboureurs misérables, alors, dans la nuit noire, le vent les abandonna; ils carguèrent la voile, couchèrent le long mât, et restèrent courbés sur leurs rames bien polies toute la nuit, tout le jour suivant, et encore la nuit qui vint après ce jour. Au loin les attendait la rocailleuse Carpathos : de là ils devaient passer dans l'île de Crète, qui surpasse par sa grandeur toutes les îles de la mer.

(V. 1636-1656). — Mais un géant d'airain, Talos, qui arrachait pour les leur lancer les fragments d'un dur rocher, les empêcha d'attacher les amarres au rivage, et de trouver un abri dans le port de Dicté. Survivant parmi les héros demi-dieux de la race d'airain des hommes nés des frênes, le Cronide l'avait donné à Europe pour qu'il fût le gardien de l'île de Crète dont ses pieds d'airain faisaient le tour, trois fois chaque jour. Son corps entier, tous ses membres étaient d'airain indestructible : mais, du muscle du cou à la cheville du pied, descendait une veine pleine de sang. Dans cette mince

enveloppe résidait la condition essentielle de la vie ou de la mort. Domptés par le malheur qui les menaçait, les héros, pleins d'effroi, entraînaient à force de rames le navire loin de la terre. C'est d'une manière affligeante qu'ils auraient été écartés de la Crète, accablés qu'ils étaient à la fois par la soif et la fatigue, si Médée ne leur eût parlé ainsi alors qu'ils s'enfuyaient : « Écoutez-moi : car je pense que, seule, je peux vous tuer cet homme, quel qu'il soit, quoique son corps soit tout d'airain; en effet, il n'est pas doué d'une vie éternelle. Mais veuillez bien tenir le navire hors de portée de ses rochers jusqu'à ce que, dompté, il m'ait cédé. »

(V. 1657-1670). — Elle parla ainsi; les rames des héros tinrent le navire à l'abri des pierres qui leur étaient lancées; ils attendaient l'exécution du projet inattendu de Médée. Mais elle, ayant relevé et fixé de part et d'autre de ses joues les plis de son voile de pourpre, elle monta sur le tillac: lui ayant pris la main dans la sienne, l'Aisonide la conduisait pendant qu'elle s'avançait à travers les bancs des rameurs. Une fois parvenue au tillac, elle charma par ses chants et invoqua les Kères, qui rongent le cœur des humains, chiennes rapides d'Aidès, qui, du milieu des brouillards où elles tourbillonnent, se lancent sur les vivants. Les adorant à genoux, elle les invoqua trois fois en chantant, et trois fois en leur adressant des prières. Pénétrée de leur esprit funeste, elle fascina de ses yeux ennemis les yeux de Talos, le géant d'airain; elle l'étreignit d'une rage pernicieuse et fit passer devant ses yeux d'affreuses apparitions : car sa colère contre lui était violente.

(V. 1671-1691). — O père Zeus, un grand étonnement trouble mon âme ; ce n'est donc pas seulement par des maladies ou des blessures que la mort vient vers nous; un ennemi peut aussi nous atteindre de loin! C'est ainsi que ce géant, quoique d'airain, céda, dompté, à la colère de Médée, savante dans les poisons. Alors qu'il soulevait avec peine de lourdes pierres, pour empêcher les héros d'aborder au port, il s'écorcha le talon sur la pointe d'un rocher : de la blessure coulait une humeur semblable à du plomb fondu; et il ne put pas rester longtemps debout sur le cap formé par la falaise. Mais, comme un pin immense, qui se dresse sur les montagnes, laissé à moitié fendu par les haches bien affilées des bûcherons qui se sont retirés de la forêt, est d'abord ébranlé pendant la nuit par le choc des vents, et enfin, déraciné complè-

tement, s'écroule : ainsi, ce géant, après s'être tenu droit quelque temps sur ses pieds infatigables, tomba enfin sans force avec un bruit immense. Aussi les héros purent-ils passer la nuit en Crète ; et quand l'aurore apparut ensuite, ils construisirent un temple à Athéné Minoïde, puis ils firent de l'eau, et s'embarquèrent pour doubler à la rame au plus vite le cap Salmonide.

(V. 1692-1728). — Mais, dès qu'ils furent en route sur la vaste mer de Crète, la nuit les effraya, celle qu'on appelle « la nuit enveloppée de ténèbres » ; cette nuit funeste n'était traversée ni par les astres, ni par les rayons de la lune. Du ciel tombait une vaste obscurité, et il s'élevait d'épaisses ténèbres qui se dégageaient du fond des abîmes. Les héros ne pouvaient même plus se rendre compte s'ils étaient emportés au milieu de l'Aidès ou sur les flots. Ils abandonnèrent à la mer le soin de leur retour, incapables de savoir où elle les menait. Alors Jason éleva les mains, et invoqua Phoibos à grands cris, en le suppliant de les sauver ; et, dans son angoisse, ses larmes coulaient : il promit de porter en grand nombre des présents magnifiques à Pytho, à Amyclèes, à Ortygie. Certes, tu l'entendis, ô Létoide, et, du haut du ciel, tu vins en hâte vers les rochers Mélantiens, qui sont assis dans la mer ; te plaçant sur l'un de ces deux rochers, tu tins élevé ton arc d'or dans ta main droite : et l'arc projeta de toutes parts un éclat splendide. En même temps, au-dessus des eaux apparut aux yeux des héros une des Sporades, une île étroite située en face de la petite île Hippouris ; ils y jetèrent l'ancre et y abordèrent, et déjà l'aurore à son lever, brillait. Alors, au milieu d'un bois ombreux, ils tracèrent pour Apollon une enceinte sacrée resplendissante de lumière, et élevèrent un autel que l'ombre des arbres couvrait ; ils donnèrent à Phoibos le nom d'Éclatant à cause de l'éclatante lumière qui leur avait permis d'y voir, et ils appelèrent Anaphé cette île plate, parce que le dieu la leur avait découverte au milieu de leurs inquiétudes. Ils préparèrent ensuite toutes les cérémonies sacrées que des hommes peuvent préparer sur un rivage désert. Aussi, en les voyant jeter, comme libations, de l'eau sur des charbons ardents, les suivantes Phaiaciennes de Médée ne purent plus retenir leur rire dans leur poitrine, car elles avaient toujours vu chez Alcinoos les sacrifices consister dans l'immolation de bœufs nombreux. Les héros ripostaient

par de libres paroles de raillerie, et s'amusaient de leurs sarcasmes. Un agréable échange de plaisanteries, une lutte de mots piquants s'engageait entre elles et eux. C'est en souvenir de ce jeu des héros que les femmes de cette île se querellent avec les hommes chaque fois qu'ils instituent des cérémonies sacrées en l'honneur d'Apollon Éclatant, protecteur d'Anaphé.

(V. 1729-1743). — Alors que, confiants dans la sérénité de l'air, ils avaient déjà détaché les amarres, Euphémos se souvint d'un songe qu'il avait eu pendant la nuit : il vénéra le fils illustre de Maia. Car il lui avait semblé qu'il tenait serrée dans ses bras contre son sein une divine motte de terre qui s'abreuvait de blanches gouttes de lait; de cette motte de terre, quoiqu'elle fût fort petite, sortait une femme qui paraissait être une vierge; il s'unit à elle dans les embrassements de l'amour, possédé par une irrésistible passion : et il déplorait de s'être uni avec une femme qu'il croyait vierge et qu'il avait nourrie de son propre lait, quand elle lui adressa ces paroles douces comme le miel : « Fille de Triton, ô mon ami, et nourrice de tes enfants, je ne suis pas une vierge mortelle, car Triton et Libyé sont mes parents. Mais confie-moi aux vierges, filles de Néreus, pour que j'habite la mer aux environs d'Anaphé; et j'apparaîtrai plus tard à la lumière du soleil prête à recevoir tes descendants. »

(V. 1744-1752). — Son esprit se rappela ces choses : il les raconta à l'Aisonide. Celui-ci, après avoir médité dans son cœur les prédictions du dieu qui lance aux loin les traits, les comprit et s'écria : « O mon ami, certes une grande, une brillante gloire t'est réservée. Car, lorsque tu auras lancé dans la mer cette motte de terre, les dieux en feront naître une île où demeureront les derniers fils de tes fils, puisque Triton t'a offert comme présent d'hospitalité cette motte de la terre Libyenne. Ce n'est pas un autre des immortels, c'est bien lui qui t'a fait ce don quand il s'est présenté à nous. »

(V. 1753-1762). — Il parla ainsi, et la réponse de l'Aisonide ne resta pas vaine pour Euphémos, car, heureux de cette prédiction, il lança au milieu des flots la motte de terre, d'où s'éleva l'île Callisté, nourrice sacrée des fils d'Euphémos, qui, après avoir habité d'abord pendant quelque temps la Sintéide, Lemnos, chassés de Lemnos par les hommes Tyrrhéniens. vinrent à Sparte pour y établir leur foyer. Mais Théras, fils

illustre d'Autésion, leur fit quitter Sparte et les conduisit dans l'île Callisté; il changea son nom, et, d'après le sien, la nomma Théra. Mais ces événements arrivèrent bien après le temps d'Euphémos.

(V. 1763-1770). — Partis de là, après avoir laissé derrière eux les vagues sans nombre de la mer, les Argonautes abordèrent sur les côtes d'Aiginé. Aussitôt, descendus pour faire de l'eau, ils engagèrent une lutte sans aigreur à qui se procurerait de l'eau le premier et reviendrait au navire avant les autres : car il avaient deux motifs pour se hâter, le besoin d'eau, et la force du vent. De là vient qu'aujourd'hui encore, portant sur leurs épaules des amphores pleines, les fils des Myrmidons se hâtent dans la carrière de toute la vitesse de leurs pieds légers, et se disputent la victoire.

(V. 1771-1779). — Soyez-moi propices, ô fils des héros bienheureux; et que d'année en année ces chants semblent aux hommes plus doux à chanter. Car j'arrive déjà au terme glorieux de vos travaux. Vous n'avez plus eu aucune lutte à affronter depuis que vous avez pris le large, après avoir quitté Aiginé; aucun ouragan ne s'est opposé à votre route : c'est au milieu du calme que vous avez arpenté la mer, le long de la terre de Cécrops et devant Aulis, entre la côte du continent et l'Eubée, et, qu'ayant dépassé les villes Opountiennes des Locriens, vous avez abordé avec joie sur les rivages de Pagases.

Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

LA THÉORIE DE L'ACTION TRAGIQUE

DANS CORNEILLE[1]

On sait que Corneille, dans tout ce qu'il a écrit sur l'art dramatique, s'abrite derrière l'autorité d'Aristote tout en le contredisant, surtout lorsqu'il le contredit. Il ose rarement dire qu'après avoir écrit trente ans pour le théâtre, il a le droit d'avoir un avis personnel sur les questions de théorie dramatique, et qu'il a passé l'âge où l'on va à l'école. La définition qu'Aristote a donnée de la tragédie ne lui plaît nullement, car elle ne s'applique guère à ses œuvres, mais il n'ose pas lui en substituer une autre qui soit l'expression de ses idées et de son génie, et ce n'est qu'en épiloguant sur les théories d'Aristote qu'il insinue assez peu nettement sa propre pensée : « Ce n'est pas une nécessité, dit-il, de ne mettre que les infortunes des rois sur le théâtre. Celles des autres hommes y trouveraient place, s'il leur en arrivait d'assez illustres et d'assez extraordinaires pour la mériter, et que l'histoire prît assez de soin d'eux pour nous les apprendre »[2]. De ce passage on peut rapprocher cet autre : « S'il est vrai que ce dernier sentiment [la crainte] ne s'excite en nous que quand nous voyons souffrir nos semblables et que leurs infortunes nous en font appréhender de pareilles, n'est-il pas vrai aussi qu'il pourrait être excité plus fortement par la vue des malheurs arrivés aux personnes de notre condition, à qui nous ressemblons tout à fait, que par l'image de ceux qui font trébucher de leur trônes les plus grands monarques ... ? »[3] Faut-

1. M. Brunetière a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1888 un remarquable article sur Corneille; nous y renvoyons le lecteur; il verra aisément ce que nous avons emprunté à M. Brunetière, et sur quels points nous nous écartons de lui.
2. Second discours, De la tragédie.
3. Épitre dédicatoire de *Don Sanche d'Aragon*.

il donc voir dans Corneille un apologiste du drame bourgeois, un précurseur de Diderot? On serait presque tenté de le croire, si l'on ne regardait pas de près la première phrase, où après avoir dit que les personnages historiques ne sont pas indispensables dans la tragédie, il ajoute qu'elle ne saurait s'en passer. Si d'ailleurs on avait le moindre doute sur la pensée de Corneille, on n'aurait qu'à jeter les yeux sur le passage suivant : « La dignité de la tragédie demande quelque grand intérêt d'État, ou quelque passion plus noble et plus mâle que l'amour, telles que sont l'ambition et la vengeance, et veut donner à craindre des malheurs plus grands que la perte d'une maîtresse [1]. » Il ajoute un peu plus loin qu'un ouvrage dramatique ne peut pas s'appeler une tragédie, « s'il ne s'y rencontre point de péril de vie, de perte d'États, ou de bannissement. » Ainsi Corneille reprend peu à peu tout le terrain qu'il a eu l'air de céder, et loin de se montrer plus large et plus conciliant qu'Aristote, il est infiniment plus exclusif. Tandis que l'un se contente d'une action sérieuse, qui excite la terreur et la pitié, l'autre exige non seulement uu sujet historique, mais un sujet où les personnages soient illustres, où les passions soient violemment excitées, où de grands intérêts d'État soient en jeu. C'est la tragédie historique et politique dont il donne la formule, et il est à remarquer qu'il en exclut l'amour, au moins comme ressort principal; il ne l'admet qu'à titre d'ornement [2], à moins que comme dans *le Cid*, il ne soit représenté en lutte avec le devoir.

Suivant Corneille l'action de la tragédie doit être illustre ; elle doit aussi être extraordinaire, et ce n'est pas là un mot mis au hasard, il répond à une théorie. Cette théorie, il n'en veut avoir ni le mérite ni la responsabilité ; mais par une subtilité bien singulière et bien caractéristique il l'attribue à Aristote. Celui-ci, en effet, considère comme les combinaisons les plus tragiques celles qui mettent aux prises ceux qu'unissent ensemble les liens les plus étroits, celles par exemple où l'on voit un fils immoler sa mère, une femme son mari. Il est visible, dit Corneille, que des aventures de ce genre ne peuvent jamais être vraisemblables, et que la légende ou l'histoire peuvent seules leur donner de l'autorité. Il en conclut

1. Premier discours, Du poème dramatique.
2. Ibid. — Cf. *Lettre à St. Evremond*, et Avis au lecteur, en tête d'*Attila*.

intrépidement que « le sujet d'une belle tragédie doit être invraisemblable [1]. » C'est une équivoque sur le sens du mot « vraisemblable » qui sert de fondement à cette belle théorie. Corneille avait d'excellentes raisons pour y tenir, puisqu'elle lui semblait justifier plusieurs de ses œuvres favorites, en particulier *Héraclius* et *Rodogune*, pour lesquelles il avait des entrailles de père.

Dire que l'action doit être illustre et extraordinaire, ce n'est pas assez préciser l'idée que Corneille se fait de la tragédie. C'est encore sous la forme d'un commentaire de *la Poétique* qu'il nous donne des éclaircissements sur ses propres théories. Cette fois il est moins timide que d'ordinaire; il ose, respectueusement, mais nettement, se mettre en opposition avec Aristote. Dans l'étude que celui-ci a faite des combinaisons tragiques, il donne la préférence à celles qui reposent sur l'agnition (*Œdipe roi*, où Œdipe apprend tout à coup que le vieillard qu'il a tué jadis était son père — *Iphigénie en Tauride* et *Mérope*, où Iphigénie reconnaît son père, Mérope son fils, au moment de le frapper). Corneille ne craint pas d'avouer que les sujets de ce genre lui paraissent les plus médiocres de tous. Pourquoi cette répugnance? car les sujets de cette sorte se prêtent mieux que d'autres à ces complications extraordinaires d'événements qu'il affectionne. Voici le raisonnement de Corneille. Supposons, dit-il, qu'un père veuille faire périr son fils sans le connaître. Ne le connaissant pas, il le considèrera comme un indifférent, ou comme un ennemi. Or Aristote lui-même a fait observer que le meurtre d'un indifférent par un indifférent ou d'un ennemi par son ennemi n'excitait que faiblement la commisération. Cette situation n'excitera chez le spectateur « qu'un certain mouvement de trépidation intérieure, qui le porte à craindre que ce fils ne périsse avant que l'erreur soit découverte, et à souhaiter qu'elle se découvre assez tôt pour l'empêcher de périr [2]. » Il est à peine besoin de faire remarquer le sophisme dont use Corneille. Dans le cas dont il s'agit, le père qui ne connaît pas son fils peut le traiter en ennemi; mais les spectateurs savent qu'il est son fils; il n'y a donc rien de commun entre ces exemples et le cas dont parle Aristote, où un en-

1. Premier discours, Du poème dramatique.
2. Deuxième discours, De la tragédie.

nemi tue son ennemi. Mais voici où Corneille veut en venir Les plus beaux sujets, suivant lui, sont ceux où l'action se passe dans le cœur des personnages : « Lorsqu'on agit à visage découvert, et qu'on sait à qui on en veut, le combat des passions contre la nature, ou du devoir contre l'amour, occupe la meilleure partie du poème ; et de là naissent les grandes et fortes émotions qui renouvellent à tous moments et redoublent la commisération [1]. » Aristote, qui fonde son système tragique sur la terreur et la pitié, a dû rechercher dans quel cas ces émotions étaient portées au comble, et il a remarqué que c'était celui où les spectateurs voyaient le héros se précipiter au-devant d'un malheur qu'il ignore, car alors à la pitié naturelle qu'inspire le malheur s'ajoute celle que nous cause l'aveuglement fatal des personnages. Corneille, dont l'idéal tragique est différent, ne voit dans la combinaison préférée d'Aristote qu'une pâture pour un sentiment banal de curiosité ; il lui semble que les émotions vraiment tragiques seront celles qui du cœur des personnages passeront dans le nôtre ; la tragédie sera donc essentiellement une lutte qui se livre dans l'âme du héros.

Cette idée que la tragédie consiste dans une lutte est une des idées fondamentales de la théorie de Corneille. Il l'agrandit lui-même, et en tire des conséquences qui dépassent sa conception première. Il pourra arriver que le héros lutte non pas contre lui-même, mais contre les personnes ou les choses qui lui font obstacle. C'est ainsi que don Sanche et Nicomède sont en butte aux circonstances contraires ou à l'hostilité d'ennemis redoutables, et l'intérêt de la pièce consiste dans le spectacle de l'énergie qu'ils opposent aux puissances qui les oppriment. Corneille se félicite hautement du succès qu'ont obtenu les tragédies de ce genre. « Le succès a montré que la fermeté des grands cœurs, qui n'excite que de l'admiration dans l'âme des spectateurs, est quelquefois aussi agréable que la compassion que notre art nous commande de mendier pour leurs misères » [2].

On voit que Corneille s'éloigne de plus en plus des idées d'Aristote, puisqu'il substitue aux ressorts traditionnels de la tragédie, la crainte et la pitié, un ressort nouveau, l'admira-

1. Deuxième discours, De la tragédie.
2. Au lecteur, en tête de *Nicomède*.

tion. Cette substitution n'est d'ailleurs qu'une conséquence des deux caractères essentiels qu'il attribue à l'action tragique. L'action doit être extraordinaire. Si d'autre part la tragédie est considérée comme une lutte que les héros doivent soutenir soit contre leur propre cœur, soit contre des hommes ou des circonstances hostiles, l'auteur sera amené, pour rendre la lutte plus dramatique, à multiplier les obstacles que le héros devra combattre; l'action sera doublement extraordinaire, et par la complication des événements, et par la magnanimité du héros qui finira par triompher de lui-même et du monde.

En effet, ces déviations successives de la théorie d'Aristote aboutissent à une conception entièrement différente non seulement de l'action et des ressorts dramatiques, mais aussi des caractères. Le héros tragique, suivant Aristote, ne doit être ni trop vertueux ni trop coupable : ni trop vertueux, parce qu'il ne nous ressemblerait pas assez pour nous intéresser, ni trop coupable, parce que ses malheurs nous paraissant mérités n'exciteraient pas notre pitié. Dans le système de Corneille, qui repose non sur la pitié, mais sur l'admiration, ces personnages de vertu moyenne n'ont plus de raison d'être : pour étonner notre imagination il nous faut des vertus sublimes ou des crimes éclatants, des héros ou des monstres.

C'est ainsi que les théories dramatiques de Corneille forment un ensemble parfaitement lié. Peut-être l'enchaînement est-il dans les choses mêmes plutôt que dans l'esprit de l'auteur, qui serait ainsi systématique sans le savoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que plus il prétend se rapprocher d'Aristote, plus il s'en éloigne; plus il se dit orthodoxe, plus il se montre hérétique. Il nous reste à développer les conséquences de son système, et à faire voir comment il substitue à la tragédie classique traditionnelle une tragédie originale, fondée sur la nature propre de son génie.

Lorsque Corneille demande pour la tragédie un sujet « illustre et extraordinaire », il nous explique lui-même que les sujets historiques sont ceux qui remplissent le mieux ces deux conditions. Nous ne risquerons donc pas de nous tromper en recourant à ses tragédies historiques pour étudier sa méthode de composition. Ce qu'il faut constater tout d'abord, c'est qu'il avait un profond sentiment de l'histoire; il suffit pour s'en convaincre de lire la délibération du second acte de *Cinna*, ou la première scène d'*Othon*. Mais il n'en est pas moins vrai

que personne n'a pris avec l'histoire plus de libertés que lui. Dans *Héraclius* il prolonge de douze ans le règne de Phocas, dans *Sertorius* il fait vivre Sylla six ans de plus qu'il n'a vécu, dans *Nicomède* il recule d'une trentaine d'années la mort d'Annibal. Mais ces anachronismes sont peu de chose au prix de ses autres hardiesses. Du Nicomède historique, qui n'est connu que pour avoir assassiné son père Prusias, il a fait un élève d'Annibal, élève digne des Romains avec lesquels il entre en lutte ; de T. Quinctius Flaminius, le vainqueur de Cynoscéphales, il a fait un fils de C. Flaminius, le vaincu de Trasimène. Dans *Sertorius* il a fait mieux. Il a imaginé le nom et le personnage de la reine Viriate en mettant au féminin le nom du héros Viriatus, le défenseur de l'indépendance espagnole, et en rattachant son héroïne imaginaire au personnage historique par une parenté de son invention. Dans *Attila*, la princesse Ildione devient de sa grâce la sœur de Mérovée, roi des Francs. La tragédie d'*Othon*, la pièce où Corneille se pique d'avoir le mieux allié la fidélité historique à l'invention, est construite tout entière sur une simple phrase de Tacite, au lieu d'être fondée sur l'ensemble de son récit, si bien que rien ne se ressemble moins que la narration de l'historien et la composition du poète. « J'ai, dit-il, conservé les événements et pris la liberté de changer la manière dont ils arrivent « [1]. Cette déclaration naïve exprime parfaitement le mélange de scrupule et d'audace qui caractérise les compositions historiques de Corneille.

Ce qui le préoccupe, ce n'est pas la vérité des faits, c'est la grandeur des impressions qu'il a reçues et qu'il veut reproduire en nous. Ou plutôt, pour son imagination échauffée par ses lectures, ce qui est vrai, c'est ce qui a laissé dans son esprit une trace profonde ; il est hanté par ces créations à demi historiques, à demi imaginaires, qu'il voit flotter devant lui après avoir lu Plutarque, Appien ou Tacite. Ces hallucinations fécondes qui chez lui précèdent la création, prennent des formes très diverses. Tantôt ce qui le frappe, c'est une situation saisissante, comme celle du cinquième acte de *Rodogune*, et il ne reculera devant aucune complication, aucune obscurité, aucune invraisemblance, pour lui faire rendre tout ce qu'elle contient d'intérêt et d'émotion. Tantôt, comme dans *Nicomède*, c'est la lutte d'un grand homme contre un grand

1. Au lecteur, en tête d'*Othon*.

peuple qui s'est présentée à son esprit. C'est une phrase de Justin qui a suscité chez lui l'idée de peindre la politique romaine; mais qu'a-t-il pris dans Justin, si ce n'est des noms et un cadre? C'est Nicomède qu'il met en scène, mais c'est à Annibal qu'il a pensé. Lorsqu'il écrit *Sophonisbe*, ce n'est pas seulement pour lutter contre le souvenir de Mairet; c'est qu'en relisant l'œuvre de son devancier, il a vu se dresser devant lui une Sophonisbe qui n'était ni dans Mairet ni dans Tite-Live, la fille d'Asdrubal, la Furie vengeresse de Carthage, et cette grande figure, après s'être emparée de son imagination, a envahi son drame, où elle a tout offusqué de son ombre. Dans *Pompée* il n'y a point de sujet de tragédie, mais des scènes tragiques, des personnages majestueux, des souvenirs grandioses: Corneille vient de lire dans Lucain le récit de la défaite et de la mort de Pompée, et il se soulage en écrivant sa tragédie des émotions qu'il a ressenties, des grandes pensées qui ont rempli son esprit; le héros de son drame, c'est celui qui n'y figure pas, mais auquel tout nous ramène : c'est Pompée, dont la ruine éclatante a séduit l'imagination du poète. En ce sens il est exact de dire que les sujets sont indifférents pour Corneille; tous évoquent en lui ces hautes pensées qui sont la substance de son esprit; il s'intéresse à l'histoire moins pour l'histoire elle-même, que pour les nobles conceptions qu'elle lui permet d'exprimer; il ne plie pas son idéal aux faits, mais il adapte les faits à son idéal; il ne comprend le vrai que sous la forme du grand.

Aussi le caractère moral des tragédies de Corneille est-il plus frappant que leur caractère historique. L'action dramatique y est présentée comme une lutte entre des sentiments contraires, ou bien entre un homme et la destinée. Il y a donc deux catégories dans les drames de Corneille : *le Cid* et *Horace* rentrent dans la première, *don Sanche* et *Nicomède* dans la seconde. Dans *le Cid*, la lutte du devoir contre la passion se produit d'abord dans le cœur de Rodrigue, lorsque son père lui enjoint de provoquer le père de celle qu'il aime, puis dans l'âme de Chimène, lorsqu'après avoir perdu son père, elle est obligée de poursuivre le meurtrier qu'elle adore. Dans *Horace* un même problème, l'antagonisme entre la patrie et la famille, se pose aux principaux personnages; mais comme leurs sentiments diffèrent profondément, leur situation ne se ressemble qu'en apparence, ils ne souffrent pas des mêmes souffrances,

et ne tiennent pas la même conduite. Tandis que pour Camille l'amour seul existe, et qu'Horace n'envisage que la patrie, chez Curiace et chez le vieil Horace des sentiments et des idées contraires se combattent et se font équilibre. Tous deux ont une pleine conscience de ce qu'ils doivent à la famille en même temps qu'à la patrie. Curiace, jeune, amoureux, sent plus vivement ses souffrances, et par moments il se plaint de sa destinée, sans être moins résolu à remplir les obligations qu'elle lui impose. Le vieil Horace, dont l'âme est fortifiée, mais non endurcie par l'âge, trouve dans la tristesse même de sa situation le courage nécessaire pour y faire face; il est chef de famille, et ce n'est pas seulement pour lui qu'il doit se montrer intrépide, mais pour ceux qu'il a charge de diriger et de protéger; il essaie d'oublier ses douleurs en consolant ceux qui l'entourent, et surtout en élevant son âme vers l'idée de la patrie, qui lui réserve des joies austères en compensation de tant de sacrifices. Dans *Horace* comme dans *le Cid*, comme dans toutes les tragédies de Corneille qui reposent sur la lutte de deux principes ou de deux sentiments, ce qui est caractéristique, c'est que l'idée de la loi morale n'est jamais obscurcie par le conflit des passions; les personnages ont toujours conscience de ce qu'il doivent faire; ce sont des âmes trop simples et trop fortes pour que l'issue de la lutte qu'ils entreprennent puisse être douteuse; elle ne le serait que pour des caractères moins entiers et moins fiers. Il en est de même dans les tragédies où les héros, au lieu de lutter contre eux-même, combattent contre des hommes ou des circonstances hostiles : Nicomède, Suréna, don Sanche. Ce sont les favoris du poète, et ils expriment mieux que tous les autres l'idée qu'il se faisait de la grandeur morale. C'est un beau spectacle, disait Sénèque, et digne des regards d'un Dieu, que celui d'un homme de cœur aux prises avec la mauvaise fortune. Ce mot pourrait servir d'épigraphe aux tragédies dont nous parlons. Nicomède, caractère fier, général habile, politique profond, est obligé de se débattre contre de misérables intrigues de cour, contre les perfidies d'Arsinoé, contre la lâcheté de Prusias, en même temps que contre la puissance romaine, qu'il envisage sans terreur, mais dont il se sent près d'être accablé. Corneille a reproduit quelques traits de cette peinture, lorsqu'il a montré Suréna vainqueur, en butte à la jalousie du roi des Parthes, dont il a sauvé le

trône par ses victoires, et prévoyant l'issue fatale de la situation, le guet-apens dans lequel il périra. Don Sanche ne court pas les mêmes dangers, mais il souffre dans son légitime orgueil de voir que les éclatants services qu'il a rendus ne le mettent pas à couvert des humiliations que lui vaut l'obscurité de sa naissance; la reine a beau l'anoblir et lui prodiguer les titres et les dignités, cette faveur soudaine ne le met pas au rang de ses rivaux, et la princesse qui l'aime n'ose l'élever jusqu'à lui en lui donnant sa main. Ses souffrances n'ont par elles-mêmes rien de tragique; mais elles s'exaspèrent par le contraste entre sa grandeur d'âme et la destinée qu'il subit. Les personnages de ce genre sont ceux que M. Brunetière a très justement appelés des héros de la volonté. Le destin n'a pas prise sur eux, car l'idéal auquel ils obéissent librement ne dépend ni des hommes ni des circonstances; de là leur fermeté indomptable et leur fierté tranquille; de là aussi l'admiration qu'ils nous inspirent.

L'admiration! C'est là, en effet, qu'aboutit tout le système de Corneille. Cela est vrai de la peinture des caractères aussi bien que de la conception même de l'action. Tandis que, suivant la théorie d'Aristote, le poète doit prendre pour héros des hommes qui nous ressemblent, les héros de Corneille doivent être supérieurs à la nature humaine; ils sont moins propres à nous faire rentrer en nous-mêmes qu'à nous élever au-dessus de nous. Dans les circonstances extraordinaires où ils sont placés, on ne sait ce que ferait un homme d'une vertu moyenne; il est probable qu'il succomberait à des devoirs trop lourds, et il serait moins à blâmer qu'à plaindre. L'héroïsme ne saurait être la règle de l'humanité; mais dans le monde tel que Corneille l'imagine, il n'y a guère de place que pour des héros. Rodrigue et Chimène, Polyeucte et Pauline, Théodore, tous ont à subir de terribles épreuves; pas un d'eux cependant ne paraît avoir d'efforts à faire pour se vaincre; leur âme ardente s'offre elle-même au sacrifice, où elle trouve une secrète volupté. Il est vrai qu'à côté de ces personnages qui semblent nés pour un monde supérieur au nôtre, Corneille en a représenté d'autres qui se rapprochent davantage de notre faible humanité. Auguste et le vieil Horace sont souvent sublimes, mais ils ne le sont pas toujours; quelque résolus qu'ils puissent être à se montrer dignes d'eux-mêmes, on sent qu'il leur en coûte pour faire leur devoir; par là même

ils sont plus voisins de nous, et nous semblent plus profondément dramatiques, notre admiration pour eux étant quelquefois tempérée par la pitié. Mais en général Corneille simplifie davantage, et c'est moins en harmonisant les traits d'une figure qu'en accentuant le trait essentiel qu'il cherche à produire un effet puissant. Lors même qu'il veut représenter non pas des âmes exaltées par la passion, mais des esprits graves et pondérés, des politiques mûris par l'expérience, c'est l'unité idéale qu'il a dans l'esprit qui s'exprime dans ses portraits, et il voit surtout dans les hommes les idées qu'ils représentent. Le Flaminius de *Nicomède* n'est pas le moins du monde peint d'après nature : ce n'est pas ce diplomate de la nouvelle école, qui dissimulait sa fermeté sous les grâces de sa parole et de ses manières, et savait se faire bien venir de ceux qu'il avait vaincus. Le personnage de Corneille n'a rien d'individuel : sa fermeté, sa clairvoyance, son courage, son orgueil, ce sont les qualités communes à tous ces proconsuls qui pendant deux siècles apprirent au monde à révérer la majesté du nom romain. La figure de César dans *La Mort de Pompée* est encore plus caractéristique. Corneille veut nous montrer tout à la fois en lui un ambitieux sans scrupules et un grand homme. Mais, au lieu de fondre ces traits distincts, il nous donne deux portraits différents du même personnage. C'est dans la bouche des autres acteurs de la pièce, et surtout dans la bouche de Cornélie, qu'il met des jugements sévères sur la politique réaliste et calculatrice de César. Mais quand celui-ci parle, c'est un héros magnanime que nous entendons ; il n'a que de grandes idées, que des sentiments généreux. Faut-il croire que Corneille a voulu nous laisser choisir entre ces deux peintures? N'est-ce pas plutôt qu'il répugne à son génie de voir ensemble les deux aspects d'une chose, que son œil grossit à son insu l'objet qu'il regarde, et qu'il ne sait corriger cette exagération que par une exagération en sens contraire?

Cette façon de peindre explique comment les caractères odieux ou vils ont tant de relief dans son théâtre. Lorsque comme Corneille on représente les héros comme vivant dans un monde à part au-dessus du reste des hommes, on est disposé à enlaidir tout ce qui n'appartient pas à ce monde supérieur, et à concevoir comme un idéal du crime, qui s'oppose à l'idéal de la vertu. C'est ainsi que Corneille a créé des per-

sonnages comme la Marcelle de *Théodore* ou la Cléopâtre de *Rodogune*, qui sont de véritables monstres. Marcelle, en voulant livrer une vierge sainte à la prostitution ou à la mort, a encore une excuse, c'est la jalousie maternelle; ce qu'elle poursuit dans Théodore, c'est la rivale involontaire d'une fille qu'elle adore. Il n'en est pas même de Cléopâtre. Celle-ci fait vraiment le mal pour le mal; l'ambition a pris chez elle un développement si monstrueux, que rien ne lui coûte pour la satisfaire. C'est après avoir froidement assassiné un de ses fils, qu'elle s'écrie :

Enfin, grâces au ciel, j'ai moins d'un ennemi.

Corneille s'est visiblement complu à tracer cette effrayante figure, et l'on voit, lorsqu'il parle de son œuvre, que le crime poussé à ce point lui paraît avoir une sorte de grandeur et de beauté.

Les personnages criminels n'ont cependant pas toujours chez lui une aussi grande allure. Il y a des coquins hypocrites et féroces, comme le Photin de *la Mort de Pompée;* il y en a d'impudents comme le Martian d'*Othon*, cet affranchi si fier de sa toute-puissance, heureux d'humilier l'aristocratie qui le méprise. Il y a des âmes basses comme Maxime dans *Cinna* ou Perpenna dans *Sertorius*, aigries par les circonstances et devenant criminelles par faiblesse. Mais les deux figures les plus originales sont celles de Félix dans *Polyeucte* et de Prusias dans *Nicomède*. Dans la plupart des créations de Corneille, il y a un trop plein d'énergie; la scélératesse même emprunte une certaine grandeur à la force de volonté dont elle témoigne : ici, au contraire, c'est la faiblesse, la lâcheté, le néant moral le plus complet, qu'il s'agit de représenter. Félix, c'est le fonctionnaire qui tremble de perdre sa place, et qui pour se maintenir est capable de tout; son gendre, sa fille, il est prêt à tout sacrifier pour rester préfet. Prusias est un vieillard de comédie, asservi à sa seconde femme Arsinoé, comme Argan à Béline dans *le Malade imaginaire*. Il n'est même pas capable de quelque suite dans la perfidie, de quelque constance dans la bassesse; il tourne à tous les vents; avec lui celui qui lui fait peur a toujours raison. S'il paraît avoir un accès d'énergie et de férocité, s'il parle de jeter aux rebelles la tête de Nicomède, cette vigueur

apparente n'est qu'une nouvelle forme de sa lâcheté. Y avait-il rien de plus contraire au génie de Corneille que la peinture de tels personnages? Cependant il y a excellé. Et cela pour la même raison qu'il a réussi à peindre des caractères tout opposés. De cette idée de la faiblesse absolue, de la misère morale profonde, qu'il a voulu mettre en relief, il a déduit les conséquences avec son intrépidité habituelle; il a mis dans cette peinture toute sa naïveté et toute sa vigueur, et le poète accoutumé à exciter l'admiration a su représenter, par des procédés analogues, par un effet du même génie et aussi du même système dramatique, ce qui ne mérite que le mépris.

Le ressort principal du théâtre de Corneille étant l'admiration, et son procédé ordinaire consistant à opposer les uns aux autres des sentiments contraires ou des principes inconciliables, il semble que rien dans ce système dramatique n'excluait la peinture de l'amour. Et en effet le poète qui a créé les figures de Chimène, de Camille et de Pauline, a montré de quoi il était capable en ce genre. Mais d'une part l'austérité de son génie, qui le détournait de peindre « les tendresses de l'amour content », et qui le portait vers la tragédie politique, d'autre part l'influence de la mode, à laquelle il cède à son insu, l'ont conduit à la théorie la plus bizarre sur ce sujet. Il admet bien en principe qu'on puisse opposer l'amour au devoir; il ne pouvait oublier qu'il était l'auteur du *Cid*. Mais en général il proscrit l'amour comme indigne de la tragédie, et en même temps, par une contradiction au moins apparente, il recommande la galanterie, c'est-à-dire les formes et le langage de l'amour sans la passion qui les vivifie. Les héroïnes qui figurent dans presque toutes ses pièces, depuis l'Infante du *Cid* jusqu'à Pulchérie dans la tragédie de ce nom, dissertent savamment sur l'amour, mais elles ne le connaissent guère, à en juger par leurs paroles ou par leurs actions. Elles sont ambitieuses, parlent politique, combinent des intrigues; leur passion broche sur le tout, mais elle n'est guère absorbante, si l'on pense à la liberté d'esprit et de cœur qu'elle leur laisse. Viriate veut épouser Sertorius; mais elle pense à unir deux pays plutôt que deux cœurs; elle veut que l'Espagne soit grande, et elle croit travailler à sa grandeur en donnant sa main à un héros. Camille et Plautine dans *Othon* cabalent pour faire leur amant empereur. Sophonisbe se soucie fort peu de Massinissa; son

cœur est tout entier à Carthage, sa patrie. Pulchérie sacrifie Léon, qu'elle aime, pour mettre sur le trône un prétendant qu'elle juge plus digne de l'Empire. Ces héroïnes ont la fierté qui convient à leur naissance et à leur rang dans le monde ; elles ont une très haute opinion d'elles-mêmes, et ne s'en cachent pas. Elles donnent, disait Racine, « des leçons de fierté à des conquérants. » Le fait est que leurs amants font en général pauvre figure à côté d'elles, et lors même qu'elles ont affaire à des héros véritables, elles traitent avec eux d'égal à égal.

Que tout ne soit pas faux dans les amours de ce genre, et que Corneille ait reproduit en partie ce qu'il avait sous les yeux, nous le reconnaissons volontiers. Ce mélange de la galanterie et de la politique, ces héroïnes qui mêlent l'amour aux intrigues d'État, c'est l'histoire même de la Fronde, et il y a chez les Émilies et les Laodices du poète bien des traits qui rappellent madame de Longueville ou la Palatine. Mais Corneille ne copie pas les mœurs du temps ; il les idéalise : ses héroïnes n'ont ni les grâces, ni les faiblesses, ni les passions de celles de la Fronde ; dans leur caractère comme dans leur langage il y a plus de convention que de vérité. Corneille leur a donné, comme aux héros qu'il met en scène, quelque chose de la hauteur d'âme qui était en lui ; mais il a aussi, sans s'en douter, subi l'influence des théories que les Précieuses avaient mises à la mode. La femme adorée comme une sorte de divinité, et le culte qu'on lui rend regardé comme une initiation aux nobles sentiments et aux grandes pensées ; une « belle passion » considérée comme nécessaire à un « honnête homme », voilà ce qui se trouve dans Corneille comme dans les romanciers contemporains, dans La Calprenède et dans Mlle de Scudéri. S'il représente la société de son temps, ce n'est pas telle qu'elle était, mais telle qu'elle aurait voulu être, et les amours épisodiques qu'il mêle à la plupart de ses pièces sont des amours de tête où le cœur ne joue aucun rôle. Aussi les actions dramatiques ainsi conçues pèchent-elles moins encore par le défaut de vérité que par le manque d'intérêt. Le mélange de l'amour et de la politique fait tort à tous deux ; l'amour n'est plus qu'une galanterie glaciale, et la politique se réduit à des intrigues compliquées et mesquines. Les personnages y perdent en vérité et en grandeur : les femmes raisonneuses nous sont insupportables, et un César

ou un Sertorius déguisé en Céladon devient ridicule. Nulle part ces défauts ne pouvaient être plus sensibles que dans le genre de drame que Corneille avait conçu, où les passions, les idées, les personnages, tout est grandiose, et nous fait vivre dans un monde supérieur à la réalité. La galanterie a donc exercé l'influence la plus fâcheuse sur son génie en le faisant dévier de l'idéal simple et grand auquel il tendait. En croyant orner ses sujets il les abaisse, et il dégrade de ses propres mains les héros qu'il a créés.

Antoine Benoist.

LES MANUSCRITS DE FERMAT

I

L'affaire Libri a été plaidée, pour et contre ; elle n'a jamais été jugée. Sans doute, désormais le célèbre érudit est irrévocablement condamné devant l'opinion, car sa culpabilité a été rigoureusement démontrée pour un nombre déjà considérable de chefs d'accusation ; mais tout ce qu'on lui a imputé est-il bien exact? combien, en revanche, a-t-il pu commettre de larcins encore ignorés? Voilà ce qui reste douteux et ce que probablement on ne connaîtra jamais bien.

On sait que sa bibliothèque, commencée en Italie, accrue en France, fut vendue par lui au feu lord Ashburnham, qui cherchait un emploi intelligent de ses richesses ; on sait aussi que, lorsque le lord actuel voulut vendre l'immense collection formée par son père, les réclamations de M. Léopold Delisle, appuyées de preuves inéluctables, attirèrent l'attention sur l'origine suspecte de fonds acquis de bonne foi par le feu lord. Le savant administrateur de la Bibliothèque Nationale obtint dès lors gain de cause, en ce sens que, pour le fonds Libri, par exemple, le détenteur fut réduit à ne traiter qu'avec l'Italie ou avec la France, chacune pouvant réclamer un lot déterminé. Depuis quatre ans, l'Italie a pris possession du sien ; celui de la France est enfin rentré, au commencement de 1888, à la Bibliothèque Nationale, à la suite de délicates et patientes négociations.

Mais on sait moins, en général, qu'en dehors de ce qu'il livra à lord Ashburnham, Libri vendit de côté et d'autre une quantité considérable de manuscrits, dont la trace n'a pu être

suivie. Comme tout ce qui a jamais fait partie de sa bibliothèque est en réalité une pièce de son procès, l'instruction complète en est dès lors devenue à peu près impossible.

La lumière ne se fera désormais que peu à peu et à la suite des recherches érudites spéciales consacrées à chaque sorte particulière de documents. Si tel de ces documents a passé par les mains de Libri, le problème de son histoire antérieure se posera nécessairement en tous cas et, si on aboutit à une solution, elle éclaircira d'un jour plus ou moins nouveau les faits et gestes du célèbre bibliomane.

Appelé à diriger la nouvelle édition des Œuvres de Fermat, qui a fait l'objet d'une loi votée en 1882, j'ai dû m'occuper, à propos des manuscrits de cet illustre mathématicien, de recherches du genre de celles dont je viens de parler. Quelques-uns des résultats auxquels ont conduit ces recherches, m'ont paru de nature à intéresser même le public étranger aux questions de mathématiques : les manuscrits de Fermat n'ont guère figuré dans les chefs d'accusation précis formulés contre Libri ; cependant, ils ont joué, entre ses mains, un rôle considérable, au sujet duquel il importe d'apprécier non seulement l'homme, mais encore l'érudit. Ils peuvent donc constituer un exemple notable, qui permettra d'ailleurs de juger des difficultés et des incertitudes nécessairement inhérentes aux recherches analogues.

Ce n'était pas comme bibliophile que Guillaume Libri s'était acquis en France sa haute position, qu'il s'était notamment ouvert les portes de l'Académie des sciences. Comme mathématicien, il avait une réelle valeur : or, sa vocation à cet égard s'était précisément révélée sur l'énoncé de la célèbre proposition, jusqu'à présent indémontrée dans sa généralité, que l'on doit à l'illustre géomètre de Toulouse.

L'œuvre capitale de Libri n'était cependant pas, à proprement parler, un travail de mathématique ; mais elle était consacrée à l'histoire de cette science, et, s'il ne l'avait traitée que pour la renaissance italienne, l'époque du XVIIe siècle, si glorieuse pour la France, avant que Newton et Leibniz se fûssent approprié le champ fécondé par Descartes, par Fermat et par Pascal, devait nécessairement, comme suite naturelle pour ses études, appeler l'attention du mathématicien entraîné vers les travaux d'érudition.

Fermat devait donc, à tous les titres, préoccuper Libri très

particulièrement; la découverte de manuscrits de ce géomètre ne devait pas être pour lui simplement une houreuse aventure; l'importance d'une telle découverte était enfin d'autant plus considérable que l'œuvre éditée de Fermat se trouvait, au su de tous, très incomplète et singulièrement incorrecte.

Si l'on réfléchit à ces circonstances, on ne peut se défendre d'une singulière impression en lisant, sans aucun parti pris pour ou contre Libri, le premier article de vingt-deux pages (*Journal des Savants*, septembre 1839), dans lequel il annonça qu'il venait d'acquérir une importante série de lettres et d'opuscules inédits de Fermat.

On devrait, ce semble, s'attendre à trouver dans cet article, après l'hymne obligé à la gloire du géomètre trop peu connu des profanes, après les indications nécessaires sur les pièces acquises par Libri, un exposé des principales révélations qu'elles apportaient sur la marche des travaux, sur le développement des idées du créateur de la théorie des nombres. Que Libri n'ait pas voulu déflorer le trésor dont il annonçait la prochaine publication, on le conçoit; qu'il se borne donc à en extraire quelques rares citations sans grand intérêt, on le comprend encore; mais, en vérité, c'est à peine s'il a lu superficiellement tout l'inédit qu'il a entre les mains. Autrement il se serait épargné des assertions appuyées sur certains passages mal compris de la correspondance de Fermat antérieurement connue, assertions dont la fausseté ressort, au contraire, immédiatement de pièces dès lors dans les mains de Libri; c'est ainsi, par exemple, qu'il avance, bien à tort, que Fermat n'aurait été amené à s'occuper des nombres qu'en 1640, lorsqu'il eut connaissance des résultats obtenus par Frenicle dans cette voie nouvelle.

De pareilles inadvertances ne peuvent s'expliquer que d'une seule façon; c'est que le programme de l'article à faire n'est nullement celui que Libri s'est proposé, son but est tout autre. Ce qu'il cherche à démontrer avant tout, c'est la probabilité de l'existence de très nombreux écrits de Fermat encore inconnus; la conclusion sur laquelle il insiste, c'est la nécessité de nouvelles recherches destinées à compléter sa trouvaille. Cependant, cette thèse qu'il a toujours soutenue et qui devait si longtemps égarer l'opinion du public intéressé, il ne l'appuie guère que sur des raisons dont il est bien difficile de croire qu'il ne reconnût pas *in petto* la parfaite

inanité [1]. Puis, abandonnant brusquement son sujet, il annonce que la même occasion, qui lui a permis d'acquérir des écrits de Fermat, lui a également procuré un grand nombre de pièces provenant d'autres savants, et là-dessus, il publie une lettre de Descartes à Mersenne et une autre de Mlle Pascal à Mlle Périer. Si intéressantes que soient ces lettres en elles-mêmes, elles n'ont rien à faire avec Fermat; d'ailleurs la première était déjà connue et la publication de Libri n'a d'autre objet que de faire ressortir les différences entre la copie qu'il possède et le texte donné en 1667 par Clerselier, dans son édition de la Correspondance de Descartes; quant à la seconde lettre, elle était déjà signalée comme se trouvant dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale; il n'y avait donc là aucune révélation pour les érudits s'occupant de l'auteur des *Pensées*.

En résumé, qui, sans rien savoir de Libri, connaîtrait suffisamment les questions dont il parle dans cet article, ne pourrait guère le juger que comme un esprit superficiel, mobile, s'enthousiasmant facilement pour des hypothèses chimériques et s'abandonnant, dans la rédaction de ses écrits, aux caprices changeants d'une fantaisie incapable de se fixer. Ce qu'on sait de lui donne, tout au contraire, le droit de tirer une conclusion bien différente.

Jamais peut-être article n'a été plus profondément calculé; seulement son auteur se souciait beaucoup moins de Fermat et de son histoire que d'un double but qu'il poursuivait, que du double profit qu'il entendait tirer de sa récente acquisition.

Rechercher de nouveaux écrits inédits du géomètre de Toulouse, voilà un excellent prétexte pour lequel il est facile d'obtenir l'attache officielle et qui doit fournir l'occasion d'aller fouiller des coins de bibliothèque encore inexplorés.

Une acquisition réelle de manuscrits qui n'ont jamais été sérieusement examinés, voilà une origine tout indiquée pour la provenance d'un ensemble considérable de pièces réunies aux dépens des collections où Libri a déjà eu accès, ou même à enlever là où reste encore du butin à prendre.

1. Par exemple, l'attribution à Fermat de huit pièces anonymes dont on ne connaît que les titres tirés du *Catalogue des manuscrits de Boulliau* (nº 13051 du fonds français de la Bibliothèque Nationale). Libri ne pouvait évidemment se permettre des hypothèses aussi gratuites que parce que, pour le sujet qu'il traitait, il n'avait guère à craindre la contradiction d'un juge compétent.

Si ce ne sont pas là les motifs qui ont en réalité dirigé la rédaction de ce premier article du *Journal des Savants*, il est bien difficile d'expliquer, dans l'ensemble, l'incohérence de la composition et, dans les détails, l'inconsistance du raisonnement.

II

Il est douteux que l'on sache jamais la vérité complète sur l'achat de manuscrits que Libri aurait ainsi fait en 1839. D'après son récit, ils lui auraient été vendus par un libraire de Metz, avec l'intermédiaire du capitaine (depuis général) d'artillerie Didion, et comme papiers ayant appartenu au mathématicien Français. Dans son article *Fermat*, publié dans le numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1845 (six ans après), il a précisé à une quarantaine de volumes l'importance de l'acquisition ; suivant lui, Arbogast [1], qui aurait formé cette collection, aurait écrit sur chaque volume le titre des ouvrages et les noms des auteurs, Descartes, Moivre, Bernoulli, l'Hôpital, Euler, d'Alembert, etc. [2] Pour opposer une dénégation, en présence de ces affirmations précises et antérieures à toute accusation publique, il faudrait supposer soit une audace de mensonge singulièrement périlleuse, soit un ensemble de circonstances passablement extraordinaires, qui seules auraient pu permettre à Libri de s'avancer ainsi sans redouter un démenti en forme.

D'un autre côté, MM. Lalanne et Bordier, dans leur *Dictionnaire des autographes volés aux bibliothèques publiques de France*, 1851, ont prouvé sans conteste qu'au moins certaines pièces, données par Libri comme provenant de la collection d'Arbogast, existaient encore, à des dates postérieures à la mort de ce dernier, soit à la Bibliothèque Nationale, soit aux

1. Mathématicien de valeur, correspondant de l'Académie des sciences, fut député pour le Bas-Rhin à la Législative, puis à la Convention Nationale, où il joua un rôle important dans les questions scientifiques, notamment pour l'adoption du système métrique; il mourut le 9 avril 1803, recteur de l'Université à Strasbourg.

2. Dans le *Journal des Savants* de septembre 1839, Libri indique quelques autres noms : Viète, Roberval, Varignon, Lagrange. Mais il ne précise l'importance de l'acquisition que pour ce qui concerne Fermat.



archives de l'Académie des sciences. La suspicion peut naturellement s'étendre beaucoup plus loin que les conclusions, nécessairement très limitées, auxquelles je viens de faire allusion.

On ne peut d'ailleurs s'empêcher de remarquer que les assertions contenues dans l'article précité de la *Revue des Deux-Mondes* sont quelque peu invraisemblables. Si une collection comme celle que Libri décrit dans cet article, avec des titres aussi clairs, avait réellement existé, on ne peut guère s'expliquer comment elle n'avait pas attiré l'attention, soit à la mort d'Arbogast, soit au moins à la mort de Français, dont la bibliothèque fut vendue publiquement et examinée, à cette occasion, par des acheteurs de Paris, ainsi que le raconte Libri lui-même en 1839, précisément pour rehausser l'heureuse chance de sa trouvaille; on s'explique peut-être moins encore que cette collection ait été, suivant le récit primitif de Libri, finalement mise en vente comme manuscrits de Fermat, alors que les pièces provenant du géomètre de Toulouse n'en auraient formé que la plus petite partie, et que son nom était peut-être un des plus mal choisis pour attirer les acheteurs.

La rentrée du fonds Libri à la Bibliothèque Nationale ne nous a apporté aucun éclaircissement, aucune preuve d'une collection formée par Arbogast en dehors de ce qu'il avait réuni à l'occasion de ses études sur Fermat. Pour admettre sur ce point la véracité des assertions de Libri, il faut en tout cas supposer que, suivant une pratique qui lui était du reste familière, il aurait détruit lui-même les reliures des volumes de cette prétendue collection pour en classer autrement les pièces, en les laissant isolées, dans des chemises et des portefeuilles, comme elles nous sont revenues d'Ashburnham-Place. Il est clair que ce procédé, faisant disparaître toute trace d'origine, est aussi bien fait pour provoquer les soupçons que pour empêcher de les confirmer.

Le seul point qui puisse être considéré comme établi, au sujet de ces acquisitions de Libri à Metz, c'est, d'après des lettres de Didion qui ont été conservées, l'achat, en octobre 1839, (donc après l'article du *Journal des Savants*,) d'un volume provenant de Français et formé de lettres adressées à Arbogast [1].

1. Ces lettres sont depuis longtemps classées dans le manuscrit 3282 fonds français, nouv. acq. de la Bibliothèque Nationale.

III

Si, pour l'ensemble de la collection suspecte, les doutes peuvent subsister jusqu'à plus ample informé, est-il au contraire possible, en ce qui concerne les manuscrits de Fermat en particulier, d'arriver à quelque certitude? C'est ce qui nous reste à examiner.

Reprenons ce que Libri dit de son acquisition, en septembre 1839 : « Les écrits de Fermat qui sont actuellement en notre possession ont appartenu autrefois à Arbogast. Ils se composent :

« 1° De quelques cahiers qui paraissent autographes et qui « ne renferment que des recherches géométriques inachevées « et des brouillons de calcul;

« 2° D'un volume qui, entre autres choses, contient une an« cienne copie des lettres inédites de Fermat, copie qui très « probablement remonte à l'époque même où ces lettres ont « été écrites;

« 3° D'un énorme cahier, d'écriture moderne, où l'on a réuni « toutes les lettres précédentes en y joignant plusieurs écrits « mathématiques de Fermat et quelques autres lettres que « l'on a tirées de différents manuscrits. Vérification faite, ce « cahier se trouve écrit de la main d'Arbogast. »

Examinons séparément les trois articles dont Libri fait mention.

A lire ce qui concerne le premier, on croirait naturellement qu'il s'agit de cahiers de notes de Fermat lui-même. Quand de tels cahiers ne comprendraient rien qui fût complet, rien qui fût en état d'être publié autrement qu'en *fac-simile*, comme on procède actuellement pour les manuscrits de Léonard de Vinci, de la bibliothèque de l'Institut, on peut affirmer sans crainte que de pareilles notes, si informes qu'elles fussent, seraient aussi précieuses pour un mathématicien que peuvent l'être, aux yeux de l'artiste, les traits de plume du peintre de la *Joconde*.

Mais qui peut admettre une pareille hypothèse? Fermat, qui n'avait pas de cahiers pour transcrire ses découvertes (Libri est le premier à le dire), n'en avait certainement pas

pour ses brouillons de calcul. Il s'agit donc, sans aucun doute, de cahiers de notes de quelque mathématicien d'époque plus ou moins ancienne (peut-être Arbogast), ayant travaillé sur Fermat. En tout cas, Libri n'a jamais, dans la suite, soufflé mot desdits cahiers et toute trace s'en est perdue. La mention qu'il en fait dans son premier article est donc une énigme de plus. La seule explication qu'on puisse en donner est sans doute que de pareils cahiers se trouvaient effectivement dans un lot de papiers de Français acquis par Libri et que c'était là surtout ce qu'y avait vu son intermédiaire, le capitaine Didion. Peut-être même ce dernier avait-il été naturellement incapable d'y voir autre chose, car le volume dont parle Libri en second lieu, provenait, ainsi que nous allons le voir, d'une tout autre origine et, dès lors, pour *l'énorme cahier* d'Arbogast, mentionné en troisième lieu, on peut également douter de la provenance effective.

Le prince Boncompagni, à Rome, possède un manuscrit de 118 feuillets, haut de 29 centimètres, large de 21 1/2, relié en peau de porc et portant au dos l'inscription : *Copie de lettres de Fermat, de Descartes, et Traduction d'un discours de Galilée.* Quoique ce volume n'ait pas été directement acheté à Libri par le prince, il a été incontestablement possédé par le fameux bibliophile, dont il est aisé de reconnaître la main dans une concordance d'ailleurs parfois fautive, établie entre les lettres de Descartes et la pagination de l'édition de Cousin [1].

La traduction du discours de Galilée *(sur les choses qui se tiennent dans l'eau)* que contient ce manuscrit, n'offre aucun intérêt. Quant aux lettres ou fragments de Fermat ou le concernant, l'ensemble est en tête du volume et comprend un total de 31 pièces. Aucun autre manuscrit ayant appartenu à Libri ne peut correspondre à celui qu'il a mentionné comme le second article de son acquisition de Metz ; les doutes qui pourraient subsister sur l'identification seront d'ailleurs levés par les détails dans lesquels je vais être obligé d'entrer un

1. Toutes les lettres de Descartes, copiées dans le manuscrit, figurent dans cette édition, à l'exception d'une seule qui avait pourtant été publiée par Clerselier, mais que Cousin a omise par une singulière inadvertance, tandis que Libri indique pour cette lettre une fausse concordance avec la page 70 du volume IX, soit avec la lettre de Descartes à Mersenne du 27 novembre 1642. Celle du manuscrit Boncompagni est au contraire adressée à Mersenne en date du 20 octobre 1642 (II, 107 de l'édition de Clerselier). Je dois faire ces remarques parce que, l'inadvertance de Cousin m'ayant induit en erreur, j'ai cru la lettre inédite et je l'ai publiée comme telle dans la *Revue Philosophique* (XVII, p. 293).



peu plus loin, après avoir signalé tout d'abord une légère discordance qni existe entre le contenu du manuscrit et les indications données par Libri.

D'après celui-ci, toutes les lettres de Fermat qui figurent dans ce volume auraient été copiées par Arbogast. Cela n'est point exact. A la vérité, la plus grande partie de ces lettres se retrouvent bien dans les copies d'Arbogast, mais elles y ont été tirées d'une autre source, et un certain nombre de pièces ne sont connues que par le seul manuscrit Boncompagni. Je prouverai d'ailleurs que, si ce volume est bien passé par les mains d'Arbogast, il ne l'a en tout cas pas utilisé, pour une raison ou pour une autre.

Pour expliquer la discordance signalée, il suffit de remarquer que Libri avait un puissant intérêt à faire croire que ce volume avait été possédé par Arbogast, ce qui est faux. Cependant il est également possible qu'il n'ait pas examiné à fond le manuscrit en question, dont l'écriture est très pénible à lire et qu'il se soit simplement trompé. Ce qui pourrait faire pencher pour cette dernière hypothèse, c'est que, malgré toute l'ardeur qu'il déployait pour signaler, à tort ou à raison, des traces d'écrits perdus de Fermat, il n'a pas relevé ces singuliers passages d'une lettre adressée à Mersenne par un sieur Pujos, de Lyon, le 16 mai 1641.

« Monsieur, il y a plus de six sepmaines que je vous ai envoyé, sous l'adresse de Mr Vaquieux, les traités de Mr de Fermat, excepté celuy des cercles qui se descrivent dans l'eau. Je croy qu'à présent vous les aurés receus, au moins sy le dit sieur Vaquieux a pris la peine de les retirer.........

..... Je vous suplie de pardonner ma négligence touchant les papiers de Mr Fermat. Je vous renvoieray au 1er jour le traité qui me reste des cercles qui se descrivent dans l'eau. Je suis cependant etc [1].

1. Certes, voilà un témoignage qui semble aussi formel que possible pour l'attribution à Fermat d'un traité dont on ne connaît d'ailleurs que le titre. Cependant ce témoignage n'est aucunement valable ; on lit en effet, dans la lettre de Descartes à Mersenne du 28 octobre 1640 (II, 44, éd. Clerselier) :

« M. de Zuytlichem m'a envoyé quatre traités que vous lui avez fait copier : l'un *des cercles qui se font dans l'eau*, où je vois que l'auteur a bon style et qu'il tâche de philosopher à la bonne mode, mais les fondemeuts lui manquent et il emploie beaucoup de paroles pour une chose dont la vérité se pourroit expliquer en peu de mots ; le second est la lettre du géostaticien [Beaugrand] contre M. Desargues.......; le troisième est de M. Fermat pour les tangentes.......; le quatrième est pour le mouvement journalier de la terre....... »

Il est probable que ce que Pujos appelle les traités de M. de Fermat, ce sont

J'ai dit qu'Arbogast n'avait pas utilisé, plus que ne semble l'avoir fait Libri, le volume dont nous nous occupons; pour s'en convaincre, il suffit de collationner, avec les copies du conventionnel, les pièces communes. Arbogast avait travaillé sur des originaux parfois peu lisibles ou d'anciennes copies plus ou moins fautives [1]; il a laissé subsister des erreurs ou même des lacunes, que la collation du manuscrit Boncompagni lui aurait permis d'éviter. Il me suffira de citer un exemple :

Dans une lettre inédite à Mersenne, du 22 octobre 1638, Fermat emploie une expression assez singulière :

« Avant que de quitter la Géométrie, je vous donne encores une spéculation qui semble estre excellente et qui alonge infiniment l'*estriviere* au lieu plan. »

Arbogast a laissé en blanc le mot souligné qui est très lisible dans le manuscrit Boncompagni, et qu'il aurait d'ailleurs pu restituer d'après Descartes [2].

J'ai dit aussi que cependant le manuscrit en question était passé entre les mains d'Arbogast, mais qu'il n'en était pas resté possesseur.

Le prince Boncompagni, avec sa gracieuse libéralité, a bien voulu laisser ce volume à mon entière disposition pendant plus d'un an. Or, j'ai remarqué sur la couverture des traces de lettres presque complètement effacées et que j'ai pu faire revivre par l'emploi du tannin. J'ai ainsi rétabli, en haut et au milieu, une inscription tracée sur la couverture même et d'une écriture fine inconnue (mais singulièrement analogue à celle de Libri) :

ces quatre mêmes écrits, qui lui étaient également parvenus de la part de Mersenne, et dont un seul était de Fermat, à savoir l'écrit : *Doctrinam tangentium* (page 69 de l'édition de 1679). Pujos avait-il fait méprise, s'exprimait-il seulement d'une façon trop elliptique ou enfin Fermat avait-il reçu de ses correspondants et envoyé le premier à Mersenne les trois traités joints au sien, c'est ce qu'il importe assez peu d'éclairer. En tout cas, il est absolument invraisemblable que Fermat ait écrit en français, *sur les cercles qui se décrivent dans l'eau*, un traité envoyé à Descartes sous le voile de l'anonyme et susceptible d'être qualifié de trop long.

1. L'écriture de Fermat, en général assez facile à lire, présente de place en place des mots indéchiffrables pour quiconque n'est pas exercé. Ainsi, d'après l'indication même d'Arbogast, la lettre autographe au Père de Billy (fonds latin nº 8600, fº 13) est la source de sa copie; or, il a lu « sur cette matière », là où il y a « en cette occasion. » Libri, qui a publié cette lettre dans le *Journal des Savants* de septembre 1839, et qui la donne comme reproduite d'après l'original, a suivi la fausse leçon d'Arbogast.

2. Lettre à Mersenne, du 15 décembre 1638 (II, 94, éd. Clerselier) :
« Pour les lieux *ad superficiem* et ce qu'il dit allonger grandement l'étrivière aux lieux plans, ce n'est rien qui ne soit très facile. »

Au citoyen Mauduyt.

Au-dessous est apparue une autre inscription dont les traces primitives étaient beaucoup moins visibles; cette seconde inscription doit avoir été mise, non pas sur la couverture même, mais sur un carré de papier collé dessus. L'encre aura traversé le papier humide et marqué sur le cuir blanc. L'écriture est celle d'Arbogast, très aisée à reconnaître.

N. B. 2 ventôse [1].
Ce volume faisait
partie du paquet de
papiers trouvés chez
Vicq d'Azir, après sa
mort et renvoyés à la
Bibliothèque de la
ci-devant Académie
des Sciences, comme
lui appartenant.

Cette inscription a un rapport évident avec une assertion de Libri, dans sa *Lettre à M. le Président de l'Institut de France*, d'après laquelle Arbogast, par une note autographe, aurait reconnu avoir trouvé à l'Académie des Sciences certaines lettres (de Descartes à Mersenne et Cavendish). Il est donc très probable que c'est Libri qui aura décollé la note que portait le manuscrit Boncompagni, non pour la détruire, mais pour s'en servir au mieux des intérêts de sa défense.

Cependant cette note ne peut certainement être invoquée à la décharge de Libri. Il est absolument invraisemblable qu'Arbogast l'ait inscrite sur un volume dont il se serait indûment emparé, et qu'il aurait mis sans scrupule dans sa bibliothè-

1. Le chiffre 2 est douteux; l'indication de l'année n'a laissé aucune trace. Il faut sans doute lire « an III ». Vicq d'Azyr étant mort en 1794. L'expression *la ci-devant Académie des Sciences* n'aurait probablement pas été employée après l'organisation de l'Institut, fructidor an III.

Une autre remarque bibliographique intéressante à laquelle donne lieu le volume, lequel est en réalité un recueil factice, c'est qu'il a été relié après la perte d'un cahier (le premier) de la copie de Fermat.

que. Il n'y avait pas eu davantage de sa part un emprunt plus ou moins régulier, en suite duquel il aurait inscrit l'indication d'origine du volume qui ne lui appartenait pas. Car nous avons vu qu'il ne l'avait pas utilisé, il n'a donc jamais dû le conserver par devers lui.

Probablement, en ventôse an III, Arbogast n'avait pas commencé à s'occuper sérieusement de Fermat, ou il n'en était encore qu'à l'étude du manuscrit principal qu'il a copié ; il n'aura pas eu le temps de revenir à cette source secondaire. Le plus clair, c'est que, bien loin de s'en emparer, il est intervenu dans son classement à la Bibliothèque *de la ci-devant Académie des sciences;* mais cette intervention a sans doute été accidentelle.

Quant à l'autre inscription : *Au citoyen Mauduyt*, en admettant qu'elle ne doive pas être suspectée, on ne saurait en conclure davantage que le mathématicien Mauduit (mort bien après Arbogast, en 1819) aura pu détourner, de la Bibliothèque de l'Institut, le manuscrit, qu'un hasard improbable aurait ensuite réuni, entre les mains de Français, aux copies d'Arbogast. Manduit aura probablement été le premier possesseur légitime; il aura cédé le volume à Vicq d'Azyr, mais l'inscription de son nom, déjà effacée, n'aura pas attiré l'attention et aucune réclamation n'aura été élevée contre l'attribution à la Bibliothèque de l'Institut, C'est là que le manuscrit sera resté jusqu'au moment où l'acquisition de papiers d'Arbogast aura paru à Libri une occasion favorable pour s'en emparer et en justifier la possession.

V

J'ai déjà eu à mentionner, à diverses reprises, les copies d'Arbogast, qui, avec d'autres pièces écrites de la même main et relatives à Fermat, formaient l'énorme cahier dont parle Libri en troisième lieu.

Cet énorme cahier n'existe plus ; Libri l'a détruit pour mettre à part toutes les copies au net des pièces inédites, ce qui présentait le plus de valeur ; il a emporté cet ensemble à Londres en 1848 ; le reste, au contraire, (copies en brouillon

et notes diverses d'Arbogast) a été saisi à son domicile et se retrouve aujourd'hui dans le n° 3280 du *Fonds français, nouvelles acquisitions* de la Bibliothèque Nationale [1].

Les copies d'Arbogast restées entre les mains de Libri sont, au contraire, aujourd'hui possédées par le prince Boncompagni qui les a acquises en même temps que l'autre manuscrit dont j'ai parlé précédemment. Elles forment un volume haut de 27 centimètres, large de 21 1/2. La reliure, en basane blanche décorée de filets d'or, est moderne, et a été faite en Italie avant l'achat du prince.

Les pièces qu'il contient ont dû être vendues non reliées, ce qu'indique le visa F. L. B. G. apposé à tous les feuillets et correspondant à la signature de l'expert *F. Lepelle de Bois Gallais*, sur la première page après les deux feuilles de garde.

Cette première page porte, de la main de Libri, l'inscription suivante :

Lettres de Fermat par ordre
comme dans la liste de Arbogast
plus la lettre au père Billy et celle à Carcavi.
Plus une copie de la lettre imprimée
(anonyme) de Frenicle [2] à Digby
où il est fait mention d'un
autre écrit imprimé précédemment (1657)
par Frenicle [2]. (Voyez Comm. ep. de Wallis).

Vient ensuite (fol. 2 à 5) la liste d'Arbogast dont fait mention l'inscription ci-dessus, et que Libri a publiée dans le *Journal des Savants* de septembre 1839. Cette liste porte pour titre :

« Indication des opuscules mathématiques et lettres de Fermat qui se trouvent en manuscrit dans le tome IV des lettres au P. Mersenne par des savans conservé à la Bibliothèque des ci-devant Minimes à Paris. »

Cette liste comprend quatorze numéros pour les opuscules, vingt pour les lettres.

1. Ce manuscrit a été étudié par M. Charles Henry dans ses *Recherches sur les manuscrits de Pierre de Fermat, suivies de fragments inédits de Bachet et de Malebranche*. Rome, 1880, publiées dans le *Bulletino Boncompagni*.

2. Les deux fois le mot *Frenicle* est en correction à la place de *Fermat* et la dernière parenthèse a été ajoutée après coup. Libri a ainsi rectifié une erreur d'attribution qu'il avait commise dans le *Journal des Savants* de septembre 1839.



Suivent effectivement en ordre les vingt lettres de la liste et celle à Carcavi (fol. 6 à 48); la lettre à Billy est rejetée à la fin du volume (fol. 82). La copie de la lettre de Frenicle manque. Nous l'avons, au contraire, fol. 96-98 du manuscrit précité de la Nationale où l'on trouve d'ailleurs, immédiatement auparavant, une chemise vide portant de la main de Libri l'indication : *Lettre à Carcavi.* Ceci prouve bien que le classement avait été fait par Libri en France, et qu'en emportant ces papiers, il a laissé, par mégarde, une pièce qu'il aurait voulu conserver.

Au folio 49, se trouve une autre note de la main de Libri :

Opuscules mathématiques de Fermat
inédits
Ce sont les nos 2, 3, 6, 7, 11, 12, 13
de la liste d'Arbogast.

Le numéro 10 a été ajouté au crayon bleu.

Le contenu du reste du manuscrit est entièrement conforme à ces indications. Le tout est de l'écriture d'Arbogast.

Quant aux numéros manquants des opuscules de la liste d'Arbogast, il faut remarquer que, d'après cette liste même, 4 est un double de 10 ; 5 et 14 des doubles de 3; 8 un double partiel de la onzième lettre. Arbogast n'a évidemment pas copié ces doubles. Ils ne manquerait donc que les numéros 1 et 9, correspondant à des pièces déjà contenues dans l'édition de 1679, et pour la première desquelles Arbogast a remarqué expressément que la copie ne différait pas de l'imprimé; il a donc dû se dispenser également de les copier à nouveau. Pour le numéro 10, il avait agi différemment, quoique la pièce correspondante fut aussi déjà éditée ; c'est qu'au contraire cette fois la copie offrait des variantes notables. Cependant, il est clair que Libri l'a emportée contre son intention primitive, tandis qu'il a laissé pour cette même pièce l'original autographe de Fermat, qu'il s'était procuré on ne sait comment, et qu'Arbogast n'avait jamais vu. Ce précieux autographe a été classé dans le manuscrit précité de la Nationale.

Ce manuscrit contient soixante-dix-sept feuillets écrits par Arbogast; en y joignant les quatre-vingt-deux du volume appartenant au prince Boncompagni, comme le papier est fort

épais, on reconstituerait sans aucun doute l'énorme cahier dont a parlé Libri, car les observations qui précèdent montrent qu'aucune lacune n'est à supposer.

Ces copies d'Arbogast remplacent heureusement pour nous le tome IV de la correspondance de Mersenne, qui semble définitivement perdu. Le conventionnel avait certainement eu l'intention de les faire imprimer et il avait, à cette occasion, réuni les matériaux d'un travail historique considérable. Il n'y a d'ailleurs aucun indice sérieux qu'après sa mort, l'ensemble de ces matériaux soit passé à la bibliothèque de l'Institut ou de quelque autre établissement que Libri aurait dépouillé. Malgré tous les soupçons qu'il est permis de concevoir, on peut donc admettre qu'il ait réellement acheté à Metz le cahier d'Arbogast, dont Français n'avait rien su tirer.

V

Il me reste à raconter succinctement la suite du rôle de Libri dans toute cette affaire.

En mai 1841, il publiait dans le *Journal des Savants* son second article sur les manuscrits de Fermat. L'objet principal de cet article est de rendre compte des résultats obtenus depuis dix-huit mois, à la suite des recherches entreprises et, en particulier, d'un voyage de Libri à Toulouse ; il y a découvert une intéressante correspondance, qu'il devait acquérir plus tard, entre un certain Justel et le fils du grand géomètre, Samuel de Fermat, conseiller, comme son père, au parlement de Toulouse. Cette correspondance lui permet de retracer les difficultés qu'a rencontrées Samuel de Fermat pour réunir et éditer une partie des écrits et de la correspondance de son père. Il prouve qu'on a accusé à tort le fils de négligence et que celui-ci s'est heurté, sans pouvoir en triompher, contre la mauvaise volonté des détenteurs des originaux de Fermat.

L'article est, cette fois, composé de main de maître; cependant, bien entendu, Libri persiste dans ses affirmations antérieures sur la possibilité de découvrir encore nombre de morceaux de Fermat inconnus; il invente même, à l'occasion



d'une évidente méprise de Justel, une *Suite à Diophante* qu'aurait écrite le géomètre de Toulouse.

L'agitation que créait ainsi Libri dans le public érudit, aboutit à sa conséquence naturelle. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, prit l'initiative d'un projet de loi pour la publication, aux frais de l'État, d'une nouvelle édition des Œuvres de Fermat. Présentée le 28 avril 1843, cette loi fut successivement votée par les deux Chambres. Naturellement chargé, en 1844, de diriger la nouvelle édition, Libri put en exposer le plan dans le brillant article que publia, en 1845, la *Revue des Deux-Mondes;* il y ajouta, à un résumé de ses deux écrits du *Journal des Savants*, une amusante polémique contre Arago qui, comme rapporteur du projet de loi à la Chambre des députés, avait émis l'idée de publier, non pas précisément les œuvres de Fermat, mais un choix des écrits scientifiques du dix-septième siècle les plus importants et les moins connus.

Cependant on avait adjoint, peut-être imposé, un collaborateur à Libri; c'était un jeune mathématicien, Despeyrous, mort, le 6 août 1883, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. Le dernier article de Libri sur Fermat, dans le *Journal des Savants* de novembre 1845, est consacré à rendre compte des résultats d'une mission confiée à Despeyrous pour des recherches à faire à la Bibliothèque de Vienne; ces résultats, très médiocres en réalité, sont habilement présentés comme d'une importance capitale et l'entreprise de la nouvelle édition de Fermat semble ainsi s'inaugurer sous les auspices les plus favorables.

Les lecteurs de cet article ne pouvaient guère se douter de la profonde divergence de vues qui avait déjà éclaté entre les deux collaborateurs. Despeyrous voulait naturellement commencer le plus tôt possible à mettre en œuvre les matériaux déjà réunis; Libri l'avait laissé aller à Vienne, tant pour l'occuper que parce que sans doute il n'espérait pas s'y trouver en mesure, sans être bien renseigné d'avance, d'en rapporter quelque précieux butin, mais il entendait bien qu'on continuât le plus longtemps possible cette recherche de manuscrits imaginaires dont il avait saisi le prétexte. Suivant lui, il fallait amasser tout ce qui pouvait encore manquer pour le monument à élever à la gloire de Fermat; de temps à autre, il indiquait quelque nouvelle piste plus ou moins sérieuse, mais,

en attendant, il se refusait même à laisser voir à Despeyrous les manuscrits inédits qu'il avait entre les mains ; c'était sans cesse un nouvel ajournement, sous le prétexte qu'il voulait être le premier à étudier à fond ces manuscrits, ce que ses autres occupations l'empêchaient toujours de faire.

La patience du ministère se lassa ; depuis plusieurs années déjà, les accusations portées contre Libri se multipliaient, les soupçons prenaient corps, et la conviction qu'une instruction judiciaire devenait indispensable, se formait dans les bureaux. Une lettre de Salvandy à Libri, en date du 6 juin 1846, très sèche, sous les formes convenues de la politesse officielle, mit fin à la mission dont on l'avait chargé, de soigner la réédition des Œuvres de Fermat, et l'invita en même temps à restituer les pièces et documents qui lui avaient été confiés pour lui faciliter l'accomplissement de sa tâche. La raison mise en avant est d'ailleurs simplement tirée de la trop grande complexité des autres occupations de Libri, qui l'empêchent de consacrer à la nouvelle édition le temps nécessaire pour aboutir promptement.

Cette résolution du ministère équivalait cependant, au contraire, à un abandon plus ou moins définitif du projet voté par les Chambres; il était clair, en effet, que Libri se trouverait dès lors en droit de refuser formellement à Despeyrous la communication des documents qu'il possédait et dont la publication était la raison déterminante de la réédition projetée. Sans doute la situation était devenue telle qu'il fallait nécessairement sacrifier Fermat et commencer contre Libri la longue enquête secrète qui aboutit, le 4 février 1848, au dépôt du rapport de M. Boucly.

On sait que Libri, comptant sur l'appui de Guizot, tint bon jusqu'au dernier moment, mais aussitôt après la révolution de Février, il s'enfuit. Il avait pu prendre des précautions suffisantes pour mettre en sûreté la presque totalité de sa bibliothèque ; ce qu'on put saisir de ses papiers à son domicile fut classé avec soin et échut finalement à la Bibliothèque nationale. Tous ceux en particulier qui concernent Fermat se trouvent actuellement réunis dans le manuscrit du fonds français, nouv. acq. n° 3280, que j'ai déjà eu l'occasion de mentionner. A parcourir ce manuscrit, on est tenté d'excuser les plaintes amères qu'exhala Libri contre la sévérité des procédés dont il avait été l'objet, plaintes pour lesquelles la *Revue*

des Deux-Mondes d'alors, fidèle aux lois sincères de l'amitié, lui offrit sa large publicité.

Il y a là, par exemple, des lettres adressées à Libri, qui étaient incontestablement sa propriété, et qui n'offraient d'ailleurs aucun intérêt, ni pour l'accusation, ni pour la défense, ni même pour l'édition des Œuvres de Fermat. Mais il faut bien reconnaître aussi que l'attitude prise par Libri n'était pas de nature à désarmer les rigueurs et que ce qu'on gardait ainsi, comme de bonne prise, était un bien mince dédommagement des trésors qu'il avait emportés à l'étranger et avec lesquels il battait tranquillement monnaie, sauf à prendre, pour s'assurer l'impunité, quelques précautions très simples. Avec son habileté consommée et eu égard à la difficulté de prouver juridiquement l'origine frauduleuse de la plupart de ses prétendues acquisitions, il lui était facile de braver en toute sécurité les accusations qu'on portait contre lui, en France ou en Italie. Il écoula donc, dans des ventes successives, une partie des pièces les moins compromettantes, comme celles qui sont parvenues depuis entre les mains du prince Boncompagni; pour le reste, il trouva, dans le feu lord Ashburnham, un acquéreur d'autant plus avantageux pour lui que la bibliothèque de ce célèbre collectionneur devait longtemps rester de l'accès le plus difficile.

Avait-il, dans ses recherches poursuivies en France depuis 1839, trouvé des documents intéressant la publication des Œuvres de Fermat, et qui ne soient pas désormais connus? La question reste énigmatique. D'une part, dans aucun de ses articles sur Fermat, il n'a mentionné la découverte de tels documents; elle est signalée comme probable, comme prochaine, jamais comme effectuée. Cependant s'il avait obtenu un résultat quelconque, il l'aurait sans doute proclamé hautement. Il semble, en tout cas, que jusqu'en 1845 il n'avait rien trouvé d'important, et dès 1846, il dut sans doute interrompre ses recherches de ce côté.

D'autre part, le manuscrit de ses papiers sur Fermat à la Nationale contient, comme nous l'avons vu, un précieux autographe dont la provenance primitive est inconnue, et, si le fonds récemment revenu d'Ashburnham-Place a été loin de remplir les espérances qu'on pouvait former pour la publication des œuvres du géomètre de Toulouse, il renferme au moins, à côté de copies anciennes et plus ou moins intéres-

santes de trois pièces déjà publiées, un fragment inédit et non connu d'ailleurs. Depuis son acquisition de Metz, Libri avait donc certainement fait quelques trouvailles.

Dans le *Catalogue of the Manuscripts of Ashburnham-Place* (*Part the first, comprising a collection formed by professor Libri*), on lit la mention, suivante :

« 1805. Isagoge ad superficiem (atque alia opera) D. Petri « de Fermat. pap. fol. »

« Manuscrit sur papier, in-folio, du XVIIe siècle. — Recueil autographe, entièrement de la main de Fermat. »

Le catalogue en question a été rédigé par Libri, mais le manuscrit en question n'est jamais entré dans la bibliothèque de lord Ashburnham. A-t-il même jamais existé? C'est ce qu'on doit se demander.

On a reconnu depuis longtemps que les indications du catalogue que nous venons de citer ne devaient inspirer aucune confiance. S'adressant à un collectionneur qui n'était nullement connaisseur en manuscrits et qui devait à peine entr'ouvrir les portes de sa bibliothèque, Libri avait sans scrupule surfait sa marchandise.

On peut remarquer que le titre d'*Isagoge ad superficiem* est celui du premier traité inédit dont la copie d'Arbogast figure dans le manuscrit appartenant au prince Boncompagni. Mais on ne peut croire que Libri ait voulu désigner, sous la mention que l'on vient de voir, l'ensemble de pièces qui devait constituer ce manuscrit et qu'il aurait vendues isolément, après avoir eu l'intention primitive de les livrer à lord Ashburnham. Car il est en tout cas impossible de faire prendre l'écriture d'Arbogast pour une main du XVIIe siècle; d'autre part, la différence des formats suffirait à empêcher l'identification.

Libri aurait-il donc retrouvé les originaux de Fermat, envoyés par lui à son ami Carcavy et qui sont depuis longtemps considérés comme perdus? Ces originaux seraient-ils de nouveau égarés? Cette perte n'aurait en tout cas qu'une importance relative, car il ne s'agit que de pièces déjà imprimées ou connues par les copies d'Arbogast.

Mais l'indication du format in-folio est d'autant plus suspecte que les originaux connus de Fermat sont in-quarto. Libri, qui avait soigneusement étudié l'écriture du géomètre de Toulouse, avait-il eu la pensée de combiner un faux pour simuler les originaux de pièces connues d'ailleurs et ce projet

aura-t-il été abandonné ensuite par lui en raison de quelques difficultés qu'il n'aurait pas prévues tout d'abord?

Cette opinion est certainement encore aventureuse, mais elle s'imposera nécessairement, si on ne finit pas par retrouver ce manuscrit 1805, qui en tous cas, aura été vendu par Libri à quelqu'autre acheteur qu'au lord Ashburnham. La question, comme je l'ai indiqué, n'a d'ailleurs qu'un intérêt relativement minime, en ce qui concerne la publication des Œuvres de Fermat, d'autant que, si précieux que soient les autographes du géomètre de Toulouse, ils sont négligemment écrits et partant incorrects.

VI.

Le récit et les discussions qui précèdent ont besoin d'un complément. Libri, comme on l'a vu, a fait, dans un but facile à reconnaître, flotter devant les yeux du public érudit le mirage de nouveaux manuscrits inédits de Fermat à découvrir. Son incontestable autorité a propagé ainsi une illusion qui, dans l'attente toujours trompée de quelque trouvaille inattendue, a longtemps empêché de reprendre le projet de l'édition votée par les Chambres en 1843. Lorsque les recherches de M. Ch. Henry eurent en partie dissipé cette illusion, lorsqu'elles eurent donné au prince Boncompagni l'occasion de faire connaître les manuscrits qu'il possédait et de les mettre généreusement à la disposition des futurs éditeurs, lorsqu'enfin, cette fois sur l'initiative parlementaire, un nouveau projet de publication, aux frais de l'État, eût été voté en 1882, l'idée soutenue par Libri se trouva encore assez puissante pour faire conclure à la nécessité de nouvelles tentatives, dont le seul résultat devait être, comme après 1843, de nouveaux et longs ajournements.

Aujourd'hui on s'est mis définitivement à l'œuvre; et le premier volume, déjà en partie imprimé, pourra paraître dans le courant de l'année. Faudra-t-il cependant considérer cette édition, malgré les lacunes qu'elle présentera, comme absolument définitive? et est-il entièrement chimérique de rechercher encore des écrits inédits de Fermat?

Certainement non ; mais il faut d'une part distinguer entre les opuscules tous composés en latin, et les lettres généralement rédigées en français ; d'un autre côté, il convient de limiter le champ de l'espérance et de ne pas croire que la correspondance de Fermat ait été aussi considérable qu'on le répète depuis sa mort.

Il est établi, notamment par l'*Éloge de Fermat*, inséré dans le *Journal des Sçavants*, *du lundy* 9 *février* 1665, et reproduit tant dans l'édition de 1679 qu'en tête du Diophante de Samuel de Fermat, imprimé en 1670, que le géomètre de Toulouse envoyait régulièrement ses écrits latins à son ami Carcavy, lequel était chargé de les communiquer aux savants de Paris ou étrangers qu'il en jugerait dignes. Fermat ne conservait pas de copie de ses écrits. Son *Éloge* en contient un catalogue sommaire, dont tous les articles figurent parmi les pièces de l'édition de 1679.

Il est malheureusement trop certain que Carcavy a plutôt entravé que facilité, comme il l'aurait dû, cette édition. Il peut être difficile de croire cependant qu'il ait refusé, au fils de son ami, au moins des copies des pièces annoncées dans le *Journal des Sçavants* et mises dès lors à la disposition de Samuel. Mais en tout cas il a gardé un opuscule important, le n° 2 de la liste d'Arbogast. En a-t-il conservé de même d'autres, qui seraient inconnus aujourd'hui ?

On peut se prononcer nettement pour la négative ; car la correspondance de Fermat fait de fréquentes allusions à ses écrits latins. Si cette correspondance est incomplète, on possède cependant assez de lettres de chaque année pour rendre improbable la révélation d'un écrit qui ne fût pas mentionné quelque part. En examinant avec soin les allusions de la correspondance, on peut donc s'assurer qu'il ne nous manque désormais aucun des Traités rédigés par Fermat. En revanche, un certain nombre de démonstrations géométriques, de fragments insérés dans des lettres, font défaut ; dans ce genre, on peut surtout regretter les envois faits à l'occasion des problèmes proposés par Pascal sur la cycloïde, envois qui doivent sans doute être restés entre les mains de Carcavy.

Si la correspondance de Fermat est certainement incomplète, on en a toujours, comme je l'ai dit, exagéré le développement. Dans l'*Éloge* du *Journal des Sçavans*, on lisait déjà : « Il avait toujours entretenu une correspondance très par-

« ticulière avec Messieurs Descartes, Toricelli, Pascal, Freni-
« cle, Roberval, Hugens, etc. et avec la pluspart des grands
« Géomètres d'Angleterre et d'Italie. »

Or il est facile de réduire à leur juste valeur ces correspondances « très particulières » qui nous feraient croire à nn échange de lettres assidu pendant de longues périodes de temps.

Pour Descartes, la question est très claire, ses relations avec Fermat ont commencé par une vive polémique, passant par l'intermédiaire de Mersenne; quand on les réconcilia, ils échangèrent quelques mots de politesse; depuis il ne s'écrivirent jamais.

Torricelli n'a connu le nom de Fermat que vers 1643, époque à laquelle Cavalieri ayant communiqué à Mersenne la généralisation de la notion de parabole, Mersenne l'informa à son tour qu'il avait été devancé depuis longtemps par Fermat; Cavalieri ayant demandé des explications sur ces travaux, leur auteur lui répondit, par l'intermédiaire de Mersenne, une lettre latine que nous avons. Torricelli prit exemple sur les résultats énoncés dans cette lettre, pour généraliser à son tour la notion d'hyperbole et il fit, la dessus, vers 1646, une communication à Fermat. Ce dernier qui, sans aucun doute, possédait déjà les mêmes résultats, répondit en les développant encore dans une lettre malheureusement perdue et qui d'ailleurs passa probablement par les mains de Mersenne ou par celles de Carcavy. Là se bornèrent toutes les relations de Fermat avec les géomètres d'Italie.

Avec ceux d'Angleterre, il ne fut jamais en correspondance directe; il ne s'est jamais adressé qu'à Kenelm Digby, lequel vivait en France; en tout cas, depuis la publication du *Commercium epistolicum* de Wallis, en 1658, rien ne manque de ce côté, les lettres à Digby qui peuvent faire défaut ne devant pas traiter de mathématiques.

La correspondance avec Pascal existe à peu près complètement; en réalité elle a été très peu active, sauf à l'origine, à propos des problèmes de probabilité.

Huygens conservait soigneusement les lettres qu'on lui adressait, et les minutes de ses réponses. Dans sa correspondance, qu'on édite actuellement, il y a en tout *deux* lettres de Fermat [1].

1. Le prospectus, publié par M. Bierens de Haan, en mentionne trois, qui ont

Il ne reste donc, des noms cités dans l'*Éloge*, que Roberval et Frenicle avec lesquels on puisse vraiment dire que Fermat ait eu une correspondance particulière, quoiqu'en tous cas elle ait subi de sérieuses intermittences.

Nous avons une preuve certaine que Roberval a communiqué à Samuel de Fermat une partie de sa correspondance avec le père. Il existe, en effet, dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fonds latin 7226, une ancienne copie de la lettre de Roberval du 16 août 1636, insérée dans l'édition de 1679. Or, en comparant cette copie au texte imprimé, on voit clairement que celui-ci a été composé sur une lettre non seulement corrigée, mais complètement refondue.

Si l'on étudie la correspondance entre Roberval et Fermat dans l'édition de 1679, on reconnaît d'ailleurs aisément qu'elle représente ce qu'il pouvait y avoir d'avantageux pour le premier, qu'au contraire on n'y trouve rien de ce qui pouvait froisser sa jalousie. Cette correspondance est donc certainement très incomplète et il est de plus probable que, de même que Roberval s'était emparé des lettres de Descartes à Mersenne où il était question de lui et qu'il en refusa communication à Clerselier, de même il s'empara, à la mort de Mersenne, des lettres de Fermat à ce dernier qui l'intéressaient, et il n'en communiqua désormais que ce qu'il voulut bien.

Pour Frenicle, qui mourut en 1670 et dont les papiers furent immédiatement dispersés, les lacunes sont encore plus considérables. On n'a guère que les lettres correspondant à la période où vivait encore Mersenne. Le bon père en eut en effet communication et on en prit copie autour de lui. Pour les années qui suivent sa mort, il ne subsiste que quelques indications trop sommaires.

Mais bien plus encore qu'avec Roberval et Frenicle, Fermat avait régulièrement correspondu avec Mersenne et Carcavy. En ce qui concerne le premier, depuis que l'on a les copies d'Arbogast, il est difficile d'espérer compléter les lacunes qui existent encore dans la correspondance. Il est probable, en effet, que la bibliothèque des Minimes n'a jamais possédé d'au-

d'ailleurs été éditées déjà par M. Ch. Henry dans ses *Recherches sur les manuscrits de Fermat*. Mais, à la suite d'observations que je lui ai soumises, le savant professeur de l'Université de Leyde a constaté que la lettre datée de Toulouse le 15 mars et accompagnée d'une pièce de vers latins en l'honneur d'Huygens, est un autographe de Samuel de Fermat, postérieur à 1679.



tres pièces que celles dont Arbogast a eu connaissance, et que les lettres qui nous manquent encore de ce côté ont été détournées à la mort de Mersenne, soit par Roberval, soit par quelqu'autre ami aussi peu scrupuleux. En tout cas, la correspondance avec Mersenne, telle qu'on la possède aujourd'hui, est relativement assez complète.

Le fait qu'Arbogast ait trouvé aux Minimes autant de pièces inédites nous montre d'ailleurs que Samuel de Fermat n'a eu, dans son ami Justel, qu'un intermédiaire assez maladroit pour la recherche des écrits de son père; car, s'il avait eu l'idée de s'adresser à l'ordre dont Mersenne était membre, les Minimes n'avaient aucun intérêt à refuser la communication de ce qu'ils possédaient, ce qui était plus ou moins le cas pour les divers correspondants de Fermat qui vivaient encore. On voit au contraire, Justel, d'après sa correspondance avec Samuel de Fermat, s'adresser vainement aux héritiers de Mydorge, qui ne semble avoir jamais correspondu avec le géomètre de Toulouse, aux héritiers de Petit, qui n'eut de relations avec Fermat qu'à propos des lois de la réfraction.

Quant à Carcavy, non seulement il refusa toute communication des lettres qui lui avaient été adressées par Fermat et sur lesquelles il avait un droit absolu, d'après les principes universellement admis alors en pareille matière, mais il collectionnait, pour le conserver jalousement, tout ce qu'il pouvait trouver de Fermat; ainsi l'astronome Picard se laissa prendre par lui une copie de certaines lettres qu'il s'était procurée.

On ignore absolument ce que sont devenus les papiers mathématiques de Carcavy; s'ils existent encore, c'est là qu'on trouverait, sans aucun doute, la plus riche moisson de pièces inédites de Fermat, car nous n'avons que quatre des lettres qu'il a adressées à ce correspondant, le plus intime certainement qu'il ait eu [1].

Comme correspondants réguliers de Fermat, on peut encore citer, pour la première partie de sa vie, Beaugrand, dont les papiers semblent s'être perdus (en Italie?) aussitôt après sa mort, et au contraire pour la dernière période de la vie de Fermat, le jésuite Jacques de Billy. Nous n'avons qu'une lettre adressée à ce dernier; mais la perte des autres se trouve comblée de fait

1. Les lettres de Carcavy à Huygens, qui seront publiées daus la correspondance de ce dernier, contiennent des extraits importants de lettres de Fermat.

par la rédaction d'un Traité de Billy, composé d'après ces lettres, et inséré en tête de l'édition de Diophante de Samuel de Fermat.

C'est là tout. On cite encore, d'après Sorbier dans la préface des Œuvres de Gassendi, ce dernier comme ayant été un correspondant habituel de Fermat. Il est facile de voir qu'au contraire la lettre à Gassendi, imprimée à la fin de ses Œuvres et reproduite dans l'édition de 1679 de celles de Fermat, n'est due qu'à une occasion tout à fait spéciale. Après la lecture d'un ouvrage de Gassendi, Fermat voulut lui prouver qu'il avait dépensé inutilement beaucoup d'encre; Gassendi l'en fit remercier poliment et l'affaire en resta là.

Sans doute, Fermat a pu écrire accidentellement quelques autres lettres analogues; sans doute il échangea sur divers sujets, plus ou moins étrangers aux mathématiques, et avec des amis plus ou moins intimes, une correspondance dont nous n'avons que quelques pièces. Mais il n'y a guère à regretter ce qui peut manquer de ce côté.

En tout cas, il faut aussi rayer de la liste des correspondants de Fermat un certain nombre de mathématiciens et d'érudits qui, même avant sa mort, recherchaient ses écrits et s'en procuraient des copies. Justel s'adressa à ceux qu'il put connaître et l'un d'eux, nommé Thoinard, paraît avoir rendu des services notables pour l'édition de 1679.

J'ai déjà parlé d'une collection de ce genre, que Picard se laissa prendre par Carcavy; Auzout en eut également une. Il est clair que le manuscrit Boncompagni, que j'ai décrit en premier lieu, représente un recueil analogue, probablement de la même époque, car il renferme des pièces imprimées en 1679. L'exemple de ce manuscrit montre que ces recueils étaient faits un peu au goût de chacun; on copiait ce qui intéressait dans une lettre, en laissant le reste; l'un s'attachait à la géométrie, l'autre aux questions sur les nombres.

En somme, après les recherches infructueuses poursuivies par Libri, après celles qui ont été vainement tentées en dernier lieu, la découverte de lettres originales de Fermat est devenue passablement improbable. On pourrait plutôt trouver quelqu'ancienne copie partielle, comme celle du manuscrit Boncompagni; il peut notamment en exister d'anonymes, ou bien où les noms ne soient désignés que par des initiales, ce qui en aurait fait méconnaitre la valeur.

Mais il est un autre genre de recherches qui n'a guère été entrepris jusqu'ici et qui pourrait présenter un grand intérêt. On sait que Fermat a écrit, en marge d'un exemplaire de Diophante qu'il possédait, des observations qui ont une importance mathématique incomparable; il nous dit de même, dans une lettre à Roberval, qu'il copie une construction géométrique sur la marge d'un livre où il l'avait inscrite six ans auparavant. Quand on met des notes sur les marges de ses livres, c'est une habitude. Si le Diophante annoté par Fermat a été inutilement cherché (peut-être aura-t-il été purement et simplement sacrifié pour la réédition donnée par Samuel de Fermat en 1670), il semble impossible que l'on ne finisse pas par retrouver, en cherchant bien dans toutes les bibliothèques où il y a de vieux livres annotés en marges, quelqu'exemplaire ayant appartenu à Fermat. Grâce au *fac-simile* de son écriture donné par Libri dans le *Journal des Savants* de septembre 1839, elle peut être facilement reconnue.

Les recherches devraient porter d'ailleurs non seulement sur les ouvrages de mathématiques imprimés avant 1665, mais aussi sur les éditions d'auteurs grecs et latins. Fermat était en effet un humaniste distingué et il a émis un certain nombre de conjectures critiques très heureuses.

En dehors de celles qui sont déjà connues, on peut espérer en rencontrer d'autres intéressantes pour les philologues. On peut aussi trouver de la sorte des essais poétiques en diverses langues (latin, français, espagnol); les vers de Fermat lui avaient acquis en effet une certaine réputation de bel-esprit; or on ne connaît aujourd'hui que le morceau religieux adressé à Balzac et imprimé à la fin de l'édition de 1679, et en outre le distique inédit suivant, sur la naissance de Louis XIV, inséré dans une lettre à Mersenne du 22 octobre 1638 :

Optato patriam afflictam Delphine beavit
Rex Justus : nunquam justior ille fuit. [1]

Mais on peut espérer mieux encore ; quelque pensée forte ou ingénieuse sur un philosophe ou sur un poète. Pour ne citer que des auteurs que Fermat lisait assez pour les citer,

1. Traduction très libre :

Un dauphin nous est né : nous reprenons courage:
Le Roi Juste jamais ne le fut davantage.



qui n'aimerait à lire des remarques de lui sur Bacon ou sur Galilée? [1]

Si la lecture de cet article pouvait provoquer des découvertes de ce genre, la nouvelle édition entreprise ne sera certainement pas terminée assez tôt pour qu'on ne puisse les accueillir avec reconnaissance et les insérer au moins dans le volume de supplément, dont la composition a été décidée en principe.

1. Parmi les poètes, Fermat cite notamment Homère, Virgile, Ovide, Martial, Juvénal, Horace, le Tasse.

Paul TANNERY.

ARIANE ET THÉSÉE

TRADUIT DE CATULLE

(ÉPISODE DES NOCES DE THÉTIS ET DE PÉLÉE)

Des bords retentissants de l'aride Naxos
Ariane voit fuir loin d'elle sur les flots
La nef de son amant par les vents entraînée.
Elle ne se croit pas encor abandonnée;
Tout fait encor douter son regard anxieux,
Et le sommeil à peine échappé de ses yeux
Et l'indomptable amour qui règne sur son âme.
L'ingrat, sur son vaisseau que fait voler la rame,
S'éloigne, sans pitié, sans souci des serments
Que son cœur répudie, et qu'emportent les vents.
Elle! ses yeux enfin s'ouvrent à la lumière;
C'est lui.... Comme changée en bacchante de pierre,
Immobile, muette, et pendant que son cœur
Bouillonne de dépit, d'amour et de fureur,
Elle le voit : bientôt son image s'efface
Et le vaisseau se perd avec lui dans l'espace.
Alors, elle s'emporte : elle brise les nœuds
De la mitre qui tient captifs ses blonds cheveux.
Arrachant de son sein la gaze transparente
Et l'écharpe serrant sa gorge haletante,
Elle jette à ses pieds tous ces vains ornements.
La vague les soulève et les dispute aux vents;
Mais que fait à ce cœur qu'un fol amour transporte
Que le vent ou le flot les roule, les emporte?
A ce cœur désolé, dépité, furieux,
Qu'importe et mitre d'or et tissu précieux?
Qu'importe tout enfin à l'amante abusée
Qui ne veut, ne connaît, n'appelle que Thésée,
Qui l'aime et qui le hait, l'adore et le maudit?

Malheureuse! Vénus a troublé ton esprit :
C'est Vénus qui te perd. Dans ton sein la cruelle
Alluma cette flamme à ton bonheur mortelle,
Quand parut à la cour de l'injuste Minos
Ce jeune Athénien, ce valeureux héros
Libérateur d'Athène et de son père Égée.
— Car Égée, on le sait, en tuant Androgée,
Héros fils de Minos dont il était jaloux,
Contre Athènes des dieux provoqua le courroux.
Une peste éclata : les deuils, les funérailles
D'Athènes désolaient, dépeuplaient les murailles ;
Athène allait périr... un tribut odieux
Satisfit à Minos et désarma les dieux.
Sept beaux adolescents, sept vierges des plus belles
Du monstrueux taureau, victimes annuelles,
Assouviront la faim. — Thésée était absent ;
Thésée a tout appris : il accourt, frémissant
De pitié, de colère ; il mourra pour Athènes
Ou détruira le monstre et ses lois inhumaines.
Conduisant avec lui ceux qui doivent périr,
Mais qu'à la mort son bras, son glaive vont ravir,
Il part, et son vaisseau qu'épargne la tempête
Rapidement le porte aux rivages de Crète.
Il aborde Minos ; dans son palais admis
Il sait dissimuler ses projets ennemis.
Ariane le voit, Ariane l'admire.
Jusque là, de l'amour ignorant le délire,
Au chaste gynécée où les fleurs et l'encens
De suaves parfums ont seuls charmé ses sens,
Dans les bras maternels tous les jours caressée,
L'amour n'avait jamais tourmenté sa pensée.
Tel croit un myrte aux bords du limpide Eurotas ;
Telle une rose encor, que Flore sous ses pas
D'un souffle de printemps un matin fit éclore,
Aux doux rayons du jour s'empourpre et se colore.
Détourne ton regard de ce fatal héros,
Imprudente Ariane ! il détruit ton repos.
Hélas ! il n'est plus temps ; elle aime, elle s'enflamme,
Tous les feux de l'amour s'embrasent dans son âme,
Jusqu'au fond de ses os ils portent leurs ardeurs
Et sans cesse elle même attise leurs fureurs.
Éros, qui dans nos cœurs verses tant de délices
Et nous les fais payer de tant d'amers supplices,
Divin Éros, et toi, sa mère, dont les bois
D'Idalie et Golgos reconnaissent les lois,

Cruel Éros, Vénus encore plus cruelle,
Grands Dieux, persécuteurs d'une faible mortelle,
Dans ce sein virginal quel trouble jetez-vous?
Quels transports à la fois et violents et doux !
Que ce bel étranger l'éblouit et l'attire !
Qu'en le voyant son cœur s'inquiète et soupire !
Quelles craintes surtout envahissaient son cœur,
Sur son front effrayé quelle étrange paleur,
Quand Thésée, affrontant une mort effroyable,
Provoquait au combat ce monstre formidable.
De ses dons en secret elle flattait les Dieux,
Et ces dons les rendaient propices à ses vœux,
Aux vœux qui la perdront, que son âme innocente
Retenait suspendus à sa lèvre tremblante.
   Quand dans ses tourbillons l'Aquilon mugissant
D'une yeuse ou d'un pin a pris le tronc puissant
Qui dressait au Taurus une orgueilleuse tête,
Les lourds rameaux en vain hurlent dans la tempête.
L'arbre ébranlé, vaincu, tombe déraciné,
Sur la pente du mont au loin roule entraîné,
Et tout ce qu'il rencontre est brisé par sa chute ;
Telle des deux rivaux l'épouvantable lutte.
Mais le héros l'emporte; il étreint, il abat
Son farouche ennemi ; le monstre se débat,
Ses cornes frappent l'air... impuissante furie !
Le fer perce sa gorge; il exhale sa vie.
D'un horrible trépas sauvé, victorieux,
L'heureux Thésée enfin s'échappe de ces lieux.
Dans les mille détours de l'obscur labyrinthe
Où se perdent les pas, où s'étouffe la plainte,
Grâce au fil en sa main déposé par l'amour,
Il suit sans s'égarer le chemin du retour.
   Revenons sur nos pas ; Ariane m'appelle.
Qui ne sait qu'elle a fui la maison paternelle ?
S'arrachant aux baisers de sa sœur, et des bras
De sa mère, qui pleure, et vainement, hélas !
Implore tous les dieux de lui rendre sa fille,
Renonçant à la Crète, à toute sa famille,
Elle fuit : elle suit le volage héros
Qui la laisse endormie aux rives de Naxos
Et repart, le cruel ! d'une âme indifférente,
Pendant que le sommeil accable son amante.
   C'est là qu'à son réveil, fuyant à l'horizon
Le vaisseau la convainc de son lâche abandon.
Là, folle de douleur, tantôt elle déchire

Les airs de cris aigus; tantôt, dans son délire,
Elle gravit un roc escarpé, d'où ses yeux
Parcourent l'Océan désert, silencieux,
Ou bien encor otant ses sandales légères,
Pieds nus, contre les flots, défiant leurs colères,
Elle court. A la fin, elle éclate en sanglots,
Et toute sa fureur s'exhale avec ces mots :
« Perfide, tu me prends aux bords de ma patrie;
« Sur ce rocher désert tu me jettes flétrie
« Et seule! et toi, tu fuis, vers ton palais tu fuis,
« Glorieux d'y porter et tes serments trahis
« Et ton mépris des dieux qu'outrage ton parjure!
« Sans hésiter, ingrat, tu m'as fait cette injure.
« Quoi! la pitié, cruel, n'a rien dit à ton cœur?
« Rien ne t'a détourné d'un projet plein d'horreur?
« Cruel! tu m'a promis une autre destinée;
« Tu me parlais alors d'un joyeux hyménée;
« Triomphante, enivrée et de gloire et d'amour,
« Je devais à l'autel, sous les yeux de ta cour,
« Pour jamais à ton sort unir tous mes moments....
« Espérance trompeuse, hypocrites serments
« Qu'emporte dans les airs le souffle de Borée!
« Qui voudra désormais croire à la foi jurée?
« Désormais quelle femme, après ta trahison,
« Ne voudra de l'amour rejeter le poison,
« Et quand l'amant viendra lui parler de sa flamme,
« A ses propos menteurs ne fermera son âme?
« Ah! vous les prodiguez vos propos amoureux,
« Traîtres, quand le désir vous brûle de ses feux;
« Vous jurez, attestez les dieux et les déesses.
« Une fois satisfaits par nos lâches tendresses,
« Sans remords, sans pudeur vous nous sacrifiez;
« Promesses et serments, vous foulez tout aux pieds.
« Que me reproches-tu? Que t'ai-je fait, Thésée?
« Pourquoi suis-je haïe, et pourquoi méprisée?
« Au gouffre de la mort entr'ouvert sous tes pas
« C'est moi qui t'arrachai; moi, qui n'hésitai pas
« Au mépris de ma gloire, au mépris de mon père,
« A te sacrifier jusqu'aux jours de mon frère.
« Perfide, tant d'amour, cruel, tant de bienfaits,
« C'est en m'abandonnant que tu les reconnais!
« Comme si c'était peu qu'un abandon infâme,
« Comme si c'était peu de torturer mon âme,
« Les loups et les vautours déchireront mon corps,
« Et sans tombe mes os blanchiront sur ces bords.

« Non, tu n'a pas pressé le sein d'une mortelle,
« Mais d'une ourse plutôt tu suças la mamelle
« Au fond d'un antre sourd ; dans les flots écumants
« Quelque monstre marin t'a vomi de ses flancs!
« Quelles Syrtes, dis-moi, barbare, t'ont vu naître?
« L'aboyante Scylla t'a-t-elle donné l'être?
« Charybde..... Malheureuse! avais-je mérité
« Et tant d'ingratitude et tant de cruauté?
« La lumière du jour sans moi t'était ravie:
« Pourquoi me ravis-tu ton amour et la vie?
« Si redoutant un père et son ordre inhumain
« Ton cœur se résolvait à rompre notre hymen,
« Ne devais-tu penser qu'il faudra que j'en meure?
« Que ne m'as-tu conduite au moins dans ta demeure?
« J'aurais, heureuse esclave, à toute heure du jour
« A ta voix obéi; j'aurais avec amour
« Versé sur tes pieds blancs des flots d'une onde pure;
« Ce lit qu'à mon amour tu refuses, parjure,
« Eut été par mes soins de la pourpre embelli....
« Hélas! sous tant de maux, mon âme a défailli.
« Malheureuse! Dans l'air se perd ta plainte vaine....
« Comment veux-tu que l'air t'entende et te comprenne?
« Il est sourd et sans voix. — Lui, me laissant mourir
« Déjà fend l'onde au loin, poussé par le Zéphyr!
« Sur l'Océan désert en vain erre ma vue :
« Rien d'humain n'apparaît dans l'immense étendue.
« Le sort jusqu'à la fin insultant à mes pleurs
« Rend toute oreille sourde aux cris de mes douleurs.
« Quand leur premier vaisseau voguait vers nos rivages,
« Que n'as-tu contre lui soulevé les orages,
« Tout puissant Jupiter, et dans les mêmes flots
« Que n'engloutissais-tu tribut et matelots
« Quand Thésée au taureau conduisait ses victimes?
« Je n'aurais pas brûlé de feux illégitimes ;
« Ce perfide, masqué sous des traits enchanteurs,
« Jamais dans nos foyers n'eût tramé ses fureurs.
« Où me réfugier? où, fille infortunée!
« Retournerai-je en Crète, aux monts d'Idoménée?
« Entre eux et moi s'étend la mer, gouffre orageux!
« Oserai-je implorer un père furieux?
« Lui-même il punirait sa fille parricide.
« Je l'ai quitté pour suivre un ingrat, un perfide
« Teint du sang de mon frère.... Ah! d'un volage époux
« Si j'espérais au moins un traitement plus doux....
« Hélas; il fuit; et moi, je meurs, je me désole,

« Pendant que sur les flots sa nef cruelle vole !
« Où suis-je ? Sur des rocs, nus, sans abris, déserts ;
« Partout, autour de moi, j'entends mugir les mers.
« Quelle fuite espérer ? et quelle délivrance ?
« Partout la solitude, et partout le silence ;
« Partout s'offre la mort à l'œil épouvanté...
« Mais, o mort, de mes yeux n'éteins pas la clarté,
« Laisse mon cœur encor battre dans ma poitrine
« Tant que je n'aurai pas armé la main divine
« Contre le lâche amant qui me fait tant souffrir,
« Tant que je n'aurai pas, à mon dernier soupir,
« Supplié tous les dieux garants de ses promesses
« De faire choir sur lui des peines vengeresses !
« Et vous, Furies, et vous, terreurs des scélérats,
« Que le traître partout vous trouve sous ses pas ;
« Hérissez sur vos fronts vos sanglantes vipères
« Et que leurs sifflements irritent vos colères !
« Accourez, entendez le cri de ma douleur,
« Le cri du désespoir qui déchire mon cœur !
« Je sens que de fureur tout mon être s'enflamme !
« Fouettez de tous vos fouets, déesses, cet infâme,
« Répandez dans son cœur vos poisons les plus noirs ;
« Qu'il connaisse à son tour les deuils, les désespoirs !
« Il m'oublie, et j'en meurs..... Qu'un oubli tout semblable
« Le condamne à mourir d'une mort misérable ;
« Qu'il entraîne avec lui tous les siens aux enfers,
« Qu'il souffre tous les maux qu'Ariane a soufferts ! »
   Triste Ariane, ainsi tes sanglots, tes prières
Dévouaient un ingrat aux célestes colères.
Mais Jupiter t'entend, il venge ton affront ;
Serment inviolable, il incline son front ;
Soudain la mer mugit, la terre est ébranlée,
Le ciel sent chanceler sa couronne étoilée.
Thésée a tout à coup, dans son âme, la nuit ;
Sa volonté s'endort, sa mémoire le fuit,
Et cette pourpre, helas ! que les yeux de son père,
S'il revenait vainqueur, devaient voir la première,
Qu'il jura d'attacher au sommet de ses mâts,
Il cesse d'y penser et ne l'attache pas.
— Car Égée a-t-on dit, à ce fils plein d'audace,
A ce fils adoré, tout l'espoir de sa race,
Comme il allait braver la mer et ses fureurs,
Disait en l'embrassant et le baignant de pleurs :
   « O mon fils, mon seul fils, que je perde la vie
« Plutôt qu'à mon amour la tienne soit ravie !

« O mon bien-aimé fils, au péril, au trépas
« Tu cours; les dieux cruels t'arrachent de mes bras.
« Hélas ! ils te rendaient hier à ma tendresse,
« Et déjà de tes soins ils privent ma vieillesse.
« Mais ne peux-tu, mon fils, moins cruel que les dieux,
« Modérer de ton cœur l'élan impétueux,
« Donner quelque répit à mon âme éperdue,
« Me laisser de tes traits rassasier ma vue ?
« Qu'ai je dit? quel espoir égare ma douleur?
« Fléchit-on du destin l'inflexible rigueur?
« Eh bien! Soumettons nous. Mais du moins que ma plainte,
« Que ma juste douleur éclate sans contrainte.
« De poussière je veux souiller mes cheveux blancs,
« Je veux... entends, mon fils, mes ordres suppliants :
« Garde que rien trahisse, en quittant ce rivage,
« Que tu pars triomphant pour un heureux voyage ;
« Qu'une voile de deuil au sommet de tes mâts
« Annonce que tu cours au devant du trépas ;
« Tends à l'effort des vents de lugubres antennes,
« Trop faible image, hélas! de mes cruelles peines.
« Que tout enfin, mon fils, que tout dans tes apprêts
« Te rappelle mon deuil, mes larmes, mes regrets.
« Si la divinité de l'Itone habitante
« Et de notre cité protectrice constante,
« Que jamais nos guerriers n'ont invoquée en vain,
« Si Pallas Athéné t'assiste, si ta main
« Se trempe impunément au sang du Minotaure,
« Alors, o mon cher fils, qu'il te souvienne encore
« De ce que je t'ordonne en ce suprême instant,
« Et penses-y-toujours, partout, à tout moment :
« Lorsque de notre Attique à ta vue attentive
« Au bord de l'horizon apparaîtra la rive,
« De leurs sombres agrès dépouille tous tes mâts ;
« Qu'ils n'offrent plus aux yeux l'emblême du trépas ;
« Qu'au sommet de chacun brille une banderole
« Dont la pourpre se gonfle et flotte au gré d'Éole.
« Je la verrai, mon fils, et mes yeux et mon cœur
« Verront en même temps que tu reviens vainqueur ;
« Je la verrai, mon fils, et, chassant mes alarmes,
« De la félicité je sentirai les charmes. »
Vaine adjuration! et serment envolé
D'un cœur longtemps docile et tout à coup troublé !
Thésée à t'obéir en vain mettait sa gloire,
O père infortuné! . .. tout fuit de sa mémoire.
Tel du sommet d'un mont que frappe un vent glacé

Un nuage s'enfuit subitement chassé.
  En ce moment, debout sur les remparts, Égée
De la mer chaque jour en vain interrogée
D'un regard obstiné sondait les profondeurs,
D'un regard affligé qui s'éteint dans les pleurs;
Tout à coup un navire apparaît... sa mâture
Découvre en grandissant une sombre voilure;
L'infortuné la voit; il cède à son destin;
Thésée, il te croit mort, et dans les flots soudain
S'élance... C'est ainsi qu'une amante éplorée,
Une amante par toi, cruel, désespérée,
Sur toi de Jupiter déchaîna le courroux;
Ton oubli la vengea d'un oublieux époux.
Pendant qu'elle maudit le traître qui l'offense,
Qu'elle appelle sur lui l'infernale vengeance
Et qu'elle attend la mort seule sur un écueil,
Que t'offre ton foyer? le désespoir, le deuil;
Toi-même tu gémis; comme l'infortunée
Tu pleures, tu maudis les dieux, la destinée;
Tous les maux que lui fit souffrir ta trahison,
Tous ces maux ont fondu sur toi, sur ta maison.
. . . .
Elle! voici qu'un Dieu vient essuyer ses larmes;
C'est Bacchus. Il accourt, tout épris de ses charmes. . .
. . . .
. . . .

Léon Paris,

Inspecteur des études du Prytanée militaire.

SUR UNE LETTRE DE DESCARTES

En 1881, j'ai publié dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* une lettre inédite de Descartes où figure sous la forme abrégée *St* le nom d'un professeur de mathématiques dont Descartes parle avec un dédain peu dissimulé; dans mon commentaire, je n'avais pu compléter ce nom. Il me paraît vraisemblable que Descartes pensait à Stevin de Bruges (1548-1620), mathématicien du plus grand mérite, fondateur de l'hydrostatique, sur les travaux duquel Descartes s'exprime dans d'autres lettres de manière à montrer qu'il en avait pris connaissance « avec l'inattention dédaigneuse d'un homme qui doutait de tout excepté de lui-même. » Voy. Ch. Thurot, *Recherches historiques sur le principe d'Archimède*, dans la *Revue archéologique*, juillet 1869, p. 14 et suiv.; cf. Ch. Adam, *Descartes et Pascal*, dans la *Revue philosophique*, janv. 1888, p. 78 et suiv. La date de notre lettre (1643) peut sembler défavorable à cette hypothèse; mais Descartes pouvait s'exprimer ainsi sur un mort dont les ouvrages étaient considérés de son temps en Hollande comme la base de toute instruction solide en mathématiques et dont la réputation lui paraissait usurpée.

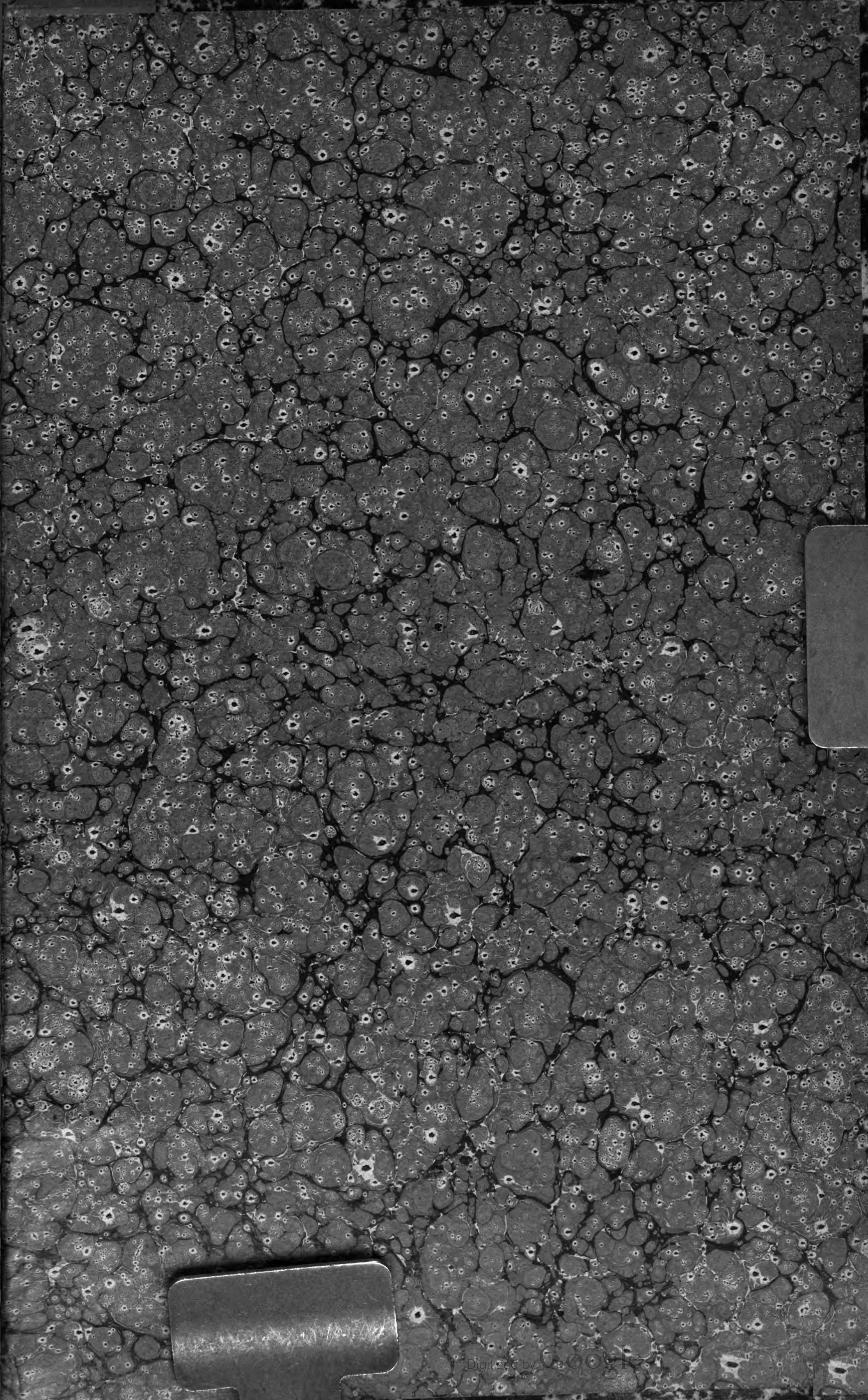
Victor Egger.

TABLE DES MATIÈRES

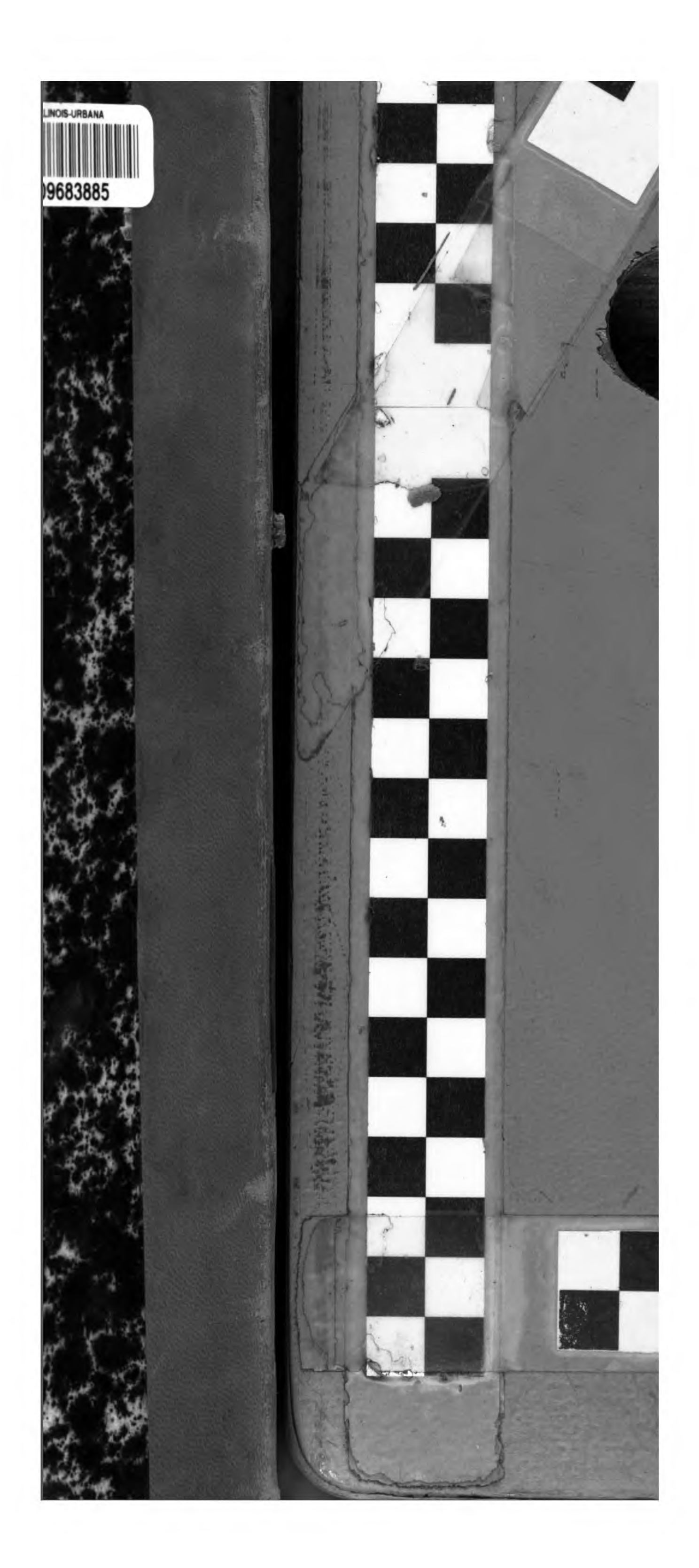
E. Denis.................. Établissement de la dynastie autrichienne en Bohême.................................. 1
F. Antoine................ Sur l'emploi de quelques particules dans Salluste.................................. 51
E. Bourciez.............. Mélanges d'étymologie romane............. 74
Mille...................... Le Jugement de Denys d'Halicarnasse sur Thucydide.............................. 83
Ch. Cucuel................. Le Margitès et la Batrachomyomachie..... 102
A. Duméril............... La conquête de l'Angleterre par les Normands. 105
Ch. Lécrivain............. I. La loi agraire de Lucinius Stolon. — II. La propriété foncière chez les Gaulois. — III. Quelques points de droit grec et romain dans Dion Chrysostome.............. 172
Ch Cucuel................ Théognis de Mégare et ses élégies........ 201
H. de La Ville de Mirmont. Appollonios de Rhodes. — Les Argonautiques (chant IV).......................... 234
Antoine Benoist........... La théorie de l'action tragique dans Corneille. 283
Paul Tannery.............. Les manuscrits de Fermat............. 297
Léon Paris................ Ariane et Thésée (traduit de Catulle)..... 324
Victor Egger.............. Sur une lettre de Descartes........... 332

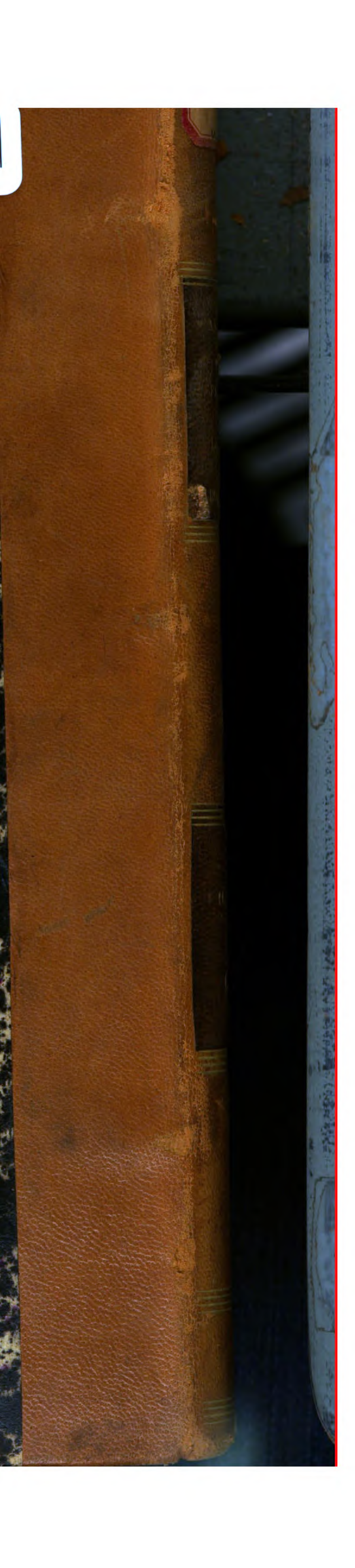
Le Puy, typographie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

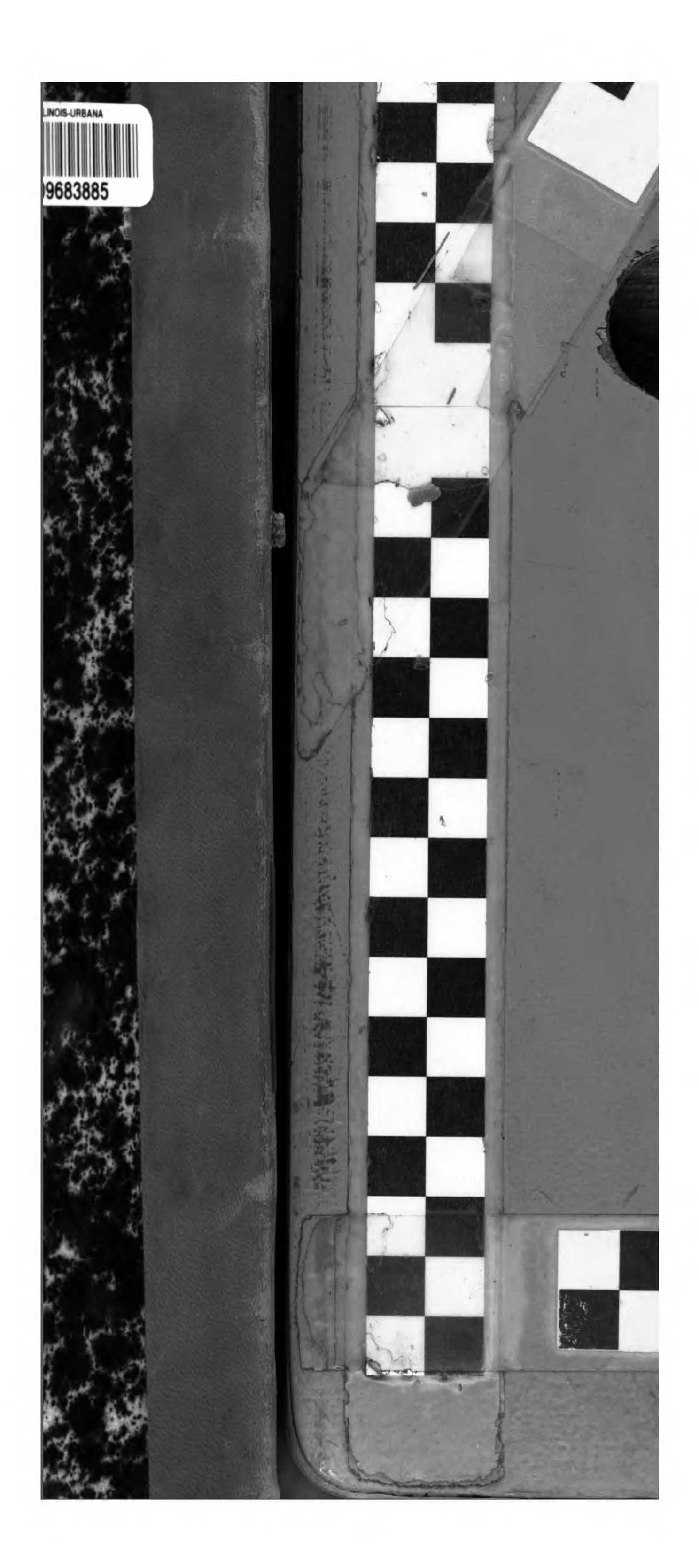







LINOIS-URBANA
9683885




LINOIS-URBANA
9683885


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 109683885